



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Ex Libris

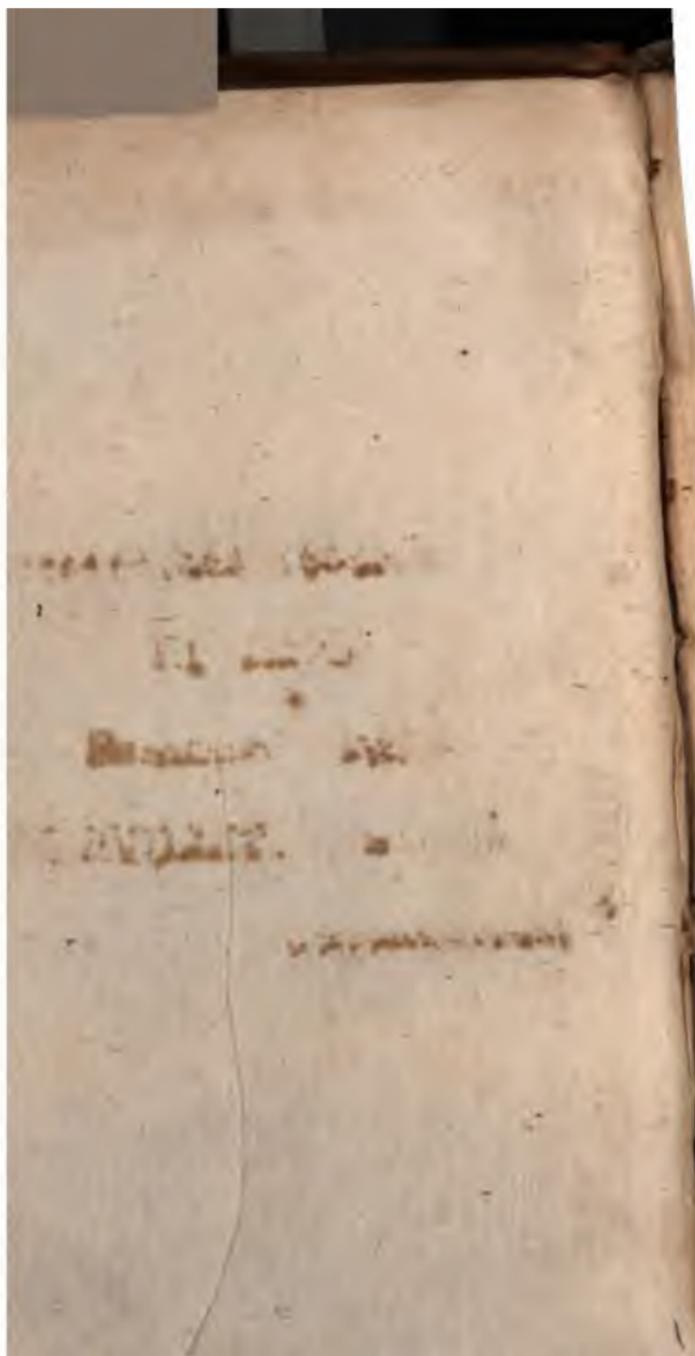
FRANCISCI TIRACINI

DHERVILLEZ. Doc. Med.

AT

20

J86



JOURNAL
DES
SCAVANS,
3

AVEC LES
SUPLEMENS.

Pour les Mois de
JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE 1707.
TOME TRENTE-SEPTIEME.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSSONS à WAESBERGE.

M. DCCVIII.



JOURNAL
DES
SCAVANS

AVEC LES
SUPPLÉMENTS

Pour les Mois de
JUILLET, AOÛT, SEPTIEMBRE
TOME TRENTE-SEPTIÈME



A AMSTERDAM,
Chez les Janssons à WAREM

MDCCVIII



JOURNAL
DES
SCAVANS,

AVEC LES
SUPLEMENS.

Pour les Mois de
JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE 1707.
TOME TRENTE-SEPTIE'ME.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSSENS à WASSBERG

M. DCCVIII.

1915

1916

1917

1918

1919

1920

1921

1922



T A B L E
D E S
L I V R E S ,
M E M O I R E S , &c.

Dont il est parlé dans ce Volume.

A.

A N T O I N E M A I T R E - J E A N , <i>Traité des Maladies de l'Oeil.</i>	401
A P U L E ' E , <i>ses Metamorphoses ou l'Ane d'or, traduites en François.</i>	472
A R G E N S O L A (<i>Barth. Leon.</i>) <i>Histoire de la Conquête des Isles Moluques.</i>	512
A U B I N , <i>Dictionnaire de Marine.</i>	218

B.

B A S N A G E (<i>Jaques</i>) <i>L'Histoire & la Religion des Juifs.</i>	86. 115. 374
B A Y L E (<i>Pierre</i>) <i>Réponse aux Questions d'un Provincial. Tom. I.</i>	40
B E N O Î T (<i>le P.</i>) <i>Histoire de la Ville & du Diocèse de Toul.</i>	444
B E R S A N I (<i>Barth.</i>) <i>Tractatus de Pupillis.</i>	460
<i>Bibliotheca Metropol. Ecclesiæ Turonen-</i>	* fis

423779

T A B L E

sis digesta à GUILL. JOUAN & VICT. D'AVANNE.	326
BOERHAVE (<i>Herm.</i>) Institutiones Me- dicæ.	443
BOILEAU (l'Abbé) <i>Pensées choisies sur différens sujets de Morale.</i>	604
BORROMÆUS (Car.) Pastorum Instruc- tiones.	220
BOURDALOUE (le P.) <i>Sermons.</i>	417
BUXTORFI (<i>Jo.</i>) Catalecta Philologico- Theologica.	277

C.

CHOISI (l'Abbé de) <i>Histoire de l'Eglise. Tome IV.</i>	31
CLERICI (<i>Jo.</i>) Compendium Historiæ universalis.	305
COMMELIN (<i>Caspari</i>) Horti Medici Am- stelædamensis Plantæ rariores.	275
CONSTANTINO (<i>Fr. Maria</i>) Observa- tiones Forenses Practicabiles ad varia Capita Statutorum Urbis Romæ.	434
CORDEMOI, <i>Nouveau Traité de toute l'Ar- chitecture.</i>	506
COUSTANT (<i>Pet.</i>) Vindiciæ Mff. Codi- cum, à Barth. Germon impugnatorum, &c.	1
CYPRIANUS. (Abraham) <i>Lettre sur un Fœtus humain de 12. mois.</i>	545

DES LIVRES.

D.

- D**ELAGUERRE (Mademoiselle) *Pieces de Clavecin qui peuvent se jouer sur le Violon.* 222
 — *Sonates pour le Violon & pour le Clavecin.* ibid.
Devoirs de la Vie Domestique, par un Pere de famille. 243
Le Diable Boiteux. 500
DIONIS, *Cours d'Operations de Chirurgie.* 216
Dissertations Historiques sur divers sujets d'Antiquité. 10
DUCASSE, *Traité des Droits & des Obligations des Chapitres des Eglises Cathedrales.* 294
DUPUY, *Instructions d'un Pere à sa Fille.* 72

E.

- E**NNII (Q.) *Fragmenta edita à FR. HESSELIO.* 234

F.

- F**ISCHERI (Jo. And.) *Confilia Medica.* 114
FRANCI (Pet.) *Orationes.* 485
FREZIER, *Traité des Feux d'Artifice.* 265

T A B L E

G.

G ENEBRARDUS , Psalmi Davidis, &c.	221
— <i>traduits en François.</i>	ibid.
G ENEST (l'Abbé) <i>Dissertations sur la Poësie Pastorale.</i>	439
G ERMON. De Veteribus Regum Francorum Diplomatum, &c. Disceptationes adversus Theod. Ruinartii & J. Fontanini Vindicias, &c.	196
G RÆVII (Jo. Georg.) Præfationes & Epistolæ, &c.	30

H.

H ABERT, Theologia Dogmatica & Moral. Tomus II.	458
H AVERMANS (F. Macar.) Tyrocinium Christianæ Moralis Theologiæ.	465
H ELVETIUS, <i>Traité des Maladies les plus frequentes, & des Remedes specifiques pour les guerir.</i>	67
<i>Histoire Universelle des Voyages.</i>	223
— <i>des Plantes de l'Europe, & des plus usitées qui viennent d'Asie, d'Afrique, & d'Amérique.</i>	331
— <i>abregée des Comtes Souverains de Neuschâtel.</i>	443
— <i>de la Conquête des Isles Moluques.</i>	512
H ODII (HUMFREDI) De Bibliorum Textibus originalibus, Versionibus Græcis, & Latina Vulgata, &c.	11

Ho

DES LIVRES.

HOTTINGER (Jo. Henr.) Discursus
Gemaricus de Incestu, &c. Latinitate
donatus, &c. 58

I.

J AQUELOT, Réponse aux Entretiens com-
posez par Mr. Bayle. 85
IMHOF (J. G.) Recherches Historiques &
Genealogiques des Grands d'Espagne. 85

K.

K ESTNERI (Henr. Ern.) Compen-
dium Juris universi. 57

L.

L AMBERT (Joseph) Passages les plus
touchants du N. T. 247
LAMY (Le P. Bernard) Entretiens sur les
Sciences. 186
LEGUAT (François) Voyage en deux Isles
desertes, &c. 85
LEIBNITZ (God. Guil.) Scriptorum
Rerum Brunsvicensium. 30
LEMERY (Nic.) Traité de l'Antimoine.
290

M.

M ABILLON (Jo.) Annales Ordinis
S. Benedicti. Tomus IV. 191
MALDONADO (Ant.) Justitia galeata
pr

T A B L E

pro Lege , pro Rege & pro Patria.	250
MARADEI (Fr.) Praxis universalis Processus Executivi.	321
MASSON (Fo.) Q. Horatii Flacci Vita.	334
— P. Ovidii Nasonis Vita.	<i>ibid.</i>
MERVILLE , <i>la Coûtume de Normandie reduite en Maximes.</i>	495
MUSITANI (Car.) Pyrotechnia Sophia.	23
— Celeberr. Virorum Apologiae , pro CAR. MUSITANO.	261

N.

NÆVII (Fo. Car.) Tractatus de Juramentis à Jure reprobatis & approbatis.	57
NATALIS (Hier.) Annotationes & Meditationes in Evangelia quæ in S. Missæ Officio leguntur.	305
NODOT , <i>Nouveaux Memoires , ou Observations sur les Monumens de l'ancienne & de la nouvelle Rome.</i>	207
NUGUET (Lazare) <i>Nouvelle Decouverte d'un Thermometre.</i>	175

O.

O RIGNY (le P. d') <i>Vie du P. Pierre Canisius.</i>	443
--	-----

DES LIVRES.

P.

- P**IN (Ellies du) *Bibliothèque universelle des Historiens.* 422. 528
PIPPINGI (Henr.) *Trias Decadum Memoriam Theologorum nostræ ætatis exhibens.* 195
POLLUCIS (Julii) *Onomasticon.* 519

R.

- R**EGNIER DESMARAIS (l'Abbé) *Histoire des Demelez de la Cour de France avec la Cour de Rome, au sujet de l'affaire des Corfes.* 453
 — *Poesies Françaises, Italiennes, Espagnoles & Latines.* 468
REIDLINI (Viti) *Medulla Pharmacopœæ Augustanæ.* 114
Réponse à l'Histoire des Oracles de Mr. de FONTENELLE 306
RYSSENIÛ. (Leon) *Summa Theologiæ, ex Fr. Turrettini Institutionibus aucta.* 239

S.

- S**Anteuilliana, ou les bons mots de M. de SANTEUIL, 304

T A B L E

T.

T <i>Ableau de la Cour de Rome.</i>	335
TACQUET (<i>And.</i>) Opera Mathematica.	195
Theſaurus Antiquitatum Romanarum.	589
TILLOTSON (Archevêque de Cantorberi) <i>Sermons ſur divers Textes. Tome I.</i>	54
<i>Traitez ſur la Priere publique.</i>	278
TIBULLI (<i>Albii</i>) Quæ exſtant. Accedunt Notæ , &c.	416

V.

V ALLEMONT (l'Abbé de) <i>La Sphere du Monde ſelon l'Hypothèſe de Copernic.</i>	155
VAUBAN (le Maréchal de) <i>Projet d'une Dixme Royale.</i>	608
VILLEMOT (Philippe) <i>Nouveau Syſtème du mouvement des Planetes.</i>	564
VITRIARII (<i>Phil. Reinh.</i>) <i>Inſtitutiones Juris Naturæ & Gentium , &c.</i>	76

W.

W ILLERDING (<i>Juſt. Chriſt.</i>) <i>Fundamenta Juris Canonici.</i>	57
---	----

XXVII.

JOURNAL
DES
SCAVANS,
3

Du Lundi 4. Juillet M. DCCVII.

Vindiciæ Manuscriptorum Codicum , à
R. P. *Bartholomæo Germon* impugnato-
rum. Cum Appendice in qua S. *Hilarii*
quidam loci ab Anonymo obscurati &
depravati , illustrantur & explicantur.
Auctore Domno *PETRO COUSTANT*,
Presbytero & Monacho Ordinis S. Be-
nedicti , è Congregatione S. Mauri. Pa-
risiis apud Viduam *Francisci Muguët* ,
Regis & Cleri Gallicani Typographi.
1706. C'est-à-dire : *Défense des Manu-*
crits attaquez par le P. Germon ; avec l'é-
claircissement & l'explication de quelques en-
droits de S. Hilaire , obscurcis & gâtez par
un Ecrivain anonyme. Par D. Pierre Cou-
stant Prêtre , & Moine Benedictin , de la
Congregation de S. Maur. A Paris chez la
Tom. XXXVII. A Neu-

Veuve de François Muguet, Imprimeur
du Roi & du Clergé. 1706. vol. in 8.
pagg. 306. fans la Table.

DOM Mabillon, dans le Supplément de sa Diplomatique, où il répond à la première Dissertation du P. Germon, a fait un chapitre exprès sur le mérite des anciens Manuscrits. Le P. Germon à la fin de sa Replique a traité le même sujet, dans une Dissertation à part imprimée sous le titre d'*Appendix*, & il l'a traité d'une façon peu avantageuse pour les Manuscrits en général, pour ceux de S. Augustin en particulier, & pour tous ceux qui sont dans la Bibliothèque du Monastere de Corbie. Le P. Germon fait une comparaison des Manuscrits, avec des Livres imprimez tels que nous les avons. Il relève le prix des Livres imprimez, en ce que les premiers Sçavans qui les ont donnez au Public, les ayant copiez d'après plusieurs bons Manuscrits, chaque Imprimé représente non un Manuscrit seul, mais plusieurs, dont on a fait un examen curieux, pour rendre l'Édition plus conforme à l'original. D'où il conclud qu'une leçon qui se trouvera dans toutes les Éditions de S. Augustin, si elle ne contient une faute manifeste, ne doit pas être changée, quoi qu'on trouvât dans quelque Manuscrit ancien

cien le même endroit écrit d'une autre façon. Il vient ensuite à ce que la Critique prescrit touchant les Manuscrits ; & après s'être appuyé d'un passage d'Hincmare, pour montrer que les anciens Heretiques les ont quelquefois falsifiez en faveur de leurs Dogmes , il ajoute qu'on ne doit pas s'étonner si dans le ix. siècle , qui est l'époque de la plupart des plus anciens Manuscrits qui nous restent , on a eu la hardiesse de les alterer par divers changemens. Il en produit un exemple dans un passage de S. Hilaire , qui dans la nouvelle Edition de Paris se lit de la même maniere , que , selon le temoignage d'Hincmare , Felix Evêque d'Urgel l'avoit corrompu. Il en produit un autre exemple dans un passage du Livre écrit *adversus quinque hostium genera* , & qui est imprimé dans l'*Appendix* du VIII. Tome de S. Augustin , comme lui étant faussement attribué.

C'est pour répondre à tout cela , & aux autres points traitez dans l'*Appendix* du P. Germon , que D. Coustant a composé ce Livre , qui est distribué en vingt-trois chapitres , dont les premiers & les derniers regardent les Manuscrits en général , ou ceux de Corbie ; les autres chapitres fournissent de longs éclaircissemens sur les difficultez proposées par le P. Germon , presque toujours fondée sur l'autorité d'Hincmare , que D. Coustant s'efforce de décre-

4 JOURNAL DES SÇAVANS.

diter. Quant aux Manuscrits en gén
D. Coustant les regarde avec raison
me des preuves authentiques de ce c
lit dans les Livres imprimez , qui ne
que les copies de ces originaux. Il
que la source des fautes qu'on y tro
il parle du soin qu'on prenoit de les r
& de les corriger ; sur quoi il soutient c
Manuscrit ne doit pas passer pour avo
corrompu à mauvaise intention ,
qu'on y remarque quelque chose d'a
ou d'inséré , soit de la même main q
texte est écrit , soit d'une main différe
parce qu'outre la comparaison de d
Manuscrits , laquelle a pû produire ce
ferences , chaque Lecteur a pû fixe
certains endroits sa maniere de les
sans vouloir pour cela alterer l'Ouvrage
lisoit. L'Auteur donne ensuite des r
pour faire une Edition complete sur
sieurs Manuscrits , & ces regles qui de
dent un Critique sçavant , sage , &
rieux , sont pour l'ordinaire moins p
quées , qu'elles ne sont ignorées ; &

qui le premier a donné un corps complet des Ecrits de ce saint Docteur, ne faisoit nul cas de cette compilation. Qu'à la vérité Amerbach, pour une aussi grande entreprise que celle-là, avoit eu besoin des Manuscrits qui se trouvoient dispersez dans plusieurs Bibliothèques; qu'il est probable que celui dont Amerbach se servoit pour cette recherche, transcrivoit tout ce qu'il trouvoit de S. Augustin, mais qu'il n'est nullement vrai-semblable qu'il ait pû revoir le même Ouvrage sur tous les différents Manuscrits où il l'a trouvé. Que la grandeur de ce travail passe les forces d'un seul homme. Que le tout ensemble a pû mériter les louanges d'Erasme, rapportées par le P. Germon, mais que les fautes qui sont en grand nombre dans chacune des pièces en particulier, ont mérité la censure qu'il en fait, & qui est rapportée par D. Coustant, & qu'ainsi on ne peut point regarder cette Édition, comme représentant tous les Manuscrits de France, d'Allemagne, & d'Italie, bien que par les soins d'Amerbach on eût visité les Bibliothèques de tous ces Païs.

Venons aux passages contestez. Voici celui de S. Hilaire, au Livre 2. de Trin. num. 27. *Ita potestatis dignitas non amittitur, dum carnis humilitas adoptatur.* La Critique du P. Germon tombe sur le mot *adoptatur*, qu'on voit dans l'Édition des Benedictins

Il prétend que cette leçon vient de Felix Evêque d'Urgel, qui en faveur de son Heresie trouva moyen de substituer dans un Manuscrit ces lettres *ptatur*, au lieu de celles-ci *ratur*, & ainsi d'*adoratur* faire *adoptatur*. Il a pour garant Hincmare Archevêque de Rheims. D. Coustant convient que l'Evêque d'Urgel a abusé de ce passage, il convient qu'Alcuin & Hincmare lui en ont reproché l'alteration, mais en même temps il soutient que ce reproche est injuste, & que l'on a eu raison de le compter pour rien, quand on a réimprimé les Oeuvres de S. Hilaire; 1. Parce qu'*adoptatur* se trouve dans des Manuscrits plus anciens que Felix d'Urgel; il en cite deux, dont l'un est à Chartres, & l'autre est dans la Bibliotheque de feu M. Colbert; & par les regles de la Critique, il en prouve la grande aucieneté. 2. Parce que la suite du raisonnement que fait S. Hilaire, demande *adoptatur*; ce qu'il appuye de l'autorité formelle du P. Petau, lequel au Livre VII. de l'Incarnation, chap. IV. examinant ce passage, & l'objection d'Alcuin & d'Hincmare, veut qu'on retienne *adoptatur*, tant à cause de l'autorité des anciens Manuscrits, que parce que cette leçon convient mieux au but de S. Hilaire. Car ce Saint voulant prouver que l'éclat de la puissance ne se perd point quand le Verbe s'unit à la bassesse de notre chair;

il apporte pour preuve de sa proposition, l'apparition & le témoignage des Anges, l'Oracle du S. Esprit, l'Etoile des Mages, &c. & conclud par ces paroles, *Ita potestatis dignitas non amittitur, dum carnis humilitas adoptatur.* Et dans cet endroit, comme en d'autres endroits des Auteurs Latins, *adoptatur* se prend pour *assumitur, adiscitur.*

Hincmare ne croyant pas que l'on pût dire dans un sens Catholique *Trina Deitas*, en parlant de la Trinité, & trouvant une expression équivalente dans un Traité que l'on croyoit alors de S. Augustin, bien qu'on en dispute aujourd'hui, soupçonna Ratramne & Gothescalc, qui n'étoient pas de son avis, d'avoir inseré certains mots dans le passage de ce Pere; de sorte qu'au lieu de, *Gratias tibi Deus virtus, Gratias tibi Deus Pater, qui & Filium tuum ostendisti, & mihi doctorem dedisti,* qu'on lisoit dans quelques exemplaires, ils avoient changé le passage en cette sorte, comme il est dans l'Edition des Benedictins: *Gratias tibi, Deus, Gratias tibi vera & una Trinitas, trina & una veritas. Gratias tibi Deus Pater, &c.* Cette façon d'alterer les Manuscrits, est ce qu'on appelle en Latin *Interpolare.* On traite ici fort amplement deux questions, l'une de droit, l'autre de fait. La question de droit consiste à sçavoir si ces paroles, *Trina Deitas*, ont

un sens Catholique, & cette question de Droit n'est pas inutile pour la décision du fait; car si cette expression est Catholique, pourquoi l'Auteur dont on examine le passage, ne s'en fera-t-il pas servi? La question de fait est de sçavoir si effectivement Hincmare a eu raison de croire que cet endroit a été interpolé par les deux Benedictins Ratramne & Gothescalc. La question de Droit est décidée, l'usage a rendu *Trina Deitas*, une expression Catholique; le P. Germon ne le nie pas, D. Coustant le prouve; & le P. Petau que ni l'un ni l'autre n'a cité, en convient à la fin du second Tome de ses Dogmes Theologiques: bien qu'il convienne que ce même usage n'a pas autorisé le *Triples Deitas*, dont quelques Peres ont usé. Ratramne & Gothescalc soutenoient contre Hincmare cette façon de s'exprimer, *Trina & una Deitas: una*, à raison de la nature divine, & *trina* à raison des trois Personnes de la sainte Trinité. Quant à la question de fait, le P. Germon fait valoir autant qu'il peut le témoignage d'Hincmare, D. Coustant le détruit autant qu'il peut. Ce qui résulte de leur dispute, c'est que si ces mots ont été véritablement inferez dans le texte original, il n'est pas assez prouvé que ce soit par les artifices de Ratramne & de Gothescalc, qui ne les ont jamais citez pour répondre à Hinc-

ma-

mare ; & que les Benedictins les ayant trouvez dans des Manuscrits anciens & dans des Editions précédentes, ont pû les conserver dans la leur.

Le reste de ce Livre contient une Apologie de Ratramne au sujet des Manuscrits, & une défense de ceux qu'on garde dans la Bibliotheque du Monastere de Corbie, dont le sçavant P. Sirmond a fait tant de cas. Cet Ouvrage est rempli de recherches curieuses, & l'on y remarque un Auteur accoutumé à la Critique ; mais comme il revient sur lui-même, & dit les mêmes choses en plus d'un endroit, on le trouvera peut-être un peu moins methodique & moins court qu'il ne faudroit.

Dans l'*Appendix* qui termine ce Volume, D. Coustant répond à un Ecrivain anonyme, qui dans un Ouvrage François publié en 1696. avoit attaqué l'Edition que les Benedictins ont donnée de S. Hilaire. Il parle en homme qui possède son sujet; mais nous n'entrerons point dans le détail de cette querelle, parce qu'il s'agit ou de questions épineuses peu capables d'être traitées exactement en peu de mots, & en François; ou de la signification de certains mots dont S. Hilaire use volontiers, & qui sont encore moins propres à être exprimez en nôtre Langue.

Dissertations Historiques sur divers sujets d'Antiquité, & autres matieres qui la concernent. A Paris chez Pierre Cot, rue S. Jacques, à l'entrée de la rue du Foin, à la Minerve. 1706. in 12. pagg. 125.

Les dix Pieces, qui composent ce Recueil, sont toutes de la même main. La premiere, qui est une *Dissertation Historique sur l'ancienne Ville de Bibracte*, & la fixième qui est une *Explication d'une Inscription trouvée à Bourbonne*, avoient déjà paru dans les Memoires de Trevoux de 1704. & de 1705. Comme les huit autres Dissertations n'ont pas encore été rendues publiques, nous en ferons l'analyse en peu de mots.

Il y a deux de ces Dissertations, sur la Ville nommée anciennement *Aventicum*.

I. Dans la premiere, on agite deux Questions, sçavoir, 1. si du temps des Romains, il y avoit une Ville auprès du Lac d'Antre, en Franche-Comté: 2. Si cette Ville est celle qu'ils appelloient *Aventicum*.

Il est aisé de decider la premiere Question, en détruisant les preuves sur lesquelles s'appuyent ceux qui tiennent pour l'affirmative. Ces preuves sont fondées sur des vestiges d'une Forge & d'une Mine qui se voyent auprès du Lac d'Antre; sur des

Inscriptions, des Medailles, & quelques autres Monumens d'Antiquité qui s'y trouvent. Mais on répond qu'il pouvoit y avoir en cet endroit d'anciens Édifices, des Mines de fer, & des Forges, sans qu'il soit nécessaire d'y supposer une Ville très-considérable; que la Vie de S. Oyan (*Eugendus*) qui est un monument incontestable, met en ce lieu-là un Village ou un Bourg, avec un Temple consacré aux Idoles; & que nous avons des Monnoyes d'or des anciens Rois de Bourgogne, frappées à *Isarnodore*, qui est l'ancien nom du Bourg dont on vient de parler. Au regard des Inscriptions, des Medailles, des Medallions, des Monnoyes, &c. que l'on allègue, tout cela ne portant aucune marque de Ville, ne peut nullement servir de preuve, & merite d'autant moins d'attention, qu'on rencontre de ces sortes de Monumens, non seulement dans les Villes, mais sur les grands chemins & dans les bois. D'ailleurs, ces prétendus vestiges d'une grande Ville, située près du Lac d'Antre, devoient être beaucoup plus faciles à appercevoir il y a mille ans; & cependant l'Auteur de la Vie de S. Oyan, qui est encore plus ancien, n'appelle ce lieu qu'un Village, *Vicus*.

La seconde Question ne paroît pas à l'Auteur plus embarrassante que la première. Pour montrer qu'*Aventicum* étoit pro-

che du Lac d'Antre , on a produit , comme une preuve fans replique , un passage de Gregoire de Tours , qui semble dire que l'Abbaye de S. Oyan , aujourd'hui S. Claude , étoit voisine de la Ville d'*Aventicum* ; *Aventica adjacet Civitati*. Mais l'Auteur fait voir , que *Civitas* , dans ce passage , doit s'entendre du Pays ou du Territoire , & nullement de la Ville ; & que c'est une signification très-ordinaire à ce terme , comme il l'a déjà prouvé dans sa Dissertation sur la Ville de Bibracte , après Sanfon & d'autres ; & comme il continue à le prouver ici , par l'autorité de Gregoire de Tours lui-même. Quant au passage de Ptolomée , qui place *Aventicum* dans le pays des Sequanois , & paroît en cela contraire à Tacite , qui dit formellement que cette Ville étoit Capitale de la Suisse , *Gentis Helvetiorum caput* ; on leve cette difficulté , en observant qu'avant Ptolomée , on avoit fait une nouvelle division des Gaules , où la *Sequanie* faisoit une Province séparée , & formée de l'Helvetie jointe à l'ancienne Sequanie , comme le remarque Eutrope liv. 6. en parlant de Cesar : *Is primò vicit Helvetios , qui nunc Sequani appellantur*. De là vient qu'on nomma la Sequanie ainsi accrue , *Provincia maxima Sequanorum*. L'Auteur semble persuadé , que ce fut sous Auguste , qu'on fit cette union , dont il recherche la cause ; & il l'attribue au dessein
d'abo-

d'abolir la memoire d'un Peuple, qui avoit battu plus d'une fois les Romains. Il ne doute donc nullement qu'*Aventicum* ne soit la ville d'*Avanches* en Suisse, appellée en Allemand *Wislisbourg*; & il se trouve d'autant mieux fondé à soutenir cette opinion, qu'elle est justifiée, 1. par la comparaison des Latitudes & des Longitudes de Paris & d'*Avanches*, qui resultent des Observations modernes, avec les Latitudes & les Longitudes que donne Ptolomée à *Lu-tetia* & à *Aventicum*. 2. Par l'inscription d'une pierre milliaire, qui se voit à Entre-roche, entre le Lac de Geneve & celui de Neuf-Chastel en Suisse, & qui apprend à quelle distance d'*Aventicum* on l'a posée: or cette distance étant de 41 milles, c'est justement celle d'Entre-roche à *Avanches*, au lieu qu'il y a une fois autant de chemin d'Entre-roche à S. Claude, ou à la prétendue Ville du Lac d'Antre.

II. La seconde Dissertation sur *Aventicum*, qui est la penultième du Recueil contient de nouvelles preuves, qui confirment l'Auteur dans le sentiment où il est touchant l'ancienneté de la Ville d'*Avanches*, qui, selon lui, n'est autre que l'*Aventicum* des Anciens. Ce sont plusieurs Inscriptions qui s'y trouvent de temps immemorial, & qui portent un caractere d'Antiquité, contre lequel il est difficile de s'inscrire en faux. Dans une de ces Inscriptions, faite

l'honneur de Caius Lælius , Lieutenant Général des Armées des Empereurs Nerva & Trajan ; rapportée par le P. Menestrier, & qui se voyoit encore presque entiere en 1536. cette Ville est appellée *Colonia pia Flavia constans emerita Aventicnm Helvetiorum fœderata*. Elle est nommée *Colonia Tita Flavia* dans une autre Inscription du temps de Vespasien & de Tite. La troisième est consacrée à Apollon, comme au Genie de la Colonie Helvetienne. Dans deux autres Inscriptions qui se trouvent à *Weiler* proche d'Avanches , on invoque la Déesse *Aventia*, patronne de cette Ville. Toutes ces Inscriptions semblent concourir à mettre l'ancienneté d'Avanches hors de doute. Il est vrai qu'ayant été ruinée dans la suite , puis rétablie par un grand Seigneur Allemand nommé *Wivilo*, elle prit son nom , & s'appella *Wivilsbourg*, & par corruption *Wislisbourg* ; ce qui n'a pas empêché que les Gaules & l'Italie ne lui ayent conservé son ancien nom , & que tous ceux , qui parlent François dans la Suisse , ne l'appellent encore *Avanches*. L'Auteur , en finissant cette Dissertation , répond à une objection que l'on pourroit lui faire , touchant l'Inscription de la pierre milliaire d'Entre-roche , rapportée dans la Dissertation précédente. Il dit qu'encore que cette pierre ne soit qu'à une journée de *Wislisbourg* , c'est-à-dire , à sept

ou huit lieuës d'Allemagne, & que l'Inscription qu'elle porte, la marque éloignée d'*Aventicum* de 41. milles; il ne s'ensuit pas pour cela, qu'*Aventicum* & Wissembourg soient deux Villes différentes; parce que ces sept ou huit lieuës se rapportent aux 41 milles de la pierre milliaire, de même que les 40. milles que Gregoire de Tours met entre Chalou & Tournus, répondent à une distance encore moindre que ces 7 ou 8 lieuës.

III. Dans la Differtation sur la Ville de *Bibrax*, dont il est parlé dans les Commentaires de Cesar (liv. 2. de la Guerre des Gaules) l'Auteur tâche de montrer que cette Ville n'est ni celle de Braine sur la riviere de Vesle; ni celle de Brai dans la Comté de Réthel; mais qu'il la faut chercher à trois lieuës de Neuf-Châtel, entre l'Occident & le Septentrion, au bas de quelque montagne, comme est située l'ancienne *Bibracte*; laquelle, aussi bien que *Bibrax*, tiroit son nom de la montagne où elle étoit bâtie, & dont la croupe étoit fendue en deux; ce que signifie encore en Allemand, dit-on, le terme *Bibracht*.

IV. La Differtation suivante est employée à faire voir que la Ville d'Alise (*Alesia*) des Commentaires de Cesar, étoit véritablement située sur le Mont-Aulfois en Bourgogne; & non pas à Alais dans les *Cevennes*, comme l'a prétendu un
hon

homme de Languedoc , pour faire valoir cette Ville d'Alais , dont il est Maire. On s'efforce de prouver cette verité , 1. par la marche de Cesar , qui en deux journées se rendit de la frontiere des Lingonois où étoit son camp , devant Alise , où Vercingetorix Chef des Gaulois s'étoit enfermé , après avoir été battu : 2. en comparant l'Alise moderne avec l'Alise de Cesar , qui n'a reçu d'autre changement , sinon qu'ayant été brûlée & ruinée par les Romains , on l'a rebâtie au bas de la même montagne où elle étoit située. On n'a trouvé sur cette montagne aucun autre vestige d'antiquité , que quelques Medailles Gauloises & quelques Imperiales jusqu'au temps de Gratien ; on s'apperçoit que le roc a été taillé en quelques endroits ; & on y rencontre des pierres , qui paroissent avoir servi à des bâtimens. L'Alise moderne offre un peu plus de Monumens antiques ; l'on nous en rapporte ici une Inscription , où il est fait mention d'un Portique erigé au Dieu *Moritasgus* , dont l'Auteur soupçonne , qu'une famille de ce nom qui avoit gouverné les Senonois , avant l'arrivée de Cesar , dans les Gaules , tiroit son origine.

V. Parmi les Inscriptions , que l'Auteur examine dans la Dissertation sur les Tombeaux antiques , qu'on voit à Autun & aux environs , il s'étend fort au long sur une Epita-

J U I L L E T 1707. 17

Epitaphe d'un Tombeau de pierre long de trois pieds , laquelle n'a point encore été publiée. La voici :

MEMORIÆ ÆTERNÆ
QUIETAT QUÆ VIXIT ANN.
I. M. III.
HOR. VIII. DECESSIT. VIII.
KAL. NOV.
VALENTE VI. ET VALENTINIANO
II. COSS.

Il recherche trois choses au sujet de cette Inscription ; 1. Si elle est antique ; 2. Si elle est Chrétienne , 3. Pour qui elle a été faite. Au regard de l'antiquité de ce monument , il ne la revoque point en doute ; & il répond à trois difficultez qu'on y pourroit opposer. La premiere tirée de la date , qui est du 23. d'Octobre , sous le fixième Consulat de Valens , mort dès le mois d'Août , ne doit faire aucun embarras , quand on sçaura que le Consulat des Consuls ordinaires , qui s'éliisoient tous les ans au mois de Janvier , duroit jusqu'au premier du même mois de l'année suivante. A la seconde objection , qui roule sur ce que le caractère paroît trop beau pour avoir été gravé dans les Provinces à la fin du quatrième siecle , & sur le terme *Quietat* que l'on accuse de n'être pas Latin ; l'Auteur répond , *Qu'il n'est point extraordinaire de trou-*

me *Quietat*, il en tres-Latin, pour dire *reposer*, & *reposer mollement*, & que c'est ain
que s'en est servi un Auteur du bas Empire
rapporté par du Cange, *Quietavit per tota
noctem*; *il reposa toute la nuit*. Quant à l'o
mission du nom de la personne, pour q
cette Inscription a été faite, ce qui forme
troisième difficulté qu'on oppose; cela n'e
point sans exemple, sur-tout chez les Grecs
& quelquefois aussi chez les Latins, com
me dans cette Inscription rapportée p
Reinesfus pag. 863. *Sol me rapuit*. L'Aute
ne décide rien sur la question, sçavoir,
cette Epitaphe est celle d'une Chrétienne
il devine encore moins le nom de la peti
fille dont il s'agit, lequel ne paroît en ni
endroit du Tombeau, & dont il attribu
l'omission à la douleur des Parens, ou
leur qualité qui rendoit leur fille assez r
connoissable par la seule date de sa mor

un T. C'est un doute que l'on propose à l'Auteur, qui en pourra décider mieux que personne, en examinant de nouveau l'Inscription. On parle encore dans cette Dissertation, 1. d'un autre Tombeau en forme de Pyramide, plus ancien que tous les autres, & que l'on a crû sans fondement être celui de Divitiac cet illustre Heduen, dont parlent Ciceron, Cesar, & Eumenius. 2. D'une Urne de terre cuite, & d'une forme desagréable, qui porte le nom de C. *Surus*, que nôtre Auteur prend, avec assez de vrai-semblance, pour un Heduen très-considerable de ce nom, dont il est parlé dans le dernier Livre de la Guerre des Gaules de Cesar. 3. De la Colonne de Cussy, village à cinq lieües d'Autun, &c.

VI. L'Auteur, dans la Dissertation sur le Bas-Breton, prétend contre l'opinion commune, que cette Langue est différente de l'ancien Gaulois: & voici quel est son Syffême historique, sur ce sujet. Du temps de Jules Cesar, la Grande Bretagne avoit deux sortes d'Habitans; les naturels du pays, qui occupoient le milieu de l'Isle, vivant dans une profonde ignorance, sans Loix, sans Religion, sans habitation certaine; & les Etrangers, la plupart Gaulois, qui avoient peuplé la Côte, y vivant à la Gauloise, & d'une maniere plus policée que les Bretons. Les Saxons, sous l'Em-
pire

pire d'Honorius , firent là conquête de cette Isle , d'où ils chasserent , non seulement les Romains , mais une partie des Habitans. Ceux-ci se retirèrent dans cette Province des Gaules appelée *Aremorique* , qui prit de ces nouveaux Habitans le nom de *Bretagne*. Ceux d'entre ces Refugiez , qui étoient originairement Gaulois , s'établirent dans le milieu des terres ; & ceux qui étoient originairement Bretons , se répandirent sur les Côtes. Ce sont eux qu'on nomme aujourd'hui Bas-Bretons , & la Langue qu'ils parlent est la même qu'ils parloient lors qu'ils quitterent la Grande-Bretagne. Il ne reste plus qu'à prouver par de bonnes autoritez, 1. Que la Langue de ces Bretons naturels étoit essentiellement différente de la Langue Gauloise , & qu'elle n'en étoit pas simplement une Dialecte : 2. Que ces Bretons naturels se sont répandus sur les Côtes de l'*Aremorique* , plutôt que dans le centre du Pays.

VII. On donne ensuite des éclaircissements sur cinq passages des Commentaires de Cesar , qui ont été mal entendus. On rétablit , entr'autres , ce passage du 1. Livre de la Guerre des Gaules , *Convocatis eorum Principibus , in his Lisco & Divitiaco , qui summo Magistratui praeerant : quem Vergobretum appellant Aedui , & qui creatur annuus*. L'Auteur corrige fort à propos , *praeras* ; parce que cette souveraine Magi-

frature d'Autun étoit entre les mains d'un seul, comme il paroît par le 7. Livre. Il corrige encore fort heureusement un autre endroit du premier Livre, où Cefar parlant de la défaite d'Arioviste, dit, *Omnes terga verterunt, neque prius fugere destiterunt, quam ad flumen Rhenum V. millia passuum ex eo loco circiter pervenerunt.* Il fait voir, par la situation des lieux, qu'au lieu de *V. millia passuum*, cinq mille pas, il faut lire *L. millia passuum*, cinquante mille pas. La troisième restitution est celle d'un passage du 7. Livre, où on lit d'ordinaire, *Ipse in Æduos proficisci statuit, Senatúmque omnem, & quos inter controversia esset ad se etiam vocavit. Cùm prope omnis Civitas eò convenisset, &c.* L'Auteur, au lieu de ces mots, *ad se etiam vocavit*, croit avec beaucoup de raison, qu'il faut lire, *ad se Decetiam vocavit*; il leur ordonna de le venir trouver à Decise; qui est la dernière Ville qu'on rencontre, quand on vient de Bourges à Autun. Il n'y a personne qui ne souscrive d'autant plus volontiers, à ces trois restitutions de l'Auteur, qu'il s'est rencontré sur ce point, sans le sçavoir, avec d'habiles Commentateurs, entr'autres avec François Hotman, qui fait ces trois corrections, & les appuie des mêmes preuves, dans ses Notes sur les Commentaires de Cefar, lesquelles se trouvent à la fin d'une Edition in folio, de ces mêmes

Commentaires, imprimée à Francfort sur le Mein, en 1575. On a même suivi ces corrections d'Hotman dans l'Édition Dauphine imprimée à Paris en 1678. où on lit, *praerat ; quinquaginta millia passuum ; & Decetiam*, comme le souhaite aujourd'hui nôtre Auteur.

VII. La dernière Dissertation de ce Recueil concerne la Langue Celtique. L'Auteur est persuadé qu'elle étoit fort différente de la Langue Allemande, & de ce que nous appellons aujourd'hui le Bas-Breton ; que les restes de cette ancienne Langue se conservent dans nôtre François, & que pour un mot Celte qu'on trouve dans l'Allemand ou dans le Breton, il y en a cent dans le François. L'Auteur tâche de rendre sensible cette différence, par un parallèle de 18 mots de chacune de ces trois Langues, lesquels semblent avoir peu de rapport entr'eux. Pour montrer que les mots qu'il prend pour Celtiques, le sont effectivement, il s'efforce de faire sentir le ridicule des Etymologies qu'on en a données, & ne paroît pas respecter beaucoup celles de Ménage. Après en avoir cité une de l'illustre M. Du Cange, il ajoute : *Je suis fâché qu'un si honnête homme ait dit une si haute impertinence.* Une qualification si dure ne convient gueres aux méprises d'un Sçavant du premier ordre. tel que M. Du Cange. Au reste,

les bornes prescrites à nos Extraits , ne nous permettent pas de suivre l'Auteur dans le détail de toutes ses preuves ; ainsi nous croyons devoir avertir le Lecteur de ne prendre parti , qu'après avoir consulté l'Ouvrage même.

D. CAROLI MUSITANI Philosophi ac Medici celeberrimi Pyrotechnia Sophia ; in qua rerum omnium principiis vestigatis , reliquisque Chymici apparatus expensis , singulorum corporum extriplicato naturæ regno , Vegetantium nempe , Mineralium , & Animalium principia , genesis , præparationes , usus , & dosis , ignis artificioso examine explorantur , & ad TRUTINAM revocantur. Cum Indicibus Capitum , Rerum , & Materiarum locupletissimis. Coloniae Allobrogum. Sumptibus Choïet , G. de Tournes , Cramer , Perachon , Ritter & S. de Tournes. 1701. C'est-à-dire , *Chymie raisonnée* , &c. Par Charles Musitano , *Philosophe & Medecin* , &c. A Geneve , aux dépens de Choïet , &c. 1701. in 4. pagg. 200.

CE n'est point ici la premiere Edition de cet Ouvrage , comme le titre le pourroit faire croire. Il a été imprimé à Naples , dès l'année 1683 , chez *Antoine Gragnani* ; & il a dû se perfectionner depuis

ce

ce temps-là , entre les mains de M. Musitano son Auteur , dont nous avons déjà parlé dans nos Extraits , à l'occasion de quelques-uns de ses Traitez de Medecine. Il s'agit dans celui-ci , de développer les principes des corps naturels , par le moyen de l'analyse Chymique ; d'enseigner la méthode des diverses operations , que la Chymie a coûtume de pratiquer sur ces mêmes corps , pour en tirer des remedes efficaces ; & de prescrire la maniere de se servir de ces remedes avec leur juste dose. Tout cela fait la matiere des cinq Livres , qui composent cette Chymie raisonnée.

Dans le premier , on traite de l'origine & du progrès de la Chymie ; de ses differens noms , & de leur étymologie ; de sa définition & de sa division ; de la fin qu'elle se propose , de sa necessité , & de sa dignité ; des diverses sectes de Chymistes , & de leurs sentimens sur les principes des corps : ce qui est suivi d'une explication des termes & des caracteres mystérieux , usitez dans cet Art.

L'Auteur s'applique , dans le second Livre , à nous découvrir la nature & les propriétés du Feu , qu'il considere comme le principal agent dans toutes les operations Chymiques , & dont il fait trois especes ; sçavoir , le feu *actuel* , connu de tout le monde , & dont la force se partage en plusieurs degrez , que l'on a soin de détermi-

ner ici ; le feu *potentiel* , qui consiste dans la vertu des *menstrues* , employez à la dissolution des mixtes ; & le feu de fermentation , qui résulte de l'action des *fermens* ou des *levains* sur ces mêmes mixtes. On vient ensuite au détail des diverses opérations , qui s'exécutent par le ministère de ces trois sortes de feux , & qui reçoivent les noms de Calcination , de Sublimation , de Distillation , &c.

On commence le troisième Livre par examiner ce que c'est que *Medicament* en général , & quelles en sont les différences ; que l'on réduit ici aux évacuans & aux fortifiens ou adoucissans , par rapport aux deux causes auxquelles on attribue toutes les maladies , selon la doctrine de Van-Helmont ; c'est-à-dire , à l'introduction des substances étrangères capables de troubler l'économie de l'animal , & à la fureur de l'*Archée* , ou à l'irritation de cet esprit qui en dirige toutes les fonctions. Après avoir subdivisé ces deux genres de Medicamens en leurs espèces , on entre en matière , & on enseigne les préparations chimiques des remèdes , que fournissent les Plantes , & qui comprennent les Essences , les Extraits , les Teintures , les Elixirs , les Baumes , &c.

Les remèdes qui se tirent des Minéraux , par le secours de la Chymie , sont le sujet du quatrième Livre. Il est divisé en quatre

chapitres, dont le premier est pour les minéraux salins, parmi lesquels on est sûr de rencontrer le Tartre; le second, les minéraux pierreux; le troisième, les sulphureux, auxquels on associe le Mercure; & le quatrième, pour les Métaux. Ce dernier chapitre est terminé par un appendice, où l'on enseigne la préparation de différentes sortes de Bezoards, qui se peuvent extraire du genre métallique.

Enfin le dernier Livre, & le plus court de tous, puis qu'il ne contient que trois feuillets, est employé à donner quelques exemples des opérations chymiques pratiquées sur les Animaux. L'Auteur ne fait qu'effleurer cette matière, s'excusant suivant le peu de temps qui lui reste, & renvoyant, pour une plus ample instruction, aux Traités de Chymie qui sont entre les mains de tout le monde; ce qui fait connoître que l'Ouvrage, dont nous donnons l'Extrait, n'est autre chose qu'un Cours de Chymie dicté par M. Musitano à ses Écoliers, & dont il a négligé dans la suite de remplir les vuides.

On voit à la tête des cinq Livres qui composent ce Traité, de petites Préfaces, la plupart fort devotes, & dont le style pieux fait ressouvenir de celui des Alchimistes, & en même temps, de la première profession de l'Auteur.

En recherchant l'origine de la Chymie,
M. Mu-

M. Musitano trouve beaucoup de vrai-semblance dans le sentiment de ceux qui en attribuent l'invention à Tubal-cain , à cause que l'écriture dit de lui , *qu'il eut l'art de travailler avec le marteau , & qu'il fut habile pour faire tous les Ouvrages d'airain & de fer* ; ce qui suppose , dit-il , la connoissance de plusieurs operations chymiques. Mais il ne doute point qu'après le Deluge, les Egyptiens n'ayent été les premiers à renouveler cet Art , dont leur *Hermès* surnommé *Trismegiste* , contemporain d'*Isis* & d'*Osiris* , passe communément pour l'inventeur. Le goût de ce peuple pour les symboles , les allegories , les énigmes & les caractères hieroglyphiques lui paroît s'accorder merveilleusement avec l'étude de la Chymie ; & il faut bien , ajoute-t-il , que les Egyptiens eussent la réputation d'être plus éclairés que les autres Nations , puisque Diocletien , au rapport de Suidas , crut retrancher aux premiers une occasion de revolte , en faisant brûler tout ce qu'ils avoient de Livres concernant la *Chrysolopée* ou la pierre philosophale. L'Auteur prétend que c'est d'eux que les Grecs apprirent la Chymie , dont il assure , après Eusebe , & sur la foi d'un passage de Seneque , que le Philosophe Democrite fut parfaitement instruit ; qu'ensuite ce même Art passa des Grecs aux Arabes ; d'où il pénétra dans les Cloîtres , & fut cultivé par les Moines,

102 JOURNAL DES SÇAVANS.

à faites , & quelques autres qu'il croit qu'on lui pourroit faire. En y répondant, il nous donne une idée fort nette de sa methode , & fait paroître beaucoup de modestie & de bonne foi. On l'a averti que dans son Histoire de l'Eglise , les matieres ne sont pas assez liées , & que l'esprit du Lecteur sautant souvent de Paris à Rome , & de Rome à Constantinople , est dissipé , par la difference des objets qui se présentent à lui ; la trop grande diversité l'empêchant de s'y attacher , & de s'y affecter , cela fait , dit-on , un papillonnage qui éblouit sans éclairer. M. l'Abbé de Choisi sent toute la force de cette objection , & ne peut y donner une bonne réponse. Mais il nous paroît qu'il ne juge pas assez équitablement de ce qui suit dans son discours : il satisfait fort bien à cette prétendue objection. Ceux qui l'ont faite , s'y sont pris d'une maniere honnête , & capable de faire envie aux plus opiniâtres de se corriger ; c'est apparemment ce qui a persuadé l'Auteur ; car du reste , exiger de lui que dans un Ouvrage qui embrasse tout ce qui s'est passé dans tout le monde Chrétien , il lie les matieres autrement que par l'ordre des temps ; qu'il ne présente point à l'esprit du Lecteur une grande diversité d'objets , & qu'il ne le fasse point passer souvent d'un pais à un autre , c'est demander l'impossible. Tout

XXVIII.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

Du Lundi 11. Juillet M. DCCVII.

*Histoire de l'Eglise, Par M. l'Abbé de CHOISI.
Tome quatrième, depuis l'an 565. jusques
à l'an 840. A Paris chez Antoine Dezallier, rue S. Jacques, à la Couronne
d'or. 1706. in 4. pagg. 381. Avec une
Table des Matieres des quatre premiers
Tomes de l'Histoire de l'Eglise, par ordre
alphabetique.*

CE Volume renferme le 14, le 15,
& le 16 Livre de l'Histoire de M.
l'Abbé de Choisi; & contient tout ce qui
s'est passé dans l'Eglise, depuis l'avenement
de Justin à l'Empire d'Orient, jusqu'à la
mort de Louis le Debonnaire Empereur
d'Occident. Dans l'Avertissement, l'Au-
teur examine quelques objections qu'on lui

B 4

la seconde , le soin principal de l'Ecrivain est de rendre compte de la Religion , de la conduite des Evêques , des grandes actions des Saints , des intrigues & des erreurs des Heretiques ; & un Ouvrage ne tire pas son nom de toutes les matieres dont il traite , mais il le tire de celles qui y prédominent.

M. l'Abbé de Choisi a cru qu'il devoit aussi se justifier sur la mediocrité de ce Volume , que certaines gens pourroient bien ne pas trouver assez gros pour renfermer près de 300. ans de l'Histoire de l'Eglise , & les principaux événemens de l'Histoire de l'Empire. Il allegue deux raisons de son Laconisme. La premiere est qu'il passe sous silence tout ce qui lui paroît peu considerable , comme des Conciles Provinciaux qui n'ont fait que se copier les uns les autres, des heresies que la Verité a étouffées presque dans leur naissance en un mot il ne s'est point arrêté à un détail de petites choses, exact sans necessité souvent ennuyeux , & qui ne plaît qu'à ceux qui ne veulent rien ignorer. Cela lui a fait avancer pais , & donné le moyen d'approfondir les matieres importantes. Quelque bonne que soit cette premiere raison, l'Auteur n'honore de cette épithete que la seconde : „ Mais voici , dit-il „ la bonne raison de mon Laconisme , „ y a des siecles où l'Histoire de l'Eglise

„ fournit peu d'évenemens. Il ne naît pas
 „ toujours des Heresiarques , & l'Eglise
 „ univèrselle n'est pas obligée à assembler
 „ souvent des Conciles généraux ; outre
 „ que les Eglises les plus florissantes ont
 „ eu de tristes revolutions , & qu'il est
 „ même arrivé que la Justice de Dieu ir-
 „ ritée des crimes de certains peuples , les
 „ a abandonnez pour toujours en les li-
 „ vrant à des Nations barbares & infidel-
 „ les.

Il applique ensuite ces reflexions gé-
 nerales aux matieres qui entrent dans ce Vo-
 lume , & il marque avec beaucoup de pré-
 cision les évenemens les plus considerables
 en ce genre.

On y voit les Eglises d'Antioche , d'A-
 lexandrie , & de Jerusalem , qui avoient
 été fondées par les Apôtres , & presque
 cimentées de leur sang , plus qu'à demi-
 détruites par les Arabes : l'Eglise d'Afri-
 que , que Tertullien , S. Cyprien , S. Au-
 gustin , & tant d'autres grands Personnages
 avoient rendue si célèbre , aneantie par les
 Sarazins , qui ne lui ont jamais permis de
 se relever : l'Eglise d'Espagne , après la
 défaite de Roderic dernier Roi Goth , &
 la conquête des Arabes , confinée du-
 rant 200 ans dans les montagnes des Astu-
 ries , gardant un profond silence , jusqu'à
 ce que les Rois d'Oviedo & de Leon suc-
 cesseurs de Pelage , soient sortis de leurs

cavernes pour reconquerir par la force des armes la Castille & l'Arragon. Il est vrai que la véritable Religion en perdant d'un côté a regagné de l'autre, & que dans le temps que les Barbares enlevoient au Royaume de Jesus-Christ de grandes Provinces en Orient, en Afrique, & en Espagne, il s'étendoit en Germanie, en Saxe, en Danemarck, en Suede, & dans la plûpart des Regions Septentrionales.

L'Auteur a raison de croire qu'on lui pardonnera de s'être un peu étendu sur le regne de Charlemagne; on conviendra aisément avec lui, qu'un Prince si grand en toutes choses, restaurateur de l'Empire en Occident, Conquerant d'une partie de l'Europe, celebre par son sçavoir, par ses Ouvrages, & encore plus par sa pieté que la voix publique a canonisées; qu'un tel Prince merite une exception à la regle géné-

solemnel selon les Loix Civiles. Le nom de Concubine, remarque nôtre Auteur, venoit du mot Latin *Concubina*, qui dans son origine n'étoit pas deshonorant. Après la mort de Luitgarde, Charlemagne ne voulut plus épouser de femmes qui eussent le titre de Reines : il se voyoit trois enfans, Charles, Pepin, & Louïs, tous trois en âge de regner ; & il ne vouloit pas avoir davantage d'heritiers, qui eussent été à charge au peuple, & eussent peut-être causé des guerres civiles. Il laissa trois garçons de ses Concubines, Drogon, Hugues, & Theodoric, & leur assigna quelques terres pour leur subsistance, ordonnant qu'ils ne pussent jamais prétendre à la succession du Royaume.

M. l'Abbé de Choisi s'est étendu assez au long sur ce qui regarde Mahomet ; ce n'est pas l'endroit le moins brillant de son Ouvrage. Ce prétendu Prophete „ n'étoit „ ni grand, ni petit ; la tête assez grosse, „ l'air noble, la conversation insinuante, „ naturellement éloquent, hardi, entre- „ prenant, que les difficultez ou la crainte „ de la mort n'arrêtoient jamais. Il ne sçavoit ni lire ni écrire ; il faisoit même gloire d'être ignorant. Il composa sa Religion de toutes celles qui avoient cours dans le monde : ordonna la circoncision des Juifs, laquelle étoit déjà en usage parmi les Arabes ; parla honorablement de

Jesus-Christ pour plaire aux Chrétiens; & quoi qu'il combattît à outrance les folies du Paganisme, il en prit l'inévitabilité du destin. Il promet aux Musulmans, ajoute l'Auteur, un parfait bonheur dans l'autre vie, & dit qu'il y'a sept Paradis. Le premier d'argent, le second d'or, le troisiéme de pierres précieuses, le quatriéme d'émerandes, le cinquiéme de crystal, le sixiéme de couleur de feu, & que le septiéme est un jardin délicieux arrosé de fontaines de lait, de miel & de vin, avec des arbres toujours verts, & des pommes dont les pepins se changent en des filles qui deviennent femmes & demeurent toujours vierges, & qui sont si belles & si douces, que si l'une d'entr'elles avoit craché dans la mer, ses eaux n'auroient plus d'amertume. Il assure que ce dernier Paradis est gardé par des Anges qui ont chacun soixante & dix mille bouches, chaque bouche soixante & dix mille langues, & chaque langue louë Dieu soixante & dix mille fois le jour en soixante & dix mille sortes d'idiomes differens. M. l'Abbé de Choisi fait ensuite un abrégé assez exact des principaux points de la Religion Mahometane. Mahomet, continue-t-il, recommande particulièrement la charité envers le prochain. Il veut qu'on prenne les armes pour étendre sa Religion, & préche une prédestination mal entendue, une nécessité fatale, qui ôte la vûe du peril, & fait quelquefois autant de heros que de

sol-

JUILLET. 1707.

soldats. La terre, selon sa doctrine, f
creee en deux jours. Un bœuf qui est a
dessus la soutient; & s'appuyant sur un
Pierre blanche, il a la tête en Orient, & la
queue en Occident, avec quarante cornes
& quarante dents; & d'une corne à l'autre
il y a autant de chemin qu'en pourroit fai-
re un homme marchant mille ans sans se
reposer. L'Auteur donne une idée fort ju-
ste de l'Alcoran, en disant que c'est un re-
cueil sans ordre, sans liaison, & presque sans
raisonnement, de diverses Histoires de l'an-
cien & du nouveau Testament, mêlées
avec un grand nombre de fables, un mélan-
ge confus d'absurditez, de preceptes de mo-
rale, & de lieux communs sur la grandeur,
sur la bonté, & sur la puissance de Dieu.
Mahomet assuroit que l'Ange Gabriel lui
avoit apporté du Ciel ce Livre admirable é-
crit sur un parchemin fait de la peau du
mouton qu'Abraham sacrifia à la place d'I-
sac. Il est composé en Vers Arabes dont
le style est assez pur. Il est divisé en quatre
parties, & chaque partie est partagée en
plusieurs chapitres qui ont des titres extra-
ordinaires; comme de la vache, des four-
mis, des araignées, & des mouches. Ma-
homet gagna plusieurs victoires, se rendit
maître d'une partie de l'Arabie, & mourut
de 63. ans, l'an 10. de l'Egire, qui ré-
pond à l'an de Jesus-Christ 632. Son corps
fut enterré à Medine, où il est encore dans
un

un cercueil de fer, soutenu par des colonnes de marbre noir, & environné d'une balustrade d'argent chargée d'une infinité de lampes. Ce que M. l'Abbé de Choisi raconte de Mahomet & de ses successeurs, a été tiré des Auteurs Arabes; & comme il est extrêmement reconnoissant, même pour
 „ les plus petites choses, il avoue que M.
 „ l'Abbé Renaudot, si profond dans les
 „ Langues Orientales, a bien voulu en
 „ cette occasion lui faire part de ses lumières.

Nous avons parlé du troisième Volume de l'Histoire Ecclesiastique de M. l'Abbé de Choisi dans le xxxix. Journal de 1705. p. 1066.

Réponse aux Questions d'un Provincial. A Rotterdam chez Reinier Leers. 1704. in 12. Tom. I. pagg. 644. sans la Préface & l'Indice.

IL paroît ici depuis plus d'un an, un second & un troisième Tome de cet Ouvrage. Ces deux derniers Volumes nous ont rappelé l'idée du premier dont nous aurions dû parler il y a long-tems. Un de nos Confreres s'étoit chargé d'en rendre compte au Public quand il est mort; & l'on ne s'est apperçu que cet Article manquoit dans le Journal des Sçavans, que lors qu'on a pensé à donner l'Extrait des deux Tomes
 nou-

nouveaux. Le Public aura d'autant plus de peine à nous pardonner cette inattention, qu'elle tombe sur un Auteur en possession de toute son estime, & dont les productions excitent le plus sa curiosité. On le reconnoît par tout dans celle-ci; & quoi que l'Ouvrage ne soit peut-être pas travaillé avec le même soin que plusieurs autres qui lui ont acquis avec justice une si grande réputation, on ne laisse pas d'y trouver ce stile vif & naturel, & ces manieres de badiner en instruisant, aisées, quelquefois un peu libres, mais toujours agreables, qui caractérisent nôtre ingénieux Auteur. Il nous donne lui-même dans un Avertissement la juste idée quel'on doit se former de son Livre.

Il nous dit que ce n'est proprement que l'abregé de diverses Lettres. Au lieu de les faire imprimer toutes entieres, il a trouvé plus à propos d'en détacher seulement quelques parties, & de les réunir sous la forme qu'il leur a données. Son dessein a été de composer un Ouvrage qui tenant le milieu entre ceux qui servent aux heures d'étude, & ceux qui servent aux heures de recreation, pût procurer un délassement instructif. Il se contente de couler legerement sur certaines choses qui auroient pû être approfondies. Il passe promptement d'une matiere à l'autre, afin d'introduire la variété; & s'il a fallu donner de la suite à certains
sujets.

sujets, il l'a fait de telle sorte, que chaque
 chapitre les represente par des côtez diffé-
 rens. Il a observé cette regle, que les cha-
 pitres ne fussent jamais fort longs, & que
 souvent ils fussent très-courts. Il a cru sui-
 vre en cela le goût d'apresent. „ Ajour-
 „ d'hui, dit-il, rien n'engage mieux à com-
 „ mencer la lecture d'un chapitre, que de
 „ sçavoir qu'il n'est gueres long, & qu'on
 „ y trouvera bien-tôt une pause. Comme
 il craint qu'on ne lui reproche que son Ou-
 vrage est trop chargé de citations; voici
 comme il se justifie. „ Il n'y a point lieu
 „ de douter, dit-il, que certains Lecteurs
 „ ne jugent qu'il y a dans cet Ouvrage un
 „ peu trop de citations. C'est un desordre,
 „ diront-ils, qui n'est pas moindre que ce-
 „ lui des Villes où les Etrangers sont en
 „ plus grand nombre que les Bourgeois.
 „ Mais qu'importe à des Voyageurs, qu'un
 „ tel désordre paroisse dans un país, pour-
 „ vû qu'ils n'y trouvent que d'honnêtes
 „ gens? Rien n'empêche qu'on ne com-
 „ pare la lecture à un voyage. Les Le-
 „ cteurs peuvent aussi se considerer comme
 „ des personnes conviées à un repas: ils se
 „ doivent mettre peu en peine, si, selon
 „ l'ancienne frugalité campagnarde, tout ce
 „ qu'on leur donne est de son cru, ou
 „ au lieu des animaux domestiques & de
 „ fruits de son jardin & de sa vigne, ou
 „ leur sert ce que l'on a acheté. L'impor-
 „ tant

„ tance est que les viandes soient bien ap-
 „ prêtées , que les vins soient bons , &c.
 „ *Unde habeas quarit nemo, sed oportet habere.*
 „ Où sont aujourd'hui les gens qui aime-
 „ roient mieux une table couverte de mets
 „ domestiques , qu'une table couverte de
 „ mets étrangers ? C'est aller contre la na-
 „ ture des choses que de prétendre que
 „ dans un Ouvrage destiné à prouver &
 „ à éclaircir des faits , l'Auteur ne doit se
 „ servir que de ses propres pensées , ou
 „ que pour le moins il ne doit citer que
 „ rarement. „ Le titre du Livre permet
 l'entrée à toutes sortes de sujets : aussi cet
 Ouvrage renferme-t-il tant de différentes
 choses , qu'il faudroit qu'une personne fût
 d'un caractère bien singulier , pour n'y rien
 trouver qui lui fût propre.

Nous ne parlerons ici que du premier
 Tome, qui contient 67. chapitres.

C'est un composé de pieces détachées ;
 qui ne laissent pas quelquefois d'avoir de
 la liaison entr'elles : tantôt ce sont des
 Dissertations sur differens sujets , tantôt
 on démasque certains Auteurs déguisez ;
 souvent on éclaircit des faits d'Histoire &
 de belles Lettres ; d'autres fois on fait des
 reflexions sur des questions philosophiques,
 & même sur des Plaidoyers. Mais la ma-
 tiere que nôtre illustre Sçavant a le plus à
 cœur , & qu'il traite plus amplement , est
 celle qui regarde les Possedez, la Magie , &
 les Sorciers.

Le caractère particulier de nôtre Auteur est la sincérité & la bonne foi : le zele de parti , ou les préjugés de la Religion qu'il professe , ne l'empêchent pas de rendre justice aux Catholiques en plusieurs occasions ; & nous en verrons des exemples dans la suite.

On ne pouvoit mieux commencer une Réponse aux Questions d'un Provincial , qu'en examinant , comme on fait ici dans les deux premiers chapitres du premier volume ; S'il est avantageux de naître & de demeurer dans la capitale du Royaume. Comme nôtre Auteur exhorte son Provincial à s'établir dans Paris , & qu'on pourroit objecter à l'Auteur, qu'il conseille une chose qu'il n'a pas faite ; il répond , qu'il n'a point été en son pouvoir de le faire, & qu'enfin les exhortations d'un homme qui

accusées d'avoir fait un pacte avec le Demon, & d'aller aux Assemblées nocturnes du Sabat, &c. Il composa sur ce sujet un Livre de *vera & falsa Magia*, & l'envoya secretement à Cologne pour le faire imprimer. Mais ayant été découvert, il fut mis en arrêt par ordre du Nonce Apostolique, dans le Convent de S. Maximin proche de Treves, où on le fit dédire ignominieusement. L'acte de sa retractation est devenu public par les soins du Jesuite Martin del Rio, qui l'a fait imprimer dans le second Tome de ses *Disquisitiones Magicae*. Nôtre Auteur a fait un chapitre exprès pour parler de ce Jesuite, c'est le 16. Martin Del Rio n'auroit voulu pour rien du monde, que les Tribunaux diminuassent leur vigilance à faire brûler les Sorciers, & il avoit peur que l'Ouvrage de Corneille Loos ne fut imprimé, dit nôtre Auteur, par les soins de quelque diable. C'est pourquoi il rendit publique la retractation, afin qu'elle servît d'antidote, en cas que ce malheur arrivât. On ajoute ici assez plaisamment, que si quelqu'un s'avisoit d'écrire des Histoires paralleles entre des Auteurs Catholiques & des Protestans, comme Plutarque a fait celles des Hommes illustres Grecs & Romains; il ne pourroit faire un meilleur couple que d'apparier Corneille Loos avec M. Becker; l'un Prêtre, l'autre Ministre, tous deux châtiés

JOURNAL DES SÇAVANS.

oniquement pour avoir nié la *diab*
dernier fut déposé du ministere p
Livre fait sur ce sujet en 1691.

Le 4. chapitre contient une Prophe
cernant le Roi Auguste de Polo
ns le 5. on remarque la fausseté de q
s prédictions.

Le 6. parle d'une fausse Lettre inf
l à propos dans les Memoires du
Rohan , & faussement attribuée à
c. Nôtre Auteur croit qu'elle est
le Duc de la Valette, fils du Duc
non.

Dans le 7. chapitre , on examine
fée de Mademoiselle Barbier , fu
it qui couroit que la Tragedie don
Public sous son nom , n'étoit pas v
ement d'elle. Nôtre Auteur paroît
osé à lui rendre justice , & à cr
elle & plusieurs personnes de son se
t plus capables d'aider les homme
e un bon Livre , qu'elles n'ont be
les hommes les aident à composer
Ouvrage.

Les 8. & 9. chapitres traitent la q
n, S'il a été défini dans quelques C
s , que la foi donnée aux Heretiq
doit point être gardée: ou du moi
y a quelques Docteurs qui approuv
observation de la foi donnée aux
ues. Les Protestans soutiennent, c
concile de Constance a décidé p

affirmative. Les Catholiques le nient. C'est un combat ambigu, dit nôtre Auteur; les attaquans peuvent faire des objections specieuses, mais les attaquez, opposent des distinctions où il est bien difficile de les forcer. Ce sont là des occasions de témoigner sa bravoure, & non pas de remporter la victoire. Dans le 9. chapitre on rapporte un pacte d'un Jurisconsulte Allemand, dans lequel ce Jurisconsulte soutient que Menochius a convaincu de faux ceux qui disent que le Concile de Constance a violé le sauf-conduit donné aux Heretiques.

Le chapitre 10. contient une Dissertation, pour sçavoir si la Reine Elizabeth interrompoit les Predicateurs. Sanderus le dit formellement. Mais on ne s'arrête pas ici à son témoignage; on examine si la chose est vrai-semblable. Ce chapitre n'a rien de solide: & M. Bayle y fait le personnage d'un jeune homme qui s'exerceroit à raisonner pour & contre sur un sujet frivole.

Dans le 11. chapitre, on remarque que la frugalité des Lacedemoniens n'étoit pas un effet de la nécessité, mais de leur moderation.

Le 12. fait voir, qu'il s'en faut beaucoup que la doctrine de Platon sur l'immortalité de l'ame, soit orthodoxe.

Le chapitre 13. roule sur une pensée
inge

ingenieuse de la Comedie du *Bal d'Autueil*.
Le 14. parle de l'antipathie des François
& des Espagnols : & le 15. de la signifi-
cation impropre du mot *Negre*.

On examine dans le 17. un endroit des
Lettres de M. Nicole, où cet Auteur sem-
ble dire, que ceux qui font des Panegyri-
ques, ne se servent d'aucune preuve. On
prétend que le Journal de Trevoux ne
prend pas bien la pensée de M. Nicole,
& que cet Ecrivain judicieux, lors qu'il
parle de prouver, prend ce mot à la ri-
gueur, pour signifier, établir certains prin-
cipes, développer les consequences, écarter
les équivoques, ne quitter point une preu-
ve qu'elle n'ait été portée au plus haut
point de solidité & de force, dont le su-
jet soit capable : il est hors de doute, selon
notre Auteur, qu'en ce sens on ne sçauroit
dire, que le Panegyrique soit, comme le
prétend le Journal de Trevoux, *une preuve
continue que les actions du Saint meritent nô-
tre estime & nôtre admiration.*

Le 18. chapitre explique quelques parti-
cularitez qui regardent M. Boileau Inten-
dant des Menus-plaisirs du Roi, & frere de
l'illustre M. Despreaux.

Une Lettre écrite de Paris le 14. Avril
1691. au sujet du Siege & de la Prise de
Mons, fait la matiere du 19. chapitre. Com-
*me dans cette Lettre on ne se contente pas
de mal deviner la cause du Siege, m*
qu'

qu'on prognostique faussement le mauvais succès de la Campagne de 1691. pour les François: cela donne occasion dans le 20. chapitre d'avertir les Nouvellistes de ne pas anticiper sur l'avenir.

Les chapitres 21. , 22. & 23. regardent Madame la Duchesse de Mazarin: on y parle de la maniere dont elle est morte, des Plaidoyers de M. Erard contr'elle, & des dettes qu'elle a contractées.

Le 24. chapitre refute une nouvelle démonstration de l'immortalité de l'ame, qui ne valoit peut-être pas la peine d'être attaquée: & dans le 25. on fait des reflexions sur une difficulté touchant l'étendue considérée comme l'essence de la matiere, & touchant la divisibilité de la matiere à l'infini.

Le chapitre 26. nous instruit du véritable nom de l'Auteur des Meditations sur la metaphysique, in 16. imprimées en 1678. sous le nom de Guillaume Wander. On nous apprend que cet Ouvrage est de M. l'abbé de Lanion, frere de M. de Lanion lieutenant General des Armées de France.

Le 27. donne quelques éclaircissemens sur la Vie de M. de Turenne, imprimée en 1685. dont on prétend que l'Auteur s'est appelé faussement M. du Buisson; & on voit qu'elle a été composée par celui qui a donné au Public les Memoires de Rohan, la Guerre d'Italie, &c. On aver-

tit de ne se pas fier à un tel Historien, qui a mis au jour mille & mille choses inventées à plaisir, ou puisées dans les bruits de la ville. Et dans le chapitre suivant, conseille de douter de ce que le même Historien raconte dans son Livre de la Guerre d'Italie, que le Pape Innocent XII. est obligé de recevoir dans ses Ports la Flotte Angloise.

Le chapitre 29. est employé à parler de l'Abbé Cotin, devenu fameux par les Lettres de M. Despreaux, & par la Comédie des Femmes sçavantes.

Le chapitre 30. prouve que Paul Emile n'est pas le premier qui ait donné le nom d'Auguste à Philippe II. Roi de France.

Le chapitre 31. nous apprend ce qu'étoit Dom Francisco Ramos del Manzano.

La matiere du 32. chapitre est une Lettre à Mad. de Lionne, au sujet de celle qu'elle avoit écrite aux Jesuites. Nôtre Auteur en donne une copie fidelle, dans laquelle on voit qu'il est que c'est sur des copies falsifiées qu'on a prétendu que dans cette Lettre se déchiroit brutalement & grossièrement la réputation de cette Dame.

Les 12. chapitres suivans, aussi-bien que les 55. 56. & 57. concernent les Demoniâques, la Magie, & les Sorciers. On y traite de l'origine, de l'antiquité & du progrès de l'Art Magique: on en fait voir l'illus

On examine si c'étoit un crime puniffa-
 parmi les anciens Payens , & même si
 doit le punir en ce temps-ci. On ne
 rête pas à l'opinion de ceux qui font
 t Magique auffi ancien que le Monde;
 fupposant que le discours que le Serpent
 à Eve , fut un acte de Magie. On se
 tente de remonter jusqu'à Zoroastre ,
 quelques-uns prétendent avoir été in-
 it par Azonace : du moins il paroît in-
 itable que cet Art étoit bien établi en
 pte du temps de Joseph & de Pharaon.
 re Auteur croit que la Magie étoit une
 enfion de la Religion Payenne, & qu'el-
 est élevée peu à peu sur les principes &
 les rites de cette fauffe Religion , qui
 ettoit des Dieux celestes , *maritimes* ,
 rnaux ; les uns bien-faisans , les autres
 l-faisans , & qui avoit des formulaires de
 res si essentiels aux actes publics , qu'on
 voit que fans ces paroles consacrées
 t le reste de la ceremonie n'auroit pû
 ir de rien. Aussi les Magiciens ont-ils
 ours été persuadés que les paroles fai-
 nt une partie essentielle de leur ceremo-
 : *Addit venenis verba non istis minus me-
 da*, dit Senèque en parlant de Médée.
 Nôtre Auteur ne croit point trop aux
 hantemens ; & il prétend que la plû-
 des effets qu'on attribué à quelque sor-
 ge , ne font souvent qu'une fuite des
 ordres de l'imagination. Il pousse fort
 C 2 loin

loin les effets de ces desordres ; & les Theologiens pourroient bien le trouver ici trop Philosophe. Il parle à ce sujet de ce qu'on appelle vulgairement noüer l'éguillette : il rapporte quantité d'avantures assez enjouées, qui marquent bien, dit-il, qu'il n'y a dans tout cela que de l'imagination.

Nôtre Auteur parle d'un sacrifice que les Romains faisoient à la Déesse Tacita, & qui avoit tout l'air d'un acte de Magie. La Vieille qui y presidoit, entourée d'une grande quantité de filles, les assuroit, en finissant, qu'elle avoit lié la langue des médifans. Nôtre Auteur ajoute fort plaisamment, qu'elle donnoit une fausse confiance à la troupe qui l'accompagnoit ; & qu'on n'a point ouï dire qu'à cet égard-là il y ait eu quelque noüeur d'éguillette.

Voici encore un fait qui regarde la Magie, & que nôtre Auteur examine dans le 54. chapitre. Il s'agit de sçavoir, si on conserve dans le Cabinet de Messieurs de Messme, une Medaille frapée par l'ordre de Catherine de Medicis, où elle est représentée à genoux aux pieds du thrône du Diable, & ayant à ses côtez ses trois enfans, Charles, Henri, & le Duc d'Alençon. On refute cette horrible calomnie.

Le chapitre 45. fait connoître ce que c'est qu'un Libelle intitulé, *L'Apotheosi Melchiorica*. C'est la relation de ce qu'ont fait les *Jacobins de Recanati*, pour honorer la me-
moire

moire de la Signora Ottavia Melchiorri qui leur avoit laissé environ 7000. écus.

Les chapitres 46. & 47. ont pour sujet le *Mercur* François & les *Gazettes*. On demande si les Auteurs graves ont pû les citer. M. Bayle se déclare pour l'affirmative.

Dans le 48. on montre que les Auteurs peuvent avoir des motifs très-raisonnables de se citer eux-mêmes.

Le 49. contient des observations sur ce qu'on trouve à la louange de M. le Maréchal de Lorge dans le *Mercur Galant* du mois de Novembre 1702.

Le 50. marque le jour précis que les Protestans des Pais du Canton de Berne, où l'on parle François, commencerent à se servir de pain levé dans leur Cene.

Le 51. parle de M. de Catinat, & de deux Lettres qu'on lui attribue. Le chapitre suivant relève une faute de M. de Mau-croix, dans sa Traduction du Schisme d'Angleterre par Sanderus: & le 53. regarde plusieurs fautes concernant un Livre d'Harmonopulus.

Dans le 59. chapitre, on examine s'il est vrai que le Duc d'Albe ait fait un Livre contre le Pape.

Le chapitre 60. traite la question, si Gebhard Trucsez pouvoit retenir l'Archevêché de Cologne, depuis qu'il se fut marié, & qu'il eut changé de Religion: & nôtre Auteur, *quoi que Protestant*, decide pour la

negative, fondé sur ce que les Loix d'Allemagne rendent la dignité d'Archevêque de Cologne incompatible avec le mariage, & avec la Profession d'une autre Religion que la Catholique.

Dans le chapitre 61. on apprend la signification du mot *Touxelle*, dont s'est servi Rabelais dans le conte qu'il fait de la convention passée entre un petit diable, & un Laboureur de l'Isle des *Papefigues*.

Le chapitre 62. parle d'un Livre intitulé, *Apparitions Angloises*.

Le 63. d'un autre, qui a pour titre *De la Guerre & de la Paix*.

Les chapitres 64. & 65. traitent des *Despotisme*, c'est-à-dire de la Puissance absolüe.

Le 66. marque quelques petites fautes que l'on prétend trouver dans un Ouvrage de M. du Pin.

Le 67. enfin qui est le dernier, fait la découverte de quelques Auteurs anonymes ou pseudonymes.

Sermons sur divers Textes, prononcez en différentes occasions. Par M. TILLOTSON Docteur en Theologie, & Archevêque de Cantorbery. Traduits de l'Anglois. Tome Premier. A Amsterdam chez Thomas Lombraill, Marchand Libraire, dans le Beursstraat, 1706. in 8. pagg. 346.

EN n'excite tant la curiosité des hommes pour les Ouvrages nouveaux, & la grande reputation d'un Auteur ce, dont on a entendu parler plusieurs avec éloge. Sur ce pied-là, les Sermons de M. Tillotson Archevêque de Canterbury, ne sçauroient manquer de faire une disposition favorable dans l'esprit des Lecteurs. C'étoit un des hommes d'Angleterre qui parloit le mieux sa langue, & qui a le plus brillé par les différentes qualitez de l'esprit, & par une connoissance très-fine des matieres philosophiques. Ce premier Volume de ses Sermons en contient huit.

Dans les deux premiers, il attaque le matérialisme en fait de Religion; & ne craignant point d'exposer aux yeux du Public tous les détours captieux dans lesquels l'Athée croit se mettre à l'abri & de soi-même & de Dieu, il va combattre l'impie jusques dans ses derniers retranchemens. Cette maniere de prêcher, si convenable au peuple, peut contribuer à faire connoître le genie de la Nation Angloise. Le troisiéme Sermon & le quatriéme sont faits pour animer les hommes à l'amour de la vertu, par l'exposition de des grands avantages qui en résultent, tant à la Société civile en general,

néral , qu'à chacun des particuliers dont elle est composée. Dans le cinquième & le fixième , M. Tillotson fait voir l'excellence de la Religion Chrétienne , & que la pratique des devoirs du Christianisme n'est point aussi remplie de difficultez & de peines, que bien des gens se l'imaginent. Enfin les deux derniers fournissent aux hommes des motifs puissans , pour les engager dans la pratique des vertus qui composent le merite du parfait Chrétien.

Ainsi dans ce premier Tome , qui fait comme un corps d'ouvrage à part, l'Auteur trouvant l'homme aveuglé par les ténèbres de l'impiété , lui dessille les yeux , & lui ayant fait appercevoir la verité des principes , lui en découvre comme par degrez toutes les consequences.

La methode qu'on remarque dans tous ces discours est sèche & précise ; conforme aux sentimens de ceux qui n'ayant d'autre objet que d'instruire , negligent pour persuader d'avoir recours au mouvement des passions. Ce sont plutôt des Differtations écrites pour être lûes avec soin , que des discours éloquens pour être prononcez avec action. L'on y trouve cependant des traits d'une éloquence vive & forte , qui consiste dans l'ordre & l'arrangement des raisons & des consequences ; mais parmi tout cela , on peut observer

erver beaucoup de pensées tirées de la connoissance de l'homme en lui-même, & qui ont leur fondement plutôt dans la Philosophie profane, que dans la Theologie Chrétienne. La honte des Chrétiens l'aujourd'hui, est que, pour les amener à la vertu, on en soit réduit à raisonner avec eux, comme on auroit fait du temps de Socrate & de Platon.

JUST. CHRIST. WILLERDING *Fundamenta Juris Canonici in Nucleo exhibitata, quibus differentia Juris utriusque Civilis & Canonici Titulis congruis sunt adjecta.* Hanoveræ apud Ludolph. Henr. Havenstein 1707. in 8. pagg. 290.

JOAN. CAROL. NÆVII J. U. D. *Prof. Pub. in Acad. Witt. tractatus de Juramentis à Jure reprobatis & approbatis, nempe de illicitis, inofficiosis & temerariis ut & de promissoriis, confirmatoriis & assertoriis.* Witenbergæ sumptibus Christiani Gerdesii 1707. in 4. pagg. 134.

HENRIC. ERNEST. KESTNERI IC. & PP. *Compendium Juris universi seu Jurisprudentia positiva, seculo accommodata.* Rinteli sumptibus Herm. Aug. Enax 1707. in 4. pagg. 376.

XXIX.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

Du Lundi 18. Juillet M.DCCVII.

עדיות מעשה בראשית ומרכבה

Sive Discursus Gemaricus de Incestu, Creati-
onis, & Currus opere, ex Codice **הגינה**
cap. II. Misn. I. petitus. Latinitate do-
natus, ex probatissimis Hebræorum R.
SALOMONIS & Auctorum TOSA-
PHOT commentariis illustratus, adjunctis
simul propriis Annotationibus, in qui-
bus nonnulla Veteris & Novi Testamen-
ti loca explicantur, & cum phraseologia
Gemarica conferuntur. A JOH. HEN-
RICO HOTTINGERO, Henr. ex Henr.
nep. Tigurino. Lugduni Batavorum apud
Jordanum Luchtmans. 1704. C'est-à-di-
re. *Traité sur l'ouvrage de la Creation &*
de Char, ou Traité de la Gemare, tou-

chant l'Inceste , la Creation , & le Char : traduit en Latin par Henri Hottinger , avec des Notés tirées des Rabbins , & celles du Traducteur , où quelques endroits de l'ancien & du Nouveau Testament sont expliqués , & comparez avec le style de la Gemare. A Leide chez Jourdain Luchtmans. 1704. vol. in 4 pagg. 134

CE Livre comprend trois parties , dont la premiere peut en quelque sorte être regardée comme la Préface des deux autres. On y propose pourquoi dans la Misna qui est le texte du Thalmud , il est dit , qu'on ne doit point traiter de l'Inceste en presence de trois personnes , ni de la Creation en presence de deux , ni du Char devant une , à moins que ce ne soit une personne pleine de sens & d'intelligence. (Nous dirons plus bas ce qu'il faut entendre par ce Char.) Dans la Gemare qui est le Commentaire du Thalmud , on répond à cette question , que si le Rabbin parloit devant trois personnes touchant l'Inceste , un des trois l'écoutant attentivement , les deux autres s'amuseroient à disputer ensemble. A cette réponse on forme une difficulté ; sçavoir , que si cette raison a lieu , il ne faudra traiter aucun article de la Loi en presence de trois personnes. On replique à cette difficulté que la matiere de l'Inceste est une matiere délicate , qui reveille

les passions des hommes , soit que les ob-

jets soient sous leurs yeux, ou qu'ils ne soient presens qu'à leur memoire : au lieu que les autres choses défenduës, le vol, par exemple, a moins de force pour tenter, quand on ne voit pas la chose même que l'on pourroit voler. Ce qui revient à ce mot celebre : Qu'on ne peut gueres parler chastement de la chasteté.

On ne doit pas disputer de la Creation devant deux personnes. Ce sont les paroles du Texte; & le Commentaire en fournit cette raison : Parce qu'il ne doit y avoir qu'une personne qui interroge.

On vient ensuite aux questions sur la Creation; elles sont traitées suivant les différentes opinions des Docteurs Juifs. Nous en rapporterons ici quelques-unes, pour donner un échantillon des Ecrits Rabbiniques à ceux qui n'en ont nulle connoissance. Car on peut dire avec verité qu'à quelques-uns près, ils se ressemblent tous, & qu'ils sont dictés par le même esprit.

Que veulent dire ces paroles : *Depuis le jour que Dieu a créé l'Homme sur la terre?*
R. E. P. Selon le Rabbin Eleazar, le premier homme avoit les pieds sur la terre, & de la tête il touchoit au Ciel; & cela, parce qu'il est écrit : *Depuis le jour que Dieu crea l'homme sur la terre.* Or quand le premier homme eut peché, Dieu mit sa main sur lui, & le raccourcit; selon ce passage du Pseaume : *Vous m'avez formé derriere*

re & devant , & vous posez votre main sur moi. *Retrò & antè formasti me , & imponis mihi manum tuam.* Mais si cette explication subsiste , que deviendra le sentiment du Rabbín allegué par le R. Jehuda , & qui pour les mêmes raisons concluoit qu'Adam , avant que Dieu eût posé sa main sur lui , touchoit d'un bout du monde à l'autre : la solution de cette difficulté n'est pas mal-aisée à trouver , & ces deux opinions reviennent au même , car la distance de la terre au Ciel , est précisément la même que d'une extrémité du monde à l'autre.

La Tradition porte , que quand la Lumière fut créée , Adam d'une extrémité du monde voyoit jusqu'à l'autre extrémité. Mais les Sages ont dit , que Dieu , le premier jour , crea les deux Luminaires , & qu'il ne les avoit suspendus que le quatrième jour.

Les Rabbins disputent lequel a été créé le premier , du Ciel ou de la Terre. Ceux qui tiennent pour la Terre , raisonnent ainsi : On ne fait point le plancher avant les fondemens. Ceux au contraire qui tiennent que le Ciel a été fait le premier , apportent pour raison de leur sentiment , qu'on ne fait point le marchepied avant le trône.

Sur quoi pose la Terre ? Sur des colonnes , car il est dit au Livre de Job : Celui qui remue

la Terre , & en fait trembler les colonnes. Ces colonnes sur quoi portent-elles ? Sur les eaux , selon ce qu'on lit dans les Pseaumes : *Qui étend la Terre sur les eaux.* Sur quoi portent les eaux ? Sur les montagnes , suivant ce mot du Pseaume , *Sur les montagnes sont les eaux.* Les montagnes sur quoi portent-elles ? Sur le vent ; car Amos dit : *Voilà celui qui forme les montagnes , & qui crée le vent.* Le vent est contenu dans l'orage , témoin le Pseaume où il est dit : *Sa parole est formée d'un vent orageux.* L'orage dépend du bras de Dieu ; puis qu'on lit au Deuteronomie : *Sous les bras éternels.* Le sentiment des Sages est que la terre est soutenue par douze colonnes , & cela fondé sur ce qu'on lit au Deuteronomie : *Vous établissez les limites des peuples , suivant le nombre des enfans d'Israël , c'est-à-dire , suivant le nombre des douze Tribus.* Les autres ne donnent à la terre que sept colonnes pour fondement , suivant ce mot des Proverbes : *Elle a taillé sept colonnes.* Les autres enfin ne lui en donnent qu'une , conformément à ce mot du même Livre : *Le juste est le fondement du monde.*

Dans le plus haut des nuës il y a des meules de moulin , employées à moudre la farine pour les justes : & cela est appuyé sur ce verset des Pseaumes : *Il a commandé aux nuës les plus hautes , & il a ouvert les portes des Cieux , & il fait pleuvoir sur eux la manne pour leur nourriture.* Après

le premier chapitre d'Ezechieel. Au
comme il est défendu de parler de
devant trois personnes , ni de la
devant deux , de même il est dé-
expliquer le Char devant une per-
à moins qu'elle ne soit remplie de
& d'intelligence. Le Rabbin Chia
que bien qu'on n'explique pas
ent le Char , on ne laisse pas de
les principes généraux de cette ex-
n. Mais le Rabbin Ammi a dit
ne découvroit les secrets de la loi
lui qui est chef de 50 hommes ,
et la bonne reputation & le bon con-
sageffe , de sorte qu'on se taife de-
i , & qu'il entende ce qui se dittout

ez , dit le Rabbin Jochanan au
Eleazar , je vous apprendrai ce

fet , dit M. Hottinger , cette science Char est une chose très-sainte & très-pectée parmi les Juifs , parce qu'elle contient les noms & les attributs divins , quels bien entendus peuvent conduire connoissance de cet attribut secret , les Auteurs Cabalistes nomment *la Consigne* , en vertu de quoi , selon eux , peut parvenir à operer des miracles : c'est là ce qui produit la veneration les Juifs ont pour cette doctrine élevée.

Jochanan fils de Saccaï étoit un ju monté sur son asne ; le Rabbin Eleazar d'Arac avoit soin de faire avancer l'asne qui portoit le Rabbin Jochanan ; & chemin faisant il dit à Jochanan : Expliquez-moi un chapitre du Char ? Ne voyez-vous pas , répondit Jochanan , que je n'explique point le Char même en particulier à une seule personne , si cette personne n'est douée d'une grande sagesse , n'entend d'elle-même ? Permettez-moi donc , reprit Eleazar , de dire en votre présence quelque chose de ce que vous m'en avez enseigné. Jochanan y consentit , descendit de son asne , s'enveloppa de son manteau , & s'assit sur une pierre qui étoit sous un Olivier. Eleazar dit : Pourquoi êtes-vous descendu de dessus votre asne ? Comment seroit-il possible , repliqua Jochanan , que je demeurasse sur mon asne , tandis que vous expliquiez

La doctrine du Char? tandis que la majesté divine est avec nous, & que les Anges, ministres des volontez de Dieu, nous environnent? Eleazar ayant fini son exposition, le feu du Ciel descendit, & parut sur tous les arbres du champ où ils étoient. Ils se mirent donc à chanter; *Loüez Dieu sur la terre, que les baleines, & les abîmes de la mer le loüent, que les arbres qui portent du fruit, que les cedres loüent le Seigneur.* Ensuite un Ange du milieu du feu répondit en ces termes: C'est là véritablement l'explication du Char. Aussi-tôt le Rabbin Jochanan fils de Saccaï se leva, & embrassant Eleazar, le baïsa à la tête, & dit: Beni soit le Dieu d'Israël, qui a donné à Abraham nôtre pere un fils capable d'entendre, de pénétrer, & d'expliquer le Char. Un enfant ayant lû & compris un article du chap. d'Ezechiel où est le Char, il sortit du feu qui le devora; ce qui fut cause, qu'on delibera si l'on supprimeroit la Prophetie d'Ezechiel. Le Rabbin Jehosua s'étant mis un jour à exposer la doctrine du Char, quoi que ce fût bien avant dans le mois de Juin, le Ciel se couvrit de nuages, l'Arc-en Ciel parut dans les nuës, & les Anges pour l'entendre s'assemblerent comme on s'assemble pour une réjouissance. Aussi l'intelligence du Char est-elle appelée par *les Rabbins le Paradis*: & ils pré-
 tent.



...metatron , à qui
d'être assis pour écrire ce qui se
dans Israël ; & l'ayant vû assis
ment , conclut de là qu'il y
le Ciel deux souveraines Puissances
Principes : l'Ange Metatron fi
verement , car pour avoir donné
à l'erreur d'Acher, il reçut soixante
de fouet avec des verges de fer
lui dit : Pourquoi ne vous êtes
levé quand vous avez vû Acher ?

En voila bien assez pour donner
idée de ce Livre. Les Notes de
tinger marquent une grande correction
des Auteurs Thalmudistes , & des
modernes qui ont tourné leur écriture
côté-là. On y trouve quelques
de l'Écriture expliqués heureusement
rapport du style de

dans le Ciel. C'est à la page 27. Tout y est exprimé d'une façon qui ressemble fort à quelques passages du nouveau Testament; & le Commentateur observe que c'est là un monument précieux, qui nous apprend de quelle manière les Juifs pensoient sur les choses spirituelles, & qu'ils ne bernoient pas leurs esperances aux biens de ce monde-ci. Pour bien juger de ce témoignage, il faudroit sçavoir au juste en quel temps les differens Traitez qui composent le Thalmud & la Gemare ont été écrits.

Traité des Maladies les plus frequentes, & des Remedes specifiques pour les guerir; avec la methode de s'en servir pour l'utilité du Public & le soulagement des Pauvres. Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée. Par M. HELVETIUS, Medecin de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans. A Paris chez Pierre-Augustin le Mercier, rue Saint Jacques, à S. Ambroise. 1707. in 12. pagg. 369.

COMME le mérite de ce Livre est suffisamment connu par la multitude d'exemplaires qui s'en est débitée depuis 1703. & par les Extraits qui en ont paru dans plusieurs Journaux, nous nous contenterons d'indiquer ici ce que cette seconde Edition a de particulier, sans entrer dans
aucun

aucun détail sur ce qui forme le corps de l'Ouvrage. Nous dirons donc , que M. Helvetius s'étant proposé de le grossir d'un nouveau Traité, à chaque Edition qui s'en feroit , il a crû devoir augmenter celle-ci d'un Traité de l'Asthme, & il nous en promet un autre de l'Hydropisie , pour l'année prochaine. L'attention sérieuse & non-partagée que l'Auteur donne à l'exercice de son Art , jointe au grand nombre de malades de toute espece qu'il traite journellement , le met en état de faire des observations nouvelles & utiles , non seulement par rapport aux causes des maladies, & aux divers accidens qui les accompagnent, mais encore sur l'usage des Remedes les plus efficaces pour en procurer la guerison : & certainement, l'on ne peut lui sçavoir trop de gré du soin qu'il prend de nous faire part de temps en temps de ses découvertes. Il seroit à souhaiter que tout ce que nous avons aujourd'hui de grands Praticiens , voulussent bien tenir la même conduite , & communiquer généreusement au Public ce qu'une longue expérience a dû leur apprendre de plus important dans une Profession qui interesse d'aussi près la vie & la santé du genre humain. Rien ne contribueroit davantage à perfectionner la Medecine ; & l'exemple de M. Helvetius est très-propre à faire voir qu'une pareille communication n'est nullement incompati-

ble avec le dessein de se livrer tout entier au courant d'une Pratique nombreuse , & de recueillir tous les fruits qu'on en peut attendre pour un solide établissement.

Le petit Traité dont nous rendons compte ici , & qui ne comprend que les 23. dernières pages de ce volume , roule uniquement sur cette espece d'Asthme ou de difficulté de respirer , qui est produite par l'obstruction des Bronches , ou des autres vaisseaux du Poumon , & qui est accompagnée d'un sifflement ou d'un râlement plus ou moins considerable. Car pour ce qui regarde les différentes sortes d'Asthme sympathique , tels que sont le Convulsif , l'Hysterique , & l'Hypocondriaque , leur cure dépendant des maladies principales , dont ils ne font , pour ainsi dire , que des branches ; l'Auteur déclare d'abord , qu'il n'a pas intention d'en traiter ici , non plus que de l'Asthme sec , qu'il juge absolument incurable.

M. Helvetius établit pour cause de l'Asthme dont il est question , l'épaisseur du sang , qui séjournant trop long-temps dans les artères & dans les veines du Poumon , laisse échapper au travers des pores de ces Vaisseaux , une serosité gluante , qui passe des vésicules de ce viscère , dans les Bronches , & même dans la Trachée-Artere , & s'attache aux parois de ces differens tuyaux. *Cette espece d'enduit s'opposant au libre passage*

passage de l'air, qui par cet obstacle diverses *collisions*, ne peut manquer de la respiration laborieuse, & de rendre l'oppression, le râlement & le sifflement si ordinaires aux Asthmatiques. Il y a de là deux indications principales, pour la cure de cette maladie : l'une, de rendre le sang plus coulant, par l'usage des remèdes capables de le subtiliser & de l'animer, & d'évacuer les matieres crues & qui embarrassent les premières voyes.

Pour remplir ces vuës, l'Auteur conseille de saigner d'abord le malade de trois fois, selon ses forces & la violence du mal, sur quoi il observe, qu'il est préférable de faire la saignée au bras ou au pied, parce que les poumons étant comprimés, & suspendus au milieu de la poitrine, la saignée du pied ne fait pas plus de bien que celle du bras. Aux saignées doivent succéder les lavemens, pour lesquels on ne doit employer qu'un fétier de decoction émolliente, afin d'empêcher le gonflement des intestins, & de ne pas comprimer le diaphragme, augmentant ainsi infailliblement la difficulté de respirer. En suite on aura recours à la purgation, commençant toujours par les émétiques, autant que la complexion des malades le pourra permettre ; pour passer après à des purgatifs simples. L'Auteur n'a pas de spécifier les uns & les autres, ni prescrire les doses.

évacuations, on ne doit pas
 mettre en œuvre les Remedes
 propres à inciser & attenuer la
 crasse, unique source de tous
 les Malades de l'Asthme. Ces
 conduisent ici à une Tifanne pec-
 torale, à une Poudre absorbante, à des
 Poudres, à une Poudre & à
 toutes deux somniferes, à
 une Poudre, & à un Looch,
 & l'autre à faciliter l'expecto-
 ration, & à diminuer la serosité. On trou-
 ve les Recettes de tous ces Remedes ;
 on détail exact du Regime,
 qui assujettir les Asthmatiques.
 On termine cette discussion par
 un Chapitre, touchant les moyens
 de prévenir le retour des accès
 de cette Maladie. Il vante fort,
 l'usage du soufre
 & son sel acide fixe, & celui
 du soufre en fumée. Il prétend que
 par la préparation qu'il y don-
 ne, nous communique, jointe
 à une dose considerable qu'il en fait pren-
 dre, il pousse jusqu'au poids de
 un jour, est d'un secours mer-
 veilleux, non seulement pour embarrasser
 les Bronches, & les voyes
 muqueuses & balsamiques
 des premieres voyes & de la
 trachee, mais encore pour diffu-
 ser le sang, si elle survient ordinairement
 aux

aux Asthmatiques, & reparer en peu de temps la perte de leur embonpoint. Au regard du Tabac pris en fumée, „ outre que „ les parties salines de cette Plante, dit „ l'Auteur, picotant les Fibres de la bouche, excitent ainsi le crachement, les feits „ volatils sulphureux dont elle abonde, étant portez avec l'air dans les Vesicules „ Pulmonaires, servent à diviser le sang trop „ épais, & à inciser la viscosité des humeurs; ce qui facilite l'Expectoration.

Au reste M. Helvetius, après avoir donné tous les éclaircissemens necessaires, sur la maniere d'user de ces deux Medicamens, finit en avertissant que sur le fait des Remedes qu'il vient de proposer, il ne prétend nullement à la gloire de l'invention. Cet aveu sincere & modeste ne lui dérobera rien des louanges qui lui sont si legitimelement dûës, pour avoir prescrit, sur tout cela, les préparations & les doses les plus convenables.

Instructions d'un Pere à sa Fille, tirées de l'Écriture sainte; sur les plus importants sujets concernant la Religion, les mœurs, & la maniere de se conduire dans le monde. Dediée à S. A. S. Madame la Duchesse du Maine. Par le Sieur DUPUY, ci-devant Secretaire au Traité de la Paix de Ryswik. A Paris chez Nicolas le Clerc, & chez François le Breton. 1707. in 12. pagg. 432.

LA Nature sollicite les peres & les meres de veiller eux-mêmes à l'éducation de leurs enfans. C'est un devoir des plus essentiels de la Société, & dont néanmoins la plupart des hommes sont bien-aîsés de se dispenser. Ils confient ordinairement ce soin à des personnes qui s'en acquittent très-mal, faute de talens nécessaires, ou de récompenses proportionnées à l'attention que demande un si pénible emploi. L'amour du repos, la violence des passions, l'embarras des affaires, l'incapacité, sont aux uns un prétexte, aux autres un obstacle qui les empêchent d'entrer dans les soins domestiques, & de donner une partie de leur temps à inspirer de bonne heure à leurs enfans la piété, la justice, l'honnêteté & la bien-seance.

M. Dupuy paroît parfaitement convaincu de ses devoirs à cet égard. On peut dire que dans cet Ouvrage qu'il a composé pour l'instruction de Mademoiselle sa fille, il la conduit par une route également agreable & certaine. Tous ses conseils, toutes ses reflexions ont pour fondement la Parole divine. Il n'a pas crû que les maximes de la vie Chrétienne fussent incompatibles avec celles de la politesse du monde : au contraire il fait voir la dépendance qu'elles ont entre elles, & montre qu'il n'y a pas de moyen plus assuré pour

acquérir l'estime des hommes , que la modestie & l'humilité Chrétienne. C'est principalement du côté de ces deux vertus qu'il tourne l'esprit de son Eleve.

Il fait par tout une peinture des vertus & des vices , telle que l'Esprit saint nous la donne dans les Ecrivains sacrez , & sçait en tirer ensuite d'une maniere persuasive des conséquences naturelles pour la conduite des mœurs.

Afin de mieux disposer sa Fille à respecter le principe & le fondement de cet Ouvrage , il commence par lui expliquer ce que c'est que la Genese , les Pseaumes de David , les Proverbes de Salomon , l'Ecclesiaste , la Sageffe , l'Ecclesiastique , le Prophete Isaïe , le Livre de Job , & celui des Machabées , qui sont les Livres du vieux Testament qui lui fournissent le plus d'instructions. Comme les Livres du nouveau Testament sont plus connus , il se contente dans la suite , en les citant , de donner dans de courtes notes les explications nécessaires.

Ce Livre n'est divisé que par articles , ou par chapitres , qui ne sont pas numerotez. Dans le premier , l'Auteur parle de la Connoissance de Dieu , *qu'on enseigne , dit-il , aux Enfans d'une maniere très-superficielle , se contentant de leur dire qu'il y a un Dieu , sans se mettre en peine de leur parler dans la suite de ses attributs divins , de sa*
puis

Puissance, de sa bonté, de son amour, de sa justice, de sa providence.

Dans le second Chapitre il est parlé de la grandeur & de la puissance de Dieu d'une maniere très-élevée. C'est un tissu des plus beaux passages de l'Écriture sainte sur ce sujet. L'Auteur exhorte son Eleve à lire sur-tout attentivement celui qu'il tire de l'onzième chapitre de la Genese.

Le troisième article est de la bonté & de l'amour de Dieu envers les hommes. Il en explique les differens effets, & les circonstances les plus dignes de nôtre admiration, & les plus propres à exciter nôtre reconnoissance. Tout ce qu'il dit est appuyé de passages choisis de l'Écriture sainte, la même methode regne dans tous les autres chapitres. On y parle de la crainte de Dieu; de la sagesse; de l'amour des hommes envers Dieu; de l'amour du prochain; de l'aumône; de l'orgueil; de la colere; de la médifance; des rapports; du mensonge, & de l'hypocrisie; du trop parler; des juremens, & de la calomnie; de la docilité, de ce qu'une fille doit faire tous les jours pour le Seigneur, pour son prochain & pour elle-même; des occupations qui ne tendent qu'à délasser l'esprit; de la compagnie des femmes vertueuses, & de celles qui ne le sont pas; de la modestie, du tête à tête & du mot à l'oreille; de la lecture; des Lettres & des pré-

sens ; des devoirs des enfans à l'égard de leurs peres & meres ; du respect pour les vieillards , & des devoirs des femmes âgées à l'égard des jeunes ; des devoirs des femmes à l'égard de leurs maris ; de la douceur , de la conduite qu'une femme doit tenir à l'égard de ses enfans ; des domestiques ; des regles qu'il faut observer dans les jugemens ; de la mortification des sens ; du respect qu'on doit avoir dans les Eglises , & de la vraie piété ; du monde ; des amies ; des conseils ; des visites ; du jeu ; de la credulité , & des promesses ; des horoscopes , & autres superstitions.

Voila une grande variété de matieres. Quoi que la plûpart de ces sujets paroissent détachez , M. Dupuy ne laisse pas d'y mettre de la liaison , & l'on trouvera son Ouvrage plus suivi qu'on ne le jugeroit d'abord.

fragile que celle du corps ; de l'état le plus parfait & le plus paisible , on passe en peu de temps sous le tumultueux empire des passions.

Sur l'orgueil , il remarque que c'est une apostasie , parce que l'homme orgueilleux cesse de reconnoître Dieu pour son Createur. Il definit & caracterise les différentes sortes d'orgueil ; & parlant de celui qu'il appelle faste & ostentation : Vous n'y donnerez point , dit-il à sa fille , si vous ne vous forgez point une fausse idée de la gloire de ce monde , si vous la regardez véritablement comme une ombre qui passe , & dont il ne reste rien quand elle est passée ; si vous meditez sur la grandeur de Dieu , & sur votre propre neant ; si vous êtes enfin persuadée que de ces gens auxquels vous voudriez vous donner en spectacle , les uns n'y feront aucune attention , les autres se moqueront de votre foiblesse ; & que s'il y en a qui vous regardent avec cette admiration dont vous faites votre idole , ce seront des personnes sans discernement , qu'une ignorance grossiere tient toujours en haleine pour admirer ce qui merite le moins d'être admiré.

On dit de la colere , qu'elle est à l'ame , ce que la sievre est au corps ; que c'est une folie passagere ; que si elle duroit long-temps , elle approcheroit de la rage , &c. L'Auteur continue à la décrire d'une maniere fort vive.

Dans l'article du mensonge , sur le mépris que ce vice attire. ; Rien n'est plus hon-

teux que de vivre dans un décri universel, à peu près comme ces monnoyes qui n'ont nul cours dans le commerce. La Verité se fait jour à travers tous les voiles du deguïsement; elle ne remporte gueres de victoire, qu'elle ne couvre le menteur de confusion & de mépris.

Rien n'est plus sensé que le precepte que donne nôtre Auteur sur l'éducation des enfans, de ne pas faire semblant de s'appercevoir de toutes leurs fautes; de tâcher d'en reconnoître le principe, pour le détruire peu à peu; de ne pas prétendre les rendre parfaits en peu de temps, cela dependant des différentes dispositions. Ainsi, dit-il, vous voyez des arbres qui produisent des fruits dès leur Printemps, d'autres plus tardifs en produisent dans des saisons plus reculées. Ce qu'il ajoute n'est pas moins judicieux: Il y a dans les enfans une sensibilité laquelle bien ménagée est d'une grande ressource pour les mener où l'on veut; vous la détruirez cette sensibilité, si vous parlez souvent d'eux avec mépris en présence du monde.

Le dernier chapitre est celui des horoscopes & des autres superstitions de cette nature. L'Auteur s'étend à en montrer la vanité; & il dit qu'il s'est arrêté sur cet article, parce qu'il sçait qu'il y a un grand nombre de personnes de tout rang qui ajoutent beaucoup de foi à ces impostures. Telle est la foiblesse de l'esprit humain, sur laquelle les imposteurs peuvent sûrement compter.

Le style de cet Ouvrage en général a de la simplicité & de la noblesse ; les differents sujets que l'Auteur y traite n'y sont peut-être pas autant approfondis que le demanderoient des Sçavans ; mais ils y sont dépouillez de cette secheresse qui accompagne d'ordinaire les préceptes. Quoi qu'il ait été beaucoup écrit sur cette matiere , on ne laissera pas de trouver ici un air de nouveauté, & des sentimens qui seront du goût des personnes les plus rebutées des sujets devots. Les mêmes instructions que M. Dupuy adresse à Mademoiselle sa fille , peuvent servir aux jeunes gens de l'un & de l'autre sexe ; & la mauvaise éducation qu'ont eüe la plupart des Peres de famille, donne lieu de penser que ces instructions ne leur seront pas inutiles.

Le Public sera peut-être bien-aïse d'apprendre que M. Dupuy est parent de ces Messieurs Dupuy Bibliothequaires du Roi, si célèbres dans la Republique des Lettres.

P H I L. R E I N H. V I T R I A R I I
 Jurisconsulti & Antecessoris Ordina-
 rii, Institutiones Juris Naturæ & Gen-
 tium , in usum Serenissimi Principis
 Christiani Ludovici Marchionis Bran-
 deburgici , &c. ad Methodum *Hugonis*
Grotii conscriptæ, editæ denuò & auctæ
 à JOANNE JACOBO VITRIARIO
 U. J. D. Accedit JOANNIS FRANCIS-

CI BUDDEI SS. Theol: Lic. Moral. ac Civilis in Academia Frinana Prof. Pub. ordin. Historia Juris Naturalis, ut & Synopsis Juris Naturalium, juxta disciplinam Ebraeorum Lugd. Batavorum apud Jordanum mans. 1704. C'est-à-dire : *Institutiones du Droit Naturel & du Droit des Gens posées selon la Methode de Hugues Grotius par Philippe Reinhard Vitrier * Juriste & Professeur en Droit. Seconde Edition augmentée par Jean Jacques Vitrier Professeur en Droit Civil & Canonique de l'Université de Leyde. Histoire du Droit naturel, par Jean Bouddieu †, &c. & un Abregé du Droit Naturel & du Droit des Gens, suivant les mœurs des Hebreux. A Leyde chez Jean Luchtman. 1704. in 8. Histoire du Droit Nat. & du Droit des Gens. 662. Histoire du Droit Nat. & du Droit Naturel & du Droit des Gens. pagg. 90.*

LE Droit de la Paix & de la Guerre composé par Grotius, a passé pour un des Ouvrages les plus doctes, qui ont paru dans le dernier siecle. C'est la Loi reçûe parmi les Nations, que les Souverains observent les uns à l'égard des autres.

* Ou plutôt Mr. Vitriarius : car c'est qu'on nomme ce Professeur. † Mr. Vitrius. ‡ Mr. Buddens.

son origine de la nature même, & qui est établi par un consentement tacite de tous les peuples. Plusieurs en ont écrit des livres, ou rapporté des exemples, mais le premier, qui ait traité cette matière dans toute son étendue & avec méthode. Il a divisé son Ouvrage en trois Livres, & chaque Livre en plusieurs chapitres: on peut dire que chaque chapitre est un excellent Traité, où il a ramassé, tant de l'Ecriture sainte, que des Livres des Jurisconsultes, des Theologiens, des Philosophes, des Historiens, des Poëtes & des Poètes, tout ce qui étoit propre à son sujet.

Les Critiques lui reprochent d'être obscur dans son stile; que ses expressions ne répondent pas à toute la force de ses idées, & qu'il pense plus de choses qu'il ne dit. C'est ce qui a donné occasion à quelques-uns de dire, qu'il n'y avoit que des gens qui l'avoient pratiqué pendant sa vie, ou ceux qui avoient lû les mêmes livres dont il s'étoit servi, à qui il fût devenu intelligible. Pufendorf a fait de nombreuses applications qui peuvent tenir lieu de commentaires perpetuel sur cet Auteur. M. de Mevius, dont nous avons parlé dans le Journal du 29. Mars 1706. p. 321. a fait sous le nom de *Collegium Grotianum*, une Introduction au même Traité de la Paix & de la Guerre. D'autres se plaignent du grand usage qu'il fait d'autoritez, dont il appuie ses

preuves, & de ses amplifications, qui sont venues ennuyeuses & confuses. M. Vitrier a composé des Institutes du Droit Naturel & du Droit des Gens, suivant la méthode de Grotius, dans l'ordre que l'auteur y traite des mêmes questions, & a proposé de dégager les pensées de l'auteur, de manière que tout y fût clair & intelligible, digérées dans chaque chapitre & dans chaque paragraphe, sans néanmoins s'être assés esclavé à suivre les opinions de ce grand Auteur. Mais quand il a cru que ce n'étoit plus véritable, il l'a proposé avec la liberté des gens de Lettres, & a écrit en marge, lors qu'il est d'un avis contraire au sentiment. Comme depuis le chapitre du 3. Livre, Grotius retourne sur le 11. M. Vitrier a joint les chapitres 10. avec le 4. qui parle des mêmes choses, le chap. 12. avec le 5. ; le chap. 13. avec le 6. ; le chap. 14. avec le 7. ; le chap. 15. avec le 8., & le chap. 16. avec le 9. Il a ajouté plusieurs questions controversées, & a cité les Auteurs, qui en traitent, & a noté ceux qui auront la curiosité de les consulter, afin qu'il ne manque rien à ce Recueil. Il a dit qu'il y a inséré des définitions de plusieurs choses, & plusieurs autres choses qu'on ne trouve point ailleurs.

Voici quelques exemples où M. Vitrier est d'un avis contraire à celui de Grotius.

1. On demande si un peuple est en droit de refuser le passage à ceux qui ont de justes raisons de passer au travers de son pais, comme pour aller faire commerce avec des peuples éloignez, chercher de nouvelles demeures en des terres inhabitées, ou pour repeter par une guerre juste ce qui leur appartient? Grotius tient qu'il faut auparavant demander le passage, & qu'en cas de refus, il est permis de le prendre de force, sans qu'on puisse s'excuser sur la crainte du grand nombre de ceux qui doivent passer, ou d'attirer la guerre dans son pais de la part de leur ennemi. M. Vitrier répond, que c'est plutôt la matiere d'une negotiation, qu'une question de Droit, & que si un Etat a des forces suffisantes pour s'opposer au passage, il est en droit de l'empêcher, à cause du préjudice qu'il en pourroit recevoir.

2. Grotius prouve par des exemples de l'ancien Testament, & par la pratique de plusieurs Nations, que la liberté d'épouser plusieurs femmes, & le divorce, sont de droit naturel: il estime qu'il n'y a que la Loi Evangelique, comme plus parfaite & plus agreable à Dieu, qui ait défendu l'un & l'autre. M. Vitrier fait voir que la polygamie & le divorce sont contraires à la Loi de Dieu, & au droit de nature; que ces deux choses détruisent l'essence du mariage, & qu'elles ne sont pas même per-

qui violent le Droit naturel & le des Gens , ou de vanger les pech se commettent contre Dieu ? Gro doute pas que ce ne soit une cau seulement juste , mais honnête de rer la guerre, en y gardant les préca & suivant les temperamens qu'il a que. M. Vitrier est d'un sentimen traire , & il se fonde sur deux raisi premiere est , que les Souverains point de Jurisdiction les uns sur l tres : la seconde est , que ceux mé ont quelque superiorité, ne peuen pour ce sujet , dépouiller leurs in du domaine ou de la possession de qui leur appartiennent.

M. Vitrier le fils, qui nous a don te seconde Edition , l'a augmentée Table . & y a ajouté deux petits T

Droit des Gens, suivant les mœurs des Hebreux, & qui n'est qu'un extrait du Livre de Seldenus, mais qui a néanmoins son utilité, en ce que l'on y a retranché des digressions & des Dissertations, qui quoiqu'elles soient très-sçavantes, ne laissent pas d'ennuyer les Lecteurs, particulièrement ceux qui n'ont aucune connoissance des Langues Orientales.

-
- * Réponse de Mr. JAQUELOT aux Entretien composés par Mr. Bayle, contre la Conformité de la Foi avec la Raison, & l'Examen de sa Theologie. A Amsterdam, chez François l'Honoré, 1707. in 12. p. 261.
 - * Recherches Historiques & Genealogiques des Grands d'Espagne. Avec un Etat de ceux qui vivent aujourd'hui, contenant leur Extraction, leurs Noms, leurs Qualitez, leurs Alliances, leur Posterité, leurs Armes & Blazons. Le tout tiré de bons Mémoires pour servir à l'Histoire du temps présent. Par J. G. IMHOF. A Amsterdam, chez Zacharie Chastelain, 1707. 12. pagg. 258.
 - * Voyage & Aventures de FRANÇOIS LE GUAT & de ses Compagnons en deux Isles desertes des Indes Orientales. Avec la Relation des choses les plus remarquables qu'ils ont observées dans l'Isle Maurice, à Batavia, au Cap de B. Esperance, dans l'Isle St. Helene &c. Le tout enrichi de Cartes & de Figures. A Londres, chez David Mortier. 1707. 2. vol. in 12. Tom. I. p. 194. Tom. II. p. 209.

XXX.

JOURNAL
DES
SÇAVANS,

Du Lundi 25. Juillet M. DCCVII.

L'Histoire & la Religion des Juifs, depuis Jesus-Christ jusqu'à present. Pour servir de Supplément & de Continuation à l'Histoire de Joseph. Par M. BASNAGE. A Rotterdam chez Reinier Leers. 1707. in 12. 5. volumes. I. Tome, pagg. 600. II. Tome, pagg. 532. III. Tome, pagg. 912. IV. Tome, pagg. 518. V. Tome, pagg. 744. sans y comprendre deux Tables des matieres, qui se trouvent, l'une à la fin du II. Tome, & l'autre à la fin du dernier; & une Table des Auteurs citez dans cet Ouvrage, laquelle est au commencement du premier Volume.

L'AUTEUR de ce Livre est M. Basnage, Ministre de la Religion Prétendue
Re

Reformée à Rotterdam, & connu d'ailleurs par divers Ouvrages considerables, tels que sont *l'Histoire de l'Eglise, l'Histoire de l'ancien & du nouveau Testament, &c.* Il se propose deux choses dans celui-ci : la premiere, de suivre le Peuple Juif dans toutes ses dispersions en Orient & en Occident, depuis la ruine de Jerusalem par les Romains, où se termine l'Histoire de Joseph, jusqu'à nôtre siecle : la seconde, d'entrer dans une discussion exacte de ce qui regarde les Schismes, les Sectes, les Dogmes, les Rites, & les Ceremonies de la Religion Judaïque. Dans le dessein où il est d'écrire l'Histoire de toutes les Religions sorties du Christianisme, il a crû devoir commencer par celle des Juifs, dont les premiers Heretiques ont emprunté une partie de leurs erreurs & de leurs noms barbares. De plus, il est avantageux, continue-t-il, de connoître à fond une Nation, dont nous avons pris la place, & qui reprendra un jour la nôtre, ou qui du moins sera réunie en un même corps avec les Chrétiens. Enfin il avoue que la singularité d'un sujet que personne n'a traité en Langue vulgaire dans toute son étendue, l'a obligé de l'approfondir.

Cette Histoire, toute intéressante qu'elle est par elle-même, le devient encore davantage par la forme qu'a sçu y donner l'*Historien*. Il a rangé ses materiaux dans l'ordre
qu

qui lui a paru le plus convenable, que ce ne soit pas toujours celui auquel on s'attendoit. Il a eu soin d'écarter les fréquentes citations Hébraïques, qui ne manquent pas de rebuter la plupart des Lecteurs; & il a répandu sur sa narration toutes les graces qu'elle peut recevoir de la pureté & de la facilité du style, de divers traits d'éloquence sacrée & profane placez à propos, & d'un détail circonstancié de mille faits singuliers & peu connus, parmi lesquels on en trouve plusieurs de réjouissans. D'ailleurs l'Histoire des Juifs, depuis leur sortie de l'Égypte, se trouve liée avec l'Histoire de tous les Peuples; il est arrivé au monde peu d'événemens remarquables, dont on ne fasse ici passer en revue. Si l'auteur s'engage dans quelques digressions, outre qu'elles sont presque toujours importantes, elles tiennent d'ordinaire par quelque endroit au corps de l'Ouvrage, & donnent occasion à l'Historien, de faire valoir ses autres talents de Critique & de Théologien, & de Controversiste, mais aussi de Critique & d'Antiquaire.

trouva l'Eglise & la Nation Judaïque, lors qu'il parut ; & du gouvernement de la Judée sous la race des Herodes. Le second Livre contient l'Histoire des Sectes, qui subsistoient au temps de J. C. & de la ruine de Jerusalem ; c'est-à-dire, des Samaritains, des Sadducéens, des Pharisiens, des Esseniens, &c. leur origine, leurs dogmes, leurs progrès, & leur état present. On voit dans le troisième Livre, un dénombrement des Patriarches de la Judée, qui ont subsisté depuis la ruine de Jerusalem jusqu'au V. siècle ; des Chefs de la captivité de Babylone ; & des differens Ordres de Docteurs Juifs, sçavoir, Tanaites, Thalmudistes & Gémaristes, Doutans, Gaons, Masorètes, Cabbalistes & Rabbins, par lesquels la succession de la Synagogue s'est conservée. Le quatrième Livre est employé à l'exposition des Dogmes des Juifs, de leur Confession de Foi, de leurs variations, & de l'Histoire de leur Religion, depuis la ruine du Temple jusqu'à present. L'Histoire de leurs Rites & de leurs Ceremonies fait la matière du 5. Livre. Les deux derniers, qui remplissent deux Tomes, sont destinez à raconter la dispersion de toutes les Tribus, en Orient qu'en Occident, depuis la ruine de Jerusalem jusqu'au huitième siècle de l'Ere Chrétienne, & depuis le VIII. siècle jusqu'au XVIII.

Cet Ouvrage de la nature de celui-ci offre
tant

tant de choses nouvelles & curieuses à extraire, qu'il est impossible de les rassembler toutes dans les bornes étroites, que nous prescrivit l'étendue de nôtre Journal. C'est ce qui nous a déterminé à ne donner ici que l'Extrait de trois Livres, c'est-à-dire, du I. du VI. & du VII. qui renferment l'Histoire de la ruïne des Juifs & de leurs dispersions; & à renvoyer au Supplément du Journal, l'Extrait des quatre autres Livres, qui contiennent l'Histoire des Sectes, des Dogmes, & des Ceremonies de ce même Peuple.

I. M. Bafnage, dans son I. Livre, établit trois differens degrez de la ruïne des Juifs. Le premier fut la dépendance de ce Peuple, devenu tributaire des Romains, sous le gouvernement des Herodes. On nous donne à cette occasion, une Histoire détaillée de ces Princes, dont on développe la Genealogie, & dont on marque la Religion, sans oublier l'étendue de leurs Etats. On suit, dans tout cela, le nouveau Testament, & particulièrement Joseph, que l'on a soin de mettre à couvert des reproches de supposition. On repousse vivement les accusations du P. Hardouin, qui s'est inscrit en faux contre presque tout ce que cet Historien nous apprend de la famille des Herodes, & qui sur l'autorité de quelques Medailles mal entendues, a bouleversé tout l'ordre de la succession de ces Princes. On fait voir que Joseph, sur ce point, est d'accord avec les Historiens

ens Payens, & même avec les Médailles
 l'on veut employer contre lui; que les
 odes ont regné dans l'ordre établi par
 Historien; qu'ils ont professé le pur Ju-
 me, & qu'on a eu grand tort d'en vou-
 faire *autant de Payens Disciples de Platon.*
 n met le second degré de la ruïne des
 , dans la corruption & la décadence de
 ise Judaïque, où la Sacrificature devint
 uet des Romains, & des Princes qui re-
 ient en Judée. On examine en quoi con-
 it le pouvoir des souverains Sacrificateurs
 es Rois; & l'on refute, sur tout cela, les
 ries des Thalmudistes, qui ont prétendu
 dépendre d'un Sanhedrin imaginaire,
 seulement l'élection des Rois, mais la
 sion des affaires de la paix & de la guer-
 usques-là, que ce Tribunal, selon eux,
 it droit de faire fouetter le Prince, lors
 avoit enfreint quelque article de la Loi.
 quoi l'on cite Maimonides, qui dit en
 es formels: „ La Tradition nous ap-
 end, que le Roi ne doit avoir que 18. fem-
 es; s'il en épouse une au delà de ce nom-
 e, qu'il soit fouetté: s'il a plus de chevaux
 il n'en a besoin pour les attelages de son
 ariot, qu'il soit fouetté: s'il amasse plus
 or & d'argent qu'il n'en faut pour payer
 s Ministres, qu'il soit fouetté. „ On mar-
 es justes bornes de la puissance Sacerdo-
 chez les Juifs, & de l'autorité des Rois.
 contre que ceux-ci avoient le pouvoir

de reformer l'Eglise, d'établir des Juges un Conseil, & de déposer les souverains Sacrificateurs. On donne, après cela, l'Histoire de ces Pontifes, depuis Hélie le Grand jusqu'à la destruction du Temple.

Les desordres causez par les différentes factions du Peuple, font le troisième degré qui conduisit Jérusalem à sa ruine. L'Auteur distingue cinq sortes de peuples, qui concoururent à ce terrible événement: les Troupes Romaines, les Gouverneurs qu'on envoyoit en Judée, les Juifs, les Imposteurs, & les Zeloteux. Il parcourt ces diverses circonstances, dans le détail desquelles l'Histoire de Joseph sert de guide. Il recherche dans le même chapitre, s'il est vrai qu'Abgarus Roi d'Edesse eût dessein de déclarer la guerre aux Juifs, & de prendre Jérusalem, pour empêcher la mort de Jésus-Christ, comme raconte Eusebe: & après avoir pesé les raisons que l'on allegue pour & contre ce récit, il ne se contente pas de regarder ce projet d'exterminer les Juifs comme une pure *sansaronnade* de ce petit Roi d'Edesse, mais il conclut que ce dessein est absolument chimérique, & n'a jamais été formé.

Il termine ce premier Livre par l'Histoire de la ruine de Jérusalem, & de la destruction du Temple, dans laquelle il suit exactement Joseph. Nous passons d'autant plus le

ent sur tous ces faits , qu'ils sont suffisamment connus par l'Histoire que cet Rivain Juif nous en a laissée , laquelle est tre les mains de tout le monde. Mais nous nous étendrons davantage sur l'Histoire des Dispersions du Peuple Juif , qui est le sujet des deux derniers Livres de cet Ouvrage , & dont on est beaucoup plus instruit.

II. M. Basnage , dans la premiere partie du sixième Livre , donne une idée générale de la dispersion des Tribus dans l'Asie , chez les Perses & les Medes , dans l'Inde , en Amerique , dans l'Ethiopie , l'Egypte , l'Arabie , l'Empire Grec & Ottoman , chez les Tartares , dans l'Italie , l'Espagne , l'Allemagne , la France , & l'Angleterre. Il commence par l'Histoire de la dispersion des dix Tribus que Salomon transporta dans les villes des Medes ; après avoir cité le témoignage de Phinon & celui de Joseph , sur la situation de ces Tribus en Orient , il expose les Relations fabuleuses , que trois Auteurs Juifs , Sadaïa , Benjamin de Tudele , & Peritsul , ont faites , aussi-bien que des Royaumes qu'elles occupent ; & il n'a pas de peine à faire sentir l'absurdité de ces visions. Il examine ensuite , s'il est vraisemblable que ces dix Tribus soient passées dans la Tartarie , & de là dans l'Amerique , & dans les Indes Orientales , com-

me le prétendent quelques Auteurs, tant Juifs que Chrétiens; & il refute les-preuves avancées par les uns & par les autres. A propos de ces dispersions, il recherche la véritable situation du pays d'*Ophir*, où Salomon & le Roi de Tyr envoioient leurs flottes, pour en rapporter de l'or & de l'yvoire. Il se déclare pour l'Isle de *Taprobane*, qui est celle de *Ceylan*; & renvoye sur cela, au sçavant *Bochart*, qui a trouvé jusqu'à vingt & un rapports entre l'une & l'autre. Il fait voir que le plus sûr moyen de découvrir le lieu habité par les dix Tribus captives, est de s'en tenir aux termes de l'Écriture sainte, plutôt que de s'attacher aux Relations des *Thalmudistes* & des Critiques modernes: & sur ce principe, il croit devoir placer ces Tribus dans l'*Irake* Province de *Perse*, sur le fleuve

is qu'ils s'y furent établis. L'Auteur
 te ces deux faits ; & quant à la ver-
 des LXX. il adopte le fond de l'Hi-
 e , sans admettre la plupart des cir-
 lances dont on l'accompagne , & qu'il
 elle *la Broderie*. Il prétend que les Juifs
 passez d'Egypte en Ethiopie , puis
 Ethiopie en Arabie ; & qu'ils se répan-
 at de la Syrie dans l'Asie mineure &
 la Grece , d'où vint cette fameuse
 nction des Juifs Hellenistes.

vient ensuite à leurs dispersions en Oc-
 nt ; & après avoir fait mention des
 ries de quelques Rabbins , qui les font
 r en Italie & en Sicile dès le temps
 aii , & qui sur ce fondement appellent
 ne & l'Italie *le cruel Empire d'Edom* ;
 marque , que ce fut après le transport

Pompée en fit à Rome , qu'ils com-
 cèrent à s'y établir & à s'y multiplier.
 iuste les favorisa , & ils pouvoient être
 cette ville-là , du temps de cet Em-
 ur , jusqu'au nombre de 20000. Ils
 quirent le droit de bourgeoisie ; ils y
 ent liberté de conscience , & une espe-
 e Conseil , ou de *Maison de Jugement* ;
 s y habitoient trois quartiers differens ,
 atican , la Vallée Egerie , aujourd'hui
 arello , & l'Isle du Tybre proche le
 t Fabrice. Tibere se déclara leur en-
 i ; & voulant abolir leur Religion
 cette Capitale de l'Empire , il ordon-

na qu'on en transportât quatre mille dans l'Isle de Sardaigne. Caligula ne leur fut pas moins opposé que l'avoit été Tibere & Claude, la premiere année de son Règne, ayant fait fermer leurs Synagogues, les chassa de Rome quelques années après, à cause des disputes de Religion excitées entre eux à l'occasion du Christianisme naissant. Ils se rétablirent promptement dans cette grande Ville; & sous l'Empire de Neron, ils y jouissoient d'une pleine liberté de conscience, & même de quelque autorité.

On examine dans le chapitre septième, si l'antiquité des Juifs en Espagne est aussi grande qu'ils le veulent faire croire; & s'il est vrai que Salomon envoyât ses flottes en ce pays-là, ou que Nabucodonosor l'ait conquis. On refute ces conjectures, aussi bien que les autres prétentions des Juifs Espagnols au préjudice des autres Juifs. On avouë pourtant qu'ils eurent des établissemens en Espagne, peu après la naissance de l'Eglise Chrétienne; puis que le Concile d'Elvire, l'un des plus anciens qu'on ait tenus, fut obligé de faire plusieurs Actes contre eux. Les Juifs Allemands se vantent aussi d'être passez en Allemagne avant la ruïne de leur Temple. Ceux d'Ulm produisirent en 1348. l'original supposé de la Lettre qu'on leur avoit écrite de Jerusalem, pour leur donner avis

de la mort de J. C. & ceux de Wormes prétendent avoir donné de bonnes preuves à l'Empereur & aux États de l'Empire, qu'ils n'ont jamais eu de part au crucifiement de J. C. & que de temps immémorial ils avoient établi leur domicile dans cette ville-là ; ce qui leur a fait accorder de grands privilèges. Sans s'amuser à combattre de pareils titres, qui sont évidemment faux, l'Auteur observe seulement, que les Juifs étoient à Treves & à Cologne dès le temps d'Adrien ; & qu'ils y tenoient un rang si considérable sous le Règne de Constantin, que l'Empereur donna un Edit par lequel il permettoit aux Magistrats de Cologne de prendre des Juifs pour exercer la Magistrature, & pour être *Décursions*. Ils étoient fort nombreux en Bohême au dixième siècle ; & la dispersion arrivée en Orient dans le siècle suivant, contribua à les multiplier en ce pays-là, & dans les Royaumes voisins, comme la Hongrie & la Pologne. On ne les connoît gueres dans les Gaules avant l'affaire de Cæsarius Evêque d'Arles, au commencement du vi. siècle ; & ils passerent encore plus tard en Angleterre.

On commence la seconde partie du vi. livre par l'Histoire des Juifs depuis la prise de Jerusalem jusqu'à leur révolte sous Adrien. *Ce qu'on raconte de plus remarquable, dans cet intervalle qui est d'environ*

demêler, dans le xx. chapitre, ce qui la regarde. Les Juifs ne jouirent pas en Occident d'une tranquillité plus constante, pendant ces deux siècles. Leurs divers soulèvemens contre l'Empereur Justinien, l'obligèrent à faire plusieurs loix, & même des exécutions militaires contre eux. Ils trouverent dans la personne d'Heracius un persecuteur implacable, qui non content de les tourmenter dans les terres de son obeïssance, tâcha de répandre ce même esprit dans les Royaumes voisins. Ce fut une des conditions du Traité qu'il fit avec Sisebut Roi d'Espagne; & il sollicita par ses Ambassadeurs, Dagobert Roi de France, à tenir la même conduite. Ce Prince renouvela donc la persecution que ses Prédecesseurs, entr'autres Chilperic, avoient commencée dans ce Royaume, où les Juifs avoient à Lunel proche de Montpellier, une fameuse Academie. C'est de là qu'on a donné le surnom de *Lunatique* ou de *Jarchi*, à Salomon fils d'Isaac, qui fut un des plus sçavans Rabbins de France. Si les Juifs eurent alors beaucoup à souffrir des Princes, on peut dire qu'en récompense les Ecclesiastiques eurent soin de temps en temps de rabattre les coups: S. Gregoire le Grand, Isidore de Seville, Ferreol Evêque d'Uzez, S. Germain Evêque de Paris, & quelques Prelats d'Espagne les appuyerent de leur protection.

III. Le septième Livre de cette Histoire ouvre le VIII. siècle par un événement d'un grand éclat. On y voit le Roi de Cozar, qui après avoir pesé toutes les Religions, préfère la Loi de Moïse, & fait regner le Judaïsme dans tous ses Etats. Il n'est plus question que de déterrer ce Royaume de Cozar, & c'est à quoi l'on n'a pu réussir, quelque recherche qu'on en ait faite : ce qui rend cette histoire très-suspecte à l'Auteur, & l'engage à la ranger parmi les fictions Rabbiniques. Il continué après cela de suivre exactement de siècle en siècle la succession des Califes, avec qui les affaires des Juifs Orientaux ont une étroite liaison. Ces Princes ont eu beaucoup de considération pour les grands hommes, & particulièrement pour les Astronomes, que la Synagogue a produits. Il est rare qu'ils ayent persecuté les Juifs jusqu'à l'onzième siècle, où leurs Academies furent fermées, & leurs Chefs de la captivité abolis ; ce qui les obligea de se réfugier en Occident. Le Calife Motavakel, un de leurs persecuteurs, leur ordonna de porter une ceinture de cuir, les exclut de toutes les charges du Divan & de la Police, leur défendit l'usage des étriers de fer, aussi-bien que celui des chevaux, ne leur laissant pour monture que des ânes & des mulets. Cette loi a subsisté, & on l'observe encore aujourd'hui dans la plu-

part des lieux soumis au Turc. Les Juifs d'Occident eurent la fortune moins contraire. Ils étoient puissans à la Cour de Charlemagne, de Louis le Debonnaire, & de Charles le Chauve. Les Califes d'Espagne les favorisèrent, & firent traduire le Thalmud en Arabe par un fameux Rabbín venu d'Orient, & nommé *Moïse vêtu de sac*. Il y eut un grand nombre de Docteurs en ce pays-là, pendant l'onzième siècle; entre autres, on y vit paroître les cinq Isaacs, tous célèbres par leurs ouvrages. La France ne fut pas si féconde en Rabbins illustres. M. Basnage y fait naître en Bretagne le faux Joseph fils de Gorion. Il examine l'Histoire qu'a publiée cet Imposteur, & en donne un Extrait, pour en faire voir la supposition & l'ignorance. Les Juifs essuyerent une persécution générale en Occident, à l'occasion des Croisades. Les Croisez crioient hautement: *Venez, massacrons-les de maniere, qu'on ne se souviennne plus du nom d'Israël*. Ce fut par ces exécutions que se termina l'onzième siècle.

On nous donne une idée générale de la Nation en Orient & en Occident pendant le XII. siècle, tirée du Voyage de Benjamin de Tudele dans toutes les Synagogues. Il paroît par ce Voyage, „ Que les Juifs „ étoient fort déchus alors en Orient; & „ qu'ils n'avoient pû se rétablir depuis le „ mal-

malheur qui leur étoit arrivé plus de cent ans auparavant : car on n'en voyoit qu'un petit nombre sur les bords de l'Euphrate , & dans ces anciennes villes , où l'on en comptoit quelquefois jusqu'à neuf cens mille. Les Croisez ne leur avoient pas aussi permis de se rétablir en Judée. Ainsi ils étoient malheureux , dans tous les lieux où ils avoient paru avec plus d'éclat ; & particulièrement dans la Terre sainte. Il est vrai qu'ils s'étoient à même temps répandus dans tout l'Occident ; mais ils n'étoient pas nombreux dans chaque ville. Ce siècle fut très-fécond en Docteurs habiles , dont on nous fait ici un dénombrement. On nous parle , entre autres , d'Aben Esra , de Maimonides , de Moïse & David Kimchi , de Salomon Jarchi , &c. & on nous instruit de ce qui regarde leur personne & leurs ouvrages. L'Auteur remarque ensuite , que si la Nation acquit quelque gloire par le sçavoir & le mérite de ses Docteurs , elle fut aussi deshonorée par sa crédulité pour huit ou neuf faux Messies , qui trouverent tous des Sectaires & des Approbateurs. Il parut de ces faux Christs en France , en Espagne , au Royaume de Fez , en Perse , en Moravie , &c. Le plus fameux de tous fut Eldavid , dont on raconte ici la naissance , les actions , l'invisibilité , & la mort. *Le sort des Juifs fut assez divers-*

fifié dans ce XII. siecle. Ortez par S. Bernard , & le dre III ; persecutez en Espagne VIII ; chassez de Philippe Auguste , qui les rap temps après ; massacrez en d'Angleterre , sous le Regn Cœur de Lion ; réduits à u dans la Ville d'York , qu leurs femmes & leurs enfans rent eux-mêmes dans le Pa plutôt que de tomber entre Chrétiens.

M. Bafnage interrompt la narration , pour rassembler les Conciles , & les Arrêts des les Juifs , donnez pendant de l'Eglise Chrétienne. Il bord les raisons qui ont obtiens à faire des loix dures contre les Juifs. Ces raison

Crifier à l'amour du Christianisme les loix de cette équité naturelle, qui engage à rendre justice à tout le monde, sans égard pour aucune Secte particuliere. Nous ne pouvons pas le suivre dans toute cette discussion, & nous revenons à l'Histoire des Juifs du XIII. & du XIV. siecle.

Les Juifs subsisterent en Orient, malgré les révolutions suprenantes que l'on y vit arriver par l'établissement des Mamelucs en Egypte, & des Mogols en Asie: mais affoiblis par les dispersions, & renfermez dans leurs Synagogues, ils ont eu peu de part aux événemens publics. Leurs Academies étant entièrement ruinées, on n'a presque plus vû sortir de ces lieux-là, des Docteurs qui fissent honneur à la Nation, & qui en relevassent l'éclat. Les Grecs eurent beaucoup de tolerance pour eux, & reprochoient souvent aux Latins les violences qu'ils faisoient aux Juifs. Ils éprouverent en Espagne, au commencement du XIII. siecle, toute la fureur des Croisez, qui ne donnerent point de bornes à leur cruauté. Abravanel regarde cette persécution, comme une des quatre les plus cruelles, que sa Nation ait souffertes; car, à son compte, elle fit sortir d'Espagne un plus grand nombre de Juifs, que Dieu n'en avoit tiré de l'Egypte. Raymond de Penafort, Général des Dominicains, condamna hautement ces violences, & tâcha

d'y substituer la voye de l'instruc
la douceur. Pendant qu'on pre
ses mesures , pour la conversion
par des Edits , des Conferences
vrages , les Rabbins ne laissoient
en faveur auprès des Rois. A
Roi de Castille , surnommé l'A
employa le ministere d'un de ce
pour dresser les Tables Astro
appellées depuis *Alphonfines*. L
cle fut très-funeste aux Juifs d'E
fut par l'émotion des Pâtoure
commença cette longue suite de
dont ce peuple fut accablé. C
reaux étoient des Bergers , qui
de faire les devots , & de vante
raclés. Ils s'attrouperent , for
nombreuses armées , se répandre
sieurs Royaumes qu'ils pillerent
rent être dissipés qu'après une
effusion de sang. Ils en vouloie

des massacres , où cette Nation se trouvoit exposée dans les tumultes populaires. L'Auteur s'efforce de pénétrer les véritables raisons de cette conduite des Papes. Il vient, après cela , aux Juifs de France , diversement agitez pendant ces deux siècles. On les y voit chassés de ce Royaume par S. Louis , puis rappelés par Philippe le Hardi son Successeur. Ils furent bannis de nouveau par Philippe le Bel , sous le prétexte d'une Hostie miraculeuse , & rétablis huit ans après , par son fils Louis Hutin. Ils furent accusez , sous le Regne de Philippe le Long , d'avoir fait empoisonner les puits & les fontaines par les Lepreux , ce qui leur attira une rude persecution ; & enfin sous Charles VI. ils furent chassés pour jamais de ce Royaume ; & c'est de ce dernier exil qu'ils ont fait une Epoque , d'où ils commencent à compter leurs années. On les a quelquefois tolerez en France depuis ce temps-là , quoi qu'ils n'y eussent pas une liberté entiere ; à l'exception de la Ville de Mets , où ils ont conservé leur Synagogue & leurs Privileges. Après avoir souffert en Angleterre plusieurs vexations , ils en furent chassés à la fin du XIII. siècle , sous le Regne d'Edouard III. & n'y ont été rétablis qu'en l'année 1649. du temps de Cromwel. A l'occasion d'un bruit qui se répandit en Angleterre en 1229. touchant le *Juis errant* , M. Basnage re

cherche l'origine de cette Fable , qu'il ne juge pas digne de refutation. Il parcourt les Synagogues d'Allemagne , de Hongrie, de Lithuanie , &c. dont il nous represente les Juifs dans une alternative presque continuelle de trouble & de tranquillité , c'est-à-dire , persecutez par les Peuples , & protegez par les Princes.

L'Auteur nous raconte dans le XXI. chapitre , les circonstances qui accompagnerent l'expulsion des Juifs d'Espagne , sous Ferdinand & Isabelle. Mariana assure qu'en vertu de l'Edit publié l'an 1492. il sortit de ce Royaume-là soixante & dix mille familles ou huit cens mille personnes ; les Juifs comptent six-vingt mille familles & six cens mille têtes. On prétend que malgré les précautions du Prince , ils emporterent avec eux trente mille millions de ducats. La plupart se retirerent en Italie , en Afrique , & sur-tout en Portugal ; d'où ils furent chassés par Emmanuel , quatre ans après. On s'étend ici sur les rigueurs que l'Inquisition d'Espagne & de Portugal exerce contre les Juifs , convertis dès le temps de cette expulsion , & que l'on appelle *nouveaux Chrétiens*. On examine l'état des Juifs en Orient , pendant les trois derniers siècles. Il résulte de cet examen , que les Tribus qui ont été dispersées dans la Perse, la Medie & l'Armenie , s'y maintiennent *encore*. Ces Juifs y ont leurs Synagogues ,

& y

& y font fort nombreux , puisqu'il y en a dans toutes les Villes de commerce , depuis Bassora & les Indes , jusqu'à la Mingrelie. Mais les Tribus y font tellement confonduës , qu'on ne les distingue plus : ils font ignorans , pauvres , miserables , reduits aux plus vils offices pour gagner leur vie ; & ils ont si peu de commerce avec leurs freres d'Occident , qu'à peine en sont-ils connus. Leur condition est assez avantageuse en Syrie , sur-tout à Damas & à Alep , où ils font en grand nombre. C'est de cette derniere Ville que sortit le fameux imposteur Zabathai Tzevi , qui trompa sa Nation au dernier siecle , en se faisant passer pour le Messie , quoi qu'il ne fût que le fils d'un Poulaillier. Les Juifs font peu nombreux en Judée , parce qu'il y a peu de moyens d'y subsister & de s'y enrichir. Ils y habitent la ville de Sapheta , où ils ont une Academie & une Imprimerie. Au sujet des Samaritains , qui font établis à Joppe , à Gaza , à Napolouffe , qui est l'ancienne ville de Sichem , & où reside leur souverain Sacrificateur ; M. Basnage rapporte deux Lettres ; l'une de M. Reland si versé dans les Langues Orientales , laquelle contient quelques Remarques sur la Chronique des Samaritains : l'autre écrite par les Samaritains mêmes aux Juifs d'Angleterre , auxquels ils rendent compte de leur état & de leurs sentimens. L'Auteur
éclair-

éclaircit cette dernière Lettre par diverses observations curieuses, qui font la matière du chapitre xxvi. & sur lesquelles nous ne nous arrêterons pas ici, pour ne point trop allonger cet Extrait. M. Bafnage passe de là aux Juifs d'Afrique. L'Ethiopie est un des lieux, où ils se font maintenir le plus tranquillement. Ils s'accordent même plus aisément avec les Chrétiens de ce pays-là; car ces derniers se font circoncire, ne mangent jamais de pourceau, & observent religieusement le Sabbat. L'Egypte voisine de l'Ethiopie, a servi aussi de retraite aux Juifs. Peu s'en fallut qu'ils n'y fussent exterminés l'an 1524; mais ils furent délivrés par une révolution imprévue. Ils sont aussi répandus dans le reste de l'Afrique.

Ils conservent, depuis plusieurs siècles, leur liberté & de grands privilèges, dans les Terres du Grand-Seigneur, sans en excepter Constantinople, où ils ont à présent trente Synagogues & vingt-cinq mille familles, avec une Imprimerie pour les Livres Hébreux. Ils sont nombreux dans les villes de la Grèce, particulièrement à Thessalonique; & ils se sont rendus considérables à Proussia, à Rhodes, & à Smyrne. Enfin il n'y a gueres de Villes ni de gros Bourgs dans l'Empire Ottoman, où l'on ne trouve des Juifs. Ils se sont maintenus en Italie pendant les trois derniers

s, sans y éprouver de violentes persons ; ils y ont eu des Rabbins & des ennemis célèbres ; & quoi qu'il leur soit permis d'être quelquefois chassés de l'Etat ecclésiastique, les Papes en ont toujours été la Ville de Rome, où ils les ont chassés, & où l'on en compte aujourd'hui douze ou quinze mille. Il y avoit plusieurs endroits en Allemagne, où ils ne jouissent à la fin du XVI. siècle. Ils jouissent en Pologne une entière liberté de conscience ; non seulement ils y ont des Synagogues & des Academies, mais leurs sentences de Jugement y jouissent d'une grande autorité, puisqu'elles décident le criminel aussi-bien que le civil. C'est de Pologne que sortent les Rabbins sçavans ; c'est là aussi qu'on envoye étudier la Philosophie, qui veut s'instruire du Thalmud & de la Tradition des Peres. Mais de tous les Etats de l'Europe, il n'y en a aucun, où les Juifs vivent plus tranquillement qu'en Hollande. Le commerce y enrichit ; & par la douceur du Gouvernement, ils possèdent sans crainte ce qu'ils ont acquis. Il y a deux sortes de Juifs en Hollande ; les uns sont Allemands, les autres sortent du Portugal & de France. Ils sont divisez pour quelques opinions, & se haïssent autant, que si les différends de la Religion y étoit intéressé.

Je vous fait un dénombrement des Rabbins

bins célèbres, qui ont fleuri dans les Synagogues Hollandoises.

On termine cette Histoire des Juifs par une Description générale de la Nation dans toutes les parties du Monde, tirée de Luzatti Rabbín Italien, & de Menassé, dans laquelle on fait diverses reflexions; & sans prétendre fixer le nombre des personnes dont cette Nation est aujourd'hui composée, on conjecture que cela peut aller à près de trois millions. Cette description est suivie de quelques remarques sur la conversion des Juifs, & sur les methodes qu'on a suivies jusqu'ici, pour y parvenir.

* JO. AND. FISCHERI Med. D. & Prof. Consilia Medica continuata in Usum Practicum & Forenses adornata. Accessit Mantissa Medicamentorum singularium 8. *Francof. apud Jo. Max. à Saade 1707. pagg. 312.*

* VITI REIDLINI Ulmensis Academ. Curios. Medulla Pharmacopœæ Augustanæ ultimo editæ, continens medicamenta quæ Auctor frequenti usu experta habet, eorumque dosin & modum utendi cum annexis viribus. 8. *Ulma apud Georg. Wilkkuhnen 1707. pagg. 215.*

SUPPLEMENT
DU JOURNAL
DES
SCAVANS,

Du dernier de Juillet M. DCCVII.

*L'Histoire & la Religion des Juifs, depuis
Jesus-Christ jusqu'à présent. Pour servir
de supplément & de continuation à l'Hi-
stoire de Joseph. Par M. BASNAGE.
A Rotterdam, chez Reinier Leers, 1707.
in 12. 5. vol. tom. 1. & 2. pagg. 1132.
1. 3. 4. & 5. p. 2174.*

M. BASNAGE, en faisant l'Histoire
des Juifs, ne s'est pas borné au sim-
ple recit de la ruine & des disper-
sions de ce peuple; il a voulu nous don-
ner une idée complete du Judaïsme, en
démêler les différentes Sectes, en expli-
quer les Dogmes, & en parcourir les Ri-
tes & les ceremonies. Par l'extrait pré-
cedent

cedent, où nous avons rendu compte du I. du VI. & du VII. Livre de cet Ouvrage, on a pu reconnoître avec quel soin & quelle étendue l'Auteur a rempli la première partie de son projet. On ne le trouvera pas moins attentif à satisfaire, sur le second article, la curiosité du Lecteur; & c'est ce que nous tâcherons de faire sentir ici, par un précis exact des quatre autres Livres, qui nous restent à examiner, & qui sont le II. le III. le IV. & le V.

I. L'Auteur se propose, dans le second Livre, de faire l'Histoire des Sectes Juives, qui subsistoient au tems de Jesus-Christ, & de la ruine de Jeruſalem; d'en rechercher l'origine & les Dogmes, d'en suivre les divers progrès, & d'en marquer l'état present. Ces différentes Sectes sont celles des Samaritains, des Sadducéens, des Caraites, des Pharisiens, des Effeniens, & des Herodiens; dont nous allons faire autant d'articles.

I. Les dix Tribus qui se separerent du reste des Juifs, sous la conduite de Jeroboam, reçurent le nom de *Samaritains*, à cause de Samarie, dont ces schismatiques avoient fait leur capitale. Le nouveau Roi, pour s'attacher davantage ses sujets, leur défendit d'aller sacrifier à Jeruſalem: il érigea des Autels, sur lesquels on put immoler commodément; & il institua de nouveaux Sacrificateurs, à la
place

ce des Levites qui s'étoient retirez. Il sem-
 ble que Dieu n'ait point entierement aban-
 donné cette partie de la nation , puis qu'il
 fit naître un grand nombre de Prophetes,
 tels qu'Elie , Elifée , Osée , Amos , &c.
 Le premier periode du schisme des Samari-
 tains est trop connu , pour s'y arrêter. Sal-
 manasar ayant pris Samarie , transporta les
 dix Tribus de la Chaldée , & envoya une
 troupe de Cuthéens , pour repeupler ce
 pays devenu desert par la translation de ses
 habitans. Cette premiere colonie fut bien-
 tost suivie d'une seconde , envoyée par As-
 addon ; & du mélange de ces nouveaux
 venus avec les restes des dix Tribus , dont
 plusieurs embrasserent en partie la Religion , il se
 forma une nouvelle société de Samaritains,
 d'une telle origine a rendu souverainement
 odieux aux autres Juifs. Sanaballat
 Gouverneur de Samarie , en récompense
 des services qu'en avoit reçu Alexandre le
 Grand au siege de Tyr , obtint de ce Prin-
 ce la permission de bâtir un Temple sur le
 mont Garizim ; ce qui contribua beaucoup
 à augmenter la haine & la division entre
 ces deux peuples. Après la mort d'Alexan-
 dre , Samarie passa successivement sous la
 domination des Rois d'Egypte , & sous celle
 des Rois de Syrie , qui en demeurerent
 les maîtres. Hircan fils de Simon Macca-
 bée l'ayant prise , la rasa jusqu'aux fonde-
 mens ; mais Herode le Grand la fit rebâ-

... Canonics en
quement attachez à l'Écriture
jettoient la Loi Orale & toute
tions, dont on commença sous
bées à faire une partie essentiell
ligion. M. Basnage n'est pas
comme le sont la plupart des Pe
Sadducéens n'admissent dans le
que le seul Pentateuque. Il croit
cevoient les autres Livres sacrez,
cela leur attribuer la même auto
la Loi de Moïse; & il appuye ce
par plusieurs preuves, que nous n'all
pas ici. Il semble aussi que cette m
ête nioit la Providence, puisque, se
feph, elle rejettoit le Destin, & qu'
à Dieu toute inspection sur le mal, &
influence sur le bien, parce qu'il avoit
bien & le mal devant l'homme
une entière lib...

ne ils bernoient toutes leurs esperances à la vie presente , ils avoient un grand intérêt que le Messie parût pendant qu'ils étoient au monde , afin de jouir du fruit de ses conquêtes , & de la felicité que les Prophetes promettoient sous son Regne : aussi attendoient-ils avec beaucoup d'impatience. Leur culte étoit pur : ils étoient severes dans leur morale , condamnant la pluralité des femmes , & punissant les crimes avec rigueur. Joseph nous les represente comme des gens farouches , dont les mœurs étoient barbares , avec lesquels les étrangers ne pouvoient avoir de commerce , & qui étoient souvent divisez les uns contre les autres.

On ne s'imagineroit jamais , qu'une telle secte dût sa naissance à la Theologie mystique. C'est pourtant ce que M. Basnage nous apprend , voici , selon lui , comme la chose arriva. „ Le Docteur Juif Antigonus , qui vivoit 240. ans avant Jesus-Christ , disoit sans cesse à ses disciples : *Ne soyez point comme des esclaves qui obéissent à leur Maître par la vue de la récompense ; obéissez sans esperer aucun fruit de vos travaux : que la crainte du Seigneur soit sur vous.* Il étoit difficile de devenir contemplatif dans une Religion toute charnelle. On eut de la peine à suivre Antigonus dans une si grande élévation. Saïdoc , l'un de ses disciples , qui ne pût ni abandonner tout-à-fait son Maître , ni

Le Grand Prêtre Hircan se déclara
eux , contre les Pharisiens , & on
qu'on reçut les coùtumes de Sadoc
peine de la vie. Aristobule & Alex
fils & successeurs d'Hircan , continu
soùtenir les Sadducéens , lesquels fa
un corps considerable parmi les Jui
tems de Jesus-Christ. Caïphe , qui l
damna à la mort , étoit Sadducéen
bien qu'Ananus , qui fut Souverain E
peu de tems après , & qui fit mourir
Jacques. Cette Secte fut extrémem
foible par la ruine de Jerusalem. C
tend qu'ils reparurent en Egypte au 1
me siècle ; & Justinien , dans une
Nouvelles , les bannit de toutes les te
sa domination. On voit encore a
d'hui des Sadducéens en Afrique & a
qui nient l'immortalité des ames. 25

les Livres que nous appellons Apocryphes, & condamnent les Traditions ajoutées à la Loi. Ils regardent le Thalmud ou le recueil de ces Traditions, comme une abomination & une turpitude, qu'ils se font une honte de révéler : & ils ont poussé, sur certains articles, leur délicatesse contre les Traditions, jusqu'à la superstition, puis qu'une des grandes disputes qu'ils ont avec les Rabbanistes ou Traditionnaires, roule sur l'intercalation des mois & des jours. On ne doit pas les confondre avec les Sadducéens, comme font la plupart des anciens & des modernes. Les Caraïtes repoussent vivement cette accusation, qu'ils regardent comme le dernier de tous les outrages. Ils ont une idée fort simple & fort pure de la Divinité. Ils reconnoissent en Dieu une Providence infinie ; & dans l'homme une liberté de se déterminer au bien ou au mal. Ils admettent une grace générale, qui se répand sur tous les hommes, & que chacun reçoit selon ses dispositions, qu'ils font dépendre du temperament ou des étoiles. Ils distinguent quatre dispositions différentes dans l'ame. Elle est morte, lors qu'elle croupit dans le péché ; elle est vivante, lors qu'elle s'attache au bien ; elle est malade, quand elle ne comprend pas les veritez celestes ; mais elle est saine, lors qu'elle connoît la liaison des événemens, & la nature des objets qui tombent sous sa con-

noissance. Ils croient que les ames , en sortant de ce monde , seront recompensées ou punies. Ils attendent le Messie, qu'ils regardent avec le reste des Juifs comme un Roi temporel, qui se fera connoître par l'étendue de ses conquêtes , sans avoir besoin de miracles. Inquiets sur le tems de sa venue , ils défendent d'en calculer les années. Ils exigent des peuples une foi aveugle pour l'Écriture Sainte. Ils ont une telle aversion pour les Images, qu'ils ne veulent pas même en souffrir dans les maisons. Lors qu'ils prient , ils se tiennent devant Dieu *avec crainte & tremblement*. Ils fléchissent le genou , levent les mains au Ciel , tournent les yeux du côté de Jerusalem , & n'employent dans toutes leurs oraisons que la Langue Hébraïque. Ils demandent à Dieu qu'il leur pardonne leurs pechez , par une grace & une miséricorde qu'ils n'ont pas méritée. Ils ont les mêmes Fêtes que les autres Juifs ; mais ils ne les observent pas de la même maniere. Leur morale est pure ; ils font surtout profession d'une extrême temperance , & ont une déference excessive pour leurs Maîtres , qui de leur côté sont charitables , & enseignent gratuitement.

M. Basnage recherchant la véritable origine des Caraites, la fait remonter jusqu'au tems de Ptolomé Philometor Roi d'Égypte , où les interpretations allegoriques &

plus d'un siècle avant Jesus-Christ, sous
l'autorité de Schammaï & de Hillel, qui
sont à la tête des deux partis. L'Au-
teur prétend, que les Caraïtes sont définis
dans l'Evangile par les noms de *Scri-
bes* & de *Docteurs de la Loi*, que les Evan-
gelistes distinguent manifestement des Pha-
risaïens, des Sadducéens, & des Herodiens :
l'auteur a appuyé sa conjecture sur les témoignages
de saint Augustin & de saint Jérôme ; il prouve
l'existence des Caraïtes par l'aveu de leurs
ennemis mêmes, qui les font subsister avant
le christianisme ; & il tâche de justifier, sur ce
point, le silence de Joseph. Ananus, que
quelques-uns font Auteur de cette Secte au
II^e siècle, ne fit que la rétablir. Elle eut
deux célèbres défenseurs, Alphragan au
III^e siècle, & Aaron au XIII^e. Le pre-
mier écrivoit en Espagne, & l'autre en Al-

bornes. Ils ne contractent ensemble mariages, & s'allient plutôt aux idoles. Ils se maudissent, & s'anathématisent réciproquement.

IV. On ne sçait point précisément l'origine des *Pharisiens*, ni en quel tems ils ont commencé à paroître. La Tradition juive leur donne pour Pere Hillel, qui est fait vivre sous Herode le Grand : mais Josephus, qui devoit mieux connoître l'histoire de son pays, & dont il étoit membre, & zélé pour sa religion, ne semble en fixer la naissance sous Judas Maccabée, environ 130. ans avant Christ. On a crû jusqu'ici qu'ils ont pris leur nom d'un mot Hebreu, qui signifie *separer*, parce qu'ils se separoient d'autres des hommes, au dessus desquels ils se voyoient par leurs austeritez. Mais M. de Vitranga paroît adopter la conjecture de M. de Vitranga, qui fait venir ce nom d'un mot Hebreu *Paras*, récompense ; parce que les Pharisiens étoient opposez aux Sadducéens, qui nioient les récompenses de l'autre vie. Le zèle pour les Traditions fa

s'étoient conservées ; & ils leur at-
 tacherent la même autorité qu'à la Loi.
 Ils voyoient, selon Joseph, que tout se fai-
 soit par le Destin ; cependant ils n'ôtoient pas à
 l'homme la liberté de se déterminer ; parce que,
 comme eux, Dieu use de ce temperament, que
 de toutes choses arrivent par son decret ou
 par son conseil, l'homme conserve pourtant le
 pouvoir de choisir entre le vice & la vertu. Ils
 étoient persuadés, que le seul attachement
 aux sacrifices & aux cérémonies de la Loi,
 étoit incapable de les justifier, & qu'ils pou-
 voient, par leurs propres forces, accomplir
 les commandemens de cette même Loi. Ils
 faisoient quantité d'œuvres de furo-
 re, auxquelles ils donnoient un grand
 poids, pendant qu'ils la retrécissoient d'un
 autre côté, en flatant les passions & la
 corruption du cœur, par de fausses inter-
 prétations. On ne peut douter qu'ils ne
 fussent incapables de la transmigration des âmes, puisque
 ils n'assuroient formellement ; ce qui ne dé-
 pend pas chez eux de la créance de la re-
 surrection. Ils étoient de grands Maîtres
 de l'art des Directions, & des fraudes
 de la Loi. „ Le Thalmud, dit l'Auteur,
 est composé de sept ordres de Pharisiens. L'un
 faisoit l'obéissance à l'aune du profit
 de la gloire ; l'autre ne levoit point
 les pieds en marchant ; le troisième
 heurtait sa tête contre les murailles,
 pour d'en tirer le sang. Un quatrième

„ cachoit sa tête dans un capuch
„ regardoit de cet enfoncement co
„ fond d'un mortier. Le cinqui
„ mandoit fierement , *Que faut-*
„ *fasse ? je le ferai. Qu'y a-t-il à*
„ *je n'aye fait ?* Le sixième obé
„ amour pour la vertu & pour la
„ pense ; & le dernier n'executoi
„ dres de Dieu que par la crain
„ peine. „ On ne doit pas confie
sept degrez du Pharisaïsme comm
d'Ordres de Religieux. Ce n'éto
des particuliers, qui vivoient chez
regle , & sans vœu , & dont les u
soient la perfection plus loin que l
L'Auteur donne ici un détail de l
steritez, qui consistoient en veilles
gues oraisons , en jeûnes , en flag
On les voyoit marcher, dit-il, la t
fée contre terre , de peur de tou
pieds de Dieu , qui ne sont élevez
fus de la terre que de quatre pieds
Christ leur reprochoit leurs frequen

s SÇAVANS. JUILLET 1707. 129

; ce qui n'a pas empêché qu'il n'ait
subsisté, quoi qu'avec moins d'é-
& la plûpart des Docteurs Juifs sont
siens.

Les *Esseniens*, que leurs austérites &
simplicité de leur vie ont dû rendre célè-
bres, ne sont presque point connus. On
ne rencontre nuls vestiges, ni dans l'Hi-
stoire des Maccabées, sous lesquels ils sem-
bleraient être nez, ni dans l'Évangile, parce
qu'au contraire ils ne quitterent pas leur
pays, pour venir disputer avec Jesus-
Christ. Philon, qui les avoit fréquentez en
Judée, où ils étoient beaucoup plus nom-
breux qu'en Judée, est de tous les Auteurs
dont on peut tirer le plus d'éclaircis-
semens touchant cette Secte. On ne sçait
d'où elle empruntoit son nom;
les modernes en ont imaginé douze éty-
mologies toutes différentes. Quoique la
vraie origine de ces Sectaires soit fort
incertaine, M. Basnage trouve de la vrai-
semblance dans la conjecture de Drusius, qui
dit qu'il y eut des Juifs qui se retirèrent
dans les deserts, pendant la persécution
d'Antiochus, & qui par nécessité s'y accoutu-
rèrent à un genre de vie très-dur. Ils ne

ne vouloient point entrer dans le Temple se contentant d'y envoyer leurs offrandes. Selon Joseph ils faisoient dépendre toutes choses du destin ou de la Providence par conséquent aneantissoient la liberté de l'homme. Ils n'offroient à Dieu aucun sacrifice : & quoi qu'ils donnassent de vœux aux Anges , ils ne les adoroient pas plus que le Soleil ; & c'est sans fondement qu'on veut les charger de cette idolâtrie. Ils honoroient Moïse comme le Législateur, & punissoient de mort quiconque parloit mal de lui. Ils étoient attachés aux Livres de leurs anciens Prophètes , qui étoient les Traditions. Ils avoient des sentimens ridicules sur les ames ; ils soutenoient pourtant l'immortalité de l'ame sur les punitions & les récompenses.

célibat, sur la créance que la société des femmes étoit incommode, & plus propre à refroidir la dévotion, qu'à l'augmenter. D'ailleurs, ajoute M. Basnage, ils étoient persuadés qu'il y a peu de femmes fideles à leur mari, & le cocuage leur sembloit affreux. Ils ne s'accommodoient pas mieux de valets que de femmes. On voyoit regner parmi eux un grand air de charité. Ils paroissent unis, & s'aimer cordialement; ils subvenoient aux necessitez les uns des autres, & ne laissoient personne dans l'indigence. On n'entroit dans la société qu'après un an de Noviciat. La seconde branche des Esseniens n'étoit différente de la première, que par l'approbation qu'elle donnoit au mariage: & la troisième étoit composée de Devots contemplatifs, qui ressembloient fort à nos Mystiques.

Les Esseniens furent en faveur sous Herode le Grand, qui les regardoit comme des gens inspirez, parce qu'un d'entr'eux lui avoit prédit autrefois la Royauté. Ils furent, au contraire, fort odieux aux Romains, qui employèrent inutilement les supplices les plus cruels, pour les faire renoncer à leur Secte. Elle se corrompit sous l'Empire de Trajan, & subsista jusqu'à celui de Justinien, où elle se fit connoître sous le nom d'*Habitans du Ciel* ou d'*Anges*. On ne trouve aujourd'hui chez les

Juifs nulles traces de ces anciens Solitaires. M. Basnage examine ensuite, s'il est vrai que les Esséniens soient devenus Chrétiens, & fondateurs de la vie Monastique; & il prend sur tout cela le parti de la négative.

VI. On ne connoît les *Herodiens* que par deux passages de l'Histoire Evangelique. Dans l'un ils paroissent unis avec les Phariséens, pour tenter Jesus-Christ sur le payement du tribut; & dans l'autre, Jesus-Christ prévient ses Disciples contre le *levain des Herodiens, & contre celui des Phariséens*. Les Herodiens faisoient donc une Secte particuliere dans l'Eglise Judaïque. Leur Secte consistoit, sans doute, à regarder l'un des Herodes comme le Messie, ou comme un Roi qui rétablirait Israël; & c'est de toutes les opinions que parcourt l'Auteur sur ce point, celle qui lui paroît la plus vrai-semblable. Il n'est plus question que de décider, lequel des trois Herodes, ces Sectaires se propoisoient pour objet; si c'étoit Herode le Grand, Herode le Tetrarque, ou Herode Agrippa I. Le préjugé semble être d'abord pour le premier; mais cela se trouve renversé par la haine du peuple, qui éclata après la mort de ce Prince. Ainsi M. Basnage se détermine pour le Tetrarque, qui comme *un fin Renard*, ainsi que J. C. l'appelle, laissa répan-

ent en Judée; des Princes de la cap-
à Babylone; & des sept principaux
s de Docteurs, qui ont vécu depuis
ne de Jerusalem, & dont il marque
ctère, & spécifie les ouvrages. Ces
urs sont les Tanaïtes, les Gémaristes
almudistes, les Seburéens ou Dou-
les Gaons ou Excellens, les Maso-
, les Cabbalistes, & les Rabbins.

Après la ruine de Jerusalem par les
ins, les Juifs se divisèrent insens-
nt en deux partis différens. Ceux qui
oient l'Egypte, la Judée, l'Italie, &
autres Provinces de l'Empire, furent
tez Juifs d'Occident, par opposition
ix qui avoient leurs établissemens à
one, dans la Chaldée, l'Assyrie, &
rse, qu'on nommoit Juifs d'Orient.
hefs de l'Occident, qui avoient leur

l'institution de ces derniers avoit
de cent ans la ruine du Temple,
commencé par Hillel, surnommé
bylonien. Mais M. Bafnage trouva
d'apparence à croire que ces Patriarches
étoient de la Tribu de Levi, & que
les vit paroître avec quelque sorte
que sous l'Empire d'Adrien, en la
ne de Simeon III. fils de Gamaliel
obtinrent par degrez une très-grande
rité sur les Juifs dispersez, qui se firent
un honneur de les reconnoître pour
Chefs, afin d'entretenir par ce moyen
que ombre d'union. Ces Patriarches
doient les cas de conscience, & les
res importantes dans la nation. Ils
doient sur les Synagogues, & sur les
démies; ils en nommoient les Chefs,
achetoient souvent d'eux cette dignité;
en érigeoient de nouvelles, & jugeoient
les différens qui naissoient entre elles.
Ils devoient des tributs, pour subvenir aux
frais de leurs visites; & ils avoient souvent
eux des Officiers, qu'ils employoient
à porter leurs ordres dans les Provinces, &
à les faire executer. Ils résidoient à Tibériade,
ville bâtie par Herode le Tétrarque,
& devenuë Metropole de la Galilée;
& ils y jetterent les fondemens d'une
Académie célèbre, par la réputation des
Docteurs qui y enseignèrent. La Charge
de Patriarche étoit héréditaire, & elle fut

abolie l'an 429. après avoir subsisté l'espace de 350. ans , sous neuf ou dix Patriarches, parmi lesquels Judah le Saint se rendit recommandable par son Ouvrage de la *Misnah*, qui est proprement un Code du Droit Civil & Canonique des Juifs. Les Primats succederent aux Patriarches ; mais leur autorité étoit différente : ils étoient élus par le peuple , à la pluralité des voix ; & entretenus par la Province où ils exerçoient leur Primacie.

II. L'établissement des *Princes de la Captivité* est postérieur à celui des Patriarches, puisque Huna , le premier de tous ces Princes qui soit connu , étoit contemporain de Judah le Saint , & fut élu l'an 220. ou 222. ; Epoque remarquable par la révolution de l'Orient , qui secoüa le joug des Parthes , & se soumit aux Perses. Ces Princes de la Captivité étoient installez avec beaucoup de pompe & de cérémonies , dont on donne ici la description. Ils faisoient leur résidence à Babylone , où ils avoient dix Sièges de Justice , sur lesquels ils présidoient , aussi-bien que sur vingt-huit Synagogues. Leur Empire s'étendoit sur tous les Juifs dispersez dans l'Assyrie , la Chaldée , & tout le Royaume des Parthes. Ils conféroient l'Ordination à tous les Chefs des Synagogues d'Orient, d'où ils recevoient les contributions nécessaires , pour soutenir leur dignité , &

pou

pour payer les tributs que les Rois de l'Égypte exigeoient d'eux. Ils érigerent en Or plusieurs Académies fameuses, entr'au celles de Nahardea, de Sora, & de Pumbedita. Cette Charge subsistoit encore à l'onzième siècle; mais elle y reçût une cheute atteinte, ces Chefs de la Captivité ayant perdu leur pouvoir par l'oppression des Infidèles, & par la défection des Juifs, qui se refugierent en Occident. Le nom passa néanmoins jusqu'au douzième siècle, puisque Benjamin de Tudèle, alla sur les lieux, y trouva encore un de ces Princes; mais on n'en vit plus aucune trace depuis ce tems-là.

III. Les Juifs appellent *Tanaïtes* ou *néens*, les Docteurs qui ont conservé les Traditions depuis Esdras jusqu'à Juda Saint qui les recueillit, c'est-à-dire jusqu'à l'an 200. de l'Ère Chrétienne. Ce terme de *Tanaïtes* est dérivé d'un autre, qui signifie *apprendre*. On les nomme aussi *Misnagiques*, à cause de l'ouvrage de la *Misnah* qu'on leur attribue. Quelques-uns d'eux recevoient encore le titre d'*Abba*, veut dire, *Pere*, *Abbé*. On cite, par exemple, dans la *Misnah*, un Abbé Saï qui étoit de la taille des Géans, & qui enterrant les morts, trouva l'œil d'Alom, dans lequel il se cacha jusqu'à présent. Les Juifs ne s'accordent guères sur l'origine & la succession de ces Tanaïtes. Ils

DES SÇAVANS. JUILLET 1707. 137

des Prélidens & des Vice-Prélidens de
Sanhedrin ou Grand Conseil. Ils y
ont des Profelytes, des Hérétiques,
jusqu'à des femmes. Ils donnent à ces
ostitairés de la Tradition, la vertu de
commander aux Démons, & d'arrêter les
fiévers, aussi-bien que le droit d'être affi-
par ce qu'ils appellent *Bathol*, la fille de
ix. M. Basnage recherche curieuse-
ment ce que ce pouvoit être que cette *fille*
voix; & il trouve qu'ils qualifioient
ce nom, tantôt certaines voix ou sug-
gerons intérieures, que les Mystiques font
sujets à prendre pour des Inspirations
divines; tantôt les divers prélagés qu'ils
ont d'un événement, comme, par ex-
emple, les premiers mots qu'ils enten-
tent prononcer en passant proche d'une
maison, ou d'une Synagogue &c. On ra-
conte des choses merveilleuses de ces Tra-
nnaires. On dit de Rabbi Eliézer,
quand le firmament seroit de velin, &
l'eau de la mer se changeroit en encre,
il suffiroit pas pour écrire tout ce qu'il
voit; car il avoit fait trois cens constitutions
à seule maniere de semer des concombres.
Il étoit si riche qu'il possédoit mille villes, &
dans l'une de ces villes il y avoit cent
mille vingt mille marchez destinez à la
conservation d'une certaine confiture. Rabbi Meïr,
le plus sçavant de Judah le Saint étoit si hum-
ble qu'il étoit si sage à même tems, qu'un jour
qu'il

qu'il avoit fait une fort longue Prédication, ayant appris qu'un mari en colere contre sa femme de ce qu'elle avoit demeuré trop long-tems au Sermon, lui avoit ordonné pour pénitence d'aller cracher au visage du Prédicateur; il feignit d'avoir mal à l'œil, & pria cette femme de cracher sept fois sur cette partie malade. Ainsi le Rabbin conserva son honneur, & empêcha la division de la femme & du mari.

IV. Aux Tanaïtes succéda un autre Ordre de Docteurs, qu'on appella *Gémariſtes* ou *Parfaits*, parce qu'ils perfectionnèrent la Misnah par leurs Commentaires, qui reçurent le nom de *Gémare* & de *Thalmud*, c'est-à-dire *Perfection* & *Doctrine*. On prétendit par ces Commentaires, remédier à la confusion qui regnoit dans la Misnah, & suppléer à ce qui pouvoit y manquer pour la solution de quantité de cas douteux. Jochanan assisté de Rab & de Samuël, tous deux disciples de Judah le Saint, composèrent un Commentaire sur l'Ouvrage de leur Maître, & c'est ce qu'on appella le *Thalmud de Jerusalem*, soit qu'il eût été fait en Judée, soit qu'on l'eût écrit dans la Langue de ce même pays. Ce Thalmud ayant paru défectueux en beaucoup d'articles, & barbare dans le langage, Rabbi Asce, qui tenoit son Ecole à Sorā proche de Babylone, commença un nouveau Commentaire sur la Misnah, lequel

achevé par ses enfans & par ses disciples, & fut appelé le *Thalmud Babylonien*. On le préfere à celui de Jerusalem, & c'est un vaste corps qui renferme les Traditions, le Droit Canon des Juifs, & toutes les questions qui regardent la Loi. La foule des Docteurs Juifs & Chrétiens convient que le *Thalmud* fut achevé l'an 500. ou 600. de Jesus-Christ. Le P. Morin en retrace la compilation jusqu'à l'an 700. On expose ici ses raisons, dont on s'efforce de retrancher les inconveniens. L'Auteur nous propose ensuite quatre jugemens différens, sur lesquels on a porté sur le *Thalmud*. Les uns, quoique persuadés que ce Livre n'a point été dicté par le Saint Esprit, ne laissent pas de le préférer à l'Écriture Sainte; ils comparent l'Écriture à l'eau, & la Tradition à du vin excellent: la Loi, seules, est le sel; la *Misnah* est le poivre; & les *Thalmuds* sont des aromates précieux. Quelques Chrétiens l'estiment avec excès, dans la pensée qu'on en peut tirer de nouvelles lumières infinies pour développer les mystères du Christianisme, & sur-tout pour l'intelligence du Nouveau Testament. D'autres troisièmes condamnent le *Thalmud* au même titre que comme un Livre détestable; & Sixte-Quint se vantoit d'en avoir brûlé cent cinquante-quatre mille volumes dans la seule ville de Crémone. Enfin, les derniers ont tenu un juste milieu entre tous ces sentimens;

timens ; & c'est le parti que suit l'Auteur qui nous donne , dans le VII. Chapitre, son jugement sur le Thalmud , & sur les Docteurs qui l'ont expliqué , dont il nous découvre l'ignorance dans les matieres de Religion , & dans l'Histoire profane la plus vulgaire ; & il finit par un parallele de leurs défauts , avec ceux de plusieurs Auteurs Chrétiens.

V. L'approbation generale avec laquelle on reçut le Thalmud , n'empêcha pas qu'il ne s'élevât un nouvel Ordre de Docteurs qui en ébranlerent l'autorité par leurs décisions. On les appelloit *Séburéens* ou *Opinans* & on les regardoit comme autant de *Pharisiens* , qui ne trouvant que de la ressemblance dans toutes les opinions , étoient le pour & le contre , sans rien décider. On leur donna pour Chef Rabbi *Samuel* , vers l'an de J. C. 476. 24. ans après que le Thalmud fût achevé. Il eut quelques Successeurs dans les Académies de *Sora* & de *Pumdebita* , jusqu'à ce que le Roi de Perse ayant fait fermer ces Académies , l'Ordre des *Opinans* s'abolit , 74. ans après sa premiere institution.

VI. Après les *Séburéens* , parurent les *Gaons* , c'est-à-dire, les *Sublimes* ou les *Illustres* , qui n'étoient honorez de ce nom que sur des preuves éclatantes d'un mérite distingué. Leurs décisions étoient reçues comme des Oracles ; soit qu'il

se impendoient pour l'instruction des
z de leur nation. Chanan Meifchka
Chef de ces *Excellens*, & parut avec
le commencement du vi. siècle, dans
la ville de Pumbedita, qu'il rétablit.
Après sa mort, parmi ses Successeurs, un Je-
ru nommé *plein de lumière*, quoi qu'il
soit un peu aveugle; un Schérita, & un Haaï, qui
fut le dernier de ces *Gaons*, & qui vivoit
au commencement du xi. siècle.

On vient ensuite aux *Masoréthes*, qui
sont des Grammairiens appliquez princi-
palement à la révision du Texte Hebreu.
Cette révision rouloit sur trois choses; sça-
voir, 1. Sur le dénombrement des sections,
des versets, des mots, & des lettres de ce
Texte; ainsi, par exemple, on
trouve dans la Génèse 12. grandes sections,
1534. versets, 20713. mots,
& 120. lettres; 2. Sur le recueil de tou-

tenduë tradition que les Masore
dent toute leur critique. Les Sc
peu d'accord entr'eux sur l'origi
Masore. M. Basnage, bien-loin
re remonter jusqu'au tems d'Esdr
pas même lui accorder une ant
reille à celle des Thalmudistes, s
foûtient que cette espece de Criti
tout-à-fait inconnue, aussi-bien
Jerôme. Il croit devoir en plac
sance au commencement de l'onz
cle, dans l'Académie de Tibéri
subsistoit encore, & par les soins
bins Aaron de la Tribu d'Aser,
de celle de Nephtali, qu'il fait I
de la Masore & des points; ce q
d'autant plus probable, que ce
qu'on vit paroître les premiers
riens Juifs, & qu'on ne trouve auc
ve d'une origine plus ancienne.
finit ce chapitre par un jugement
sur la Masore, dans lequel il s'éc
lement, & de l'opinion trop av
qu'en ont certains Critiques. & du

quels nous passerons d'autant plus légèrement, que ces fortes de matieres intéressent moins de personnes. Les Juifs regardent la *Cabbale*, comme une science noble & sublime, qui conduit les hommes par une route facile, à la connoissance des vérités les plus profondes, telles que sont les perfections de Dieu, & de ses ouvrages, lesquelles sont inaccessibles aux ignorans. Ils prétendent que cette science, que les Patriarches reçurent immédiatement des Anges, s'est communiquée de main à main jusqu'à leurs Docteurs par une tradition non interrompue; car c'est ce que signifie proprement le mot de *Cabbale*. Ils l'appellent l'*Ame de l'ame de la Loi*, parce qu'ils la mettent au-dessus de la Révélation & de la Misnah, qu'ils considèrent comme l'ame de la Loi. Cette *Cabbale* est l'art des symboles, des allégories, des explications mystiques. Selon les *Cabbalistes*, il n'y a dans l'Écriture ni lettre, ni nombre, ni nom de Dieu, où l'on ne découvre de profonds Mystères, lors qu'on s'efforce de les développer.

Leur premier Ecrivain en ce genre, si on les en veut croire, fut Simeon fils de Jochai, qui vivoit quelques années avant la ruine de Jerusalem, & auquel ils attribuent le fameux livre *Zohar*, enrichi depuis par quantité d'additions. Mais, selon *M. Bafnage*, cet Ouvrage est bien plus moderne

derne , n'ayant été composé , à que dans le x. siècle , où il con paroître. Ce Livre obscur , à ce q apprend ici , est divisé en tro Dans la premiere , appellée *Zet Mystere* , on découvre le *Petit-Long-Visage* , sa femme , les neuf ze conformations de sa barbe , & la seconde partie , nommée *Idra-le Grand Synode* , on explique le *cerveau du Vieillard* ou du *Grand-* examine son *crane* , ses *cheveux* bl me de la laine , qui forment f mille millions de milliers , & cinq cens boucles , composées ch 410. cheveux ; son *front* , ses *y nez* , & sur-tout sa *barbe* blanche la *neige* , *pendante jusques sur le l'ornement des ornemens* , & la *ver ritez* ; (malheur à celui qui la touc posée de treize parties , qui re toutes de grands mysteres , com ment par les initiez. La troisié de ce Livre , appellée *Idra Suta tit Synode* , contient une seconde tion du *Vieillard* , & une anaton de toutes les parties du *Petit-Vi* oublier celle qui *adoucit la femme*.

L'Auteur donne un échantillon nieres d'expliquer allégoriquemen sions cabbalistiques ; après quoi une division générale de la

Essence, l'*Intelligence*, la *Force* ou la *Severité*,
Misericorde ou la *Magnificence*, la *Beau-*
té, la *Victoire* ou l'*Eternité*, la *Gloire*, le
Fondement, & le *Royaume*. A chacune de
ces *Splendeurs* on attache un nom de
Dieu, un des principaux Anges, une des
Planetes, un membre du corps humain,
un des Commandemens de la Loi, &
delà dépend l'harmonie de l'Univers. La
liaison & la subordination que l'on suppo-
se entre ces *Splendeurs*, ont fait établir
22. canaux, (conformément au nombre
des lettres de l'alphabet Hebreu) par où
les influences de chaque perfection se
communiquassent aux autres. C'est dans
la même vüe qu'ils ont imaginé 32. che-
mins, & 50. portes, qui conduisent les
hommes à la connoissance de ce qu'il y a
de plus secret & de plus mystereux. Ils
disent que Moïse entra par la 49. porte,
mais qu'il ne put arriver à la 50. parce que
Dieu lui dit : *Tu ne verras pas ma face.*

On nous fait un dénombrement des di-
verses espèces de Cabbale. Il y a la Cab-
bale naturelle, qui développe les secrets
de la nature, cachez dans les lettres de
l'alphabet Hebreu; il y a la contempla-
tive, qui fait abstraction de tous les ob-
jets sensibles, & tâche de s'unir aux In-
telligences, & à Dieu même, il y a la
Cabbale Astrologique, fondée sur les pré-
tendues influences des Astres; & la Cab-
bale

bale Magique, qui attribué aux
& aux nombres, des vertus me-
fes. En recherchant l'origine de
bale, on trouve beaucoup de ver-
sions à la faire venir d'Egypte,
observe que Philon Juif, qui vi-
ce pays-là au tems de J. C. & les
niens qui y étoient nombreux, don-
tête baissée dans les allegories & les
mystiques.

Cette recherche engage l'Auteur
une digression fort étendue sur la C
le de divers peuples. Il commence
celle des Egyptiens; & après avoir é-
sé les raisons de ceux qui croyent
cette nation l'a empruntée des Patriar-
Hebreux; c'est-à-dire, d'Abraham,
Joseph, & de Moïse; il prend un p
tout opposé, & il soutient „ 1° Que
„ Religion des Egyptiens étoit beaucoup
„ plus ancienne que la Judaïque. 2° Que
„ chaque nation a déifié ses Heros, &
„ fait ses Dieux, sans les mander que
„ les autres. 3° Que s'il se trouve que
„ que conformité entre la Religion Pay-
„ enne & la Judaïque, ce ne sont que
„ de foibles traits qu'on grossit avec art
„ 4° Que la nation Judaïque a puisé des
„ Egyptiens sa Cabbale, & cette manie-
„ re d'enseigner, dont on cherche l'ori-
„ gine. On peut voir les preuves qu'
„ apporte de son sentiment, dans les C

l'itres XVIII. & XIX. où l'on trouvera un détail curieux des differens degrez d'idolâtrie chez les Egyptiens, de l'origine de leurs Divinitez, & du culte qu'on leur rendoit, de l'usage qu'ils faisoient des Hiéroglyphes, des Symboles, des Emblèmes, &c. Il termine cette discussion par une comparaiſon qu'il fait de la Cabbale des Juifs avec celle des Egyptiens, desquelles il est facile de découvrir la ressemblance; & il conclut, que puisque les Juifs ne se sont appliquez à cette science que long-tems après les Egyptiens, ainsi qu'il a tâché de le prouver, il faut tomber d'accord que ces derniers sont les auteurs de cette invention, dont les autres n'ont été que les copistes.

Des Egyptiens M. Basnage passe aux Grecs, dont les Poètes & les Philosophes lui paroissent de vrais Cabbalites, par le soin qu'ils prennent de voiler la verité sous des Fables, des Emblèmes. & des Allégories. Orphée, le plus ancien des Poètes, avoit, dit-on, appris la Cabbale, en voyageant en Egypte; & il semble avoir eû quelque connoissance des *Sephiroth* ou *Splendeurs*, dont nous avons déjà parlé. Pour peu que l'on soit initié dans la Philosophie de Pythagore & de Platon, il n'est pas difficile d'y appercevoir le même goût pour les Allegories

dont ces Philosophes ont fait un usage fort fréquent.

L'Auteur tombe de-là sur la Cabbale des Chrétiens, c'est-à-dire, sur leur Theologie Mystique. Il assure qu'on ne trouve dans l'Évangile aucune trace de Cabbale, & qu'il ne paroît pas qu'elle fût connue des deux Sectes Juives, qui regnoient du temps de J. C. Il examine si saint Paul merite le nom de Cabbaliste, pour avoir changé l'Histoire d'Agar en Allégorie; & si l'on peut tirer delà quelque conséquence, pour autoriser ces sortes d'interprétations. Il fait voir, par l'exemple de quelques Auteurs Ecclesiastiques Grecs, tels que S. Barnabé, Hermas, & sur-tout Origène, que les Chrétiens n'ont aucun reproche à faire aux Juifs, sur cette première partie de la Cabbale, qui regarde le sens mystique & caché de l'Écriture; & que sur le fait des Allégories, les Chrétiens ont poussé les choses aussi-loin qu'elles pouvoient aller.

Ils n'ont pas été moins entêtés de la seconde espece de Cabbale, où l'on transpose les lettres d'un nom, & où l'on fait signifier un mot à chacune de ces lettres; usage très-ordinaire aux Payens dans les Inscriptions & les Medailles, dont on explique ici plusieurs, par occasion. On prouve cet entêtement par les Acrostiches des Sibylles, qu'on regarde comme l'Ou-

vrage d'un Chrétien ; par les subtilitez de quelques Peres sur le mot יֶשׁוּעַ *Ichthys*, poisson, qui renferme celui de *Jesus* ; par la maniere cabbalistique dont Saint Jérôme explique l'Alphabet Hebreu, la malediction de David par Semeï, & un passage de Jérémie très-obscur, où il change *Sefac* en *Babel*; par une comparaison des mysteres du Nom de *Jesus* avec ceux du *Jehovah*. Il n'y a pas jusqu'à l'Alphabet du Ciel, où les Cabbalistes prétendent lire tous les caracteres de leur Langue, qui n'ait été adopté par quelques Chrétiens.

Ils ont aussi emprunté de la Cabbale, l'art de trouver de grands mysteres dans les nombres, & d'y attacher des vertus miraculeuses ; témoins Saint Barnabé, Saint Clement Alexandrin, Origéne, Saint Epiphane, & quelques autres Peres, que l'on fait ici passer en revue. C'est sur ce principe visionnaire, que les Heretiques Basilidiens avoient formé leurs noms mystérieux d'*Abraxas* & d'*Abracadabra*, dont M. Basnage refute l'explication nouvelle, inserée dans les Memoires de Trévoux de 1701. Il y substitué celle qu'il croit la veritable, persuadé qu'il est, que le seul mystere enfermé dans l'*Abraxas*, n'est autre que le nombre 365. par lequel on vouloit exprimer le Dieu Souverain, qui a créé 365. Cieux, & partagé le cours du Soleil en 365. jours : nombre qui se trouvoit aussi dans le nom

152 SUPPLEMENT DU JOURNAL
du Dieu *Meitras*, qui est le Soleil, & celui du Nil, Νεῖλος. La superstition Talismans étoit encore une branche de Cabbale. L'Auteur en fait de quatre espèces, selon qu'on les composoit de caractères barbares, de nombres, des noms de Dieu ou des Anges, & de figures grotesques.

Enfin il nous donne un parallèle des *phirosh* des Cabbalistes avec les *Æones* anciens Hérétiques Gnostiques, Valériens, & Basilidiens. Il montre que les Chefs de ces Sectaires étant Egyptiens, ont puisé la Cabbale dans sa source, & n'ont eu d'autre but dans l'établissement de l'*Æones*, que d'exprimer les Attributs & Emanations de la Divinité, ce que les Cabbalistes désignoient aussi par leurs *Séphas*. Il finit par une Apologie de ces Hérétiques dont les erreurs, selon lui, n'ont pas été si grossières ni si extravagantes qu'on se les est imaginé; & par quelques réflexions judicieuses, sur le peu d'utilité que l'on peut tirer de la Cabbale, si ce n'est par rapport à la conversion des Juifs qui en sont instruits. Nous ne faisons qu'effleurer toutes ces choses; & nous passons à l'Histoire du dernier ordre des Docteurs Juifs, qui sont les Rabbins.

IX. Le titre de *Rabbin* ou *Rabbi*, qui signifie *Maître*, a été diversifié en plusieurs manières, dans le dessein d'y trouver quelque nouveau degré d'honneur. On en

Ribbi, *Rabboni*, *Rabban*, *Rabbana*, *Raf*, *Rof*. A ces titres on en a substitué d'autres, que l'on a crû honorables, tels que ceux de *Mar*, *Mor*, *Maran*, (d'où vient l'anathème *Maranatha*, c'est-à-dire, le Seigneur vient;) *Marbitsi Thorah*, &c. La Charge des Rabbins consiste à prêcher dans les Synagogues, à y faire des prières, à expliquer la Loi, en resolvant tous les cas de conscience, sur lesquels on les consulte, & à instruire la jeunesse. Ils ont le pouvoir de *lier & de délier*. Dans les petites Synagogues ils remplissent les fonctions de *Juge*, aussi-bien que celles de *Docteur*. Ils ont aussi l'autorité de créer de nouveaux *Docteurs*. Ils soutiennent qu'on ne peut violer leurs Loix, sans s'exposer à la mort; & ils disent nettement, qu'ils ne seront pas damnez comme le reste des hommes. Leurs écrits sont fort estimez des Juifs, entr'autres leurs *Midraschim* ou Commentaires sur l'Écriture, & leurs *Pirke-Abbath* ou Sentences des Peres. Ils écrivent ordinairement en Hebreu, plus ou moins pur, selon qu'ils y mêlent plus ou moins de termes étrangers.

M. Baignage termine ce troisième Livre par quelques remarques sur les Prêtres Juifs, & sur les *dix Oiseux* de la Synagogue. On conçoit facilement que les Juifs, à l'exception des Samaritains, n'ayant plus ni Temple, ni Autels, ni Sacrifices, la dignité

154 SUPPLEMENT DU JOURNA
des Prêtres s'est fort avilic. Il est tr
qu'on leur paye les dixmes. On le
fere aux autres pour lire la Loi da
Synagogues , lors qu'ils sont capabl
le faire ; car pour l'ordinaire ils sont
ignorans. On les choisit aussi quelqu
pour servir de Docteurs , & pour ren
les Charges , lors qu'on les juge propr
s'en acquitter. A l'égard de dix Ois
ou *Batlanim* , après avoir rapporté sur c
les opinions différentes des trois Critique
Lightfoot , *Vitringa* , & *Rhenferdus* ; on t
che de concilier ces Auteurs, en observan
1. Que ces dix Oiseux n'ont point été con
nus avant la ruine de Jerusalein. 2. Que
l'on a souvent fait diverses applications de
ce terme ; tantôt aux Chefs des Académies
tantôt aux Devots, qui faisoient payer leur
assiduité dans la Synagogue
qui prioient

La Sphere du Monde selon l'Hypothese de Copernic, présentée au Roi, décrite, démontrée, & comparée avec les Spheres & les Systèmes de Ptolomée, & de Tycho-Brahé. Par M. l'Abbé de VALLEMONT. A Paris, chez Prosper, Marchand Libraire, rue S. Jacques, au Phenix, 1707. in 12. pagg. 377.

LA premiere idée qui se presente à l'esprit en lisant ce titre, c'est que M. l'Abbé de Vallemont a présenté au Roi une Sphere du Monde, construite selon l'hypothese de Copernic; mais en lisant l'Épître dedicatoire, on trouve au bas *Pigeon & de Lure*: voici le fait. Les Sieurs Pigeon & de Lure ont joint leur industrie & leur travail, pour fabriquer une Sphere mobile, selon le Systême de Copernic; ils l'ont executée fort heureusement, & l'ont présentée au Roi. Une si curieuse machine meritoit d'être décrite avec soin; & M. l'Abbé de Vallemont passant dans l'esprit des Auteurs pour un bon Ecrivain, ils l'ont prié de faire cette description. Ce sçavant homme est allé bien au-delà de leurs souhaits: il a pris cette occasion pour composer un gros volume sur la Sphere, dans lequel il a inseré la description qu'on lui demandoit. Comme le Livre étoit son Ouvrage, il a mis avec justice son nom à

la tête. Il semble néanmoins que les noms des Sieurs Pigeon & de Lure auroient trouver aussi place dans le titre ; & apparemment par une simple inadvertance qu'ils ont été ômis dans l'endroit où ils vroient paroître.

M. de Vallemont a crû devoir relever le mérite de la matiere sur laquelle il écrit. Une Preface de neuf pages est employée à ce dessein. Il y a des matieres de Philosophie qu'on peut abandonner *aux gens de métier*. Dans la seule Physique on examine plusieurs questions, dont on peut bien se dispenser de prendre connoissance ; mais, dit nôtre Auteur, il n'en est pas de même d'un Traité où l'on recherche la construction & le véritable Systême du monde. *Cette étude n'est pas de celles où ne s'applique que par curiosité ; elle est de science, & même de devoir ; la Sphere de être nôtre étude favorite, & de prédilection. Cela se comprend de reste, & d'ailleurs fondé sur l'écriture ; où il est dit en termes formels que Dieu a livré le monde aux disputes des hommes.* C'est fort prudemment que M. de Vallemont s'est arrêté-là en ce passage, la suite auroit pu touter : *Ut non inveniat homo*, ajoute l'Auteur sacré, *Opus quod operatus est Deus ab initio que ad finem.*

Au reste, ce n'est pas de quelques éloges que l'étude de la Sphere est rec-

ble à M. l'Abbé de Vallemont ; elle est sèche d'elle-même & épineuse ; mais les épines fleurissent entre les mains de nôtre Auteur ; & il nous avertit „ qu'on trouvera dans ce Livre par la maniere dont „ il tourne quelquefois les choses, plus d'agrément qu'on n'a coûtume d'en trouver dans de pareils Ouvrages. „ Il a plus fait encore que de rendre cette étude agréable ; *il a eu soin de la rendre toute Chrétienne par quantité de reflexions très-solides, qu'il a tirées des Peres de l'Eglise, & qui naissent toutes, ainsi qu'il nous en assure, du sujet qu'il traite.*

L'Ouvrage est partagé en 21. chapitres, où selon les vuës de l'Auteur, l'Astronomie est mêlée avec la Théologie & la Morale, & sert, pour ainsi dire, de texte, aux reflexions édifiantes qui finissent chaque chapitre. Nous ne nous attacherons qu'au fixième chapitre, qui contient la description de la Sphere mouvante des Sieurs Pigeon & de Lure, la seule chose qui peut interesser ici les Lecteurs curieux, tout le reste regarde des matieres communes, & d'ailleurs peu susceptibles d'extrait. Cette Sphere est de cuivre, & a deux pieds & demi de diametre. La premiere chose qui frappe les yeux est une grosse boule dorée, & fort brillante, qui est au centre de la machine, & qui represente le Soleil placé *au centre du monde.* Il s'offre en même

tems à la vûe quatre grands cercles, le Zodiaque, l'Equinoxial, & les deux Colures. Le Zodiaque large de 16. degrez a dans son milieu une ligne divisée en 360. degrez, qui est l'Ecliptique. Le Zodiaque est divisé en 12. signes, ou constellations; & ces 12. signes y sont en deux manieres. 1. Ils y sont en relief, & très-bien cizelez. 2. Ils y sont avec les noms & les caracteres que les anciens ont donné à ces constellations. Chaque signe est divisé en 30. degrez: ce sont douze fois 30. degrez, qui font les 360. de l'Ecliptique. Il y a deux choses singulieres à remarquer en ce cercle. 1. Il est évidé, & percé à jour avec beaucoup de soin & d'art, ce qui fait, dit-on, un bel effet à la vuë. 2. Il est encore gravé en dedans, & l'on y a repeté les 12. signes, afin qu'on pût reconnoître avec plus de facilité sous quel signe & en quel degré du signe se trouve la Terre ou une Planete. Les deux Poles de l'Ecliptique sont les deux extrémitez d'une verge de fer qui traverse de bas en haut toute la Sphere. L'Equinoxial qui coupe obliquement le Zodiaque au premier degré du Belier, & au premier degré de la Balance, a ses deux Poles marquez par deux petits boutons d'acier bleu sur le Colure des Solstices, à 23. degrez & demi des Poles du Zodiaque. Les deux Colures soutiennent le Zodiaque & l'Equinoxial, & se coupent à angles droits au haut

& au bas de la Sphere. Comme ces 4. cercles representent le Firmament, on les a parsemez de plusieurs Etoiles de differentes grandeurs.

Au dedans de ces 4. grands cercles, il y a fix autres cercles plus petits, & de diametres tous differens; ces cercles representent autant d'Orbes ou de Tourbillons, rangez selon le Systême de Copernic, & qui emportent Mercure, Venus, la Terre avec la Lune, Mars, Jupiter, & Saturne. Le caractere & le nom de chaque Planete, & le tems qu'elle met à parcourir le Zodiaque, sont marquez sur son cercle, & la Planete est representée par une petite boule. On a fait graver les principales parties de la terre sur la boule qui la represente; Paris s'y trouve dans sa juste position. C'est M. de l'Isle de l'Académie Royale des Sciences, qui a dessiné ce petit morceau, & qui en a conduit la gravûre. Il n'y manque aucun des cercles qu'on a coûtume d'y considerer. Un petit Globe moitié noir, & moitié couleur d'argent, qui represente la Lune, tourne autour de la Terre; & tournant encore avec elle autour du Soleil, parcourt les 12. signes du Zodiaque en 27. jours. Comme de toutes les Planetes la Lune est celle qui s'éloigne le plus de l'Ecliptique, on a rendu sensible cet éloignement; il y a un mouvement exprès qui la transporte tantôt dans la partie septentrionale du

monde, & tantôt dans la partie
le ; & on a fait un petit cadra
guille marque exactement ces
Lune hors de l'Ecliptique. Sur
dran il y a les deux nœuds ,
deux points où la Lune coupe

Le mouvement en latitud
Planetes n'étant pas si sensible
pas représenté; on n'a donné n
ni à Saturne les Satellites qui
tour de ces Planetes ; & cela,
n'a voulu employer dans cette
les corps qui se peuvent appe
l'œil nud & desarmé; c'est-à-dir
cours du Telescope. Il n'étoi
ble d'observer dans une Sphère
tions de grosseur & de distance
netes y devoient avoir; mais a
Sieurs Pigeon & de Lune ont
personne di

Tous les cercles de nôtre Sphère *mouvante* sont dorez d'or moulu. Elle a pour couronnement une très-belle Pendule, dont le ressort, en agissant sur un grand nombre de rouës & de pignons, imprime seul le mouvement à tous les cercles qui representent les Orbes des Planetes; car le même ressort qui donne à la Terre trois divers mouvemens, & qui fait tourner la Lune en 27. jours, fait tourner Saturne en 30. ans, Jupiter en 12. Mars en 2. &c.

La Pendule a deux cadrans, l'un marque les heures & les minutes: l'autre montre l'année du siecle courant; & l'aiguille ne fait un tour qu'en cent ans. Une seconde aiguille marque le degré du signe où est la Terre dans le Zodiaque, & pareillement le degré du signe où le Soleil est vû de la Terre. Cette même aiguille porte un cercle, où l'on voit l'âge & les phases de la Lune qu'indique une troisiéme aiguille, laquelle fait son tour en vingt-sept jours & quelques heures.

Cette Sphère est portée par un pied de bois parfaitement bien doré. La Sculpture en est de bon goût. Au devant il y a un Soleil qui est le Symbole du Roi, avec sa devise, *NEC PLURIBUS IMPAR.* Aux quatre coins on voit quatre figures humaines, qui sont les quatre Elemens, avec leurs *attributs*, & chacune de ces figures alonge un bras pour appuyer la machine.

Le Public auroit souhaité, que
te Description, l'Auteur, au lieu
dre, comme il a fait, sur les défin
sur les usages des cercles represent
Sphere mobile, qui sont des cho
nuës, fût un peu plus entré dans
tion des ressorts qui la font aller,
en eût fait connoître tout le jeu
quelque détail. Ce détail auroit
aux curieux ; & l'on ne devine p
raison peut avoir eüe M. de V
pour leur refuser cette satisfaction

Nous avons déjà dit que nous
penserions de détailler le reste de
ge, qui contient une explication
ple des differens Systêmes de Pto
Tycho-Brahé, & de Copernic
quelques negligences qui sont é
l'Auteur il ne trouvera pas moi

sur la plus grande latitude de la Lune , il n'y a cependant point d'Astronome qui ait fait cette latitude de huit degrés. Avant Tycho on n'avoit jamais donné que cinq degrés à la plus grande latitude de la Lune, & depuis Tycho personne ne l'a augmentée jusqu'à six degrés.

Puisque nous en sommes sur le Zodiaque, nous remarquerons encore, que l'Auteur tire l'étymologie de ce mot, non pas de Ζῴδιον, qui veut dire un animal, ou un signe celeste, mais de Ζῶν, qui signifie vie. La raison qu'il en apporte, c'est que le Soleil qui anime & vivifie toute la nature paroît parcourir ce cercle dans l'espace d'une année.

HUMFREDI HODII Linguæ Græcæ Professoris Regii, & Archidiac. Oxoniensis. de Bibliorum Textibus originalibus, versionibus Græcis, & Latina Vulgata Libri quatuor. Præmittitur *Aristea* Historia græcè & latinè. C'est-à-dire : *Quatre Livres sur les Textes originaux de la Bible, sur les Versions Grecques, & sur la Vulgate. Avec l'Histoire d'Aristée en Grec & en Latin. Par Humfroy Hodius, Professeur Royal en Langue Grecque, & Archidiacre d'Oxford. A Oxford, du Theatre de Scheldon, en 1705. in fol. pagg. 664.*

gens , dont le principal mérite est
beaucoup lû. Son Ouvrage , con-
vient de le voir dans le titre , est de
quatre Livres.

Dans le premier il attaque l'Hist.
LXX. Interprètes attribuée à Aristé-
pond à ce qu'Isaac Vossius , & d'au-
vans hommes ont dit en faveur de
cette Piece. Dans le second il traite des
vrais Auteurs , de ce qu'on appelle la
LXX. & il recherche en quel
de quelle maniere cette Version a
été faite. Le troisieme renferme une Hist.
de la vie des Textes originaux , de la
maniere dont on vient de parler , & de la
Version Latine. L'Auteur y montre qu'elle
a été dans tous les siècles l'autorité de ces
Textes & de ces Traductions , & prouve
que les Textes originaux ont toujours été

nus de Pise en fut l'Auteur. On la réimprima à Nuremberg en 1475. & à Cologne en 1578. avec un Commentaire de la façon de Jacques Middendorpius. Le Texte Grec fut imprimé pour la première fois à Bâle, chez Jean Oporin, par les soins de Simon Schardius, Jurisconsulte Saxon, qui y joignit une Version nouvelle, faite par Mathias Garlitius, Professeur en Langue Grecque à Tubinge. C'est de cette Traduction dont nôtre Auteur se sert. Le Rabbin Azarias de Rosi publia à Mantouë en 1574. une Version Hebraïque de la même Histoire, sous le titre de *l'Honneur des Vieillards*, Ouvrage qui fait partie d'un autre plus grand, intitulé *Meor Enajim*, c'est-à-dire *la Lumière des yeux*.

On fait deux questions sur l'Histoire d'Aristée. On demande 1. Si celle que nous avons est la même qui est citée par Joseph, par Eusebe, & par d'autres anciens. Plusieurs Auteurs celebres le nient, le nôtre l'assure, & refute leurs conjectures. On demande 2. Si cette Histoire est véritablement l'Ouvrage d'Aristée, un des Courtisans de Ptolomée Philadelphie, Roi d'Egypte, ou si on ne doit pas plutôt l'attribuer à quelque Juif fort ancien, quoique postérieur à Aristée. Joseph Scaliger dans ses Notes sur Eusebe, a le premier avancé, que cette piece étoit supposée, & qu'elle avoit été fabriquée par un Juif. Ce
sen

sentiment plût d'abord à un grand nombre d'habiles gens. Calvisius, M. Valerius, Copius, Rivet, Lightfoot, & d'autres l'ont embrassé; & nôtre Auteur soutient dans tout son premier ouvrage que Diogene Laërce est l'auteur de l'histoire dont il s'agit, on voit Demetrius de Phalere, honoré des bonnes grâces de Ptolomée Philadelphie, chargé de la Bibliothèque de ce Prince, continuer à présider au travail des LXXII. Traducteurs. Si tout cela est faux, il s'ensuit que le véritable Aristée, qui vivoit à la Cour d'Egypte, n'a pû le rapporter; & par conséquent un faux Aristée qui n'est que l'inventeur, aussi-bien que de tout ce qui est rapporté de Diogene Laërce, qu'aussi-tôt qu'il fut sur le Trône, Ptolomée Philadelphie fut sur le Trône, le regarda très-durement Demetrius, bien-le regarda comme un homme de cour. Non seulement il le chassa de sa Cour, mais aussi il le priva de la liberté, pour le punir d'un conseil qu'il avoit donné à Ptolomée Soter. Voici le passage: Herodotus, dit Diogene, rapporte que Callistus, fils d'Antigonus, craignant de mourir, se retira auprès de Ptolomée Soter. Après avoir demeuré assez long-tems chez ce Prince, il lui conseilla de ne faire d'autres choses, de laisser son Royau-

aux enfans d'Eurydice. Ses raisons ne persuaderent point le Roi, qui au contraire donna sa Couronne au fils de Berenice. Celui-ci après la mort de Soter, fit arrêter Demetrius dans sa Province, jusqu'à ce qu'on eut déterminé ce qu'il faudroit en faire. Pendant sa détention, ajoute Hermippus, un aspic qui le mordit à la main, peut-être tandis qu'il dormoit, lui ôta la vie. Comme Diogene se fonde sur l'autorité d'Hermippus, nôtre Auteur a crû qu'il étoit nécessaire de la soutenir, & de faire connoître cet Ecrivain. Il fait donc voir par divers témoignages, qu'Hermippus étoit de Smyrne, qu'il vivoit sur la fin du Regne de Philadelphie, qu'il étoit Philosophe aussi-bien qu'Historien, qu'il composa un Ouvrage sous le titre de *Bios*, où il racontoit les actions des hommes les plus celebres, entr'autres de Demetrius, & qu'il étoit fort estimé à cause de son exactitude. L'Auteur employe plusieurs chapitres à le défendre contre Usserius, Serarius, Salian, le Pere Frassen, & plusieurs autres; & répond aussi à ceux, qui frapent de son témoignage, ont crû pouvoir l'accorder avec l'Histoire d'Aristée, en avançant le tems de la version des 70. & en la faisant commencer avant la fin du Regne de Ptolomée Soter, qui sans contredit avoit beaucoup d'estime pour Demetrius. Nôtre Auteur approuve l'époque; mais il tâche

de montrer , qu'on n'en peut
re en faveur du prétendu Arist
tres raisons contre cette piec
Menedeme Eretrien qu'on y r
me étant en Egypte, n'y a pa
de Philadelphie ; qu'il n'y a p
ce que Demetrius , homme c
si distinguée , ait été chargé d
Bibliotheque ; que celui qui a
re en question , n'étoit pas l
ni des victoires de Philadelphie
peditions de Ptolomée fils de
de ce qui regardoit les Juifs
qu'il n'est pas vrai-semblable
trius se fût adressé au Roi pa
lieu de lui parler , comme le
prétendu Aristée ; que les lettre
donne du Roi , du grand Pont
& de Demetrius , sont d'un
& que

allusion manifeste au verset 2. du chap. 4. du Deuteronomie. La dépense de mille talens, au moins, à laquelle on engage Philadelphie, pour se procurer cette Traduction, découvre je ne sçai quelle vanité, qui ne convient guères qu'à un Juif: toute la Bibliotheque d'Alexandrie ne coûta jamais cette somme, dit Lightfoot. Le nombre précis de 72. Interprètes, choisis dans toutes les Tribus, le prix du rachat des captifs, la maniere d'expliquer certains endroits de la Loi, plusieurs autres circonstances que nôtre Auteur pese avec soin, achevent de lui persuader, qu'il ne faut point aller chercher ailleurs que dans la nation Juive, le prétendu Aristée. Au reste, quoique l'Histoire qui porte ce nom, soit un Ouvrage supposé, elle est néanmoins extrêmement ancienne, & Philon qui vivoit du tems de J. C. en fait mention.

M. Hødius s'attache à prouver dans son second Livre, que la Version qu'on appelle des 70. a été commencée dans le tems que Ptolomée fils de Lagus & son fils Philadelphie regnoient ensemble, & que ni ces Princes, ni Demetrius ne s'en mêlerent en aucune sorte. Il croit que les Juifs d'Alexandrie l'entreprirent de leur propre mouvement, & pour leur usage, & qu'ils ne traduisirent d'abord que le Pentateuque.

Un grand nombre de locutions qu'on rap-

porte ici , rend vrai-semblable ce que l'Auteur dit de la patrie des Interprètes. Qu'ils ne se soient chargez de ce travail que pour leur usage , cela se montre par le peu de connoissance que les plus sçavans Payens en ont eû. M. Hodus prétend , qu'il est faux que les Interprètes ayent été au nombre de 72. Il rapporte un endroit du Talmud de Jerusalem , où il est dit qu'ils n'étoient que cinq : il produit aussi le témoignage d'un certain Chymiste Egyptien nommé Zozime , qui assure que la version dont il est question est l'ouvrage d'un seul homme. Il prétend que la Fable des 72. cellules , & du travail particulier de chaque interprete , a été inventée au commencement du second siecle. Etienne le Grammairien en raconte une pareille au sujet du rétablissement du Poëme d'Homere. Pisistrate , selon cet Auteur , choisit 72. Grammairiens , donna à chacun d'eux un exemplaire d'Homere , & les chargea d'en arranger les vers suivant l'ordre qui leur paroïtroit le plus naturel. Après qu'ils eurent travaillé , on jugea qu'Aristarque & Zenodote avoient mieux réussi que les autres. Cette fiction est dans un Commentaire manuscrit sur la Grammaire de Nil de Thrace , & ce manuscrit se trouve dans la Bibliothèque de Bodlei. Ce qui montre que c'est véritablement une fiction , c'est qu'Aristarque & Zenodote n'ont vécu que quel-
que

que siecle après Pisistrate. M. Hodijs dit que le Livre de Josué ne fut traduit qu'après la mort de Ptolomée fils de Lagus, parce que le mot de *γαιός*, qu'on lit dans la version, n'est entré dans la Langue Grecque que vers ce tems-là. Sa conjecture est fondée sur ce que les Gaulois, qui seuls portoient des dards qu'on appelloit ainsi, ne firent irruption dans la Grece & dans l'Asie qu'après la mort de Ptolomée fils de Lagus. Il avance que les Prophetes, le Livre d'Hester, & quelques autres, furent mis en Grec sous le Regne de Ptolomée Philometor; & que le Livre des Juges n'étoit pas encore traduit du tems de Philon.

Au commencement du troisiéme Livre, nôtre Auteur refute ce que disent les Juifs, & après eux Scaliger, de l'extrême affliction des habitans de Jerusalem, lors qu'ils apprirent que la Loi avoit été traduite en une Langue profane, & communiquée aux Gentils. Selon les Rabbins dans leur calendrier, on ordonna un jeûne solennel dans la Ville sainte, pour expier ce crime, dont l'énormité avoit été marquée par une obscurité universelle, qui avoit duré pendant trois jours entiers. Il y a grande apparence que ces tenebres & ce jeûne n'ont eû d'autre fondement que l'imagination échauffée de quelque Juif *hebraisant*, & plus irrité que les autres contre les Hellenistes.

Les calendriers des Rabbins modernes

n'ont aucune autorité ; on y
Fêtes , qui n'ont pour origi
fauffetez manifestes , ou des
ridicules. On y lit , par ex
article : *Le 15. de Mai. FES*
gyptiens perdent leur procès devant
surquoi les Rabbins font ce
A pareil jour , disent-ils , l
portèrent leurs plaintes à
Grand contre les Juifs , &
présenté qu'autrefois leurs anc
été volez par les ancêtres de
en sortant d'Egypte , leur av
té une grande quantité d'or ,
de pierreries , ils supplierent
d'obliger les heritiers de ces la
une bonne & ample restitu
de richesses. Alexandre ordon
de se défendre , & de plaide
Ils le firent , en disant qu'ils
à rendre la valeur des bijoux
res avoient enlevez pourvû qu
tiens payassent à la nation Ju

DES SÇAVANS. JUILLET 1707. 173

qui a été instituée. Jusques vers la fin du premier siècle de l'Eglise, remarque l'Auteur, les Juifs Hellenistes se servent tranquillement de la version appelée des 70; mais les Juifs Hebraïsans qui continuoient à s'attacher au seul Texte, entendirent alors que cette version étoit fautive, & en firent insensiblement venir les Hellenistes. Elle commença à être méprisée, & ce fut ce qui engagea peu après Aquila & quelques autres à en faire de nouvelles. Dans la suite de ce Livre M. Hodus nous propose tout ce que les plus célèbres Auteurs Grecs & Latins ont dit d'avantageux au Texte Hebraïque; c'est un fort beau recueil, & qui fait beaucoup de plaisir aux Hebraïsans d'aujourd'hui. Il remarque en passant que Robert Wakfeld a le premier enseigné la langue Hebraïque en Angleterre, & qu'il commença l'an 1524.

Le quatrième livre n'est ni moins curieux, ni moins utile que les trois autres. L'Auteur y parle des versions d'Aquila, de Theodotion, de Symmachus, de la cinquième, de la sixième, & de la septième. Plusieurs ont crû, sur le rapport d'Aristobule, que le Pentateuque avoit été traduit en Grec, non seulement avant les tems des 70. mais aussi avant le commencement de l'Empire des Perses. C'est une pure fiction, imaginée par Aristobule.

le, dit nôtre Auteur, afin
croire au monde, que Plat
autres anciens Philosophes av
une partie de leur doctrine da
tes Ecritures. M. Hodus a
toute la confiance d'un homme
cu de ce qu'il dit, que Plat
autres Scavans de ce tems-là
rien tiré des saints Livres, &
hâtement ceux qui prétendroient
traire, de lui prouver leur opi
les écrits de ces sages Payens.
le ici avec une grande exactitu
travaux d'Origene sur la Bible,
ditions de Lucien, de Hesychius
Jean Joseph &c. Cet Ouvrage su
quantité de tables dans lesquelles on
l'ordre des Livres de la Bible selo
Hebreux, selon l'Eglise d'Orient, &
lon l'Eglise Latine, & cela par rapp
tous les tems.

M. Hodus approfondit extrême
les matieres qu'il traite, & quand il
obligé de faire valoir de simples con
tures, ce qui lui arrive très-souvent,
peut dire qu'il n'oublie rien pour
rendre au moins vrai-semblables; éru
tion Grecque, érudition Hebraïque, éru
dition Latine, Ecriture, Auteurs profa
nes, tout y entre. Il nous permet d'atten
dre de lui un grand Ouvrage, sous le titre de

*Isaurus Antiquitatum Alexandrinarum tum
 ilium tum Ecclesiasticarum*, mais en nous
 nnant cette permission, il ne prétend
 ngager à rien. „ Ce que je puis assurer
 maintenant, dit-il, c'est que j'ai bien re-
 solu d'imiter celui qui a dit : *Qu'un Em-
 pereur devoit mourir debout*, & que si Dieu
 m'accorde la vie, le loisir, & la santé,
 je ne désespere pas que le monde sçavant
 ne voye fortir quelque jour de mon Ca-
 binet, & cet Ouvrage & quelques au-
 tres qu'il ne sera pas fâché d'avoir. „ Le
 le de cet Auteur est assez pur; & quoi-
 e M. Hodijs paroisse un peu bilieux, il
 traite pas trop durement les Sçavans
 il tâche de refuter, sur-tout s'ils ne sont
 s. Jesuites.

*ouvelle Découverte d'un Thermomètre, cher-
 ché depuis long-tems par Messieurs de l'Aca-
 démie Royale des Sciences, exempt des dé-
 fauts des autres Thermomètres, contenant
 tous les avantages qui ne se trouvent que se-
 parément, & par parties dans ceux dont on
 s'est servi jusqu'à present. Récemment in-
 venté par M. LAZARE NUGUET, Prê-
 tre. A Paris, 1706. brochure in 4.
 pagg. 8.*

Le titre est superbe; & s'il n'étoit ap-
 puyé du nom de M. Lazare Nuguet,
 seroit porté à le regarder comme un

de ces vains titres, qui sans prévenir personne en faveur de l'Ouvrage, donnent mauvaise opinion du caractère de l'Auteur. Mais ce n'est pas ici la première découverte de M. Nuguet. Les Journaux de Hollande, & les Memoires de Trévoux sont enrichis de plusieurs morceaux de lui, rares, & qui font suffisamment connoître ce qu'on doit attendre de ses lumières dans la Physique, & dans les Mathématiques. Son Systême sur les couleurs, inséré dans les Memoires dont nous venons de parler (mois d'Avr. 1705. art. 67.) vaut bien le nouveau Thermomètre; & si l'on s'avisait de dire que le Pere Fabri dans son Traité des couleurs, qui est le troisième du second Tome de sa Physique, & M. Barrow dans ses Leçons d'Optique, ont eû la même idée, on ne ferait que relever le mérite de la Découverte, sans rien ôter à celui de M. Nuguet; peut-être le Systême seroit-il demeuré dans l'oubli; il est bon qu'on trouve plusieurs fois une même chose. Mais voici une gloire qui n'est pas équivoque, & qui ne sera pas disputée à notre Auteur; on voit dans les *Nouvelles de la Republique des Lettres* (mois d'Avr. 1705. art. 2. pag. 389.) comment à force de creuser la Géométrie, il est parvenu à découvrir l'incertitude du Principe général des mouvemens composez, appliqué depuis vingt ans à la

Mé-

léchanique par un Académicien célèbre ,
 universellement reçu de tous les Géo-
 mètres comme un Principe démontré. Est-
 il surprenant qu'avec la même pénétration
 M. Nuguet ait pû trouver ce qu'il dit que
Messieurs de l'Académie Royale des Sciences
cherchoient depuis long-tems inutilement ? Ce
 dernier mot est de nous ; mais en l'ajoutant
 aux paroles de l'Auteur, nous croyons ne
 rien ajouter à sa pensée.

Tout le monde sçait avec quelle atten-
 tion feu M. Amontons , un des plus habi-
 les & des plus exacts Mécaniciens de l'A-
 cadémie , s'est appliqué à rechercher les
 moyens de perfectionner les Thermomè-
 tres & les Baromètres. Ses longues recher-
 ches ont produit quantité d'expériences cu-
 rieuses, & l'ont conduit enfin par plusieurs
 découvertes à l'invention du Thermomè-
 tre nouveau , qui a fait tant de bruit , &
 dont le degré extrême de chaleur est déter-
 miné à celui de l'eau bouillante. On en
 peut voir la construction & les principaux
 avantages dans les Memoires de l'Acadé-
 mie de 1702. (p. 204. & suiv. de l'Ed. d'Amst.)
 & dans le 25. Journal de 1705. p. 689. où
 nous avons donné l'Extrait d'une partie de
 ces Memoires.

Long-tems avant que M. Amontons fût
 de l'Académie , il avoit déjà inventé une
 autre construction nouvelle de Thermo-
 mètre , qu'il publia en 1695. dans ses Re-

marques & Expériences Physiques &c. Ce Thermomètre avoit ses défauts comme ses avantages, M. Amontons le reconnut & continua ses recherches avec le succès qu'on a vû.

C'est cet ancien Thermomètre abandonné par M. Amontons, dont M. Nugues s'est saisi, & qu'il donne aujourd'hui au Public avec une reforme de sa façon : cette reforme lui a paru si considerable & si heureuse, qu'il ne craint point de dire que la difference qu'on peut mettre entre son Thermomètre (le Thermomètre reformé) & celui des Sieurs Hubin & Amontons (le même Thermomètre non reformé) consiste en ce que ce dernier est directement opposé à la Raison & à l'Expérience, au lieu que le sien se trouve en toutes choses conforme à l'une & à l'autre.

Voilà sur quel fondement, cedant à la joye d'avoir attrappé le point de perfection, manqué par l'Académicien, il annonce d'abord sa découverte sous le titre de *Thermomètre cherché depuis long-tems par Messieurs de l'Académie Royale des Sciences, & récemment inventé par M. Lazare Nugues*. Nous allons rapporter la description qu'en donne, & pour la satisfaction du Lecteur, à côté de la figure qui en est ci-dessous tracée, nous mettrons celle du premier Thermomètre de M. Amontons, d'où près lequel celui-ci est inventé.

FIGURE I.

Le Thermomètre de M. Nuguet est composé de la boule de verre E, & des quatre tuyaux A B, B D, D O, O N, soudez, & joints les uns aux autres. La partie supérieure NS est vuide d'air grossier; la capacité S D K contient du vif argent, & la capacité C K de l'esprit de vin coloré; la boule E est scellée hermétiquement, & pleine d'air, tel que nous le respirons. L'Auteur oublie en cet endroit l'espace A C rempli du même air.

FIGURE II.

Dans le Thermomètre de M. Amon-ton, l'huile de tartre teinte tient la place qu'occupe dans celui-ci l'esprit de vin coloré; & de l'huile de pétrole blanche remplit le reste du tuyau depuis D jusqu'en E. Il n'y a pas encore d'autre différence entre les deux Thermometres; mais en voici une essentielle au jugement de nôtre Auteur.

C'est qu'il prend une certaine proportion entre le tuyau A B, où se meut l'esprit de vin, & les deux B D, N O, dans lesquels le Mercure se termine de part & d'autre, & entre la pesanteur de l'esprit de vin, & celle du mercure; pro-
 H 6 porio

ment qu'elle est telle , que q
de vin est descendu jusqu'en
que les plus grandes chaleurs
l'air de la boule E. porte qu
de mercure plus qu'il n'en sou
l'esprit de vin est parvenu en
que les plus grands froids de
choix de cette proportion est
la supposition de l'Auteur , q
fermé acquiert par les plus g
leurs de l'Eté , la force de se
tre pouces de mercure , plus
soutient pendant les plus gran
l'Hyver ; d'où l'on conclud
les plus grands froids de l'H
qu'aux plus grandes chaleurs
l'air de la boule E , doit , à
l'augmentation de son ressort
cendre l'esprit de vin A jusq
que depuis les plus grandes



fig. 1.



fig. 2.

Thermomètres fait monter la liqueur
celui-ci la fait descendre en même
tion des degrés de chaud & de froid
avec beaucoup plus de promptitude
vitesse. C'est aussi le principe du Ther-
mètre de M. Amontons, où le ressort
l'air enfermé dans la boîte E, aug-
mentant ou diminuant, selon que la chaleur
augmente ou diminue, fait descendre
la liqueur d'une manière très-prompte & très-sensible
la liqueur monte & descend
laisse monter les deux liqueurs, de
la perfection D marque les différences
de chaud & de froid.

Ce qui suit appartient à la reforme
après avoir introduit dans le tuyau
tant de liqueur qu'il en faut pour
couvrir le ressort par sa partie supérieure au point
C (qu'on ne connoît pas encore, &
sera déterminé que par l'opération
qui se fait après l'introduction de la

hermetiquement l'ouverture R , & l'on nous dit que par ce moyen tous les Thermomètres de cette nouvelle espece se rencontrent avec une très-grande exactitude & uniformité , à marquer les mêmes degrez de chaud dans les endroits où la chaleur est égale , & les mêmes degrez de froid dans les endroits où il fait également froid.

Pour faire plus exactement l'opération précédente , M. Nuguet fait entrer le Thermomètre dans une espece de boîte de fer blanc qu'il a fait construire à cet usage , & dans laquelle tout le Thermomètre peut être contenu. Cette boîte est ensuite remplie d'eau & de glace , jusqu'à ce que la boule E en soit entierement couverte , & qu'il n'y ait que l'orifice R hors de l'eau. Il faut sceller l'extrémité R , la boule étant actuellement dans l'eau ; mais avant que de la sceller , il faut avoir soin que la surface de l'esprit de vin , contenu dans le tube A B , réponde au degré de la graduation , qui exprime au juste le froid de l'eau à la glace dont on se sert. Comme M. Nuguet proportionne tellement la quantité d'eau & la quantité de glace qu'il prend , que le froid qui vient de cette eau à la glace fait monter la liqueur dans l'ancien Thermomètre au 33. degré de sa graduation ; c'est aussi au 33. degré de la graduation du Thermomètre nouveau que *doit répondre l'esprit de vin , & ce point*

est le point C que
pas encore.

Après un mot d'a
convenient qu'on do
expose les défauts du
Amontons: voici le p
qu'il fait sur cela.

„ Ce Thermomètre
„ que le Baromètre do
„ au haut duquel on a
„ mystère, une boule
„ d'air, scellée hermetiq
„ eût eu l'effet que les S
„ montons en attendoien
„ que la force que l'air r
„ depuis les plus grands f
„ jusqu'aux plus grandes c
„ eût été précisément égal
„ le poids de l'Àthmosphè
„ puis sa moindre jusqu'à
„ pression. Or la force qu
„ acquiert depuis les plus gr
„ l'Hyver jusqu'aux plus gr
„ de l'Eté, est du moins trip
„ que le poids de l'Àthmosph
„ depuis sa moindre jusqu'à sa
„ pression; car l'air renfermé
„ pendant les plus grandes cha
„ té, de soutenir quatre pouc
„ cure, plus qu'il n'en soutie
„ les plus grands froids de l'Hyv
„ que la différence du moindre

l'Athmosphère au plus grand , est seulement de la valeur d'environ seize lignes de mercure. C'est pourquoi la liqueur de ce Thermomètre, n'ayant à parcourir que le même espace que la liqueur du Baromètre double parcourt , & étant poussé par une force triple de celle qui pousse la liqueur dans le Baromètre double , elle devoit nécessairement parcourir tout l'espace de sa graduation dans le tems qu'elle n'auroit encore pû être parvenuë qu'à la troisiéme partie. C'est-là , ajoute nôtre Auteur , l'erreur principale des Sieurs Hubin & Amontons , & la source de tout le mauvais succès qu'ils ont eû dans l'exécution de leur Thermomètre.

Le point fixe du froid de l'eau à la glace, pour faire condenser également l'air dans toutes les boules , & la proportion entre les tuyaux , & entre la pesanteur de la liqueur , & la pesanteur du mercure , sont les deux grands points qu'on fait valoir en faveur du Thermomètre reformé, dont on expose enfin tous les avantages en six articles. 1. Il est d'une promptitude surprenante à marquer les moindres degrez de chaud & de froid. 2. Il n'est point sujet à se casser par les chaleurs de l'Été, quelque grandes qu'elles puissent être. 3. Tous les Thermomètres de cette espece s'accordent à marquer les mêmes degrez de chaleur dans les

SUPPLEMENT DU JOURN

droits où la chaleur est égale. 4. et ni à l'évaporation de la liqueur l'office de Baromètre & de Thermètre tout à la fois, puisque ses expériences sont scellées hermetiquement. 5. Il parcourt depuis le plus fort de l'hiver qu'au plus fort de l'Été, est d'une chaleur considérable, sçavoir de trente degrés. 6. On n'a pas besoin d'attendre un certain espace de tems pour regler le mouvement de la liqueur dans chacun de ces Thermètres en particulier; car pourvû qu'on observe avec soin les proportions qui se trouvent entre l'auteur, & les autres circonstances, on peut s'assurer que ce mouvement se fera bien.

Telles étant les vertus du Thermomètre nouvellement inventé, il faut espérer que ce nouvel instrument vaudra mieux que l'ancien, & que l'on cassera bien-tôt les autres pour se pourvoir de celui-ci.

Entretiens sur les Sciences, dans lesquels on prend comme l'on doit étudier les Sciences, & comment s'en servir, pour se faire l'esprit juste & le cœur droit. Troisième édition, revue & corrigée. A Lyon, chez Jean de la Roche, au Palais, sur la rue Merciere, à la Trinité. 1704. pagg. 438.

Les Entretiens parurent pour la première fois à Grenoble, en 1683. L'auteur est le P. Lamy, Prêtre

SÇAVANS. JUILLET 1707. 187

, pour avancer dans les Sciences ,
beaucoup d'approbateurs dans le
, & cela engagea les Libraires des
pas à réimprimer bien-tôt son Ou-

Quelques années après il le fit lui-
re paroître à Lyon , après l'avoir re-
té & augmenté. En voici une nou-
édition plus ample que celle-là , &
exacte. Le P. Lamy est très-laborieux,
en commerce avec quantité de Sça-
, il aime à mediter, à réfléchir, tout
mene naturellement à de nouvelles
ouvertes. Il ne s'est pas contenté de
à son Livre quelques additions çà &
il l'a refondu tout entier; & on peut le
arder comme un Ouvrage neuf.

Dans le premier Entretien il parle des
sciences en général, de leur utilité par rap-
port à la Religion & à l'Etat, & de la ne-
cessité d'une bonne methode pour les ac-
querir. Dans le second Entretien il mon-
tre qu'il faut commencer les études par ce
qui peut rendre l'esprit juste, pénétrant,
exact; & que la grande disposition pour réus-
sir dans les Sciences, c'est un amour sincè-
re & ardent pour la Verité. Il louë beau-
coup l'étude des Mathématiques; & com-
me il veut qu'on travaille d'abord à se for-
mer l'esprit, il donne une idée nette & fa-
cile de la Logique qu'il croit nécessaire
pour cet effet.

Dans le troisiéme & dans le quatriéme
En-

retien , il fait voir de la Geographie , quence ; & il propose pour les apprendre. blic d'une Lettre fort ses amis a écrite à l'chant l'étude des Humanités jamais de vûë la pieté jet dans cet Ouvrage Science.

On s'apperçoit aisément que le sixième Entretien , que l'auteur a composé ce Livre , particulièrement qui entrent dans l'Oratoire de cette Congregation , il est qui découvre aux personnes qui sont employées ordinairement en vûë , ce que ces personnes doivent être.

Le sixième & le septième Entretien sont dans une riche Bibliothèque de Livres rangez par matieres. L'auteur de parler de toutes les matieres de la reserve du Droit & de la Philosophie s'étend sur la maniere d'enseigner la Science , il explique en quoi il consiste & il indique les meilleurs Livres qui sont de ce genre. Ce dernier article est utilement rendu par cette édition des Entretiens rendent cette édition des Entretiens utile aux autres. Bien des Lecteurs d'être instruits sur le choix des Livres la maniere de les lire utilement. Entretien sixième & le septième Entretien

DES SÇAVANS. JUILLET 1707. 189

Cours fort curieux sur la Philosophie. L'Auteur y fait remarquer entre autres choses peu de progrès que les anciens avoient dans cette Science, & sur-tout dans la Physique; les grandes obligations que nous sommes à Descartes, & jusqu'où l'on a poussé les découvertes depuis lui. „ Les anciens Philosophes, dit-il, ne voyoient dans les animaux que ce que les bouchers y découvrent; dans les arbres, que ce qu'y voyent les charpentiers. Ils n'avoient pas plus de connoissance des Plantes que les jardiniers; & des métaux, que les forgerons. On dissequoit tout aujourd'hui, on ouvre tout, les arbres aussi-bien que les animaux; ce qui donne lieu d'espérer que la Physique se perfectionnera à présent on ne croit plus sçavoir une chose que lors qu'on la peut expliquer mécaniquement.

„ C'est Descartes, continuë-t-il, qui a ouvert ce chemin; c'est à sa methode qu'il se faut attacher; je dis à sa methode; car pour la plûpart de ses explications, il les faut regarder, non comme la Verité, mais comme des conjectures raisonnables. Il compare ensuite l'explication qu'il donne de la rarefaction de l'eau, quand elle se gele, avec l'explication que nous avons de Descartes; après avoir prédit, qu'à mesure qu'on a de nouvelles découvertes, on trouve-

„ il faut avouer qu'il ne po
„ loin ses Meditations. Pe
„ avoit dessein de le faire u
„ que peu content de ce qu'
„ touchant la maniere dont l'
„ il s'est borné à montrer q
„ materielle , & distinguée d
„ vant lui on n'avoit que des
„ ses de cette distinction. N
„ mes donc fort redevables ;
„ sommes plus au P. Maleb
„ nous a expliqué si nettemen
„ dont nous voyons les obje
„ dont Descartes n'avoit pa
„ parler. Ce Pere nous a dé
„ c'est Dieu qui fait tout en n
„ nous ne pourrions voir ,
„ choses même grossieres , s'i
„ faisoit sentir , & voir en
„ doctrine est contre toutes

On lui adresse aussi quatre Lettres qui se trouvent à la fin du volume. Dans la première on tâche de lui inspirer l'amour de l'Ordre. Dans la seconde, on l'entretient des devoirs d'un bon Ecclesiastique, parce qu'on le suppose engagé dans l'Eglise. Dans la troisième Lettre on découvre les dangers auxquels un jeune Ecclesiastique est exposé dans le monde. Dans la quatrième, le P. Lamy met la dernière main à son Ouvrage, & il achève d'apprendre à Eugene, comment il peut être tout ensemble homme vertueux, & véritablement sçavant.

Ce Pere est autant en état que personne de donner de bons avis sur les études. Il y a plus de cinquante ans qu'il étudie, & qu'il s'applique à rendre ses études utiles au public. Nous avons de lui des Ouvrages fort methodiques sur toutes les matieres dont il parle dans ces Entretiens.

Annales Ordinis Sancti Benedicti, Occidentalium Monachorum Patriarchæ, in quibus non modo res Monasticæ, sed etiam Ecclesiasticæ Historiæ, non minima pars continetur. Auctore Domino JOANNE MABILLON, Presbytero & Monacho ejusdem Ordinis, à Congregatione sancti Mauri. Tomus quartus, complectens res gestas ab anno Christi

inſigne arboris Palmæ. I
dire : *Les Annales de l'Ordre*
où l'on trouve non ſeulement
l'Histoire Monastique, mais en
de partie de l'Histoire Ecclesi
Dom Jean Mabillon, Prêtre
Benedictin, de la Congregation
Tome quatrième, contenant c
ſe depuis l'année de Jeſus-Ch
qu'à l'année 1066. incluſive
une addition, & des Tables
aux dépens de Charles Robi
in fol. pagg. 853.

DOm Mabillon ne ſe laſſe
chir le public, & d'illuſtrer
par les plus grands & les plu
Ouvrages. Bien que celui-ci
prement les Benedictins, cepe
leur Histoire, & une Hiſt

Le quatrième Tome comprend ce qui s'est passé dans le cours de quatre-vingt-six années , sçavoir les vingt dernières du dixième siècle , & les soixante-six premières de l'onzième. Ce fut un tems plus heureux que celui qui le précéda immédiatement : car alors l'amour de la vertu , & le goût des Lettres commencerent à prendre le dessus , par les soins des Papes , dont la plus grande partie , depuis Gregoire V jusqu'à Eugene III. avoient été dans l'Ordre de saint Benoist. On vit donc paroître des hommes distinguez par l'éclat de leurs vertus , & par un sçavoir extraordinaire. Toutes les Puissances se firent honneur de concourir au renouvellement des bonnes mœurs & des bonnes études , & la vertu se sentant appuyée . Les hommes se porterent à un haut degré de perfection. L'Ordre Monastique , qui , sous la Regle de saint Benoist , n'avoit jusques là fait qu'un Corps , même depuis l'établissement de la Congregation de Cluny , se partagea en différentes Congregations , & celle de Cluny fit un Ordre à part. Delà vint la Congregation des Camaldules , celle de Vallombreuse , celle des Chartreux , celle de Grandmont , & celle de Citeaux , toutes formées par de saints Personnages , & honorées par

Tom. XXXVII. I les

les noms de ceux qu'il

Le dixième siècle n'

naître dans l'Eglise Lat

dont les suites eussent é

Celle de Berenger qui

zième , a eû de son te

après lui un grand nomb

qui en ont fait passer le

dans ces derniers tems. J

mond , Durand , & Al

Benedictins , défendirent

la doctrine Catholique

Paschase Radbert , Abbé d

déjà traité cette matiere

tion pour les Neophytes

parler de plusieurs autres E

me Ordre , qui par leurs

soûtenu la Foi de l'Eglise

principaux points de sa créa

services que lui a rendu da

l'Ordre de S. Benoist , fon

les de cet Ordre , & en pa

trième Tome , sont un O

ressent pour toutes les pa

DES SÇAVANS. JUILLET 1707. 193

avoit réduire trop en petit des articles remarquables, & qui laissant quelque chose à désirer, fait sentir au Lecteur que l'Ouvrage n'est pas long, quoique le nombre de pages ne soit considérable. Les tables en sont faites avec soin; elles sont disposées dans l'ordre des choses, & non pas selon l'ordre des pages; de sorte qu'elles présentent dans une suite naturelle & méthodique tout ce que le Livre fournit sur chaque sujet.

Une Addition qu'on lit à la fin du Livre, sous le titre d'*Appendix*, contient des Actes & des Mémoires qui ont rapport aux différens endroits de l'Ouvrage.

Il y a aussi un petit Recueil de ce qu'il faut ajouter ou corriger dans les Tomes précédens, avec le titre ordinaire d'*Addenda corrigenda*, &c.

AND. TACQUET S. J. Opera Mathematica. Editio Secunda priori nitidior & emendatior. fol. 1707. Antwerp. apud

JOURNAL
DES
SCAVANS
3

Du Lundi 1. Août M. DCCV.

De Veteribus Regum Francorum
matibus , & Arte secernendi a
Diplomata vera à falsis , Disce
nes , adversus R. P. D. *Theodori*
nartii , & Cl. V. *Iusti Fontanini*
cias , atque Epistolas Cl. Viroru
minici Lazzarini , & *M. Antonii*
C'est-à-dire. : *Dissertations sur les an*
Chartes des Rois de France , & sur
de distinguer les veritables Chartres
les fausses. Pour servir de Répon
Apologies de Dom Thierry Ruinar
M. Fontanini , & aux Lettres de
Lazzarini & Gatto. Par le Pere
MON , de la Comp. de Jesus. P
chez Claude Rigaud , Directeur d
primerie Royale , rue de la Harpe
in 12. pagg. 439.

USQU'A present six Auteurs ont écrit contre le P. Germon, sçavoir Dom Mabillon, M. Fontanini, Dom Ruinart, M. Lazzarini, M. Gatto, & Dom Coustant. Il a répondu à Dom Mabillon, dans la seconde Dissertation, dont on peut voir l'Extrait dans le XXII. Journal de 1706. p. 553. Ce volume renferme deux Dissertations & deux Appendices. Les deux premières Pièces regardent M. Fontanini, & Dom Ruinart; & les deux autres Messieurs Lazzarini & Gatto. Pour ce qui est de Dom Coustant, apparemment que le Pere Germon éclaircira bien-tôt ses difficultez dans un Livre à part.

De tous ses Adversaires, celui qui après Dom Mabillon lui paroît le plus considerable, c'est Dom Thierry Ruinart: aussi est-ce celui à qui il s'adresse d'abord. Après avoir loué son exactitude, & l'attention judicieuse qui se fait remarquer dans son Apologie, il répond dans le premier chapitre, à certains reproches que Dom Ruinart lui a faits. Le premier reproche consiste dans le titre même de l'Ouvrage de l'Auteur Benedictin: *L'Eglise de Paris défendue*. Si Dom Ruinart, en écrivant contre le P. Germon, defend l'Eglise de Paris, il s'ensuit que le P. Germon l'avoit attaquée. C'est ce que ce Pere nie. *L'Eglise de Paris*, remarque-t-il, n'a pas besoin de faux titres pour soutenir ses droits.

D'ailleurs ce qu'il a fait à l'égard de cette Eglise, en écrivant contre la donation de Vandemire & d'Erchamberte, le P. Mabillon l'a fait à l'égard des Eglises de Vienne, d'Arles, & même de Rome. Les autres reproches du P. Ruinart roulent sur les études, sur l'âge du P. Germon, sur le peu de connoissance qu'il a des Chartres originales, sur l'approbation universelle qu'on a donnée au Livre qu'il a osé attaquer. Nous ne pouvons que toucher en passant ce que l'Auteur dit pour sa défense. Il assure que de 28 années qui se sont écoulées depuis qu'il est Jesuite, il n'en a employé que six à l'étude des Belles-Lettres; qu'il est aussi âgé que l'étoit Dom Mabillon lors qu'il composoit son Livre, & peut-être plus âgé que ne l'étoit Dom Ruinart, lors qu'il écrivoit contre le P. le Coite; qu'il ne faut point avoir vu les Actes originaux pour refuter Dom Mabillon, puis que cet Auteur les a fidèlement fait graver trait pour trait; & qu'enfin l'Art inventé par ce célèbre Benedictin n'a pas été si généralement applaudi qu'on le prétend. Le P. Germon rapporte à cette occasion ce qu'en disoit il y a vingt ans le fameux P. du Moulinet, Chanoine Regulier de Sainte Geneviève, & plusieurs observations critiques que M. Hickes a inserées dans le grand & curieux Ouvrage, dont nous avons donné l'Extrait dans le Supplément du mois d'Avril de cette année, p. 84.

Dans le second chapitre , nôtre Auteur se propose de montrer que l'Apologie du P. Ruinart est assez inutile. Ses raisons sont , 1. Que Dom Ruinart ne donne point de preuves positives de la verité de l'Acte qu'il veut défendre. 2. Qu'il n'en défend qu'un seul. 3. Qu'il le défend mal. Il y a ici quelques reflexions qui paroissent fort raisonnables sur la necessité des preuves positives , lors qu'on veut faire passer certains Actes pour la regle de tous les autres , & sur la necessité de justifier jusqu'au moindre des titres dont on prétend se servir pour établir un Art. La Donation de Vandemire & d'Erchamberte avoit paru suspecte au P. Germon : premierement , parce qu'il y est dit qu'Authaire étoit Abbé de S. Vincent (S. Germain des Prez) sous le Regne de Thierry fils de Clovis II. Cela paroissoit faux , ou du moins incertain. Secondement , parce que l'Eglise de S. Vincent y est appelée *l'Eglise de S. Germain* , nom que cette Eglise n'a pas porté, dit le P. Germon , avant le tems de Pepin. Troisiémelement , parce qu'il est fait mention dans cette Charte , d'une Eglise de Paris sous le titre de S. Germain l'Auxerois , quoi que l'ancienne Eglise qu'on nomme ainsi , n'ait été bâtie que quelques siecles après.

La premiere objection étoit fondée sur les anciens Catalogues de l'Abbaye de St.

Germain , & sur le témoignage d'un Moine Anonyme du même Monastere , qui a fait entrer dans l'Histoire d'Amoin ce qui regarde cette Maison. On voit dans ces Ouvrages Authaire à la tête des Abbez de S. Germain des Prez. A ces autoritez Dom Ruinart a opposé un passage de Gislemare, qui assurant que Saint Droctovée a été le premier Abbé de S. Germain , donne lieu de placer Authaire où on en a besoin. Le P. Germon ne rejette point le témoignage de Gislemare ; mais il s'en croit d'autant plus en droit de conclure que le tems d'Authaire est très-incertain. Son Adversaire , dans la vûe de prévenir cette conclusion , s'est efforcé de montrer qu'il falloit s'en tenir à Gislemare. Le nom de cet Ecrivain qui est connu , son ancienneté , les bonnes sources où il a puisé, l'exactitude enfin qui regne dans son Ouvrage , sont les motifs qui ont engagé Dom Ruinart à préférer son autorité à celle des Catalogues, & à celle de l'Anonyme. Le P. Germon convient du premier point , qui , selon lui , n'est d'aucune importance ; après quoi il travaille à montrer que Gislemare est bien moins ancien qu'on ne le suppose ; qu'on n'a point trop de sujet de compter sur son exactitude ; que l'Anonyme avoit plus examiné que lui les Titres de son Monastere.

Sur la seconde objection , il s'agit de sçavoir

fi l'Eglise de Saint Germain s'appelloit
 avant le tems de Pepin , c'est-à-dire
 t que le corps de ce Saint y eût été
 feré. Dom Ruinart a cru le prouver
 clairement par un endroit de la Vie de
 Eloy, composée par S. Ouën , où il est
 porté en termes exprès , qu'un Boiteux
Paris dans l'Eglise de Saint Germain.
 ce passage , nôtre Auteur dit d'abord ,
 bien qu'il soit certain que la Vie de S.
 a été écrite par S. Ouën son contem-
 pin , on ne sçait pas si cet Ouvrage est
 venu jusqu'à nous sans avoir reçu aucun
 gement. M. Pelhestre qui l'a examiné
 soïen , est convaincu qu'on y a inseré
 des choses. Or , selon le P. Germon ,
 it la coutume des Copistes qui se don-
 nt la liberté de retoucher, de paraphra-
 'augmenter ce qu'ils transcrivoient, de
 iquer principalement à changer les
 propres qui n'étoient plus d'usage.
 supposé , il lui semble croyable que
 qui depuis le tems de Pepin ont exer-
 ar industrie sur la Vie de Saint Eloy ,
 pas manqué de substituer le nom que
 se dont il est question portoit alors ,
 ui qu'elle avoit eu autrefois , dont on
 servoit plus. Ce n'est là qu'une con-
 re. Mais il prétend en second lieu ,
 rien ne nous oblige à prendre cette E-
 de S. Germain , pour l'Eglise de Saint
 ain des Prez plutôt que pour celle de

S. Germain le Vieux. Il entreprend même de prouver que le fait dont il s'agit ne regarde point du tout l'Eglise de Saint Germain des Prez. Le Boiteux fut guéri auprès de *la Balustrade de S. Germain*. Si donc il n'y avoit point de *Balustrade de St. Germain* dans cette Eglise au tems de Saint Eloy & de S. Ouen, il est évident que le Boiteux n'a pas été guéri dans l'Eglise de S. Germain des Prez. Reste à prouver qu'il n'y avoit point alors une Balustrade de ce nom dans cette Eglise ; & c'est à quoi le reste du chapitre est employé, si on en excepte ce que le P. Germon dit pour montrer qu'il y en pouvoit avoir une dans l'Eglise de S. Germain le Vieux.

Nôtre Auteur fait paroître sa bonne foi, en remettant sur pied sa troisième objection. Il avouë que l'Eglise de S. Germain l'Auxerrois, dont il avoit attribué la construction au Roi Robert, est, selon toutes les apparences, beaucoup plus ancienne : Mais cet aveu ne nuit point à ce qu'il avoit allégué par rapport à cela contre la Donation de Vandemire. Dans cet Acte il est dit que la 17. année du Regne de Thierry, *l'Abbé Landebert gouvernoit l'Eglise de S. Germain* (l'Auxerrois, suivant le P. Mabillon.) Où il y a un Abbé qui gouverne, observe nôtre Auteur, il y a aussi des Moines & un Monastere. Or il est faux qu'il y eût un Monastere attaché à l'Eglise

de Saint Germain l'Auxerrois du tems de Thierry, puis qu'Helgalde contemporain du Roi Robert, assure que ce fut Robert qui fit bâtir le Monastere de Saint Germain l'Auxerrois. *Il fit construire dans la Ville de Paris, dit cet Auteur, l'Eglise de S. Nicolas au Palais, le Monastere de S. Germain l'Auxerrois, &c. In Civitate Parisius adificavit Ecclesiam in honore sancti Nicolai Pontificis in Palatio; & Monasterium sancti Germani Antistiffodorensis: item, &c.* Le P. Germon s'attache ensuite à faire voir qu'on ne peut pas appliquer ces paroles à un simple rétablissement de ce Monastere, qu'on suppose-roit avoir existé auparavant, & il s'inscrit en faux contre les Titres que son Adversaire a citez pour soutenir cette explication.

Il ajoute ensuite deux nouvelles objections aux trois autres. 1. Vandemire & Erchamberte donnent une Metairie qu'ils ne nomment point, quoi qu'en même tems ils supposent qu'elle a un nom. 2. Ils font cette Donation à l'Eglise de S. Etienne de Paris gouvernée par l'Evêque Sigefroy: sur quoi l'Auteur remarque que la Cathedrale de Paris ne portoit pas du tems de Thierry le nom de S. Etienne; mais qu'elle avoit celui de Nôtre Dame, comme à present. Voici les paroles de l'Acte: *Donamus, donatumque in perpetuo esse volumus ad Basilica Domna Stephana in Parisius, ubi Dom-*

nus Sigofridus Pontifex praesse videtur, villa cognomenante in pago Camliacensi cum omni merito, &c. L'Extrait du Livre du P. Ruinart se trouve dans le Journal du 30. Mai de cette année, p. 275.

Quoi que la réponse au Livre de M. Fontanini ne soit ni moins longue ni moins suivie que celle dont on vient de rendre compte, l'Auteur déclare qu'il ne l'avoit pas d'abord jugée fort nécessaire, & qu'il n'auroit peut-être pas songé à y travailler, si M. Fontanini s'étoit abstenu de lui dire des injures. Sa raison étoit qu'une moitié du Livre de M. Fontanini n'a presque pas de rapport à la dispute, & que l'autre moitié ne contient rien de considérable, qui ne soit dans le Supplément du P. Mabillon, auquel le P. Germon a opposé sa seconde Dissertation.

Celle-ci commence par cette question : M. Fontanini a-t-il suivi les regles de la prudence en embrassant la défense du P. Mabillon ? Nôtre Auteur soutient la négative, & les raisons qu'il en donne partagent naturellement son Ouvrage en trois parties. Pour s'engager prudemment à défendre un Auteur, il faut entendre les écrits qu'on a faits contre lui ; il faut être d'accord avec lui ; il faut enfin avoir assez d'habileté, & être bien instruit de tout ce qui appartient au sujet.

Selon le P. Germon, M. Fontanini n'a

point

ont compris la Dissertation qu'il a prétendu refuter. Il n'en a pas conçu le Titre, il n'a pas pénétré le dessein de l'Auteur, il n'a pas entendu ce que le P. Gerouon a écrit sur la plûpart des Diplomes qu'il a examinez. Les argumens pour prouver tout ceci, forment la premiere partie de Réponse.

Dans la seconde, l'Auteur decouvre la contrariété de sentimens qu'il a remarquée entre Dom Mabillon & son Défenseur. Cette opposition consiste en ce que Dom Mabillon avouë que nous avons encore de vieux Titres fort anciens, & que M. Fontanini assure qu'il n'y en a plus. Dom Mabillon justifie les Moines de S. Denys, & M. Fontanini les condamne. M. Fontanini est d'accord avec Dom Mabillon, ni au sujet de l'Historien anonyme de Dagobert, ni sur le chapitre des Maires Radobert & Clotaire, ni sur le troisiéme Diplome des Merovingiens, rapporté dans la Diplomatique: Charte qu'il attribüé toujours à Clovis II. quoi que Dom Mabillon convienne qu'elle est de Clotaire III. Enfin M. Fontanini attaque sans raison, dit nôtre Auteur, le sentiment de Dom Mabillon touchant la Patrie de Charlemagne. L'éclaircissement de ce dernier point fera plaisir même à ceux qui ne prennent nul intérêt à ces disputes.

La troisiéme partie renferme une énu-

qu'on ne se contredite ; un c
dans le choix des citations qu'o
une moderation judicieuse dans
dans la defense ; un stile pur &

Les preuves de tous les poin
posent ces trois parties, confister
ples tirez du Livre de M. Fon
Dissertation finit par une conclu
pond à la question que l'Auteu
bord proposée.

Dans la premiere des deux
suivent ces Ouvrages , le P. Ge
mine la Lettre que M. Lazzari
en faveur de M. Fontanini con
teurs du Journal de Trevoux. O
bord l'Extrait dont M. Lazzarini
l'Auteur a pris la peine de le
Latin. Ensuite on trouve la L
Lazzarini accompagnée de M

Nouveaux Memoires de M. NODOT, ou Observations qu'il a faites, pendant son Voyage d'Italie, sur les Monumens de l'ancienne & de la nouvelle Rome; avec les Descriptions exactes des uns & des autres, qui font connoître comment l'Eglise Chrétienne a triomphé du Paganisme. Avec des Cartes très-utiles, & des Figures. A Amsterdam chez François l'Honoré & Zacharie Châtelain le fils, 1706. in 12. 2. voll. I. Tome, pagg. 270. II. Tome, pagg. 239.

MR. NODOT, connu par ses nouveaux Fragmens de Petrone, par une Traduction Françoisise du même Auteur, par l'Histoire de Mellusine, &c. donna au Public en 1701. la Visite des anciens Monumens de Rome, qui faisoit la seconde Partie d'un Ouvrage en deux volumes in 12. imprimé à Paris, sous le titre de *Relation de la Cour de Rome, où l'on voit le vrai Caractere de cette Cour, &c.* Cette Description de l'ancienne Rome étoit proprement un précis de ce qui se trouve de meilleur sur ce sujet dans quantité d'Auteurs, tels que Marlian, Panvini, Pancirolle, George Fabrice, le P. Donat, Nardini, &c. & M. Nodot avoit eu soin d'enrichir cette compilation du travail d'autrui, de ses observations particulieres faites pendant son voyage d'Italie.

Cet Ouvrage dont nous avons rendu compte dans le X. Journal de 1701. & sur lequel nous nous dispenserons de nous étendre ici, paroît dans cette nouvelle Edition, corrigé en plusieurs endroits, & orné de 14. Estampes très-bien gravées, qui représentent Rome ancienne, divisée selon les 14. Régions, le Mont Palatin, le grand Cirque, le Mont Capitolin, le Capitole moderne, le Mont Aventin, le Mont Cœlius, l'Amphitheatre appellé Colisée, l'Arc de Constantin, le Mont Esquilin, le Mont Viminal, le Mont Quirinal, la Naumachie de Domitien, le Mont Janicule, avec l'Isle de S. Barthelemi; pour ne rien dire de deux grandes Cartes, dont l'une est un Plan de l'ancienne Rome, pareil à celui qui étoit dans la premiere Edition, mais que l'on a considérablement étendu dans celle-ci, pour éviter la confusion: l'autre est une Carte de l'ancienne Italie, qui fait connoître les commencemens & les progrès de la Puissance Romaine, & au bas de laquelle on a fait graver un petit Plan de l'ancienne Rome & de ses Environs, accompagné d'une représentation du Triomphe des anciens Romains, & de leur Pompe dans les Jeux & les Cérémonies. Outre ces nouveaux ornemens, on trouve à la fin du Livre une Addition importante, par laquelle l'Auteur a crû devoir suppléer à ce qui manquoit à la premiere Edition, touchant les grands

chemins de l'ancienne Rome , ses Fontaines, ses Aqueducs, ses Cloaques ou Egouts; ont il nous fait ici des descriptions, qui peuvent donner une juste idée de la grandeur de ces Edifices.

Au reste, cet Ouvrage conserve, dans cette Edition , la même place qu'il occupoit dans la première; c'est-à-dire qu'il sert encore ici de second Tome; quoi qu'à consulter l'ordre naturel, il semble que l'ancienne Rome dût marcher devant la moderne. Mais l'Auteur a jugé plus à propos de commencer par les Monumens Chrétiens, qui existent actuellement, & de finir par les anciens Edifices, dont plusieurs ont été transformez en Eglises, ou ne laissent plus voir que des ruïnes avec quelques Inscriptions, qui nous apprennent ce qu'ils étoient autrefois. Suivons presentement M. Nodot, dans la Visite qu'il fait des principales Eglises de Rome, & voyons ce qu'il nous y découvre de plus singulier touchant leur ancienneté, leurs Fondateurs, & leur magnificence présente.

Avant que de se mettre en marche, pour la visite de toutes ces Eglises, M. Nodot donne un détail abrégé des divers progrès du Christianisme dans Rome, jusqu'à Constantin, qu'il fait baptiser par le Pape S. Silvestre, & dont il étale les libéralitez envers l'Eglise Romaine. Ensuite il rapporte les différens noms que l'on donna aux premières Eglises,

glises, que l'on appelloit *Trophées, Domaines, Temples, Memoires, Martyres, Basiliques, Titres*; & à propos de ce dernier nom, il recherche l'origine des Titres des Cardinaux. Il parle après cela, de l'origine des Stations, & nous marque les principales Eglises où ces Stations sont établies, sçavoir les cinq Patriarchales, de S. Jean de Latran, de S. Pierre, de S. Paul, de Sainte Marie Majeure, & de S. Laurent hors des murs; auxquelles on ajoute celles de S. Sebastien & de Sainte-Croix en Jerusalem, qui se rencontrent sur la route, laquelle peut avoir environ trois lieuës d'étenduë.

La premiere Eglise dont on trouve ici la description, est celle de S. Jean de Latran, Cathédrale de Rome. Constantin le Grand en jetta les premiers fondemens, dans l'enceinte de son propre Palais, nommé *Lateranense*, à cause de la Maison d'un Plautius Lateranus, laquelle en faisoit partie. Le corps de cette Eglise, qui a été renversée & rebâtie plusieurs fois, est presentement composé de cinq Nefs distinguées les unes des autres par quatre Ordres de Colonnes, parmi lesquelles il y en a 42. d'un marbre vert de Tiberiade très-rare, qu'on prétend être les mêmes que Constantin y fit mettre. Ces Nefs sont terminées par la Croisée de l'Eglise, c'est-à-dire par une Nef traversante, où l'on monte par quelques degrez, & qui s'élargit vers le milieu de sa longueur, par un enfon-

A O Û T 1707.

utenuë de côté & d'autre par
stres d'ordre Corinthien, &
n s'unissant, quatre grande
chaque côté, lesquelles cond
ant de Chapelles, qui n'ont
Clôture que la balustrade des Au
Croisée de l'Eglise, qui termin
cieuse Nef, & du milieu de la
ve le grand Dome, qui a pour
tre pilastres d'une grosseur énorm
quel on ne peut mieux se figur
teur, qu'en pensant que le globe
ze doré qui termine la lanterne
me, peut contenir trente person
que d'en bas ce même globe ne
pas plus gros que la tête d'un
3°. Les deux grandes Chapelles qui
delà de la Croisée, qui aboutissent
Tribune, ou au fond de l'Eglise,
couvertes de deux petits Domes,
compagnent le grand. 4°. Le Maître
tel, situé directement au dessous du
Dome, & couvert d'un superbe Baldaquin
de bronze, c'est-à-dire d'un Dais supporté
par quatre Anges très grands, qui sont
autant de colonnes fort grosses & fortes.
5°. La Tribune, ou le demi-croisé
qui termine l'Edifice, au fond de laquelle
est placé le Trône des Papes, ou la
Chaire Pontificale de S. Pierre, que
transporta, dit l'Auteur, d'Antioche
Rome, & qui n'est que de bois, &

la protection des Rois de France, dont les Armes sont attachées sur la principale Porte.

M. Nodot nous fait après cela une description assez détaillée de l'Eglise de saint Pierre. Il nous apprend, qu'elle fut bâtie par Constantin le Grand, en la place d'une petite Chapelle, où reposoit le Corps de cet Apôtre, depuis environ 250. ans; & que cet Edifice dû à la pieté de ce premier Empereur Chrétien, subsista près de 1200. ans, à l'aide des réparations que les Papes y firent dans la necessité. Mais ces secours ne pouvant le garantir d'une prochaine ruine, on résolut de le rebâtir de fond en comble, & de lui donner beaucoup plus de grandeur & de magnificence qu'il n'en avoit. Ce fut le Pape Nicolaï V. qui conçut le dessein de cette entreprise, que l'on commença à executer sous le Pontificat de Jules II. qui fit poser la premiere pierre l'an 1506. Ses Successeurs, jusques à Urbain VIII. pendant plus de cent ans, ont fait continuer & achever ce grand Ouvrage, auquel ils ont employé successivement Bramante, Raphaël, Perruze, Michel Ange, Barrozzi, la Porta, Maderne, & le Cavalier Bernin, c'est-à-dire, l'élite des Architectes, des Peintres, & des Sculpteurs d'Italie.

On nous parle ensuite des différentes parties de ce prodigieux Bâtiment, dont les principales sont, 1. la grande Nef, sou-

à celles qui se font aux extrémités. Il n'en demeure pas là, il décrit encore les Operations qui se pratiquent sur toutes les parties du corps.

Il comprend toutes les Operations Chirurgiques en dix Démonstrations. La première est des Operations en général : où il explique ce que c'est que la Synthese, la Diérese, l'Exerese, & la Protese, & où il décrit les instrumens qui sont nécessaires pour toutes ces différentes Operations.

La seconde, la troisième & la quatrième sont des Operations qui se pratiquent sur le bas-ventre. La cinquième est de celles qui se font sur la poitrine ; la sixième, de celles de la tête ; la septième, de celles de la face ; la huitième & la neuvième, de celles qui se font sur les bras & sur les jambes ; & la dixième enfin, de celles qui se font sur toutes les parties du corps, & qui ne sont pas plus propres à une partie qu'à une autre, comme sont de tirer les corps étrangers, d'ouvrir un abcès, d'appliquer des ventouses, &c. ce qui est suivi de deux autres Démonstrations, l'une sur l'ouverture des

la protection des Rois de France
Armes sont attachées sur la
Porte.

M. Nodot nous fait après cette description assez détaillée de l'Eglise de Pierre. Il nous apprend, qu'elle fut bâtie par Constantin le Grand, en la ville de Rome dans une petite Chapelle, où reposoit le corps de cet Apôtre, depuis environ 1200. ans, & que cet Edifice dû à la pieté de Constantin premier Empereur Chrétien, subsistoit encore en 1200. ans, à l'aide des réparations que les Papes y firent dans la nécessité. Mais le secours ne pouvant le garantir de la chaîne ruine, on résolut de le rebâtir sur un fond en comble, & de lui donner plus de grandeur & de magnificence qu'il n'en avoit. Ce fut le Pape Nicolas V. qui conçut le dessein de cette entreprise, & l'on commença à executer sous le pontificat de Jules II. qui fit poser la première pierre l'an 1506. Ses Successeurs, jusqu'à Sixte VIII. pendant plus de cent ans, ont continué & achevé ce grand Ouvrage.

utenuë de côté & d'autre par de gros pi-
 lastres d'ordre Corinthien, qui forment,
 en s'unissant, quatre grandes arcades de
 chaque côté, lesquelles conduisent à au-
 vant de Chapelles, qui n'ont point d'autre
 clôture que la balustrade des Autels. 2°. La
 Croisée de l'Eglise, qui termine cette spa-
 ceuse Nef, & du milieu de laquelle s'élève
 le grand Dome, qui a pour bases qua-
 tre pilastres d'une grosseur énorme, & du-
 quel on ne peut mieux se figurer la hau-
 eur, qu'en pensant que le globe de bron-
 doré qui termine la lanterne de ce Do-
 me, peut contenir trente personnes, quoi-
 qu'en bas ce même globe ne paroisse
 plus gros que la tête d'un homme.
 Les deux grandes Chapelles qui sont au
 devant de la Croisée, qui aboutissent à la
 Tribune, ou au fond de l'Eglise, & sont
 couvertes de deux petits Domes, qui ac-
 compagnent le grand. 4°. Le Maître-Au-
 tel, situé directement au dessous du grand
 Dais, & couvert d'un superbe Baldaquin
 d'or, c'est-à-dire d'un Dais supporté
 par quatre Anges très grands, qui sont sur
 quatre colonnes fort grosses & fort hau-
 tes. 5°. La Tribune, ou le demi cercle
 qui termine l'Edifice, au fond de laquelle
 est le Trône des Papes, ou la vraie
 Cathèdre Pontificale de S. Pierre, que l'on
 croit être d'Antioche à
 & qui n'est que de bois, grossi

te qu'on voit à Rome
 vocation de la sainte
 S. Laurent hors des mu-
 bastien, d'où l'on va
 celle de Sainte Croix en
 par Sainte Helene, & fa-
 liques de la Passion, qu
 celle de la Rotonde, qu
 theon d'Agrippa, ce T
 dans le Paganisme, & c
 du vrai Dieu par Bonifac
 M. Nodot parcourt encor
 tres Eglises, & finit par
 abregée des Cimetieres des
 tiens, qui se voyent aux en-
 me, & dont Bosius, dans
 terrain, & quelques autre
 amplement.

L'Auteur a eu soin d'éclair-
 tion par douze planches fort
 gravées. La premiere est un
 ral de la Ville de Rome, &
 representent les principales Egl
 est parlé dans le cours de cette

Cours d'Operations de Chirurgie,
au Jardin Royal, par M. DIO-
mier Chirurgien de feuë Madame
phine, à present de Madame la D
Bourgogne, & Juré à Paris. A Pa-
Laurent d'Houry, rue Saint-Seve-
S. Esprit. 1707, volume in 8. pa-
 N

MR. DIONIS, dans ce Cours d'Operations de Chirurgie, suit l'ordre Anatomique. Il commence par les Operations qui se font sur le bas-ventre, puis il vient à celles qui se font sur la poitrine, ensuite à celles qui se pratiquent à la tête, & enfin à celles qui se font aux extrémités. Il n'en demeure pas là, il décrit encore les Operations qui se pratiquent sur toutes les parties du corps.

Il comprend toutes les Operations Chirurgiques en dix Démonstrations. La première est des Operations en général : où il explique ce que c'est que la Synthèse, la Diérèse, l'Exerèse, & la Protèse, & où il décrit les instrumens qui sont nécessaires pour toutes ces différentes Operations.

La seconde, la troisième & la quatrième sont des Operations qui se pratiquent sur le bas-ventre. La cinquième est de celles qui se font sur la poitrine ; la sixième, de celles de la tête ; la septième, de celles de la face ; la huitième & la neuvième, de celles qui se font sur les bras & sur les jambes ; & la dixième enfin, de celles qui se font sur toutes les parties du corps, & qui ne sont pas plus propres à une partie qu'à une autre, comme sont de tirer les corps étrangers, d'ouvrir un abcès, d'appliquer des ventouses, &c. ce qui est suivi de deux autres démonstrations, l'une sur l'ouverture des

corps morts, & l'autre
 Chaque démonstrat
 planche en taille douc
 tous les instrumens n
 faire cette Operation.

L'ordre & la netteté
 vre est écrit, le rendent
 & il n'y a point de jeu
 n'en puisse tirer un grand
 cice de sa profession. C
 ici, c'est que ces Opera
 par un homme habile, q
 même avec succès pendant
 & qui les a démontrées av
 plaudissemens dans l'Amph
 diu du Roi: Car il y a bier
 entre enseigner ce qu'on sç
 & ce qu'on a appris par la

*Dictionnaire de Marine, contena
 la Navigation & de l'Archit
 avec les regles & proportions
 être observées. Ouvrage en
 representant divers Vaisseaux
 les pièces servant à leur con
 differens Pavillons des Nation
 mens de Mathematiques, out
 penterie & de Menuiserie, &
 Fabrique; avec les diverses J
 Officiers. A Amsterdam, C
 Brunel, Marchand Libraire, &
 1702. in 4. pagg. 775.*

TOUS les Arts ont leurs regles & leurs termes propres. La Navigation sur-tout, qui est peut-être le plus noble effet de l'industrie humaine, demande une methode & des attentions singulieres; parce que la mer fait d'un côté la seureté & l'opulence des Etats, elle fait aussi de l'autre leur inquiétude & leur crainte. Il faut les Vaisseaux pour la Guerre, comme pour le Commerce: ainsi tout le monde vient par quelque endroit à l'interêt de la Marine.

Les Hollandois ont toujours fait leur capital de cette Science, & les François ne la cultivent pas moins aujourd'hui. M. Vitsen, Bourgmestre d'Amsterdam, a fait un excellent Livre sur cette matiere: mais comme ce Livre est extrêmement rare, & qu'étant écrit en Hollandois, il ne peut guere être utile qu'aux gens du pays; M. Aubin nous en donne ici en François, sous le titre de Dictionnaire, les Remarques les plus essentielles, & en ajoute d'autres de son chef, qui rendent l'Ouvrage plus regulier & plus complet.

On y trouve des définitions claires & exactes de tous les termes de Marine, soit pour marquer les differens noms des Vents, soit pour exprimer les diverses parties qui entrent dans la fabrique des Vaisseaux,

soit enfin pour décrire la manœuvre
Matelots.

On y voit aussi un grand nombre
gures : les unes , qui représentent d'ab
général chaque espece de Bâtiment d
les autres , qui exposent ensuite à la
dans le détail le plus étendu , tou
parties dont ces Bâtimens sont comp
& tous les instrumens de Charpente
Menuiserie , & de Mathématique ,
concernent la fabrique ou la coi
L'Auteur y a même distingué par
couleurs & par leurs armes les paville
l'on arbore à la pointe des mats , po
re connoître la qualité des Comm
des Vaisseaux , & de quelle Nation il
Tant de choses renfermées dans ce
en marquent assez l'utilité & le meri

Pastorum Instructiones , à Sancto C

y a déjà eu une infinité d'Editions
 cet excellent Ouvrage. Dans cette
 iere qui est belle & correcte , on
 ve les Cas reservez dans les Dioceses
 Ambray , d'Arras , de Malines , de
 nay , de Namur , de Saint Omer , de
 e , de Treves , d'Amiens , de Beau-
 , de Paris , de Sens , de Chartres , de
 en , de Bayeux , d'Evreux , de Séez ,
 ifieux , de Coutances , d'Avranches ,
 les Cas reservez au Pape.

ni DAVIDIS cum Argumentis , ge-
 inum & primarium sensum aperienti-
 s. A. G. GENEBRARDO Theol. Pari-
 nsi , Divinarum Hebraicarumque Lin-
 arum Professore Regio. Adjecti sunt
 ymni veteres & novi , Indices Psalm.
 antic. & Offic. & octo Toni Eccle-
 e. Parisiis apud Carolum Caillou ,
 parvi Pontis , prope parv. Castel-
 n , sub Capite S. Joannis. 1706. in
 . pagg. 421.

*Pseaumes de DAVID , avec des Argu-
 ns qui en découvrent le naturel & prin-
 al sens. Traduits de G. GENEBRARD
 et. en Theol. de la Faculté de Paris , &
 esseur Royal des Langues Sacrées & He-
 niques. Ensuite sont les Hymnes vieilles
 nouvelles , les Tables des Pseaumes , Can-*

siques & Offices, & les huit Tons de l'Eglise. A Paris chez Charles Caillou, de Petit-pont, proche le Châtelet, Chef S. Jean. 1706. in 24. pagg. 421

CEs deux Ouvrages ne different l'un l'autre précifément qu'en ce que l'un les Sommaires des Pfeaumes son Latin, & dans l'autre en François.

Pièces de Clavecin qui peuvent se jouer, Violon, dédiées au Roi. Composée Mademoiselle DELAGUERRE, & gr par H. DE BAUSSEN. A Paris Pierre Ribou près des grands August chez Foucault à la Regle d'or ruë S. noré, & chez l'AUTEUR dans l'Isle tre-Dame, ruë Regrattiere. 1707. in pagg. 26.

Senates pour le Violon & pour le Clavecin

XXXII.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

Du Lundi 8. Août M.DCCVII.

Histoire Universelle des Voyages faits par Mer & par Terre dans l'ancien & dans le nouveau Monde , pour éclaircir la Geographie ancienne & moderne. A Paris chez Pierre Giffart , 1707. in 12. pagg. 478. & à Amsterdam, chez Pierre Humbert.

CETTE Histoire est un Extrait de diverses Relations que plusieurs Auteurs ont données des Voyages faits par Christophe Colomb , & par d'autres Voyageurs qui ont travaillé à découvrir quelques parties du nouveau Monde ; en sorte qu'on peut voir ici en abrégé , & comme d'un coup d'œil , ce qu'il y a de plus considérable dans une infinité de Volumes.

K 4

L'Hi-

L'Histoire des Indes , écrite par Pierre Martyr Milanois , Conseiller d'Etat pour les affaires des Indes sous les Rois Catholiques Ferdinand & Charles-Quint , fait le commencement de ce Recueil. Ce Pierre Martyr merite d'autant plus de créance , qu'il a été contemporain de Christophe Colomb , & qu'il a eu la communication de tous ses Memoires. Gonzalez Ferdinand d'Oviedo a travaillé sur le même sujet , & a composé en 20. Livres son Histoire générale des Indes Occidentales , dont on voit l'Extrait dans ce Livre, après celui de Pierre Martyr. Ferdinand d'Oviedo étoit né à Madrid , & passa dans le nouveau Monde , où il fut témoin oculaire de la plupart des faits qu'il rapporte. Il écrivit son Histoire par l'ordre exprès de Charles-Quint , qui gouvernoit alors l'Espagne. Fernand Cortez , qui a eu le plus de part à la défaite du célèbre Montezume qui possédoit de grands thresors dans la nouvelle Espagne , a écrit en différentes Relations adressées à l'Empereur Charles V. ce qu'il a vû , & ce qu'il a fait pour lui assujettir tant de riches Provinces. On trouve ici l'Extrait de toutes ces Relations. Les Lettres de Pierre d'Alvarado , écrites à Fernand Cortez sur le même sujet , ont encore fourni à nôtre Auteur de quoi enrichir son Recueil. La Relation d'un Gentilhomme de Fernand Cortez sur la conquêt

dans les Isles adjacentes , dans la Tartarie , dans la Chine , & le Japon. Il parcourra l'Europe , & promet de donner des Recueils curieux touchant les Voyages faits en Italie , en France , en Espagne , au Levant , au Nord , en Allemagne , en Angleterre , &c. Il avertit qu'il ne dira point de choses triviales , & qu'il n'exposera aux yeux que ce qui est digne de l'attention des honnêtes gens. Afin que rien ne manque à cet Ouvrage , l'Auteur indiquera les noms des Historiens. Il fera même une Critique abrégée de leurs écrits , & separera les apocryphes d'avec les bons. On a trouvé dans les archives des Espagnols au Perou , une infinité de Manuscrits , qu'un très-sçavant Homme a fait imprimer , nôtre Auteur en fera usage pour la connoissance des Ecrivains. Voilà en général le dessein qu'il se propose , voyons comme il l'exécute dans cette premiere partie.

Il commence d'abord par décrire l'entreprise de Christophe Colomb pour la découverte du nouveau Monde ; il fait voir les difficultez que ce grand Homme eut à surmonter du côté de la Cour , & enfin de quelle maniere il vint à bout de persuader au Roi d'Espagne Ferdinand le Catholique , & à la Reine Isabelle , de lui donner quelques Vaisseaux pour l'exécution de son dessein. On voit ici comment Christophe Colomb *s'embarqua au commencement du mois*

avec soin leurs Ouvrages ; & jugement équitable sur le c Histoires ; que l'abregé qu' connoître parfaitement l'ut ges, & la créance qu'on do lations des Voyageurs ; qu regles pour connoître les / faits qui meritent d'être cre les Lecteurs qui n'ont ni a assez de courage pour lire. Volumes qui ont été faits geurs , seront dédommag Extrairts qu'il leur donnera Extrairts ils trouveront en tout ce qui sera capable c curiosité.

La premiere partie de c tient les Voyages faits d Septentrionale & Meridio de Magellan , & dans la l depuis Christophe Colomb

Dans les Isles adjacentes , dans la Tartarie, dans la Chine , & le Japon. Il parcourra l'Europe , & promet de donner des Recueils curieux touchant les Voyages faits en Italie , en France , en Espagne , au Levant , au Nord , en Allemagne , en Angleterre , &c. Il avertit qu'il ne dira point de choses triviales , & qu'il n'exposera aux yeux que ce qui est digne de l'attention des honnêtes gens. Afin que rien ne manque à cet Ouvrage , l'Auteur indiquera les noms des Historiens. Il fera même une Critique abrégée de leurs écrits , & séparera les apocryphes d'avec les bons. On a trouvé dans les archives des Espagnols au Perou , une infinité de Manuscrits , qu'un très-sçavant Homme a fait imprimer , nôtre Auteur en fera usage pour la connoissance des Ecrivains. Voilà en général le dessein qu'il se propose , voyons comme il l'exécute dans cette première partie.

Il commence d'abord par décrire l'entreprise de Christophe Colomb pour la découverte du nouveau Monde ; il fait voir les difficultés que ce grand Homme eut à surmonter du côté de la Cour , & enfin de quelle manière il vint à bout de persuader au Roi d'Espagne Ferdinand le Catholique , & à la Reine Isabelle , de lui donner quelques Vaisseaux pour l'exécution de son dessein. *On voit ici comment Christophe Colomb s'embarqua au commencement du mois*

appellées Canaries , à cau
bre de Chiens qu'on y tr
prend ici occasion de déc
les coutumes des Habitan
vec plusieurs particularite
parlant de l'Isle de Teneri
Canaries , il n'oublie pas c
c'est dans cette Isle que n
te malvoisie qui est le f
puisse transporter par tou
Pole à l'autre sans qu'il t
autres vins se tournant en
glaçant en approchant des
du Nord. Il poursuit les
stophe Colomb , & racc
tout ce qu'il y a de plus c
On voit ici plusieurs parti
d'Espagne (Hispaniola.) L
toujours verds. Les Epis
montagnes y sont gros ce
si remplis de grains , qu'
jusqu'à deux mille dans u

JOURNAL DES SCAU

...ut de 1492. avec six vingt Un bru
quipage ; comme il parait de ent q
aborder à ces Isles que les cavern
sient les Isles Fortunées , i former
température de l'air , & qui des tou
s Canaries , à cause du gny y tomb
chiens qu'on y trouva. Dans c
occasion de décrire les on trou
s des Habitans de ces qui for
s particularitez du re On y
de Tenerife qui d meaux
oublie pas de remm comm
Isle que naît cette cet Or
est le seul vin de fle d'E
pour tout le mont cent o
Il se gâte , tans a
en vinaigre , mange
es Poles du à dem
oyages pour r
sur les sur les
jeux à faisoie
artez tuez p
Arbres si gran
breds reux s
en le tre eu
de peu
pagno
couch
en for
Isles q
ajour
pleut

tôt qu'il étoit jour , les uns en arbre autres en oiseaux : Qu'une certaine les Habitans de cette caverne étant pour aller se laver dans des fossez d'eau de pluye , ils apperçurent sur des arbres une grande quantité de femmes voloient de branches en branches & des oiseaux ; que cet objet les ayant surpris , ils tacherent chacun d'en prendre au moins une , mais qu'elles leur glissoient des mains comme des anguilles , & qu'ils ne purent prendre que quatre ; que les quatre qui sortirent de ces quatre femmes remplirent toute la Terre. Les Habitans de l'Isle d'Espagne ont des Medécins qu'ils ont en grande veneration. Ces Medecins disent que les Cemi leur parlent & leur revelent tout ce qui doit arriver à un Cacique. Quand quelque Cacique est malade , il est obligé de jeûner , & de prendre du suc d'une plante nommée *Chohobba* ; le suc de cette plante le fait entrer aussi-tôt en sueur. Le Medecin roule les yeux d'une manière épouvantable ; & après s'être un peu remis , il fait mettre le malade au milieu d'une chambre , où il n'est permis d'entrer qu'à deux outrois de ses plus proches ; il fait faire quelques tours autour du malade , il lui applique la main sur le cou , sur les tempes , sur le front ; quand il retire à soi son haleine , il frotte les bras & les jambes du malade , puis s'

S mains, il court vers la porte pour chasser tout le venin & tout le mal hors du Corps du moribond, qui guerit, s'il peut, après toutes ces singeries. Si c'est un Cacique qui meurt, ses plus proches parens informent avec soïn, si ce malheur est un effet de la colere des Cemi, ou de la negligence du Medecin; & s'ils soupçonent le Medecin de n'avoir pas fait ce qu'il faut, lui en coûte quelquefois la vie. Ceux qui voudront avoir une connoissance plus étendue des raretez qui se trouvent en l'Isle d'Espagne, pourront lire ce que Fernand Cortez en a écrit en quatre Relations fort amples. L'Original de la premiere ne se trouve plus; il paroît que c'est celle que le Conseil Royal des Indes a fait recueillir, à l'instance de Pamphile Narvaez. La seconde & la troisieme ont été imprimées en Castillan, & sont devenues fort rares. La quatrième fut imprimée in fol. en 1525. Un Auteur anonyme les a toutes traduites, & fait imprimer en Allemand. Pedro Savorgano a traduit en Latin la seconde & la troisieme, qui furent imprimées en 1532. selon ce que disent Valere Taxandre & Abraham Ortelius. Les trois se trouvent en Latin avec d'autres Ouvrages imprimés en 1532. Il ne nous est pas possible de suivre nôtre Auteur par-tout. D'ailleurs, comme ce ne sont pas ici des Relations nouvelles, mais des abregés de Relations

l'Histoire naturelle des Indes
faite par Ferdinand d'Oviedo
l'Histoire générale des mêmes
te en vingt Livres par le même
lation de Fernand Cortez sur
te de la nouvelle Espagne.

Q. ENNII Poetæ vetustissim
quæ supersunt, ab HIERO
NA conquistata, disposita &
Joannem Filium, nunc a
Neapolitanam MDCCC. re
rante FRANCISCO HES:
& in Ill. Roterod. Athen
Eloq. Professore. Accedunt
ditorum Virorum emendatio
conquistata, M. A. DEL RI
nes, nec-non G. J. VOSS
tiones & Notæ in fragme
diarum Ennii, ut Index o
borum Ennianorum. Amst
Officina Wetsteniana. C'est-

, ennemis de l'Empire Romain. Ce
 en reste a été sauvé du débris dans
 Livres des Auteurs qui sont venus a-
 s lui , & qui ont emprunté ses paro-
 , pour orner leurs discours. Jérôme
 onne , de l'illustre Maison des Colon-
 , a ramassé ces Fragmens précieux, il
 a mis en ordre & il a fait de doctes
 mmentaires , pour en donner l'explica-
 n. Son Livre fut imprimé la premiere
 s à Naples en 1590. M. Hesselius, Ju-
 onfulte & Professeur d'Histoire & d'E-
 uence à Rotterdam, a pris soin de la se-
 de Edition faite sur cette premiere, dont
 Exemplaires étoient devenus rares : de
 e que le Public auroit été privé du
 t d'un si beau travail , qui à la fin se
 it perdu , sans le secours d'une nouvel-
 mpression. Voici ce que l'Editeur a a-
 té ou changé dans cette seconde Edi-
 n. Il a mis au dessous du Texte , les
 mmentaires qui n'étoient qu'à la fin de
 que Livre, & il a inseré dans le corps
 Commentaires, quantité d'observations
 t les marges étoient chargées mal-à-pro-
 . Il a recherché de toutes parts ce que
 Sçavans ont écrit sur Ennius. Il a joint
 s un corps separé , qui est à la fin du
 re, les opinions de Marc Antoine Del-
 , avec les Notes critiques de Vossius sur
 Tragedies d'Ennius, & il y a ajouté les
 cor-

Hesselius soupçonne que ces nou-
rections , qui lui ont été fourni-
Jansson d'Almeloveen , sont de
même , à en juger par le caractè-
criture , qui ressemble beaucoup
Parmi un grand nombre de bon-
trouvé quelques-unes qui à son
pas beaucoup d'honneur à leur
dit qu'il avoit eu la pensée de n-
aussi quelques Observations de
mais qu'il a été détourné de ce
deux inconveniens. Le premier
près avoir fait l'essai d'y travaill-
voit rencontré que ce que les au-
déjà dit avant lui. Le second
té de bien entendre un Poète
pressions assez obscures. Po-
de cela , il rapporte ce vers
cité par Ciceron au 3. Livre de

lorace , dans l'Ode qu'il adresse à
ne , Déesse de la Ville d'Antium :

*spes , & albo rara fides colit
lata panno.*

erance est à votre suite , & la fi-
si rare dans ce siecle vous accom-
; , couverte d'un voile blanc.
quoi M. Grævius ayant exercé sa
; , demeuroit bien d'accord que les
convenoient gueres à la fidelité,
ite plutôt d'être représentée sur une
ne & stable , qu'avec des aîles,
prête à s'envoler du cœur des hom-
mais il n'approuvoit pas aussi les
operta pannis , qui signifient cou-
e haillons , *panni* au pluriel n'ayant
don lui , d'autre signification. C'est
si M. Grævius étoit d'avis qu'il fal-
tre , *albo nupta panno* : termes qui
nt à la phrase d'Horace , *albo ve-*
no , laquelle semble avoir été tirée
: ancien Poete. D'un autre côté,
consultons Muret , au 14. Livre de
rses Leçons , nous nous en tien-
ux mots , *apta pennis* , ou *pinnis* ,
& l'autre ont quelquefois la même
tion. Il prétend que les Payens
nt des aîles à la plûpart de leurs
z , pour marquer combien elles
promtes à les secourir. Un Auteur

de nôtre temps (M. du Bois) qui a traduit les Offices de Cicéron , a exprimé le vers d'Ennius en ces termes : „ O sacrée „ & divine foi, que vous êtes digne d'être „ placée au plus haut des temples !

Sans doute qu'il a pris *pinna* , pour le haut & l'extrémité des murs , ce mot se trouvant quelquefois employé dans ce sens : mais on aura de la peine à souscrire à ce sentiment, si l'on fait reflexion que quand les Auteurs Latins ont voulu rendre ces mots d'Horace *ἕρσα πτερόεσσα* , des paroles ailées , ils n'ont point employé d'autres termes que ceux de *apta pinnis*. Si *verba* (dit Apulée dans sa première Apologie ,) *ut Poeta aiunt , pinnis apta vulgo volarent*.

L'Editeur ne desespere pas un jour de retoucher ces Ouvrages, lorsque son loisir le lui permettra. Ils sont partagez en quatre Livres ; le premier contient l'Histoire du peuple Romain en vers heroïques sous le titre d'Annales, jusqu'au nombre de 40. Le second Livre contient d'autres poëmes intitulez *Phagetica* , touchant la nature des Poissons , *Scipion* , *Epicharme* , *Afotus* , *Protrepticum* , *Præcepta* , avec des Satyres & des Epigrammes. Le troisiéme est composé de plusieurs Tragedies & Comedies. Le quatriéme & dernier Livre consiste en une Histoire des Dieux ou sacrée , qu'Ennius a traduit d'Evemere en prose latine. Horace a reproché à nôtre Poete que sa veine

poe.

ique n'étoit échauffée que par le vin.
 us dit de lui-même qu'il ne faisoit des
 , que quand il se sentoit tourmenté par
 outte :

Nunquam poctor nisi podager.

entre ces fragments, il en a paru d'au-
 imprimez à Leyde en 1595. & re-
 lis par Paul Merula, mais dans un or-
 entierement different de ceux-ci. L'E-
 ar avoit resolu d'en marquer les diffé-
 es, mais il a quitté cette entreprise,
 oyant que ce travail lui auroit beau-
 coûté sans aucun fruit pour les Lec-
 . Il s'est contenté de faire imprimer
 xte, tel que nous l'avons de Merula.
 pourra par ce morceau, & par le se-
 s de la table de tous les mots d'Ennius,
 se trouve à la fin, suplécir à ce défaut,
 ure la comparaison des deux textes. Il
 plus, suivant la methode de Merula,
 à côté de chaque vers l'année de Ro-
 afin qu'on puisse connoître tout d'un
 , le temps auquel ces vers semblent
 r leur application.

ONARDI RYSSENII, SS. Theol.
 oct. V. D. M. Daventriensis, Summa
 heologiae Didactico-Elencticae, ex
 leberriorum Theologorum scriptis:
 æcipuè verò ex FRANCISCI TUR-

RETINI Institutionibus Theologicis
ita aucta & illustrata, ut præter
cationes Theticas & Problematicas
controverfiis verus status proponatur
πρῶτον ψεύδος detegatur, vera sententia
confirmetur, argumentis ad paucas di-
feses revocatis, paecipuæ quoque Ad-
fariorum exceptiones, & objectiones
luantur. Editio tertia, ita aucta, &
recta & immutata, ut tyronum
minùs rudimentis, quàm exercitatione
inservire possit incrementis, &c. Berne
apud Danielem Tschiffelii. C'est-à-dire
*La Somme Theologique de Leonard Ryff-
nius, avec des additions prises des plus celebres
Theologiens, & principalement des Insti-
tutions Theologiques de François Turretin
&c. Troisième Edition corrigée & augmen-
tée.* A Berne chez Daniel Tschiffelii
1703. 2. vol. in 12. I. vol. pagg. 500.
II. vol. pagg. 486.

LA Somme Theologique de Ryffenius
été reçue des Calvinistes avec ap-
prouvement ; & parce que la methode
est précise, on s'en est extrêmement
dans les Ecoles. Voici la troisième
édition, qui doit passer pour la plus cor-
recte & la meilleure, par le soin qu'on
y a fait de la corriger, & par les Additions
y a faites, pour la mettre en état d'être
Ouvrage utile non seulement aux

logiens , mais encore à ceux qui ont
 un progrès dans l'étude de la Theolo-

cette Somme de Ryssenius n'étoit d'a-
 qu'un abrégé des principales matieres
 traite dans l'Ecole ; c'étoit plutôt u-
 te de titres des Controverses , mis
 n à son rang , & disposé de maniere
 chacun ajoutant à côté de ces titres du
 blanc , pût par sa propre étude , &
 et l'étenduë de ses recherches , rem-
 differens traitez , & se former à foi-
 e un Corps de Theologie. Ensuite ,
 épargner ce travail aux Etudians , &
 laisser à leur choix la maniere d'a-
 ces premiers traits , on s'est attaché
 poser un abrégé complet de toute la
 ogie , & dans cette vûë on a sur-
 employé les *Institutions Theologiques* de
 arretin , lesquelles , selon l'Auteur de
 face , sont écrites d'une maniere très-
 & très-solide en même tems. Dans
 ssemblage de Ryssenius & de Turren-
 n a traité au long les chapitres qui
 premiere Edition n'avoient pas eu
 ste étenduë. On en a accourci d'au-
 quand sans interesser ni la clarté de
 sion , ni le fonds de la matiere , on
 e faire entendre en moins de paroles.
 même changé quelque chose à l'or-
 our le rendre plus commode , & plus
 etenir. Mais on ne s'est pas con-
 XXXVII. L ten-

tenté des secours que fournit l'Il
de M. Turretin, on a eu recours à
des plus célèbres Theologiens, &
rien oublié de ce qui pouvoit ren
vraige plus parfait. C'est dom
soit imprimé sur de si vilain papie

Nous n'entrerons point dans
grand détail des questions qui y
tées. Il faudroit pour cela, redi
choses qui sont presque également
de tout le monde, & qui repetées
dans tous les Livres de Controve
posez par des Calvinistes, ne son
lui-ci que plus abrégées & plus p
moins susceptibles par consequent
traites avec quelque profit pour le
On sçait quels sont les point
tez entre les Catholiques & les
stes : touchant la Parole de Dieu
sonne & l'Office de Jesus-Christ,
l'Ante-Christ, les Conciles, les M
le Purgatoire, le culte des Saint
liques & les Images, l'Eglise, les
& les jours de Fête, les Sacre
Baptême, la Confirmation, l'Eu
la Messe, la Penitence, les Ind
l'Extrême-Onction, l'Ordre, le
l'état de l'homme avant le pech
ché, & ses differentes especes; l
la Prédestination; le libre Arbit
stification, la Priere, le Jeûne
mône. Pour donner une idée d

it de dire , que sur tous ces points leur écrivain pour les Ecoles Calviniennes , combat par-tout l'Eglise Catholique-Romaine, & les Lutheriens en plusieurs endroits.

On trouve à la fin du second volume , un Catalogue des Heretiques & des Schismatiques , tant anciens que modernes , & dans ce Catalogue on ne manque pas de les Catholiques Romains sous le nom de *Antichristi* ; avec quelque legere mention de l'Antechrist.

Devoirs de la Vie domestique , par un Pecheur de famille. Dédiee au Roi. A Paris , chez Pierre François Emery, Imprimeur Libraire , au bout du Quay des Augustins. 1706. in 12. pagg. 364.

Une infinité d'Auteurs ont traité des devoirs de la Vie civile , qui renferme les devoirs des Peres des familles ; leur s'est ici proposé de rassembler en chapitres , le bon reglement d'une famille sous un Chef qui fait observer dans sa maison les principaux devoirs de la Vie domestique. Il examine ces devoirs par rapport à differents sujets, tels que sont l'Amour & la crainte de Dieu , la Priere , le Mariage , l'éducation des enfans , les Festes des Noces , les Domestiques , l'Economie , la Providence , l'Aumône , la paix

avec le Prochain , les souffrances , la confiance en Dieu , & le mepris du monde , la pieté & la modestie qu'on doit avoir dans les Eglises , les visites , le jeu , la comédie , les repas , le bal & les danses , la promenade & les maisons de campagne , la brieveté de la vie , & enfin la mort.

Chaque chapitre est accompagné d'une courte priere à Dieu , sur le sujet qui y a été traité.

L'Auteur déclare qu'il n'a eu d'autre intention que de chercher l'édification du prochain : mais son zele pour la reformation des mœurs de nôtre siècle , l'emporte quelquefois un peu loin ; & il ne ménage pas beaucoup l'honneur du sexe.

En parlant , dans la page 69. des meres qui craignent le trop grand nombre d'enfans ; après une description pathetique des soins que les Oiseaux prennent de leurs petits : „ Voilà , dit-il , un modele bien sensible pour vous , meres barbares & „ cruelles , qui dans la crainte d'avoir un „ trop grand nombre d'enfans , passez le „ temps de vos grossesses à pleurer & gémir , qui portez le fruit de vos entrailles „ avec chagrin , & qui par une juste punition de Dieu , les mettez au monde avec „ vec plus de douleur & de peril que les „ autres femmes ; qui les chassez de vos „ maisons si-tôt qu'ils ont vû le jour ; qui „ croiriez être deshonorées de les allaiter ,

„ qu'on

„ qui les confiez à de pauvres creatures,
 „ qui par un coup de la Providence ,
 „ les aiment & en ont plus de soin que
 „ vous , &c.

Ce n'est pas avec moins de chaleur qu'il
 déclame (page 238.) contre le luxe & l'im-
 modestie des femmes dans les Eglises.

„ Autrefois les femmes & les filles ne pa-
 „ roissoient dans les Temples que voilées,
 „ les sexes étoient séparés , & ni les uns
 „ ni les autres n'osoient approcher du San-
 „ ctuaire : aujourd'hui la plupart des fem-
 „ mes ne viennent dans les Eglises que
 „ pour y voir & y être vûes , que pour y
 „ étaler leur luxe , & y faire une honteu-
 „ se ostentation de leurs vanitez. Ce qui
 „ est de plus déplorable , c'est que par une
 „ effronterie sans exemple , elles entrent
 „ hardiment par-tout , vont souvent pren-
 „ dre les places des Ministres du Seigneur,
 „ & portent l'appareil de leur orgueil jus-
 „ qu'aux pieds des Autels. On en voit
 „ même d'assez déréglées , qui par leurs
 „ regards criminels , & leurs postures inde-
 „ centes , cherchent à dérober à Dieu ceux
 „ qui étoient venus sincèrement assister au
 „ Sacrifice de l'Autel , & lui ravir ainsi tou-
 „ tes sortes de Victimes.

Nous donnerons encore deux autres
 traits de la déclamation de l'Auteur. L'u-
 ne est en la page 267. contre les maisons
 où l'on donne à jouer. „ La retribution

„ honteuse , que l'on en tire ,
 „ trefois de récompense à de p
 „ mestiques. Un Joueur ne fa
 „ lors de distinction entre une
 „ , & la maison de ceux qui
 „ jouier , il croit qu'il lui est permis pour
 „ son argent d'y prendre toutes sortes de
 „ libertez , de s'abandonner à ses empas-
 „ mens , de dire & de faire tout ce qu'il
 „ lui plaît. Il n'épargne pas même souvent
 „ les Maîtres & les Maîtresses de la ma-
 „ son, qui se voyent indignement contraints
 „ de souffrir des outrages personnels. Leurs
 „ lâches interêts les obligent , pour conso-
 „ ler ceux qui perdent , & pour se mena-
 „ ger ceux qui gagnent , de faire en même
 „ tems deux personnages bien contraires ,
 „ & d'accorder dans le même instant la
 „ douleur & la joye , en s'affligeant de la
 „ perte avec les uns , & en se rejouissant
 „ du gain avec les autres. Quelle infamie !
 „ quelle indignité !

Le dernier trait regarde les repas.

„ On ne voyoit autrefois , dit-il (pag.
 „ 298.) que de certains peuples , & des
 „ hommes dévouez aux débauches , qui
 „ s'abandonnoient à ces fortes d'intempe-
 „ rances : mais la corruption est devenuë si
 „ grande, qu'elle a passé jusqu'au sexe; puis-
 „ qu'on voit aujourd'hui des femmes de
 „ toutes sortes d'état, ne faire plus aucune
 „ difficulté de se mêler avec ces gens de
 „

.. honteuse , que l'on en ...
 .. trefois de récompense à ...
 .. mestiques. Un Joueur ...
 .. lors de distinction entre ...
 .. la maison de ceux ...
 .. er , il croit qu'il lui ...
 .. argent d'y prendre ...
 .. de s'abandonner ...
 .. le dite & de faire ...
 .. Il n'épargne pas ...
 .. & les Maitres ...
 .. oyent indig ...
 .. outrages ...
 .. s obligent ...
 .. dent , & pour ...
 .. t , de faire ...
 .. res bien c ...
 .. même ...
 .. afflige ...
 .. se ...
 .. Quelle ...
 .. repas ...
 .. dit ...
 .. ples , ...
 .. anches , ...
 .. d'in ...
 .. det

,, gle
 ,, lie
 ,, de
 ,, leu
 ,, ret
 ,, de
 ,, fug
 ,, pre
 ,, de
 ,, Di
 ,, Il
 ,, s'i
 ,, rei
 ,, re
 ,, don
 ,, sex
 ,, scr
 Passa
 ma
 res
 pa
 lui
 rob
 Pr
 M
 ch
 in

L

dre que l'Auteur y a suivi, est simple & naturel, & très-propre à faire naître de saints Desirs. On voit d'abord des titres généraux, qui pour l'ordinaire sont divisez en plusieurs articles. Au commencement des articles, M. l'Abbé Lambert propose en peu de mots la vérité qu'il va traiter. Il apporte ensuite en Latin & en François les passages du Nouveau Testament, qui prouvent ou qui expliquent la vérité proposée au commencement de l'article. Quand il y a quelque difficulté dans les passages, il a soin de l'éclaircir dans une Note. Il finit toujours par une courte Reflexion, qui apprend le fruit qu'on peut tirer des passages citez. Par exemple, pag. 233. on lit ce Titre général, JESUS-CHRIST. Page 246. l'Auteur propose ainsi le sujet d'un des articles de ce titre : *Avoir du zèle pour faire connoître Jesus-Christ.* On trouve ensuite ce passage de Saint Paul : „ Que m'importe, pourvû que Jesus-Christ soit annoncé en quelque maniere que ce soit, soit par occasion ou par un vrai zèle ? Je m'en réjouis & je m'en réjouirai tousjours... „ Et comme cet endroit de l'Apôtre paroît avoir besoin de quelque éclaircissement, nôtre Auteur l'explique par cette Note : „ L'Apôtre Saint Paul, dit-il, parle de ceux qui annonçoient l'Évangile par un esprit de jalousie, afin d'enlever au Saint Apôtre une partie

„ tie de la gloire qu'il s'étoit acquise en ré-
 „ pandant l'Evangile en tant de lieux. Leur
 „ dessein étoit de faire dire que c'étoit eux,
 „ & non pas Saint Paul qui avoit fait con-
 „ noître Jesus-Christ dans les lieux où ils
 „ prêchoient. Ils avoient dans l'esprit de
 „ faire de la peine à S. Paul, mais le Saint
 „ Apôtre apprend qu'en cela ils se trom-
 „ poient, qu'il ne desiroit point sa propre
 „ gloire, mais qu'il n'avoit en vûe que cel-
 „ le de Jesus-Christ.

La *Reflexion* qui vient la dernière, & qui
 termine l'article, est conçûe en ces termes :
 Faire connoître aux hommes Jesus-
 Christ, c'est leur découvrir la source de
 leur bonheur. Qui ne connoît point
 Jesus-Christ ne peut esperer de salut. Si
 quelqu'un n'aime point Jesus-Christ
 qu'il soit anathême. Si donc nous a-
 vons de la charité pour nos freres, un-
 des premiers fruits de cette charité doit
 être de leur annoncer Jesus-Christ & de
 leur apprendre qu'il n'y a de salut pour
 nous que par Jesus-Christ. . . . Cet
 article suffit pour donner l'idée du reste
 de l'ouvrage.

L'Abbé Lambert a aussi mis au jour
 un recueil des Passages les plus touchants
 de l'Evangile.

S C A V

3

Du Lundi 15. Août

Justitia galeata pro Le
 pro Patria, adversus C
 ftes, & cæteros Hif
 & Perduelles. A. J
 MALDONADO, M
 morenfi, olim Ove
 Gubernatore, deinde
 rio Generali, & nun
 thedrali Ecclesia Port
 dali Examinatore, fi
 nis Ordinario Fidei C
 dire, *La Justice arm
 la Loi, du Roi, & de
 ennemis de la Foi Cath
 Agresseurs de l'Espa
 Antoine Maldonat &
 sulte de Zamora, ci-d
 de l'Eglise d'Oviedo,*

XXXIIL
JOURNAL
DES
AVAN

15. Août M. DC.

to Lege, pro R
rsis Catholicae F
Hispaniarum
L. D.

ANGE, J.
nfis Episc
ordubens
dus ab
O, &
ue Inq
Ore : C
le
le
le

A
de celle de Co
re, Examin
ordinaire dan
chez Diego
chez Asciscle
4. pagg. 233

Les Appre
ce Livre,
que l'Ouv
de personnes d
sentimens de l
ne puisse rega
comme l'effet
voit d'abord l'
chel Lerin d'A
cier de l'Eglise
bation est suivi
lazquez Zapata
fesseur en Dro
manque. En
tions le Licent
Cortés, Provit
pendant la vac
mission d'impr
cette permissio
crite à l'Auteur
Velluga & Mo
& de Cartage
Général du R
cette Lettre,
Auteur d'avoir

convaincu par les Ouvrages qui
ont été composez là-dessus, qu'il
est inutile de dire qu'il faut desormais
se fier, & qu'il n'a plus besoin de

M. Maldonat a partagé son
ouvrage en trois chapitres. Dans les trois premiers
il traite des Droits de Philippe V.
Roi d'Espagne. Voici un des
principaux raisonnemens.

1. Les Loix fondamentales
observées par les Rois d'Espagne
donnent à ce Prince le droit de
succéder comme au plus proche
de son Roi : *Debe heredar et de
propinquo pariente que ubiere.*
C'est à lui qu'appartient la Couronne,
car c'est Dieu même l'Auteur des
Loix qui le déclare. C'est de ces Puissances
seules de leurs Ancêtres, que les Rois
d'Espagne tiennent leur Couronne.

Le France, l'incompatibilité des deux Couronnes étoit le seul obstacle qu'il eut à craindre. Or cette raison n'a point lieu à son égard ; elle n'exclut que les aînez de sa Maison, qui seuls naissent pour regner en France.

2. Philippe V. est Roi d'Espagne par la disposition Testamentaire de Charles II, continue nôtre Auteur, qui examine les circonstances de cette action memorable. Elle ne pouvoit pas se faire avec plus de sagesse. Avant que de se déterminer, Charles avoit consulté les plus sçavans hommes de son Royaume ; il avoit même consulté le Pape Innocent XII. Elle procure le bien public. Si le Monarque avoit pris un autre parti, il auroit causé la destruction de la Monarchie Espagnole. Le Roi de France, voisin redoutable, & en droit d'agir, s'en seroit rendu Maître par la force des armes, ou du moins l'auroit partagée avec d'autres Princes de l'Europe. Enfin Charles II. avoit le pouvoir de faire ce qu'il a fait. Il auroit pû très-licitement même troubler l'ordre de la Succession en faveur de Futilité publique : à plus forte raison a-t-il pu le suivre. S'il a été permis à Philippe IV. de faire renoncer l'Infante Marie Therese à la succession, il n'a pas moins été permis à Charles II. d'y appeler Philippe V. Ces deux Princes avoient le même dessein de conserver la Monarchie

en son entier. Philippe I
té la Loi qui déferé la C
proche ; Charles II. a r
toute sa vigueur , le mo
tion ne subsistant plus , &
Couronnes n'étant plus à

3. Le Pape , & les au
l'Europe , ont reconnu
Roi d'Espagne ; ce Princ
du Thrône ; c'est la Nat
l'y a mis elle-même , en
vec ferment une fidélité
tres Peuples qui compos
ont suivi l'exemple de c
Tout cela donne un nou
lippe V. Dans le doute
teurs , c'est aux Sujets à
leur Maître ; le consente
est d'un si grand poids , q
rannie même en une do
Quelle force n'a donc pa
lorsqu'il n'y a point de
domination est constam
Clergé , la Noblesse , l
déclaré & déclarent qu'il
d'autre Souverain que ce
Roi leur a marqué , ce
Loix du Royaume ; que
secours de son Ayeul , e
les protéger que ni l'Ar
autre Prince de l'Europ
des Peuples , jointe aux

aucun lieu de douter que Philippe V. ne soit le véritable Maître de la Monarchie d'Espagne. Le Souverain Pontife, persuadé de cette vérité, lui donna sa Bénédiction lorsqu'il monta sur le Trône. Depuis ce tems-là, ce Pere commun des Fideles, dont les rescrits, dit nôtre Auteur, ont force de Loi, n'a cessé d'ordonner à tous les Sujets de la Couronne d'Espagne, d'obeir fidelement au même Prince. Les autres Puissances ont bien fait voir, par les Ambassades solennelles qu'elles ont envoyées à Philippe V. qu'elles avoient sur son élévation les mêmes sentimens que le Pape.

Dans les huit chapitres suivans, M. Mal-donat prouve que les fideles Sujets de Philippe V. combattent pour la Religion.

Le premier de ces huit chapitres doit être regardé comme une espece de Preamble. L'Auteur y montre en général, que les Princes Chrétiens, & sur-tout les Rois d'Espagne, doivent défendre l'Eglise contre ses ennemis, & que c'est principalement pour cela que Dieu leur a mis le glaive en main. Les Docteurs Espagnols, dont il cite un très-grand nombre, sont de ce sentiment, qui est d'ailleurs appuyé sur l'autorité de l'ancienne Eglise. S. Idore enseigne que les Princes de la terre travaillent pour le bien du Royaume d'Espagne, lors que leur severité écrase ceux qui

qui dans l'Eglise agissent contre la Foi & contre la Discipline. Selon S. Augustin, l'Evêque Maximien se feroit rendu criminel, s'il n'avoit pas imploré le secours de l'Empereur contre les ennemis de son Eglise. Prêtez tous la main à la sainte doctrine, s'écrie S. Gregoire de Nazianze, vous à qui la bonté de Dieu en a donné le pouvoir. C'est beaucoup d'arrêter le meurtre, de reprimer l'adultere, de punir le vol : mais il est bien plus noble d'affermir la pieté, & de répandre la bonne doctrine. En combattant pour la Sainte Trinité par mes discours, je ne ferai jamais ce que feroit un Edit de vôtre part, ce que feroit vôtre autorité, si vous l'opposiez à ceux que des dogmes pernicieux ont corrompu. Dans ce monde, dit La Tance, rien n'est préférable à la Religion il faut employer les derniers efforts pour la défendre. Je suis persuadé, ajoute Bienheureux Euloge, qui vivoit en Espagne pendant la violence des persecutions qu'on merite beaucoup en ruinant les impiés, en resistant aux ennemis de l'Eglise en prenant les armes contre les incredul

Nôtre Auteur vient ensuite à la guerre d'Espagne. Une guerre sainte, une guerre de Religion, dit-il, c'est une guerre laquelle on defend la Religion contre ceux qui l'attaquent : or la guerre que le Pape Catholique soutient à present contre

& les Hollandois est de cette nature est donc une guerre sainte.

ne peut pas douter que les Anglois & Hollandois ne soient ennemis de la Religion Catholique : mais on pourroit dire si c'est pour satisfaire la haine qu'ils ont contre cette Eglise, qu'ils paroissent en Espagne. Ils y sont entrez, dit-on, comme confederez d'un Prince ; ils laissent la liberté de commander dans tous les lieux où ils sont ; encore sont pas les Anglois & les Hollandois qui font la guerre en Espagne ; c'est l'Empereur, Princes & Princesse sur la Religion Romaine. M. Malleville prévû ces difficultez.

La premiere, il dit que la confederation est qu'un vain pretexte. Ces Heures, observe-t-il, mettent en mer de grandes flottes, ils couvrent de Soldats & l'eau ; les frais excessifs d'une entreprise ne les arrêtent point, ils sont volontiers toutes sortes de travaux de fatigues, il n'est point de dangers auxquels ils ne s'exposent. Demandez donc la seule vûe de faire un Allié, les a-t-elle rendus si généreux ? Les Anglois ont été plusieurs fois Alliez des Espagnols armez contre la France ; ils étoient fort bien pour les secourir, & pour nuire à leurs ennemis. De quels efforts se montreroient-

trerent-ils capables ? On vit seulement paroître sur les Côtes d'Espagne quelques-uns de leurs Vaiffeaux , qui ne firent jamais le moindre mal aux François. Aujourd'hui personne ne les paye , ni eux , ni les Hollandois , tout se fait à leurs dépens ; & cependant ils agiffent avec une vigueur extrême. Ce n'est donc point pour l'interêt d'autrui , c'est certainement pour eux-mêmes & pour leur fausse Religion qu'ils combattent.

Leur conduite le fait assez voir , pour-
 suit M. Maldonat. Tandis que les Hérétiques ne font pas les plus forts , ils ne prêchent que la liberté de conscience ; dès qu'ils sont les maîtres , comme ils le font à Geneve , en Angleterre , & ailleurs , ils ne souffrent plus cette liberté. Ils n'osent encore contraindre personne en Espagne : mais leurs actions & leurs discours ne laissent pas de porter des coups mortels à la véritable Religion. Dans tous les lieux dont ils se sont emparés , le vice , l'infidélité , la rebellion triomphent impunément. Les ouailles n'entendent plus la voix des Pasteurs , la Discipline est anéantie , il n'y a plus de règle. Ils dépouillent les Autels , ils profanent ce qu'il y a de plus Saint. „ Ils commettent „ tous les jours des sacrilèges que l'œil n'a „ jamais vû , que l'oreille n'a jamais en- „ tendus ; toutes les Provinces le sçavent,

ces crimes ont autant de témoins , qu'il y a de soldats. ... Ils ne se sont pas contentez d'attaquer la Religion en Espagne, ils ont même fomenté la revolte des Fanatiques en France: revolte qui, comme la gangrene, se seroit étendue par-tout, si le Roi Très-Chrétien n'avoit employé le fer & le feu pour l'arrêter.

L'Archiduc n'ayant, selon nôtre Auteur, ni hommes ni argent, n'est proprement que l'occasion de la guerre. Quand même cette guerre se feroit à ses dépens, elle seroit toujours, suivant l'usage du Royaume, une guerre sainte par rapport à Philippe V. parce que l'Empereur & l'Archiduc se sont alliez avec les Heretiques sans avoir consulté le Pape sur une affaire si importante, & qui pouvoit avoir de si terribles suites pour la Religion. C'est une précaution que les Rois Catholiques n'ont jamais manqué de prendre toutes les fois qu'ils ont crû qu'il étoit de leur intérêt de se liguier avec les ennemis de l'Eglise.

On conclud de tout cela, que la guerre d'Espagne est une guerre sainte, & c'est aussi ce qui a été décidé par l'Evêque, l'Université & la Ville de Salamanque, comme il paroît par leur Déclaration, que l'Auteur rapporte. Ainsi il ne faut pas s'étonner qu'en cette occasion il
fasse

*vient pour se persuader en secret
Dieux étrangers, ne l'épargne point
le champ sans miséricorde.*

On peut juger des chapitres
l'abrégé que nous venons de
cinquième. Dans le sixième
continuë de détruire le specien
de la Confederation que les
les Hollandois alleguent pour
invasion. Dans le septième,
ce qu'il a déjà prouvé ; sçavo
guerre que Philippe V. a sur-
une guerre de Religion. Le
renferme de nouveaux motifs
tent-~~ce~~ Prince à soutenir cour-
la cause de Dieu. Un des pri-
ces motifs est l'honneur de la
pagnole, qui a toujours fait
protéger l'Église & de tout ri

es Espagnols ont toujours vaincu leurs ennemis par la perseverance. M. Maldonat montre dans le dernier chapitre, qu'il seroit très-important pour la Religion, & pour le bien de l'Etat, d'engager le Pape à déclarer solennellement que Philippe V. & ses Sujets combattent pour la Foi.

Celeberr. Virorum Apologiae, pro R. D:

CAROLO MUSITANO, adversus *Petrum Antonium de Martino* Medicum Geofonensem, qui *Trutinam Medicam*, anno 1688. Venetiis typis editam, quâ *Harveana sanguinis circulatio*, aliæque recentiorum Medicorum sententiæ statuminantur, temerè & ineptè impugnare ausus est. *Kruswick*, apud *Petrum Antonium Martellum*. 1700. C'est-à-dire : *Apologies pour Charles Musitano, contre Pierre Antoine di Martino Medecin de Gifoni, &c.* A *Kruswick*, chez Pierre Antoine Martel. 1700. in 4. pagg. 196.

C E n'est ici proprement qu'un Recueil de pieces composées par differens Auteurs, pour la justification des Ouvrages & des sentimens de M. Musitano, célèbre Medecin de Naples dont nous avons déjà parlé plusieurs fois dans nos Journaux. Voici en deux mots le fait, qui a donné occasion à toutes ces Apologies. M. Musitano fut imprimé à Venise en 1688. un

des nouvelles découvertes de
de Chymie , sur les ruines du
Galien , dont il ne sembloit
beaucoup l'autorité. Huit ans
publication de cet Ouvrage , un
la Faculté de Salerne , nommé
soine di Martino , Galeniste
avisé d'y répondre par un Li
à Naples , sous le titre de *Re
tina Medica Musitani* , Réponse
Médicale de Musitano ; par le
tend rehabliler tous les dogm
lien , jusques aux plus insout
s'inscrire en faux contre ce q
plus averé & de plus incont
les nouvelles opinions. Sur c
sitano , qui méprise assez un te
pour ne lui pas répondre dire
pris le parti d'envoyer à plufi
cins de ses bons amis , un Ex

bien aux gens de Lettres , on dût
lire à plus de moderation de sa part.
D'un autre côté , M. Musitano , tout
sage , & tout homme de Lettres
est , se trouve en même tems Au-
& Auteur attaqué dans un de ses
ouvrages favoris ; & il s'imagine , sans
doute , qu'en cette qualité , l'on peut é-
lever ses privileges , & s'affranchir de la
moderation de tous ces ménagemens. Ce
sont donc ces Lettres de M. Musitano
avec leurs réponses , jointes à quelques
autres écrits , qui composent le recueil
dont il est question , & que l'on a distin-
gué en trois parties.

Dans la premiere , on trouve une Let-
tre de l'Auteur à M. Vulpino Médecin
de Rome , suivie de la réponse de celui-ci ,
dans laquelle il entreprend la réfutation
de l'ouvrage de Martino , qu'il bat en ruine
sur tous les points de son Système.

La seconde partie de ce Recueil a pour
titre *Nuncijs Parnassius , seu Epistola ex Par-*
te Sebastiano Bartholo ad celeberr. &
Philos. Dom. Carolum Musitanum , Phi-
losophi & Medicina Professore ; Kruſwick ,
apud Petri Antonii de Martino ; 1700.
C'est

apprend que cette Lettre est de
M. Prigo , Professeur en Medecir
ples , qui s'est proposé de tourner
cule la Personne & le Livre de N
sur le modele des *Relations du Pa*
fameux Boccalini , auxquelles il re
Lecteur. Il y a une édition Ital
cette petite pièce , intitulée *Nuovi*
da Parnasso , circa gli affari della M
&c. in 8. Cela est suivi de divers
tres de M. Musitano , remplies de
tirades d'injures & d'investives co
adversaire ; & adressées à plusieurs
cins , entre autres , à MM. le Clerc
get de Genève , dont les réponses
vent imprimées à la suite. On vo
cela , plusieurs petites Poësies La
Italiennes de differents Auteurs &
vers genres ; c'est-à-dire , Sonnet
grammes , Madrigaux , &c. entrem

*Trutina, sive Apologetica per Dialogos disquisitionis, &c. Auctore J. Andr. Lizzano Medici-
 nae Professore. C'est-à-dire; Martino dans la
 Balance, ou Dialogues Apologetiques, &c. par
 J. Andr. Lizzano, &c.* Ce sont quatre
 Dialogues, dont le premier ne sert que
 d'introduction aux trois autres; on prétend
 déterminer dans le second, le véritable
 siège de l'ame, & la cause formelle de la
 douleur; le troisième roule sur la circula-
 tion du sang, dont on établit les preuves;
 & dans le dernier, on traite des purga-
 tifs, de la saignée, des vésicatoires, des
 cautères, & des lavemens nourrissans,
 conformément aux sentimens particuliers
 de M. Musitano, pour la défense de qui
 ces Dialogues ont été composez.

Nous bornerons-là nôtre Extrait, &
 nous nous contenterons d'ajouter qu'un
 Ouvrage aussi peu solide que celui de
 Martino, ne meritoit pas qu'on en fit
 tant de bruit, ni que tant d'habiles gens
 s'amussent à le refuter.

*Traité des Feux d'Artifice, pour le spectacle. Où
 l'on voit, I. La manière de préparer les ma-
 tières qui entrent dans la composition des
 Feux d'Artifice. II. La Méthode de se ser-
 vir de ces matieres pour faire, 1°. Les Feux
 qui ont leur effet en l'air; 2°. Ceux qui se
 consomment sur la terre; 3°. Ceux qui flot-
 tent sur l'eau. III. Enfin, où l'on donne*

une idée de la conaître de
Dedié à M. le Prince de
Sieur FREZIER. A
niel Jollet , au bout du
vis-à-vis la ruë de l'Hire
Royal. 1706. in 12. pagg.

C'EST ici le premier Traité
touchant les Feux d'Artifice
paru dans nôtre Langue. Nôtre
Auteur , ne s'est pas contenté
de compiler ce qu'il a trouvé de
Livres de ceux qui ont écrit sur
ce sujet ; mais il a eu soin de
tout ce que l'usage des plus
sçavans & les plus habiles
Ecrivains qu'il a consultez
sur ce sujet , ont fait sur
ce sujet , font , comme il nous
apprend dans sa Préface , *Diego Ufano* ,
Carlo Azovio ; *Malthus* , dans son
Art de la Guerre ; *Hanzelet* , dans
Henrion , dans ses Recréations
de joye ; *Casimir Siemienowicz* ,
dans son grand Art d'Artillerie ;
et dans quelques endroits , les Mémoires
de *M. de S. Remy*.

Il recherche , dans cette
Ouvrage , l'origine des Feux de joye
de tous les spectacles
de Réjouissances publiques.

nce sur l'avantage qu'ont ces sortes
 ix , de pouvoir être vûs commo-
 t , non seulement d'une grande Af-
 e , mais de tout un Peuple ; pour
 dire des prérogatives du Feu, dans
 „ il y a (dit l'Auteur,) un je ne
 quoi de grand, dont les Anciens
 été si touchés, qu'ils ont feint qu'il
 t été apporté du Ciel, &c. ; & de
 , (continue-t-il) le feu flatte telle-
 t nos sens, par sa lumière & sa vi-
 é, que lorsqu'on veut marquer ce
 nous touche & nous fait le plus de
 ir, on dit qu'il y a *du feu* : C'est ain-
 ie l'on s'exprime à tous momens,
 es couleurs, les actions, les pensées,
 es esprits même. „ M. Frezier, ne
 re point, dans l'Histoire, de monu-
 plus ancien touchant les Feux de
 que ce qu'Hérodote (Liv. 9.) racon-
 ardonius, qui, après avoir pris A-
 pour la seconde fois, fit allumer des
 depuis cette Ville jusqu'à Sardis ; &
 a ainsi plus de cent cinquante lieues
 s, pour célébrer sa victoire. Le
 Historien nous fournit encore un
 e remarquable d'illuminations, dans
 e Fête, que les Egyptiens célé-
 tous les ans, & qu'ils nommoient
des Lampes, parce que chaque Ci-
 toit obligé, ce jour-là, d'allumer
de Lampes qu'il lui étoit possible.

Certains Theâtres que les Romains , pour les séculaires , & sur lesq- tité de Lampes , de Feux, paroissent à l' de ressemblance avec que l'on érige d'ord- Au regard des Fêtes & de Cerès , où l'on des torches ; de la à l'honneur de Pron de l'Empereur Galie pitole précédé d'une tout âge , de tout fé tion , portans des fla lampes ardentes dan sacré que les Peuple Thucydide , avoien dans leurs Hôtels de crez à la Déesse Ve- bles , alleguez par

cu' Albert Auteur du petit Livre, *De Mirabilibus Mundi*, & qui vivoit en 1300, & par conséquent avant l'invention de cette Poudre en Europe, nous a donné une assez juste idée des Fusées volantes.

Cet Ouvrage, comme l'on voit par le titre, est divisé en trois Parties. La première, où l'on traite des matieres qui entrent dans la composition des Feux d'artifice, & de la maniere de préparer ces matieres, comprend neuf chapitres, partages la plupart en divers articles. Dans les trois premiers chapitres on examine ce qui regarde le salpêtre, le soufre, & le charbon, du mélange desquels résulte ce que nous appelons Poudre à Canon. On ne se fert pas indifferemment de toutes sortes de charbon pour faire la Poudre; & l'on n'y employe d'ordinaire pour cela que le charbon de bois de *Bourdaine*, autrement dite *Puvine*, ou *Noirprun*. Le quatrième chapitre nous instruit de la composition de la Poudre, de la proportion que l'on doit garder dans le mélange des trois ingrédiens qui y entrent; de la maniere de la grainer, d'en découvrir les bonnes & les mauvaises qualitez, de la rétablir dans sa première force, lors qu'elle est gâtée, de lui donner différentes couleurs. On parle aussi, dans ce même chapitre, de la Poudre muette; & dans le chapitre suivant, de la Poudre fulminante. Ces deux sortes de Poudre ont cela de particu-



Canon dequels on parle au
Benjoin, des Pastilles, des Va
beaux & des Lanternes de
nous entretient dans le septié
des différentes especes de Mé
dire de celles qu'on appelle *L*
portent le feu d'un endroit à
beaucoup de rapidité; des Mé
nes ou Cordes à feu; d'autres
ne rendent ni fumée, ni mau
en brûlant; du Boulot nom
ment, *Mèche d'Allemagne*, qu
ces grands Champignons qui
pied des Frênes, des Chênes,
&c. On donne, dans les deux
pitres, la composition de la R
celle d'une eau qui brûle sur
la main, sans faire aucun m
On nous expose dans la fe

pitre, à nous en expliquer la fabrique avec beaucoup d'étendue & de détail. Il commence par les Moules où l'on forme les Fusées volantes, & dont il détermine les dimensions les plus convenables, par rapport à la hauteur & au diamètre; en nous proposant, pour cet effet, des Tables, où ces proportions se trouvent calculées. Ensuite, il nous apprend comment il faut préparer & étrangler les Cartouches, qui sont de petits rouleaux de gros papier ou de petit carton; quels sont les Instrumens nécessaires pour charger ces Cartouches, qui sont proprement le corps des Fusées; quelle est la dose des compositions pour toutes sortes de Fusées volantes, même sans y faire entrer de Poudre à canon; comment il faut charger les Fusées, les garnir de leurs Pots, qui en font la tête, & les coucher sur leurs baguettes; comment on peut faire des Fusées volantes sans baguettes, & leur donner différentes couleurs. Enfin il nous avertit des défauts de ces mêmes Fusées, & nous enseigne les moyens de les éviter. Après nous avoir décrit les Fusées volantes simples, l'Auteur nous parle, dans le Chapitre suivant, de celles qui sont un peu plus composées; qui renailent, lorsqu'elles semblent devoir s'éteindre, & que l'on appelle Fusées à second & à troisième vol; qui se multiplient, en montant; enfin qui nous représentent en l'air plusieurs Figures, comme un

Arbre, une Fontaine, une Comète, &c. Il vient ensuite aux Garnitures, qui servent à remplir les Pots des Fusées, & qui font la matière du 3. Chapitre. Ces Garnitures comprennent 1. les Etoiles simples, 2. les Balles luisantes, les Etincelles, & les grains d'or, 3. la Pluye de feu & d'or, 4. les Serpenteaux, 5. les Lardons, appelez autrement *Fusées par terre*, ou *Fusées courantes*, & qui ne sont que des Serpenteaux un peu plus gros que les précédens; 6. les Fougues, qui sont des Lardons percez & chargez d'une composition plus violente; 7. les Saucifions, qui ne sont que des Petards de carton; 8. les Saucifions volans; 9. les Etoiles à pet; 10. quelques caractères ou figures de feu. Toutes ces Garnitures sont chassées du Pot de la Fusée, par le moyen du *Bouton* ou *Sac-à-Poudre*, que l'on met au fond, & qui est une espèce de bourse faite de gros papier, & pleine de poudre. Les trois chapitres suivans sont employez à nous décrire 1. les Caïssons qui servent à faire partir en même tems plusieurs Fusées volantes; 2. les Pots-à feu, employez à jeter toutes sortes de garnitures; 3. les Trompes, qui ne sont qu'un arrangement de plusieurs Pots-à-feu entassez les uns sur les autres. On finit cette première section par une description exacte des Balons d'air, qui sont une espèce de Bombe d'Artifice, que l'on jette par le moyen d'un Mortier.

La seconde Section donne la méthode de faire les Feux d'Artifice qui se consomment sur la terre , tels que sont les Jets , les Gerbes , & les Pyramides de feu , le Soleil brillant , les Girandoles ou Roues de feu , les Courantins ou Vols de Corde , les Globes ou Grenades d'Artifice , & ceux que l'on voit sauter & rouler sur des plans horifontaux ; les Artifices pour les combats de nuit , comme les Boucliers , Ecus & Rondaches , les Coutelas , demi Espadons , & Epées artificielles , les Masses , Bâtons & Perches-à-feu , & le Calice à feu. Ce détail remplit les huit premiers Chapitres , & le neuvième traite des Illuminations , qui comprennent les Lanternes & diverses représentations à feu , les Lances à feu , les Lamperons , les Torches qui ne s'éteignent ni à la pluye ni au vent , les Fanaux , la Chandelle pour se divertir.

La troisième Section partagée en six Chapitres , roule sur les Feux d'Artifice qui flottent sur l'eau , sçavoir , les Fusées & les Globes aquatiques , les Pots-à-feu & les Balons d'eau , les Girandoles , & quelques compositions qui s'allument à l'eau. L'Auteur a pris soin d'éclaircir les Descriptions qu'il nous donne de tous ces divers Feux d'Artifice , par des Figures , gravées avec assez d'exactitude ; mais dont les *Lettres ne répondent pas toujours fort*

juste à celles du Texte, qui doivent y servir de renvoi.

M. Frezier, dans sa troisième Partie, travaille à nous donner une idée de la conduite des Feux de joye. Il s'étend fort dans le premier Chapitre, sur l'origine des Décorations, & sur le choix que l'on doit faire en ce genre, de ce qui convient le mieux aux Feux d'Artifice. Cela le conduit à nous proposer, dans le Chapitre suivant, des Deseins de Feux d'Artifice, par rapport aux divers sujets qui peuvent en faire naître l'occasion. Tels sont la Fête de Saint Jean, la Paix, l'Exaltation des Papes, le Couronnement des Empereurs, le Sacre des Rois, les Entrées triomphantes des Princes ou des Généraux d'Armée, la Naissance & le Mariage des Princes, les Noces des Particuliers, les Festins, &c. On traite dans trois autres Chapitres, de la structure des Théâtres & de leurs Décorations; de la distribution & de l'arrangement des pièces d'Artifice sur ces mêmes Théâtres; de l'ordre que l'on doit garder pour faire jouer un Feu d'Artifice; & l'on termine toute cette discussion, par quelques recettes de divers Onguents pour la brûlure, accident fort ordinaire aux Artificiers, & contre lequel il est bon de se précautionner.

En voila plus qu'il n'en faut, pour fai-

re connoître ce Livre ; qui , par l'ordre & l'exacritude que l'on y remarque , ne pourra manquer d'être très-utile à ceux , qui voudront s'instruire à fond de toutes les particularitez d'un Art uniquement consacré au plaisir.

CASPARI COMMELIN M. D. Botanices Prof. & Academiæ Cæsareæ Naturæ Curiosorum Collegæ , Horti Medici Amstelædamensis Plantæ rariores & exoticæ , ad vivum æri incisæ. *Lugduni Batavorum , apud Fredericum Haringh.* C'est-à-dire ; *Recueil des Plantes rares & étrangères qui se trouvent dans le Jardin d'Amsterdam , gravées d'après nature. Par Gaspar Commelin , Docteur en Medecine , Professeur en Botanique , & de l'Academie Imperiale des Curieux de la Nature. A Leyde chez Fred. Haringh , 1706. in 4. p. 48. Planches 48.*

LE grand nombre de Graines , que l'on fait venir des Pays Etrangers , pour le Jardin des Plantes d'Amsterdam , & que l'on y cultive avec succès , fournit aux Botanistes des occasions frequentes de nouvelles découvertes. Nulle partie du Monde ne contribuë davantage que l'Afrique , à enrichir ce Jardin , par les soins que prend M. Vander Stel , Gouverneur

du Cap de Bonne Esperance, d'envoyer tous les ans à Amsterdam une ample moisson de Graines, parmi les productions desquelles on rencontre toujours quelque nouvelle espece de Plante, non encore décrite. M. Commelin, qui professe la Botanique dans cette même Ville, & dont nous avons déjà parlé dans nos Journaux, à l'occasion de ses *Préleves Botaniques*, nous assure ici que le terroir de ce Jardin est si favorable à la plupart de ces Plantes étrangères, qu'entre 48. especes d'Aloës qu'il y démontra en 1705. & dont il s'en trouve 33. d'Africaines qui y viennent à merveille, il en a vû fleurir dix-sept especes; avec cette différence, que certaines ont fleuri une fois seulement chaque année, & les autres jusqu'à deux & trois fois, sans paroître affecter pour cela aucune saison réglée.

C'est donc pour faire part au Public de ce que ce fertile Jardin a produit de plus rare & de plus nouveau, depuis l'Impression du premier Ouvrage de M. Commelin, qu'il nous donne aujourd'hui ce nouveau Recueil, où il a rassemblé 48. Plantes étrangères, parmi lesquelles il y en a 12. Orientales, cinq d'Amerique, & trente & une d'Afrique. Il ne manque rien aux Descriptions de ces Plantes pour l'exactitude;

aétitude ; & à l'égard des figures qui accompagnent ces Descriptions , il paroît qu'on n'y a rien négligé , soit pour la beauté de la gravure , soit pour la fidélité des desseins : mais comme on a été obligé de réduire ces figures , pour s'accommoder à la forme du volume , on a eu la précaution de représenter au bas de chaque Planche , la fleur & le fruit de la Plante , dans leur grandeur naturelle.

L'Auteur nous promet , à la fin de sa Préface , d'avoir une attention particulière à informer de tems en tems les Botanistes , des nouveautez que le Jardin d'Amsterdam pourra faire éclore à l'avenir. C'est un soin dont les Curieux en ce genre ne manqueront pas de lui tenir bon compte.

* JOANNIS BUXTORFI Prof. Basiliensis Catalecta Philologico-Theologica. Accedunt mantissæ loco Virorum Celebrerrimorum *Casauboni* , *Heinsii* , *Usserii* , *Waltoni* , *Schickardi* , aliorumque Epistolæ ad *Joh. Buxtorfium* Patrem & Filium nunc primum in lucem editæ. *Basilea* , 1707. in 8. apud *Jo. Ludov. Konig.* pagg. 490.

XXXIV.

JOURNAL
DES
SCAVANS
3

Du Lundi 22. Août M.DCCCV

*Traitez. sur la Priere publique & sur
les Dispositions pour offrir les Saints Myſte
res y participer avec fruit. A Paris
chez Jacques Etienne , au bas de la
Rue Jacques , vis à vis la Fontaine S
rin , à la Vertu. 1707. in 12. pag
pour le Traité de la Priere; & pa
pour celui des Dispositions que
concernent les Saints Myſteres.*

CE Volume comprend deux Traitez.
Le premier sur la Priere publique , &
le second sur les dispositions qu'il faut apporter
pour la célébration des Saints Myſteres.
Nous parlerons d'abord du premier, & nous
en parlerons ensuite au second. On voit
dans le premier, de quelle maniere on pe

ter utilement à des Offices d'une excessive longueur, sujets à beaucoup de redites, & par quels moyens on peut soutenir une attention qui s'affoiblit & se lasse. L'Auteur commence par remarquer, que si la longueur excessive des Offices étoit moins autorisée, le remede le plus sûr & le plus naturel seroit de la reformer, en sorte qu'il y eût une juste proportion entre les Prières publiques, & l'attention dont un homme de bien est capable. Il ajoute, que les fondations trop facilement acceptées par les Corps, & trop chargées par les particuliers, ont altéré cette sage mesure: Que l'avarice des deux côtez s'est couverte du manteau de la Religion: Qu'elle a voulu vendre ses aumônes, & mettre à prix ses prieres: Qu'enfin la Charité a été souvent contrainte de ceder la place à son ennemie, qui en avoit emprunté les apparences, & qui a inspiré aux Fondateurs le dessein de ne rien donner gratuitement, & aux Communautéz celui de ne rien refuser. L'Auteur expose ici les fâcheux effets de cette conduite. En multipliant ainsi les prieres, dit-il, on s'est exposé à les rendre inutiles, & on a presque étouffé la pieté en l'accablant. On a ôté la consolation & le goût aux Ministres du Seigneur, la majesté au Service public, l'exemple & l'édification aux Fideles: Car, continue-t-il, il a fallu, pour satisfaire à tout, ôter la dignité & la

de

décence à beaucoup
crifié l'esprit à la lett
quer à une Loi qu'o
a rendu l'observance
difficile. Une autre
l'Auteur remarque ,
par là les plus fervens
mouvemens de leur co
veilles dont les Pseaum
sent devant eux avec la
ils courent avec la mult
dessein ni de but ; ils se
jamais ; & par l'habitude
de courir parce qu'ils ét
se hâtent encore lors m
plus de loisir : en forte
besoin d'autres prieres , pe
cœur , de la dissipation &
où l'ont jetté les publiques.
demeure , & l'onction n'est
cherche que des prétextes p
de cette servitude ; & si on
te-t-il, separer les revenus & l'
aime , d'un tel assujettissem
me plus , on croiroit avoir s
bonheur tout ce qui en peu
pureté. [page 6.]

Cet affoiblissement, remarque
fé même dans les Monasteres , c
fois la sévère discipline s'est mie
vée que la pieté qui en devoit
& la fin. Cet affoiblissement a ce

grand nombre de Paroisses , la divine
 modie en un bruit confus, où le Peu-
 ne sçauroit entendre ce que les Chan-
 ne daignent pas eux-mêmes écouter
 qu'ils le prononcent. Il a porté des
 efrastiques, chargés par leur titres & par
 place, de la recitation publique de l'Of-
 à s'exercer à une scandaleuse rapidité,
 ne montre que le commencement & la
 inaison d'un verset, & à perdre le tems
 un honteux loisir, après l'avoir donné
 tant de regret à une occupation di-
 des Anges. Enfin cet affoiblissement,
 inuë toujours nôtre Auteur, a con-
 un grand nombre de personnes con-
 fes à Dieu par le Soudiaconat, &
 des degrez encore plus saints, à
 considerer le Breviaire que comme
 poids incommode, dont la lon-
 ur est insupportable, à proportion
 ce qu'ils en précipitent la lecture.
 ge 43.]

L'Auteur appelle de telles dispositions
 dispositions affreuses, parce qu'il n'y
 en de plus dangereux que les fautes d'é-

Ainsi, dit-il, il importe infiniment
 ne pas tomber si bas, ou de se rele-
 si l'on y est tombé. Il ne prétend
 cependant porter les choses à une fe-
 té outrée; il garde ici tout le tem-
 ment que demandent la Sagesse & la
 m, qui sont toujours inseparables de la
 veri-

veritable pieté. Si la santé ne permet pas d'assister à tout l'Office, il faut, dit-il, se retirer quand elle avertit; ne passe flatter, parce qu'alors on ne trompe que soi-même; mais n'aller pas aussi au delà de ses forces, parce que cet effort est contraire à la prudence, & qu'il éteint la pieté, en étouffant ses sentimens par celui des besoins du corps, dont l'épuisement & la foiblesse détournent l'esprit, & lui rendent la priere odieuse, en la lui rendant trop pénible. Mais si la santé peut soutenir la longueur des Offices, si la tête est capable d'une attention constante, & que le cœur seul se degoute & se lasse, on doit corriger sa disposition, au lieu d'en dépendre. Il ne s'agit plus alors, dit-il, de s'affliger de ce que les Offices ont été trop multipliés, mais de ce qu'on manque d'ardeur & de zele; il n'est plus question alors de délibérer sur ce qui seroit ou meilleur ou plus sage, mais d'être fidele à un devoir marqué. Il fait sur ce sujet plusieurs autres reflexions importantes; après quoi, pour corriger la tiédeur d'un Ecclesiastique obligé par son état à de longues prieres, il propose des motifs qui puissent l'animer, & des moyens qui puissent l'aider. Pour ce qui est des motifs, il lui représente entre autres choses, la ferveur de plusieurs Solitaires, dont de fideles Historiens ont écrit la vie; & après avoir décrit l'ardeur

de

de leur zele pour la priere, quoi qu'ils fussent sans témoins, il demande ce que ces hommes divins auroient pensé de la vie d'un Chanoine qui passe quelques heures de la matinée à l'Eglise, qui n'y va qu'une fois après midi, qui n'interrompt point son repos par des veilles, qui s'accorde beaucoup de choses au delà d'une severe necessité, qui est soutenu par l'exemple de ses Confreres, & qui se plaint de la longueur d'un Office qui n'allant peut-être pas au delà de six heures, n'occupe que la quatrieme partie de chaque jour. On ajoute que les devoirs d'un homme consacré à la priere publique, sont aussi étendus que l'Eglise, dont il est, en un sens très-veritable, & le cœur & la voix. Un homme ainsi consacré à la priere publique, voit, dit-on, de la sainte montagne où l'Eglise l'a placé, les Armées du Seigneur qui combattent contre Amalec; il leve, comme Moïse, les mains au Ciel, & il ne peut les abaisser, sans transporter aux ennemis de l'Eglise la victoire qu'elle attendoit de ses prieres. S'il se lasse avant la fin du combat, & s'il succombe à la peine & au travail d'une priere continuelle, il expose Josué même à être vaincu, & il ôte par sa lâcheté le cœur aux Soldats. Mais on lui demandera, dit l'Auteur, le sang de ses freres, & il sera responsable de leur défaite, & de toutes les suites d'un tel malheur.

heur. Car il ne doit pas croire , poursuit-on , que pendant qu'ils sont couverts de sueur & de poudre , qu'ils sont au milieu des dangers , & qu'ils sont blesez & mourans , il lui soit permis de ne prier pour eux qu'autant qu'il lui plaît , de penser à son repos en oubliant leur peril , & de se rendre mollement au premier sentiment de lassitude , pendant qu'ils résistent jusqu'au sang , & qu'ils meurent les armes à la main.

Un autre motif qui devoit bien encore encourager ceux qui sont chargez de la priere publique , c'est qu'ils sont dégagés de tous soins temporels , pour ne s'appliquer uniquement qu'à celui-là. Combien de saints artisans & de pauvres , dit l'Auteur qui se trouve engagé par son état aux devoirs de la priere publique , combien de saints artisans & de pauvres desireroient les miettes qui tombent de nôtre table , pendant que nous y sommes assis avec tant d'indifference & de fatiété. Une dure necessité les courbe vers la terre , pour y chercher leur aliment & celui de leurs familles ; depuis le matin jusqu'au soir ils travaillent sans relâche , & sans avoir un moment pour respirer : ils tournent leurs yeux vers nous avec une sainte envie ; ils nous estiment heureux d'avoir été affranchis du joug accablant qui les opprime , & d'être délivrez de l'inquietude du lendemain.

main, afin de ne songer qu'à prier pour la posterité d'Adam, dont nous sommes les députez auprès du Seigneur. Les Royaumes, continuë-t-il, les Armées, les Conseils publics, les Tribunaux où l'on rend la justice, l'exercice de l'autorité legitime, la paix des Provinces, le repos des familles, l'interêt temporel de tous les particuliers, ajoutent une nouvelle obligation de prier, s'il étoit possible, sans relâche: car, dit-il, on demandera compte à un Chanoine, & à quiconque est chargé de la priere publique, du détail immense dont je viens de marquer les principaux chefs. L'Auteur ajoûte ici plusieurs autres motifs, que nous passons à regret; puis il vient aux moyens qui sont propres pour soutenir l'attention dans la priere publique. Il en propose quatorze, qui meritoient tous d'être ici rapportez, & que nous sommes obligez de passer, pour venir au second Traité, qui est des dispositions necessaires pour offrir les saints Mysteres.

Ce Traité, aussi-bien que l'autre dont nous venons de parler, a été composé à la sollicitation d'une personne de merite engagée dans le sacerdoce. L'Auteur commence d'abord en des termes qui font voir qu'il est le premier pénétré de ce qu'il va dire. J'ai eu beaucoup de honte, dit-il, d'être obligé d'écrire sur des matieres qui me rappellent toutes mes fautes, & dont

je ne sçauois parler sans me condamner : car ces paroles du Prophete m'ont toujours intimidé : *Peccatori dixit Deus : Quare tu enarras justitias meas ?* & celles de J. C. m'étonnent encore davantage : *De ore tuo te judico , serve nequam* : car je dois avouer que tout ce que je dirai dans la suite , sera contre moi , & que si Dieu ne l'excuse à cause de vous , il peut devenir mon jugement. Après ces paroles , il entre en matiere. On lui avoit demandé deux choses : Premièrement , s'il étoit mieux en général de dire la Messe tous les jours , ou de la dire plus rarement ; & en second lieu , quelles dispositions il jugeoit plus nécessaires à un Prêtre qui veut s'approcher dignement de l'Autel. Pour satisfaire à la premiere question , il la reduit à demander , s'il y a moins de peril à offrir tous les jours le sacrifice qu'à se priver quelquefois de cet honneur ; & il dit qu'il lui en paroît plus dans la premiere conduite que dans la seconde , quand on ne feroit que considerer l'évenement , sans en approfondir les causes secretes & les principes. Peu de Prêtres , dit-il , conservent les premiers sentimens de Religion & de ferveur ; la plupart dégènerent & s'affoiblissent ; & cependant tous montent à l'Autel très-souvent , ou même tous les jours. Cependant on s'expose beaucoup , si sans examiner sa vigilance & son progrès , on monte à l'Autel

li souvent que les plus saints. On oint, dit-il, de cette conduite à l'égard des personnes qui ne sont pas encore venues au sacerdoce; on sçait combien de communions fréquentes demandent de nous, on tremble pour ceux qui s'approchent tous les jours de la sainte Table, & très-rare que des Directeurs éclairés ont des âmes assez pures pour leur procurer cette grâce: mais dans le Sacrement on s'éloigne de l'Autel; on suit, pour la règle qu'on s'est faite dès le commencement, de dire la Messe tous les jours, que ce ne soit plus qu'une bienséante méthode, une pratique de la vie. Il fait à ce sujet une remarque qui peut servir à plusieurs de ceux qui se trouvent dans une haute réputation de piété, qui étant consultés par diverses personnes, s'accoutument enfin à avoir d'eux-mêmes des sentimens avantageux, & à se persuader qu'ils peuvent approcher souvent de Dieu. L'estime, dit-il, qu'attire la piété qui lui est si justement due, est un piège qui vient fortifier celui que l'orgueil propre avoit déjà mis sur les yeux. On commence à se rassurer contre le témoignage de la conscience, par le témoignage public de la réputation; on perd insensiblement ce qui restoit de modestie, jusqu'à ce qu'on a persuadé par d'heureux commentemens, qu'on en avoit beaucoup;

on convertit son merite & son bien en opinion , & on met à la place d'une vertu folide , dont on avoit jetté les fondemens , une estime qui la fait perdre. [pag. 17.]

Le credit, la confideration , les consultations , les preuves d'une confiance entiere détournent l'esprit , & amusent le cœur ; on se regarde dans l'idée des autres , & rarement selon la verité ; on vit ailleurs , & non chez soi ; on ne change rien cependant dans l'usage de l'Autel & des choses saintes , quoi qu'on ne soit plus le même ; & souvent cette conduite est punie par de si épais tenebres , qu'on ne fut jamais si content de sa vertu , ni si certain de son salut.

Nous ne sçaurions extraire tout ce que cet Ouvrage contient d'excellent sur une matiere qui merite d'autant plus d'être traitée , qu'elle a été peu touchée jusqu'ici. Mais il faudroit transcrire tout le Livre pour en rapporter tout ce qu'il renferme de bon.

Nous ajouterons seulement une remarque que fait l'Auteur sur l'avantage qu'il y a pour un Prêtre de quitter quelquefois l'Autel , pour se confondre avec le Peuple. Il est à propos , dit-il , que des Prêtres oublient quelquefois leur ministere , pour ne pas oublier l'humilité , & ne pas écouter sans fruit ce que J. C. n'apprend qu'aux humbles : sur quoi , continue t-il,

is m'empêcher de rapporter le sen-
 timent l'exemple d'un Magistrat que la
 & la vertu ont rendu très-célèbre,
 me Bignon, Avocat General.) Il
 la place de distinction qu'il avoit
 paroisse, & la quittoit, pour al-
 ter debout, au milieu des pau-
 instructions publiques, & disoit
 on, que c'étoit là que la benedi-
 la grace se faisoient sentir. Cela
 sans un sens, & l'Auteur dit qu'il
 persuadé qu'un Prêtre qui use tou-
 droit de monter à l'Autel, y rece-
 de graces, s'il se confondoit quel-
 parmi les pauvres & le simple peu-

resteroit à dire un mot de la se-
 estion qui regarde les dispositions
 s dans un Prêtre pour approcher
 l: mais comme nous nous som-
 étendus, nous remarquerons seu-
 ce ces dispositions sont ou éloi-
 u prochaines; que l'Auteur com-
 r les éloignées, c'est-à-dire, celles
 avoir dans le tems même qu'on
 rare pas actuellement au sacrifice;
 nit par les prochaines, c'est-à-dire
 le Prêtre doit avoir quand il se
 monter à l'Autel: sujet important
 que ici traité avec beaucoup de
 ucoup d'onction & de dignité.
 vons même dire à l'égard du Li-

290 JOURNAL DES S
vre en général, qu'il renf
& sur le Sacerdoce ce qu'
être de plus interessant &
sur cette matiere.

Traité de l'Antimoine, c
Chymique de ce Minéral,
grand nombre d'operations
ademie Royale des Science
nemens qu'on a cru necessa
aux Physiciens, & à to
quent la Medecine. Par
LEMERI, de la même
eteur en Medecine. A
Boudot, Imprimeur or
& de l'Academie Roy
ruë S. Jacques, au S
in 12. pagg. 620.

IL y a peu de Mineraux
Chymistes se soient autar
l'Antimoine. L'esperance
rer le veritable germe de l
guez à multiplier les exp
à l'infini. Ils ont fait passe
toutes les épreuves que le
fournir; & quoi que des

sous des termes obscurs & myste-
 rais pour l'ordinaire ils ont bien vou-
 lû sur cela plus clairement, &
 par la suite de leurs découvertes, dont
 les effets ont été si prodigieux, que le Medecin
 de Basile, dans sa Pharmacopée, a recueilli
 dix-huit de ces préparations d'An-
 timoine. Nous avons, sur ce Minéral, un
 ouvrage de Basile Valentin, sous
 le titre de *Currus triumphalis Antimo-*
niæ triumphal de l'Antimoine: & An-
atomia Antimonii & Vitrioli, &
 par un autre Chymiste, nous a donné
 l'Analyse de l'Antimoine & du Vitriol,
 sous le titre de *Anatomia Antimonii & Vitrioli*, &
 imprimé à Leyde en 1617. in 8.

M. Lemery n'a pas crû, pour cela, que la
 science étoit épuisée; & lorsqu'il fut reçu dans
 l'Académie Royale des Sciences, en 1699.
 il se proposoit de faire l'Analyse de l'Antimoi-
 ne, dans la vûë d'enrichir la Physique & la
 Médecine de ce qu'un tel Examen lui feroit
 découvrir de nouveau en l'un & en l'autre.
 C'est donc l'exécution de ce projet,
 qui a produit le Volume, dont nous ren-
 dent compte. Cet Ouvrage contient un dé-
 tail constancié de toutes les experien-
 ces de M. Lemery, sur l'Antimoine.
 Avant d'en tenter de nouvelles, il a
 voulu d'abord faire une exacte revûë sur
 les expériences que nous ont indiquées les Ar-
 tistes, & par-là, il s'est mis en état d'en por-
 ter beaucoup plus sûr. Pour

Sublimations, les Distillations
cinations.

L'Auteur a fait plusieurs tent
la Dissolution de l'Antimoine.
œuvre, pour cet effet, divers
Menstrues, tels que l'eau com
de pluye, la rosée, les eaux n
décoctions de différentes drog
les esprits inflammables, les
des de toute espece, les liq
nes, celles qui participent d
l'autre sel, & les huiles. Il résu
la, que beaucoup de liqueurs s
de quelque substance de ce M
plusieurs autres le raréfient
ment, mais qu'il y en a très-
fassent une dissolution entiere.

M. Lemery a fait sublimer l'A
seul, ou combiné avec divers s

du Livre. On l'a fait distiller ou seul, ou mêlé avec du sable, du salpêtre, du sucre, du sel Armoniac, du miel, du moût, de la lie de vin vieux, du vinaigre, du tartre, &c. On ne s'est pas contenté de faire distiller l'Antimoine crud, avec les esprits de sel de vitriol; on a fait de semblables opérations sur plusieurs préparations de ce Mineral; telles que le Régule, le Foye, le soufre doré. On a examiné ensuite, ce qui provient des Distillations de l'Antimoine crud, mêlé avec le sublimé corrosif, en diverses proportions; & l'on a fait subir le même examen aux différens mélanges non seulement du Régule, mais de plusieurs autres préparations d'Antimoine, avec le même sublimé, & avec d'autres préparations de mercure. Enfin on a fait distiller l'Antimoine avec la chaux-vive, avec l'urine, avec l'huile d'olive, avec la terebentine, avec la cire blanche, & avec le savon. Toutes ces Distillations ont produit des Huiles, des Beurres, & quelques autres liqueurs.

Sous les Calcinations d'Antimoine, sont compris 1. les Verres, dont on trouve ici 8. ou 20. préparations différentes: 2. les Régules, soit de l'Antimoine seul, ou de l'Antimoine mêlé avec chacun des Métaux: 3. les Foyes; & 4. les Diaphoretiques.

M. Lemery ne manque pas d'accompagner chaque opération de ses réflexions particulières, par lesquelles il s'efforce

d'expliquer les Phenomènes , qui lui paroissent les plus dignes d'éclaircissement. Il n'oublie pas aussi de marquer l'usage que l'on peut faire de toutes ces préparations d'Antimoine , pour la guérison des maladies ; de spécifier la dose de ces mêmes préparations , & de rapporter fidèlement toutes les expériences qu'il en a faites.

Traité des Droits & des Obligations des Chapitres des Eglises Cathedrales , tant pendant que le Siege Episcopal est rempli , que durant la vacance du Siege. Divisé en deux parties. Par Monsieur DUCASSE, Prêtre, Docteur en Theologie , Chanoine , grand Archidiacre , Vicaire Général , & Official du Diocese de Condom. A Toulouse chez la Veuve de Jean-Jacques Boude, Claude-Gilles le Camus son fils, & Jacques Loyau, Imprimeurs & Libraires du Roi, à la Potterie. in 12. pagg. 429.

LES différentes fonctions que remplit M. Ducasse dans l'Etat Ecclesiastique , lui ont donné lieu d'écrire sur différentes matieres , par rapport à cet état-là. Comme Grand Vicaire & Official de Condom, il a donné un Traité de la Jurisdiction Ecclesiastique , en deux volumes in 8. dont l'un est pour la Jurisdiction volontaire, & l'autre pour la Jurisdiction contentieuse. Comme Chanoine de l'Eglise

Ca-

ale de la même Ville , il traite
 ment de ce qui concerne les O-
 ns des Chapitres des Eglises Cathé-
 Ce Traité est divisé en deux par-
 première renferme les devoirs gé-
 des Chapitres , indépendamment de
 nce du Siege ; la seconde se borne
 engagemens particuliers , pendant
 siege est vacant.

commence d'abord par rechercher
 : du nom de *Chanoine*. Ce nom
 donné anciennement qu'aux Eccle-
 s , qui vivoient en commun avec
 e , auprès de l'Eglise Cathedrale
 effervoient. Quelques Auteurs pré-
 qu'on les appella Chanoines , à
 e la pension qui leur étoit assi-
 laquelle on appelloit *Canon*. Quel-
 itres ont crû que c'étoit à cause
 gles Canoniques sous lesquelles ils
 t profession de vivre. Nôtre Au-
 , que le nom de Chanoine étoit
 à ceux qui avoient droit de mon-
 Cheur des Eglises pour s'en appli-

„ pifcopat , il crut qu'il ne pouvoit fe
 „ paſſer d'un certain nombre de Clercs ,
 „ ſoit pour l'aider à ſupporter le poids
 „ de ſa charge , ſoit pour les former par
 „ lui-même à la conduite des ames & au
 „ gouvernement des Diocèſes. Ces Ec-
 „ cleſiaſtiques logeoient & mangeoient
 „ avec lui ; ils étoient nourris & vêtus
 „ aux frais de la Communauté , & ne
 „ poſſedoient rien en propre. C'eſt de
 „ ce Clergé que l'on tiroit des Evêques
 „ pour le gouvernement des Eglifès.

Le relâchement des Clercs ayant fait
 ceſſer la vie commune dans les Chapitres,
 on y introduiſit les Moines , qui la réta-
 blirent & la ſoutinrent pendant long-tems,
 mais qui dans la ſuite ſ'affranchirent eux-
 mêmes peu à peu de la vie régulière qu'ils
 avoient embraſſée ; en ſorte que préſque
 tous les Chapitres des Cathedrales ſont
 aujourd'hui ſeculiers. L'Auteur remarque
 que ces ſeculariſations ne ſe peuvent fai-
 re en France ſans le conſentement du Roi,
 & qu'elles ont beſoin du concours de la
 Puiffance Eccleſiaſtique & de la Puiffance
 ſeculière , parce que le Roi eſt réputé Pa-
 tron de toutes les Eglifès Cathedrales de
 ſon Royaume , & que l'Etat d'une Egli-
 ſe ne peut être changé , à moins que le
 Patron n'y conſente. C'eſt un point ſoli-
 dement traité par M. de Marca, *lib. 2. tit.*
10. de Concord. Imper. & Sacerd.

De ces observations générales, l'Auteur
 se à des questions particulières, sur le
 voir des Chapitres.

Les principales sont de sçavoir, si les
 Chapitres sont en droit de faire des Statuts
 sans l'autorité des Evêques, s'ils ont
 Jurisdiction, & jusqu'ou cette Juris-
 diction peut s'étendre; s'ils peuvent im-
 poser des peines, & où doit ressortir l'ap-
 pel de leurs Ordonnances. L'Auteur, dans
 la décision de ces difficultez, tient un jus-
 milieu entre la faveur des exemptions,
 & les droits de l'Episcopat. Il dit que les
 Chapitres, après des Assemblées regulieres,
 sur la pluralité des voix, peuvent se
 prescrire telles regles qu'il leur plaît, pour-
 que ces regles les concernent seuls, &
 qu'elles n'ayent rien de contraire au bien
 de l'Eglise, ni aux Loix du Royaume.
 Il ajoute, qu'ils peuvent aussi punir quel-
 fois par l'exclusion du Chœur, ou
 par le retranchement des retributions, les
 Moines qui contreviennent aux Statuts;
 mais que s'il s'agissoit d'une faute scandaleu-
 se, qui meritât la déposition ou la sus-
 pension des Ordres, ce seroit à l'Official
 ou l'Evêque d'en connoître. Au reste,
 pour sçavoir en quel Tribunal on peut se
 pourvoir contre les Ordonnances des Cha-
 pitres, il faut, dit-il, distinguer les Chapi-
 tres exempts d'avec ceux qui ne le sont.

Les premiers ne reconnoissent pour

Superieur que le Pape, & par conséquent c'est au Pape seul à prononcer sur l'appel de leurs Ordonnances. Les autres sont soumis à l'Evêque ; & par la même raison, c'est devant lui que l'appel de leurs Ordonnances doit être porté.

Il y a entre les Evêques & leurs Chapitres un commerce de soins & de devoirs, qui les lient reciproquement. C'est pour cela que l'Auteur, après avoir marqué les occasions où les Chapitres ne doivent rien faire sans l'autorité des Evêques, marque aussi soigneusement celles où les Evêques ne doivent rien faire sans le consentement ou le conseil des Chapitres. Il distingue d'abord à cet égard, ce qui est de nécessité, d'avec ce qui n'est que de bienséance. Un Evêque, par exemple, ne peut ni vendre ni échanger des biens qui sont de la Manse Episcopale, sans le consentement du Chapitre, il ne peut pas non plus, sans ce consentement, unir ni supprimer des Benefices de la Cathedrale, à moins que le refus que feroit le Chapitre de consentir à ces changemens, ne fût manifestement injuste, & contraire à l'interêt de l'Eglise & du Public ; car en ce cas-là l'autorité des Cours Superieures y suppleroit. Il est juste aussi que les Chapitres des Eglises Cathedrales soient appelés aux Synodes Diocesains, ou aux Conciles Provinciaux, & qu'ils y tiennent le premier

premier rang après les Evêques. Enfin , les Translations des Reliques , les Permissions d'enterrer dans l'Eglise Cathedrale , les changemens dans le Service divin, dans l'usage des Prieres & des Cérémonies, les Publications de Bulles ou de Lettres de Cachet : tout cela demande , suivant nôtre Auteur , le consentement de l'Evêque & du Chapitre.

Il traite ensuite plus particulièrement de la subordination des Chapitres aux Evêques : „ Je sçai , dit-il , qu'il y a des „ Chapitres qui ont obtenu des Privileges „ du Saint Siege , & qui se sont fait af- „ franchir de la Jurisdiction de leurs Pre- „ lats : mais outre que quand on exami- „ ne ces exemptions , il y en a où l'on „ trouve tant de défauts , que le Conseil „ & les Parlemens se croient obligez d'y „ reduire beaucoup de Chapitres au Droit „ commun ; il n'y a point de privilege „ ni d'exemption qui dispense les Cha- „ pitres d'une subordination & d'une dé- „ pendance respectueuse. L'Evêque est le „ Chef , & les Chanoines sont les mem- „ bres. Il est l'Epoux de la Cathedrale , „ & ils en sont les enfans : & comme l'é- „ mancipation n'exempte pas un enfant „ des devoirs que la nature lui impose „ envers son pere , il n'y a point aussi „ de privilege qui puisse dispenser un Cha- „ pitre de ce qu'il doit à son Evêque .

, & à quoi il s'est engagé dans son ordina-
 tion. „ L'Auteur ajoute, qu'on a vû au-
 trefois des Chapitres ambitieux entreprendre
 de donner des dimissoires à des Chanoines
 pour recevoir les Ordres d'autres Evê-
 ques que du leur; mais que la puissance
 Ecclesiastique & la puissance Seculiere,
 s'étoient élevées de concert contre un sem-
 blable attentat, & l'avoient reprimé pour
 toujours. Il soutient que les Chanoines,
 & même les Dignitez, sont obligez de
 servir & d'assister l'Evêque à l'Autel, lors
 qu'il officie pontificalement: mais en ce
 cas-là peuvent-ils exiger un repas de sa
 reconnoissance? Cette question, bien di-
 gne de la curiosité d'un Chanoine, se dé-
 cide ici contre lui. Il est vrai que c'est
 à la rigueur, car du côté de la bienfiance,
 l'Auteur opine pour le repas, comme un
 moyen propre à entretenir l'union des
 membres avec le chef, & à représenter
 de tems en tems l'image de la vie com-
 mune d'autrefois. Il finit cet article par les
 paroles d'un Auteur de ce dernier tems, qui
 dit qu'il ne seroit pas moins honteux aux
 Chapitres de demander ce repas, qu'aux
 Evêques de le refuser. Enfin, il met
 parmi les droits des Evêques, celui de
 pouvoir assembler le Chapitre, quand il
 leur plaît, pour le service de l'Eglise, du
 Roi, ou du Public, & de présider à l'As-
 semblée.

il passe à l'explication des des Chapitres, par rapport aux Officiers. Il s'applique à prouver en soit la nécessité du service & du Il fait voir que tous les Beneficet établis pour cela, & qu'il n'y eux qui servent l'Autel qui doire de l'Autel. Il excepte pourcette regle les Officiers de la du Roi, les Conseillers Clercs emens, les Professeurs dans les tez Royales, & ceux qui y étues Chanoines employez au service èque, ou pour les affaires du Chases Penitenciers, les Theologaux, ux en un mot dont les absences quelque sorte nécessaires. Il parte des divers abus de ces dispenla liberté que se donnent les Chaaccorder les droits de présence à eur plaît; du silence & de l'inacTheologaux; de l'indécence des, & de la précipitation du chant; out les différentes fonctions qui achées à ce qu'on appelle *Digni* les Chapitres, & forme à l'ocle chacune, des questions curieunstructives, que la briéveté indif d'un Extrait nous force de supici malgré nous. C'est par ce déil termine tout ce qu'il avoit à les obligations des Chapitres, soit

pour eux-mêmes, soit envers les Evêques qu'ils ont à leur tête ; après quoi il entre dans la seconde Partie de son Livre, destinée, comme nous l'avons dit d'abord, à expliquer les devoirs des Chapitres durant la vacance du Siege Episcopal.

La premiere maxime en pareil cas, est que le Chapitre représente l'Evêque, & qu'il en a le pouvoir pour les affaires ordinaires, sur-tout pour celles qui ne souffrent pas de retardement. Son premier devoir est d'établir des Vicaires généraux pour exercer la Jurisdiction volontaire, & un Official pour la Jurisdiction contentieuse. Les Officiers que l'Evêque avoit choisis, demeurent destituez par sa mort. Cependant l'autorité du Chapitre pendant la vacance du Siege, ne va pas à rien changer dans l'état de l'Eglise. Il ne peut faire aucune alienation du temporel, aucune érection, suppression ou union de Benefice ; rien en un mot qui puisse porter préjudice à l'Evêque futur : toute la liberté qu'il a dans la Collation des Benefices, est de pouvoir instituer les Ecclesiastiques presentez par les Patrons, ou confirmer ceux qui sont élus ; mais il ne peut donner la pleine Collation, si ce n'est pour les Benefices dont la Collation lui est commune avec l'Evêque, car alors elle revient entiere au Chapitre par droit

d'accroissement. Il n'y a que deux cas où le Chapitre peut donner des dimissoires. Le premier, lors que celui qui demande le dimissoire est pressé de recevoir l'Ordre, à cause du Benefice dont il est pourvû, tel qu'est, par exemple, une Cure qui oblige d'être Prêtre dans l'an. Le second, lors que la vacance dure plus d'une année, car alors le Chapitre peut donner des dimissoires à ceux mêmes qui ne sont pas pressés. Il peut absoudre aussi, en ce cas-là, des Censures Ecclesiastiques, donner des dispenses, & commettre des Vicaires ou Visiteurs aux Benefices vacans.

Parmi différentes questions que propose nôtre Auteur sur cette matiere, en voici une très-importante, qui est de sçavoir, Si durant la vacance du Siege, le Chapitre peut faire une Visite générale du Diocèse; & contre le sentiment de Fevret, il decide pour l'affirmative, fondé sur ce que le Chapitre remplit la place de l'Evêque: mais si nous ne craignons de sortir du caractere de Journalistes, nous dirions que cette raison est une de celles qui pour prouver trop ne prouvent rien. Car il faudroit dire, par la même raison, que le Chapitre pourroit conferer les Benefices, & donner des dimissoires, & généralement entrer dans tous les droits de l'Evêque; ce qui assurément n'est

n'est pas vrai. Il sembleroit donc que la bonne regle seroit de faire dépendre sur cela le pouvoir du Chapitre des besoins du Diocese , & par conséquent ce ne seroit pas une Visite générale du Diocese , qui seroit permise au Chapitre , mais seulement la Visite particuliere de quelques Eglises où la grandeur du mal demanderoit un prompt remede.

SANTEUILLIANA , ou les bons mots de Monsieur de SANTEUIL , avec un Abregé de sa Vie. A la Haye , chez Joseph Crispin. 1708. in 8. pagg. 102.

VOICI un de ces Livres où l'on n'apprend rien , & que l'on n'ouvre gueres deux fois. C'est un Recueil d'impudences dignes de Diogene le Cynique , & de tours dignes de Panurge. On met tout cela sur le compte d'un Religieux , dont les Poësies sont consacrées par l'usage que quelques Eglises en font dans les Prieres publiques , & dont la memoire ne devoit pas être flétrie par un Libelle. C'est tout ce que nous dirons de celui-ci , qui est imprimé comme il le merite , n'y ayant gueres moins de fautes que de mots. Ceux qui font des Recueils de faits & dits memorables , devoient imiter Xenophon ou Plutarque , & se proposer un autre but que celui de faire rire , qui de

tous les desseins est le plus bas. Le Compilateur, quel qu'il soit, ne devoit pas si legerement jetter sur M. l'Abbé Fraguier le soupçon d'avoir composé on ne sçait quelle piece de Vers, à quoi il n'a jamais pensé. L'Auteur attribue ce soupçon aux *Beaux Esprits de Caën*: comme si les personnes de merite, que M. l'Abbé Fraguier a connues dans cette Ville célèbre, pouvoient ignorer combien il a toujours été éloigné de prêter sa plume à de semblables compositions. On ne peut donner raison pourquoi l'on voit à la tête de ce Livre l'année 1708. quoi que nous ne soyons qu'en 1707. si ce n'est afin que, hors les choses qui sont étrangères au sujet, il n'y ait rien du tout de juste dans ce beau Recueil.

* JO. CLERICI Compendium Historiæ ab initio Mundi ad Tempora Caroli Magni Imp. Editio secunda auctior & emendatior. *Lipsiæ apud Nicolaum Forster.* 1707. in 8. pagg. 204.

* HIERON. NATALIS Soc. Jesu. Annotationes & Meditationes in Evangelia quæ in S. S. Missæ Officio toto anno leguntur cum æneis Imaginibus in Ordinem temporis Vitæ Christi digestis cum Evangeliorum Concordantia. *Fol. 1707. Antuerpiæ apud Henr. & Corn. Verdussen.*

XXXV.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

Du Lundi 29. Août M. DCCVII.

Réponse à l'Histoire des Oracles de M. DE FONTENELLE de l'Academie François. Dans laquelle on refuse le Systéme de M. VAN DALE, sur les Auteurs des Oracles du Paganisme, sur la cause & le tems de leur silence; & où l'on établit le sentiment des Peres de l'Eglise sur le même sujet. A Strasbourg chez Jean-Renauld Doullsec-ker. 1707. in 8. pagg. 374.

MR. Van Dale, Medecin Anabaptiste de Haerlem, fit imprimer en 1683. deux Dissertations Latines touchant les Oracles des Payens, par lesquelles il prétendoit montrer, contre l'opinion presque universellement reçüe, 1°. *Que ces Oracles n'ont point cessé au tems de la naissance de J. C.*
mais

qu'ils ont duré jusqu'à la ruine du Paganisme, sous l'Empire de Theodose le Grand, 2^o. n'y avoit rien de surnaturel dans les révélation de ces mêmes Oracles, mais seulement un mélange d'artifice & de fourberie. M. Mœdoyen des Professeurs en Theologie à Paris, & qui, quelques années auparavant, avoit écrit sur ce même sujet, d'une manière assez conforme aux sentimens communs, s'étant vû refuté en quelques endroits de l'ouvrage de M. Van Dale, crut lui devoir une réponse. C'est ce qui l'obligea de publier en 1685. une troisième Edition de son ouvrage en Latin des Oracles, où il continué à soutenir fortement, sur cet article, le parti de ceux qui soutiennent que les demons n'étoient, & combat de son mieux les objections de M. Van Dale; avec lequel cependant il demeure d'accord, que la venue du Christ S. n'a point imposé silence aux Ora-

Malgré les objections du Theologien de Leyde, M. de Fontenelle trouva le nouveau Système si fort de son goût, qu'il ne se fit pas de la difficulté de l'adopter presque tout entier, & d'en donner un abrégé sous le titre de *Histoire des Oracles*, lequel parut pour la première fois en 1687. Non content d'y employer dans toute leur force les meilleures raisons qu'employe M. Van Dale, il eut encore l'avis d'y en ajouter de nouvelles; & il n'oublia pas d'embellir son Ouvrage de tous les

les ornemens qu'une plume legere & délicate comme la sienne , seait répandre jusques sur les matieres les plus seches , & les moins susceptibles d'agrément. Il se crut d'autant mieux fondé à se soustraire au torrent de la créance générale sur le fait des Oracles , en embrassant les opinions particulieres à M. Van Dale ; qu'il lui sembloit que la Religion Chrétienne , toujours inébranlable par elle-même , n'avoit pas besoin de s'appuyer sur des preuves , ou fausses ou équivoques , telles que lui paroissoient la plûpart de celles qu'on avoit coutume d'emprunter des réponses ou du silence des Oracles. De plus , il se voyoit en quelque sorte autorisé par le suffrage d'un célèbre Theologien , en la personne du P. Thomassin de l'Oratoire , qui dans sa *Methode d'étudier & d'enseigner chrétiennement les Poëtes* , déclaroit en termes formels , *Que les Oracles n'étoient effectivement que des impostures , où les hommes se trompoient les uns les autres , par des paroles obscures & à double sens.*

On a laissé jouir M. de Fontenelle pendant vingt ans , de toute la gloire qu'il pouvoit recueillir d'un Ouvrage où il occupoit agréablement le Public , sans prétendre le moins du monde interesser le Christianisme. Quel Ecrivain , après une si longue possession , ne croiroit son sentiment à couvert de la censure ? Voici pour-
tant

tant un Adversaire qui vient d'entrer en lice contre M. de Fontenelle , au sujet des Oracles. Il traite l'affaire sur un ton fort serieux , & en homme persuadé qu'on ne peut donner crédit à l'opinion de M. Van Dale , sans enlever à la Religion l'une de ses plus fortes preuves & de ses plus constantes traditions. Sur ce principe , il entreprend de sapper les fondemens du nouveau Systême , qui ne porte , selon lui , que sur de fausses suppositions & des conjectures frivoles ; & il expose les raisons solides , qui peuvent rétablir , sur ce point , la créance de tous les siècles. Cette Réponse , adressée à M. de Fontenelle lui-même , est écrite avec beaucoup d'ordre & de netteté ; les preuves en sont bien choisies & mises dans tout leur jour ; & quoi que le style en soit vif & pressant , on ne laisse pas d'y garder tous les ménagemens , que peuvent exiger l'honnêteté & la politesse. Voici de quelle maniere s'en explique l'Auteur dans sa Préface. „ Comme j'honore , „ (dit-il ,) très-sincèrement M. de Fontenelle , j'ai tâché de lui répondre avec „ tous les égards & toute la consideration „ que l'on doit à une personne de son „ merite ; & j'ai mieux aimé que ma Réponse perdît quelque chose de la force „ & de l'agrément que je pouvois lui donner , que de m'exposer à lui déplaire en „ la rendant & plus vive & plus forte.

„ Ainsi

„ Ainsi comme je l'ai refuté sans le moindre sentiment d'aigreur ou de chagrin, je suis prêt de souffrir avec la même tranquillité, qu'il me réfute à son tour. C'est sur quoi les Sçavans peuvent attendre avec quelque impatience le parti que M. de Fontenelle prendra.

Cet Ouvrage est divisé en trois parties. Dans la première, on réfute les fausses raisons supposées aux Peres de l'Eglise & aux anciens Chrétiens ; & on rapporte les véritables, qui les ont persuadés, que les Oracles des Payens étoient rendus par les Démons. La seconde est destinée à répondre aux autoritez & aux raisons produites par M. de Fontenelle, pour prouver directement, que les Oracles du Paganisme n'ont point été rendus par les démons. On s'attache à montrer, dans la troisième, que ces mêmes Oracles ont cessé après la naissance de Jesus-Christ, par le pouvoir de sa Croix, & l'invocation de son Nom ; & l'on répond aux raisons alléguées au contraire, par l'Auteur de l'Histoire.

I. Si l'on en croit M. de Fontenelle, les premiers Chrétiens ne se font déterminés à reconnoître quelque chose de diabolique dans les Oracles, qu'en vertu de ces trois raisons ; sçavoir, 1. Les Histoires surprenantes qui couroient sur le fait des Oracles & des Genies ; 2. La convenance de cette opinion avec le Système du Christ

ême
L'on
Crétien
rapp
à le
bonnet
et si
ayen
les
que
de Fonter
vantes,
Auteurs,
tels q
re. Au r
ébe, dit
dans si
gelique,
Gentils f
unique
cre les
pres Aut
acles avo
ême juge
par le r
s y trou
dit en
nouvell
acles de
raiso
as, &
pinior
die

; 3. & avec la Philosophie de Platon. fait voir ici, que prêter aux premiers Auteurs de pareils motifs de crédibilité, rapport aux Oracles, c'est prendre plaisir à forger des fantômes, pour avoir le plaisir de les combattre avec avantage. Il est si peu vrai, que ces anciens Chrétiens n'ont pu fonder leur sentiment toutes les Oracles, sur de semblables Histoires que la plupart de celles que raconte Fontenelle, leur ont été absolument étrangères, & ne sont rapportées que par les Auteurs, qui ont vécu plusieurs siècles, tels que Suidas, Cedrenus & Nicephore. Au regard de la mort du *Grand Pan*, que l'on dit-on, n'en a point inséré l'Histoire dans son Livre de la *Préparation Evangelique*, pour prouver que les Oracles prétendus furent rendus par les Démons; uniquement dans le dessein de convaincre les Payens, par l'aveu de leurs Auteurs, que la plupart de leurs Oracles n'avoient cessé alors. Il faut faire le jugement de l'Oracle de Porphyre par le même Eusebe, & qui est le seul qui prouve, des trois que M. de Fontenelle en avoir extraits. On attaque ici toutes ces conjectures sur le Livre & les Oracles de Porphyre. Quant aux deux autres supposées aux premiers Chrétiens, tirées de la conformité de leur sens avec les Oracles, avec le Système

du Christianisme touché
avec la Philosophie de
si éloigné de les admet
entièrement opposées
miers siècles de l'Egli
convenance n'a jamais
son suffisante, pour
aussi universellement a
dont il est question, &
part des Pères attachez
les erreurs de Platon,
fer sa Secte : ce que l'
témoignages d'Eusebe
Lactance, de S. Augustin
& de S. Epiphane.

A ces fausses raisons
pures chimeres, ausq
Chrétiens n'ont jamais
stituë trois autres, qui
ment persuadez que le
Oracles. La premiere
l'autorité de l'Ecriture
que toutes les Divinitez
toient que des Démons
tium Dæmonia. On fait v
ont toujours été accor
gie, donr les Démons so
insiste fort sur la confo
des Gentils avec ceux q
tres consultoient, & q
apprend avoir été rend
& l'on trouve une p

entre les Prêtresses qui prononçoient les Oracles, & les Pythonisses dont il est parlé dans l'Écriture. Sur quoi l'on déplore l'égarément de M. Van Dale, qui ne reconnoît point de Démons dans tout l'ancien Testament. La seconde raison qui confirmoit les Chrétiens dans leur sentiment sur les Oracles, c'est qu'ils en chassoient les Démons avec un pouvoir surprenant : pouvoir, que les Payens mêmes ont été contraints d'avouer, & que l'on s'efforce de prouver ici par l'autorité de Tertullien, qui paroît décisive sur l'article, & par plusieurs passages de Lactance, de S. Cyprien, de Minutius Felix, & de S. Athanase, qui ne sont pas moins formels. Enfin, la troisième raison qui persuadoit les premiers Fideles que les Oracles venoient du Démon, c'est qu'ils portoient à toute sorte de crimes. Ce sont ces Oracles qui ont poussé les hommes à offrir aux Dieux des victimes humaines ; ce sont eux qui ont autorisé les impudicitez détestables, qui se commettoient dans les Temples des Payens, dans leurs Jeux, dans leurs Mystères, & dans leurs Fêtes ; ce sont eux qui ont enseigné la Magie, qui ont causé une infinité de meurtres & de guerres, qui ont fait mettre au rang des Dieux des impies & des scelerats, & qui ont introduit dans le monde le dogme de la nécessité fatale.

II. L'Auteur, après avoir pleinement justifié l'Antiquité Chrétienne, sur la qu'elle donnoit aux Démons dans les réponses des Oracles; attaque, l'une après l'autre, toutes les preuves, par lesquelles M. de Fontenelle essaye de mettre à place de l'opération diabolique, l'impiété & la friponnerie des Idoles. On lui fait voir qu'il n'est pas vrai que trois grands Sectes de Philosophes Payens aient cru qu'il n'y eût rien de surnaturel dans les Oracles; ni que la moitié des Sçavans de la Grèce aient été de cet avis; puisque tous ces arguments se réduisent à ceux de quelques Stoïciens, & de quelques Epicuriens, dont les opinions particulières ne tiroient nullement à conséquence pour la créance publique. Sur quoi, l'on établit deux principes directement contraires au sentiment de M. de Fontenelle, sçavoir, qu'en matière de religion, le plus grand nombre doit toujours l'emporter; & que les incrédules sont ordinairement moins instruits des raisons pour croire, que ceux qui croient, ne le sont des raisons qu'ils ont pour ne croire. Cette différence est fondée sur la nature de l'esprit humain, qui se revolt naturellement. L'Auteur sur cela nous renvoie à l'expérience, qui ne confirme trop cette vérité; & pour la mettre en un plus grand jour, il apostrophe

lle en ces termes : „ Souffrez ,
 leur, que je vous apporte ici pour
 ple, & que je vous prie de me di-
 cerement , pourquoi l'autorité de
 in Dale , qui assurément , de quel-
 ôté qu'on la regarde , n'est pas
 onfiderable , & qui dans la matie-
 nt il s'agit , devoit au moins vous
 rès-suspecte , l'a emporté néanmoins
 vôtre esprit , sur celle de tous les
 de l'Eglise , des Chrétiens de tous
 ecles , & des Payens mêmes les
 éclairés ; & ses conjectures frivoles
 licules , sur toutes les preuves soli-
 que les premiers ont apportées pour
 yer leur sentiment ? Je n'en vois
 d'autre raison , que le penchant
 nous avons , vous & moi , à l'in-
 ilité. Vous ne croyez pas facile-
 les choses où il entre du merveil-
 : comme vous avez reconnu que
 là une foiblesse de l'esprit humain ,
 tâchez de vous en garantir. Il n'y
 e dans la Physique , où vous me
 issez bien different de vous-même.
 lors qu'il s'agit d'établir la pluralité
 Mondes , & de placer des habitans
 les Planetes & dans toutes les Es-
 s , alors il me semble que le Mer-
 eux vous plaît extrêmement , &
 vous avez même beaucoup de pen-
 à le croire. La facilité que l'on
 O 2 avoit

avoit à corrompre les Oracles, ne pro-
point que les Démons n'en fussent pas
Auteurs; puis que rien n'empêchoit
faux Prophetes du Démon de supposer
faux Oracles; de même que quelques
phetes de l'ancien Testament en ont quel-
quefois débité de semblables, sans que
puisse dire, pour cela, qu'ils n'ayent
été ordinairement inspirez de Dieu. Les
nouveaux établissemens d'Oracles, tels
ceux d'Hephestion, d'Antinoüs & d'A-
guste, ne favorisent pas davantage le
système des Impostures; & les Démons
toujours attentifs à leurs interêts, ont
fort bien s'emparer des Temples de
nouvelles Divinitez, pour y étaler les
prestiges, comme ils s'étoient mis en pos-
session de tous les autres.

On vient ensuite à l'examen de toutes
les fourberies & de toutes les machines
par le moyen desquelles M. de Fontenelle
le suppose que les Prêtres des Idoles
duisoient les Peuples, sur le fait des
racles. Les Cavernes & les souterrains
les Statues creuses, & sur-tout les
pettes parlantes du Chevalier Mémoires
pour grossir & multiplier le son de sa
voix, paroissent à l'Auteur heureusement
imaginées. C'est dommage que tout
ingenieux appareil ne soit fondé que sur
l'erreur où est l'Historien, que les
tres se cachent dans les Statues

„ vous être ici de quelque usage. Comme
 „ vous supposez que les Prêtres des Idoles
 „ avoient des espions dans toutes ses Pro-
 „ vinces, qui les avertissoient de tout ce
 „ qui s'y passoit ; il ne faut plus après ce-
 „ la que leur donner à chacun une de ces
 „ Trompettes des plus longues, par le
 „ moyen de laquelle ceux de Lydie aient
 „ pû se faire entendre dans un moment,
 „ de Sardes jusques à Delphes.

On termine cette seconde Partie en montrant, que s'il y a eu de l'imposture dans quelques Oracles, elle a été découverte presque aussi-tôt ; que les Payens mêmes y ont été fort attentifs, & en ont puni les Auteurs ; que les Oracles n'auroient jamais subsisté aussi long-tems qu'ils ont fait, s'il n'y avoit eu que de la fourberie ; & qu'en un mot, bien loin de couclure, de quelques Oracles reconnus pour faux, que tous les autres l'ayent été, les faux Oracles, (ainsi que les faux Miracles) supposent qu'il y en a eu de véritables.

III. On attaque dans la troisième partie de cette Réponse, la seconde Dissertation de M. de Fontenelle, laquelle roule sur le tems & les causes du silence des Oracles. On lui fait connoître d'abord, que c'est sans aucun fondement, & sur l'autorité seule de M. Van Dale, qu'il a imputé aux Peres de l'Eglise une opinion

dans le moment de la Naissance
Christ , mais seulement après
la publication de son Evangile : avec
le soin de mettre hors de doute
le d'autoritez & de citations.
ces choses ont été si peu dans le
l'Historien leur attribué à ce
rapportent eux-mêmes des C
long-temps après la Naissance
Christ : & que S. Athanase j
le silence des Oracles & l'
Paganisme , laquelle n'a été c
plusieurs siècles après l'Inca
Payens n'ont pû disconvenir
ils en ont allegué de fausses
ritable cause du silence des
la puissance de J. C. sur les
teurs de ces Oracles ; puiss
exercée par lui-même & c

A o ù τ 1707.

on des Oracles à la décadence de
e. On ne tombe nullement d'ac-
la proposition qu'avance M. de
lle, que quand le Paganisme n'eût
tre aboli, les Oracles néanmoins eus-
fin; & l'on s'applique à faire sen-
sibilité des raisons qu'il met en œu-
ur autoriser ce sentiment.
is passions d'autant plus legerement
utes ces choses, que nous ne pre-
ns, par l'exactitude de nôtre Extrait,
ser personne de la lecture d'un Li-
ussi interessant & aussi solidement é-
que celui-ci.

ANCISCI MARADEI J. C. & Ad-
oc. Neapol. Praxis Universalis Procef-
ûs Executivi, complectens nedum Judi-
cium inquisitionis instrumenti liquidandi
ad formam ritûs M. C. V. sed etiam
processum executivum instruendum vi-
gore instrumenti censûs, obligationis ca-
meralis, pacti executivi, obligationum
stipularum apud Acta, Literarum Cam-
bii, Apocarum Bancalium, Chirographo-
rum recognitorum, cæterarumque scrip-
turarum viam executivam merentium,
tam de Jure quàm de Consuetudine,
cum propriis formulis Actorum, Cita-
tionum & Decretorum, quæ servantur
de stylo M. C. V. & aliorum Tribuna-
Opus planè novum & utile, cui
pra

univerſam materiam viæ
luſtrantes. Cum triplice
mentorum nempe, Deciſi
teriarum. Neapoli, Typis I
Parrino. C'eſt-à-dire: *La Pr
le, contenant la maniere non
dre authentique & exécutoire
un Acte, mais auſſi d'en di
poursuivre l'exécution ; avec
néceſſaires pour l'inſtruction
ſujet de différentes ſortes d'
me ſont, par exemple, les
devant Notaires, ou ſous
les Lettres de Change, les E
chands, &c. ſuivant ce qui
aume de Naples. On y a
des Actes, des Affignation:
ment, conformément au St:
14. François Mardai. &c.*

le qui lui est propre , chaque action a aussi sa formule particuliere. Sans cela tout seroit incertain parmi les hommes ; & soit qu'ils voulussent s'engager , ou demander l'exécution des engagements , ils ne sauroient jamais à quoi s'en tenir, s'il n'y avoit un ordre uniforme pour déclarer leurs intentions , ou pour exercer leurs droits.

Cette uniformité néanmoins se renferme pour l'ordinaire dans l'étendue d'un certain Païs. Chaque Païs a ses usages plus ou moins differens les uns des autres , selon la difference plus ou moins grande des mœurs & du génie de la Nation. Ce que M. Maradei nous donne ici sous le titre de Pratique universelle , se réduit à la Procédure qui s'observe dans le Royaume de Naples. Il divise son Traité en 23. chapitres. Dans le premier il explique ce qui concerne l'exécution des Actes. Il remarque que par le Droit Romain les Actes n'avoient point ce qu'on appelle en terme de Pratique une exécution *Parée*, c'est-à-dire , une autorité qui les fit exécuter par provision sur les biens du débiteur , sans qu'il fut besoin de la permission du Juge. Il ajoute que le pouvoir qu'on donne aujourd'hui aux Actes passez devant Notaires, vient de ce que ces Officiers publics exercent une Jurisdiction volontaire , à laquelle il est permis de se soumettre. Il fait

chapitre traite des Assignations, que les Canonistes appellent Assignations. Les différentes manières de comparoître quelqu'un devant les Juges naturels pour répondre à la plainte qu'on a formée se trouvent détaillées ici avec pour un éclaircissement plus joint des formules toutes qui peuvent servir de modèle à ces cas. Le troisième chapitre traite de voir comment & par quelles Actes deviennent exécutoires différentes causes qui peuvent l'exécution. Le 5. les divers voyes de saisie & de cession, & les défenses qu'on peut faire. Le 6. les secours que l'on peut obtenir. Le 7. &

des Livres des Negocians. Dans le 13. de
la representation des Escritures accusées de
faux. Dans le 14. des procedures qu'il
faut faire, & des Jugemens qu'il faut ob-
tenir contre les debiteurs qui ne payent
pas les arrerages d'une rente ou d'une pen-
sion. Dans le 15. des differentes manie-
res de se pourvoir par les voyes de nulli-
té, de restitution en entier, ou d'appel.
Dans le 16. de la précaution du sequestre,
dans les cas où il convient de l'ordonner.
Dans le 17. de l'effet de l'action réelle &
hypothécaire contre un tiers détenteur.
Dans le 18. des moyens d'empêcher l'exe-
cution d'une Sentence. Dans le 19. des
executions que produisent les actions per-
sonnelles. Dans le 20. du privilege de
certains biens non sujets à execution. Dans
le 21. des executions faites sur d'autres
biens que sur ceux du veritable debiteur.
Dans le 22. de la nullité des executions
faites avant le temps. Enfin dans le 23.
des executions permises aux donataires ou
aux substitués, en vertu de leurs titres.
Nous nous contentons de donner une le-
gère idée du sujet de chaque chapitre :
car outre que la matiere est peu interes-
sante par elle-même, & que la methode
de l'Auteur ne l'est gueres davantage, tout
est utile d'ailleurs sur l'exposition sèche des
procedures usitées dans le Royaume de
Normandie, assez connues aux habiles Prati-

ciens du País , & très-indifferentes pour les autres. L'Auteur y a joint 25. Decisions du Tribunal de la Rote , qu'il a cru propres à éclaircir , ou , pour parler comme lui , à orner son Traité.

Bibliotheca Sanctæ ac Metropolitanæ Ecclesiæ Turonensis , compendiosè & ordinatè digesta ; seu Catalogus Librorum Mss. qui in eadem Bibliotheca asservantur , juxta rectum ordinem dispositus. Accedunt Notæ , quibus indicantur nomina quorundam Auctorum minùs nota , cum eorum ætate , professione , & librorum argumentis. Studio & operâ DD. GUILLIELMI JOÛAN , majoris Archidiaconi , & VICTORIS D'AVANNE , ejusdem Ecclesiæ Canonici. *Casaroduni-Turonum , apud Jacobum Poincot , Typographum Regis , Archiepiscopi & Cleri Turonensis. 1706. C'est-à-dire : Bibliothèque de l'Eglise Metropolitaine de Tours , ou Catalogue des Manuscrits qui s'y trouvent , disposé selon l'ordre le plus convenable , & accompagné de notes ou d'éclaircissements sur le nom , le siècle , & la profession de certains Auteurs moins connus , & sur les matières dont ils traitent dans leurs Ouvrages. Par MM. Guillaume Joüan , Grand Archidiacre , & Victor d'Avanne , Chanoine de la même Eglise. A Tours chez Jacques Poincot , Imprimeur du Roi , &c. 1706. in 8. pagg. 119.*

LA Preface qui est à la tête de ce Livre , nous instruit d'abord de l'ancienneté de cette Bibliothèque , qui est celle de l'Eglise de Saint Gatien Cathedrale de Tours. On prétend que ce fut S. Perpetue , quatrième Evêque de cette Ville depuis S. Gatien , qui jeta les premiers fondemens de cette Bibliothèque , par le don qu'il fit en mourant de tous ses biens & de tous ses Livres à son Eglise. Elle devint par là une Ecole fameuse , où se formoient dans les Lettres Divines & Humaines des Hommes célèbres & de saints Prêtres , qui pendant l'espace de 600. ans éclairerent de leurs lumières , non seulement la France , mais presque toute l'Europe. On nomme entre autres grands hommes sortis de cette Ecole , un S. Florence Evêque d'Orange , qui vivoit en 517 : un Gilbert Evêque de Chalons , qui fleurissoit du tems d'Hincmar Archevêque de Reims : un Guillaume de Sainte-Maure , Chancelier de France sous Philippe de Valois , qui l'employa à la negociation de la Paix avec l'Angleterre , en 1334. On parle de la consideration où étoit autrefois la dignité d'Ecolâtre , qui étoit le Maître de ces sortes d'Ecoles de Cathedrales : dignité , qui dans l'Eglise de Saint Gatien de Tours , a été confondue avec celle de Chancelier , dès l'an 1175.



de Tours, qui dans le xv. sie
re un superbe édifice pour
lequel on n'oublia rien pou
Livres qui s'y conservent, n
modité de ceux qui voudro
ter. Aussi le President de
Juge en cette matiere, & qu
te Bibliotheque recommanda
rieté & l'ancienneté de ses
mettoit-il (à ce qu'on nous
dessus de toutes celles du Ro
vers Sçavans se sont confirme
qu'ils en faisoient, par les se
ont tirez en plusieurs occasio
qui s'en sont servis utilement
te les Religieux Benedictins,
vaillé à la nouvelle Edition
tin, le R. P. Martene du n
dans son Ouvrage *De antiqui*

chaînes de fer , qui les attachent , & qui en permettent la lecture , fans en permettre le transport.

Au reste , ces Manuscrits , qui sont au nombre de 461 , paroissent ici rangez en cinq classes. La premiere comprend les Livres de la Bible , avec leurs Gloses & leurs Commentaires : la seconde renferme les Missels , les Pontificaux , les Rituels , les Breviaires , les Martyrologes , les Legendaires , les Homelies , les Sermons , les Rationnels pour l'Office Divin : la troisième classe est pour les Peres & les Auteurs Ecclesiastiques : la quatrième , pour les Docteurs en Droit Civil & en Droit Canon : la cinquième est occupée par les Philosophes , les Medécins , les Historiens , les Poètes , & les Orateurs.

Parmi les soixante Manuscrits de la premiere classe , on trouve un Pentateuque *in folio* , orné de quelques figures , & defectueux en quelques endroits , auquel on donne onze-cens ans d'antiquité ; un Livre d'Evangelies , qui a plus de mille ans ; un Commentaire sur le Livre de Job , in 8. & une Exposition du Livre de l'Ecclesiaste , par un Moine anonyme , aussi in 8. qui ont chacun environ 600. ans ; une Bible en vers Gaulois , écrite il y a 400. ans. Les autres Manuscrits de cette classe sont de trois , quatre & cinq cens

ans.

Ceux

Ceux de la seconde, qui en contiennent à peu près de même date, à l'exception de deux Sacramentaires de Sixte le Pape, in 4. d'un autre Sacramentaire écrit en caractères d'or sur du papier de pourpre, in folio; d'un Missel de l'Eglise de Tours, in folio; de deux Recueils de Sermons & d'Homélies des SS. Peres, in folio; lesquels ont plus de 800. ans.

Dans la troisième classe, composés de 155. volumes il y a huit Manuscrits in folio, de 800. ans; sçavoir, le Livre de S. Ambroise, *de excessu fratris sui*; les quatre Livres d'Histoire de Clement Pape; Jérôme sur Isâie & les douze petits Prophetes; S. Jérôme sur Ezechiel; S. Justin sur les Pseaumes; quelques Lettres du même Pere; l'Histoire tripartite; les Origines & les Etymologies d'Isidore de Seville. Il y en a huit autres, aussi in folio, de 700. ans; sçavoir S. Jérôme sur Ezechiel, Jeremie & Daniel; le même sur les douze petits Prophetes, avec quelques unes de ses Prefaces; les Lettres du même; S. Augustin sur S. Jean; les Morales de S. Gregoire Pape sur Job; un Registre

crits de cette classe sont de 300, 400, 500, & 600, ans.

Les plus anciens Manuscrits de la 4. classe, qui en comprend 100. ne sont que de 300, 400, & 500. ans.

Il ne paroît rien de plus ancien, entre les 80. Manuscrits de la dernière classe, qu'un Ovide, un Lucain, trois Décades de Tite-Live, & les Institutes de Justinien, qui ont tous 400. ans. Le reste est moderne, & ne porte point de date.

La moitié de ce petit Volume est remplie de Notes, qui contiennent des éclaircissements sur les noms de divers Auteurs peu connus, qui paroissent dans les titres de plusieurs de ces Manuscrits; sur la profession de ces mêmes Auteurs, sur le tems où ils ont vécu, & sur le sujet de leurs Ouvrages: toutes circonstances Historiques, dont le détail ne peut manquer d'intéresser les gens de Lettres, que nous renvoyons au Livre même, pour plus grand éclaircissement.

Histoire des Plantes de l'Europe, & des plus usitées qui viennent d'Asie, d'Afrique, & d'Amerique. Où l'on voit leurs figures, leurs noms, en quel tems elles fleurissent, & le lieu où elles croissent; avec un Abrégé de leurs qualitez & de leurs vertus spécifiques. Divisée en deux Tomes, & rangées suivant l'ordre



LAUTEUR de cette
ne le soit pas , avertit qu
s'y propose est de rendre
des plantes plus facile , e
qu'à present. Il dit que
gieux de volumes qui on
cette matiere, confond le
pêche de former une idé
née de cette Science ; qu
obligé de réunir dans ce
Auteurs ont publié avec
ce que la diversité des o
peré hors de la véritable
te que cette maniere ab
plus utile, que l'Ouvrage
qui étudient les Plantes ,
la plante conferer avec l
res qu'ils trouvent ici . 8

toutes celles que la Nature produit , l'Auteur nous assure que le ramas qu'il y donne des Plantes qui composent aujourd'hui la matiere Medecinale, est si accompli , que les Curieux , & ceux qui font profession de la Médecine , y rencontreront de quoi satisfaire pleinement leurs souhaits.

L'Ouvrage est divisé en 12. Livres , suivant l'ordre du Pinax de Gaspard Bauhin , & chaque Livre en six Sections. Pour ce qui est de la description de chaque plante , l'Auteur la renferme entiere dans une page. Il donne d'abord la figure de la Plante. A côté de la figure , il place les noms de la Plante , tant Latins & François , qu'Italiens , Espagnols , & Allemands. A côté du pied de la figure , sous le titre de Qualitez , il marque le degré de chaud , de froid , de sec , d'humide , que les Anciens ont attribué à la Plante. Dans l'Article du Millet , par exemple , on voit que cette Plante est chaude au premier degré , & seche au troisiéme. Dans celui de l'Yvra-ye , que l'Yvraie est chaude au commencement du troisiéme degré , & seche à la fin du second. On s'étonnera peut-être de l'exactitude de nôtre Auteur à marquer si scrupuleusement ces degrez : mais on reviendra de sa surprise , lors qu'on sçaura qu'il dit que ces degrez sont aujourd'hui la regle de l'usage qu'on fait des Plantes dans la
ratique de la Médecine.

LIVRE CH. DE 1707, ON LE CRO
plus vieux d'un siecle.

* Q. HORATII FLACCI
Chronologico sic delineata
Commentarii Historico-Cri-
ma & præcipua Poëtæ Ci-
veris redduntur Annis, in
luce, à pravâ vindicantur
ne celeberrimorum Com-
imprimis *Tan. Fabri, And*
Studio JOANNIS MASS
E. A. P. *Lugduni-Batav. a*
Dyckwyfen. 1707. in 8. pagg

* P. OVIDII NASONIS
Chronologico sic delineat

PLEMMENT
 U JOURNAL
 D E S
 A V A N S,

dernier d'Août M. DCCVII.

*de la Cour de Rome, dans lequel
 eprésentez au naturel sa Politique, &
 uvernement, tant spirituel que temporel,
 rémonies Religieuses & Civiles, ce qui
 ve dans le Conclave à l'élection des Pa-
 s Cavalcades, & plusieurs autres choses
 ares, & très-curieuses, & qui ne se trou-
 u dans l'Histoire des Conclaves, ni dans
 e Relation de l'Italie. Divisé en six par-
 ar le Sieur J. A. Prelat domestique du
 Innocent XI. A la Haye, chez Char-
 elo, Libraire, dans le Cingel, à l'Es-
 ce, in 12. 1707. pagg. 503.*

est pas ici un de ces Tableaux faits
 ur flatter, & pour embellir l'objet
 présentent; on s'est étudié au con-
 traire

que cet Ouvrage soit fait d'un
Prelat Italien , & qui plus e
d'un Pape ; ou s'ils sont port
ils soupçonneront du moins
lé des traits étrangers & des
pruntées du pays où le Livre

Ce Livre contient six part

Il est parlé dans la premier
de la Cour de Rome. L'Aut
bord que les Evêques de Ro
fedé aucun domaine jusqu'au
tantin. Après que cet Empe
feré le Siege de son Empire
nople, l'autorité du S. Siege
selon lui, à éclater sur les part
tienté dans toutes les affaires
par la convocation & la tenu
les , & par les Decrets & Co
postoliques , dont les Papes ét
teurs & les Arbitres. L'Em

emploie tout ce que les Princes temporels ont en usage pour conserver leurs États, & pour accroître leur puissance. Cette Cour ainsi formée (ajoute l'Auteur) l'on vit paroître à Rome de nouvelles Noblesses & de nouvelles familles, qui firent des alliances, formerent des cabales, & entreprirent tout ce que l'avarice, l'envie, le luxe, la jalousie, l'ambition font voir dans les autres Cours.

L'Auteur marque le caractère de la ville de Rome, qui est de s'accommoder au Pape regnant, & de se conformer à son humeur.

Il décrit les ménagemens & les mesures que l'on prend ordinairement par ceux qui ont accès aux Prelatures, au Cardinalat, ou au souverain Pontificat; les ligues, & les cabales des Chefs, pour élire ceux qu'ils veulent favoriser, ou pour exclure ceux qu'ils ont en tête contraire. Il entre dans le détail des cérémonies qui se passent dans le Conclave; & dit de quelle maniere on y procede pour l'élection du Pape, par voie de compromis, par inspiration, par scrutin, ou par ballotage. & il explique des particularitez sur le mode des scrutins, qu'il prétend n'avoir point encore été mises au jour. Il termine cette premiere partie par ce qui se pratique après l'élection du Pape.

Il finit dans la seconde partie les États,

la Jurisdiction, & les forces de
les prérogatives des Magistrats
toyens de Rome.

Les Etats temporels du Pape
sez en treize Provinces, outre
Venaissin, & la ville d'Avignon
ce, celle de Ceneda dans l'Etat
le territoire & la ville de Beneve
Royaume de Naples, qui lui ren
ge, avec celui de Sicile, & les
Parme & de Masseran. Les treiz
ces qui sont en Italie contienne
trois cens milles de longueur,
largeur. On y compte plus de
belles villes du second & du
rang, en mettant Rome & Bol
le premier, & plusieurs autres de
trier e. Elles ont toutes enser
le moins dix-huit cens mille hab
pourroient fournir cent mille ho
milice, en supposant, que d
personnes il y en eût une capab
ter les armes.

A l'égard de la Jurisdiction spir
Pape, les Canonistes de la Cou
la font consister 1. au droit de c
les Conciles. 2. aux appellations
ment des autres Evêques. 3. e
minence sur toutes les autres I
monde. 4. en son infaillibilité.

L'autorité du Souverain Pontif
battuë en ces quatre choses, pa

, par l'autorité du Pere *Quésnel* célé-
 Canoniste, Prêtre de l'Oratoire, qu'il
 ifie de *Jesuite*, & par des raisonne-
 s. Nôtre Auteur se fert, pour dé-
 e l'infailibilité du Pape, de ce que le
 e Damase écrivoit à saint Jérôme, pour
 lemander l'explication des passages de
 iture Sainte, que ce Pape ne pouvoit
 endre. D'où il conclud que le Pape
 nase tenoit saint Jérôme pour plus in-
 ible que lui sur les matieres de la Foi.
 s l'infailibilité triompheroit de ses en-
 is, si elle n'avoit pas de plus puissant
 rfaire.

n trouve ici une liste de tous les Ar-
 êchez, qui dépendent du Pape, au
 bre de 91. sous lesquels il y a 536.
 chez leurs suffragans, & dans la dépen-
 e de ces Archevêchez & Evêchez
 o. Paroisses, 9500. Monasteres d'hom-
 , 2400. Monasteres de femmes, 3700.
 ayes d'hommes, 1000. Abbayes de
 . D'où l'Auteur tire cette conséquen-
 qu'à ne compter que huit ou neuf
 onnes dans chaque Communauté, Mo-
 ere & Abbaye, le Pape a pour le
 ns trois cens mille Ecclesiastiques ou
 onnes consacrées d'une façon speciale
 service.

passé aux finances & aux richesses du
 , dont il a dressé un état, & il en
 onter les revenus chaque année à vingt
 is 482645. livres. P 2. N-

Après avoir parcouru
autres Officiers des armées
la garde du Pape, & de
mi lesquels est le Camer
qu'on appelle le Camer
Grande, qui a juridiction
marine, l'Auteur exam
Gouvernement de la vil
particulier, & il donne u
les Charges de ses Magist
de ses principaux citoyen

Le Gouverneur de Ro
délégué par le Pape, il n
en charge, à moins qu'il
Il va immédiatement ap
& il dispute la préséance
des Têtes couronnées. L
rain des causes criminelles
il jouit de la prévention
tres Tribunaux. Il a so
tenans Civils & un Cri
Affesseur, & plusieurs a
grand nombre de Notai

ce nom , & qui est élu par un Bref du Pape. Il doit être né hors la ville de Rome , & reçu Docteur en Droit Civil Canonique dans quelque Université fondée , ou autorisée par le Pape. Il a sous lui deux Juges ou Lieutenans Civils, qu'on appelle *Collateraux* , dont le premier juge, par appel , des Sentences du second, & un troisième auquel ressortissent les appellations qui sont interjettées des Sentences rendues par les deux autres. Il y a un quatrième , qui est Lieutenant criminel , & qui condamne à mort en dernière instance ; mais on en peut appeler aux trois autres , qui connoissent ensemble des causes civiles & criminelles des citoyens & habitans de Rome.

Le Sénateur ne se trouve point dans les cérémonies où il y a des Ambassadeurs des Couronnes , parce qu'il leur dispute le pas, & ils ne lui veulent pas céder.

Le Grand Maréchal de Rome est une charge héréditaire à la famille des *Savel-*

Celui qui la possède a le titre de Maréchal perpétuel de l'Eglise. Il est aussi Maréchal du Conclave durant la vacance

du S. Siege , ayant la garde de la principale Porte du Vatican , & tient le reste des troupes au-devant du château S. Ange, pendant que le Gouverneur de la Ville a soin de tous les autres postes.

Les *Conservateurs Romains* sont trois



les Statuts. On les change
mois , & on les élit par
me que les Capitaines des
tiers de Rome , qu'on app
c'est-à-dire Chefs des qua
ces *Caporioni* ou Chefs des q
de Charge , ils nomment c
sonnes pour leur succeder ,
les noms dans une urne ,
premiers que l'on en tire ,
place des anciens. Ils élis
eux pour Prieur , & celui
les trois Conservateurs à l
de la Justice , & à toutes le
tions , qui font particulier
les poids & mesures ; de
vendent à trop haut prix ;
la reparation des murs de
ses aqueducs. Sous le Pala

issent de plusieurs droits , & du revenu de quatre gros Bourgs près de Rome, dont ils sont Seigneurs. Ces Conservateurs , pendant que le Siege est vacant , font chacun leur jour les tours par où passent les vivres des Cardinaux dans le Clave , & les *Caporioni* arment la bourgeoisie pour la défense de la ville , & font la ronde toutes les nuits , & la patrouillent chacun dans son détroit.

Le Prefet des prisons de Rome est un Officier de la Chambre Apostolique , dont la Charge dure seulement une année. Il est choisi au fort dans le College des trois Nations Allemande , Françoisse , & Espagnole.

Son pouvoir s'étend sur tout ce qui concerne la détention & le traitement des Prisonniers , pour leur procurer du soulagement , & leur liberté.

Le Prefet des ruës est un Magistrat qui a son Tribunal au Capitole. Sa Charge est conserée par le Pape. Il y a quelquefois deux Gentilshommes Romains de premiere qualité , qui sont pourvus de cet Office. On les appelle *Maestri di Strada*.

Maitres des ruës ou Voyers. Ils ont le soin de la reparation des ruës & des ponts , des ponts & des chemins , tant de la ville que de la campagne , des murailles des bâtimens publics , des confins & des heritages , des fontaines , aqueducs &c.

Il n'exercent cette Charge qu'autant



pour juger en premier
rends qui naissent sur ce su

Le Prefet qu'on appelle
l'inspection sur tous les g
Prelat choisi entre les Cle
bre Apostolique , par la
commission du Pape. Il
en titre d'Office sous sa d
lui aider dans les fonction
sçavoir un Commissaire gé
tut de Commissaire , un C
Gardien des grains , un C
des greniers , mis de la pa
Général , & un autre mis
deux Surveillans pour fair
grains , un Exacteur , un S
Ecrivain qu'il envoie aux
ville , pour prendre la n
grains qui entrent dans Ro

ils trouvent ; il en laisse seulement dans que famille une certaine quantité ; mais jours au dessous de ce qu'elle en a vin pour une année , après qu'il en a pli les magasins , il en rehausse le , & il s'enrichit ainsi aux dépens du lic.

Il y a aussi un Prefet des vivres , lequel est un Clerc élu par le sort , qui pendant le cours de l'année fait un tarif de toutes les denrées , dont il diminue ou rehausse le prix selon la disette ou l'abondance des différentes saisons.

Il n'y a à Rome que trois doüanes , la doüane de terre , & la doüane de l'eau , sur toutes les marchandises qu'on apporte à Rome par terre ou par eau. On paye dix pour cent d'entrée pour celles qui arrivent par terre , & douze pour cent quand elles viennent par eau. La troisième est la doüane du vin , qu'on appelle l'Etude , parce que son revenu sert à payer les appointemens des Lecteurs , ou des Officiers du College de la Sapience , où il y a une grande Bibliothèque ouverte à toutes sortes de nations.

Le dénombrement de ces Magistrats , & divers Officiers de la ville de Rome , est divisi de trois listes , la première est de tous les habitans de Rome , & des autres de la ville du Pape. Selon cette liste il y a à Rome 123131. habitans , & dans l'U-



La troisiéme est des fa
prérogatives speciales da
les principales sont celles
Colonnes , des *Comti* , & d

La troisiéme partie de
ne la nature de toutes le
tous les Emplois des Mi
clesiaſtiques , & des dom

Premierement , le Pape
de Rome , a pour Vica
vêque , qui depuis Pie I
Cardinal. Ce Vicaire g
il est Juge naturel de te
que , comme auffi des]
tifanes qui font à Rome
détroit. Il confere le Sa
firmation , & tous les C
le droit de visite sur to

iminal laïque, pour les crimes des Clercs
des Reguliers. Le Grand Vicaire est
ge des causes touchant les mariages. Il
quatre Notaires ou Greffiers, un Pré-
, & une bande d'Archers & de Ser-
s.

Le Grand Penitencier est un autre Car-
al qui a seul le pouvoir d'absoudre de
s les cas reservez au Pape. Il y a sept
res Penitenciers, appelez *Mineurs*, dans
que Basilique, qui sont établis pour les
erfes nations, dont ils entendent cha-
a une Langue differente. Ceux de S.
erre sont *Jesuites*; ceux de S. Jean de
tran *Franciscains*, & ceux de Sainte Ma-

Majeure *Dominicains*. Le Grand Pe-
tencier vient aux Basiliques, tour-à-tour,
it jours avant Pâques, entendre les Con-
fessions. Il donne des dispenses dans les
égrez prohibez, il legitime les bâtards,
dispense aussi des défauts touchant les
rdres sacrez, des vœux, & de la simo-
e. Il permet de tenir plusieurs Benefi-
e. Il absout des meurtres, *in foro con-*
scio, & pour le regard des Clercs, son
olution a lieu dans le for de la Justice
le. Il commet sur les lieux des Con-
eurs ordinaires, pour absoudre en sa
e ceux qui ont des cas reservez, &
ne peuvent venir à Rome à cause des
êchemens legitimes.

La Charge de Chancelier est venale à

Rome , & coûte cent mille écus. Celui qui l'exerce , qui est un Cardinal, la tient à vie. Il prend seulement le titre de *Vice-Chancelier*, quoi qu'il n'y ait point d'autre Chancelier. C'est lui qui vaque à l'expédition des Lettres Apostoliques , des Bulles , & de toutes les Suppliques qui sont signées du Pape , excepté celles qui s'expédient par *Bref* , sous l'anneau du Pêcheur.

Le Regent de la Chancellerie Apostolique est établi par une Patente du Vice-Chancelier , qui lui donne pouvoir de commettre toutes les causes des appellations aux Referendaires & Auditeurs de Rote. Il les leur distribue par ordre, afin que chacun soit employé à son tour , & participe au profit. Ces Prelats Referendaires , qu'on appelle les Abbreviateurs du grand Parquet , sont au nombre de douze. Ces Charges sont aussi venales , & il y en a six à la nomination du Vice-Chancelier ; les autres sont à la disposition du Pape. Les Abbreviateurs du grand Parquet dressent la minute des Bulles, sur les Requêtes signées du Pape , & les collationnent après qu'elles sont écrites sur le parchemin ; ils les envoient ensuite aux Abbreviateurs du petit Parquet , qui les taxent avec les Greffiers ou Ecrivains Apostoliques.

La Charge de premier Secrétaire de l'E-

fat du Pape se donne ordinairement au Cardinal Neveu. On ne l'a jamais donnée qu'à quelque Cardinal. Les dix autres Secretaires qui ont le département des Provinces de l'Etat Ecclesiastique dépendent tellement de lui, qu'ils ne font rien sans sa participation. Le Cardinal Secrétaire signe par ordre du Pape toutes les Lettres adressées aux Princes, Nonces, Vice-Legats, Gouverneurs, Préfets, & les Patentés de tous ceux qui sont établis pour le gouvernement & l'administration de la Justice dans tout l'Etat Ecclesiastique; mais les provisions des Gouvernemens des Villes & gros bourgs fermes, celles des Legats, Vice-Legats, & Præsidents sont expédiées par un Bref, sous l'anneau du Pêcheur. Tous les Ambassadeurs des Princes, après avoir eu audience du Pape, visitent le Cardinal Secrétaire, avant que d'aller chez aucun des Magistrats de Rome. Les autres Secretaires, qui ne sont proprement que Sous-Secretaires d'Etat, sont obligés par le devoir de leur Charge, à faire toutes les minutes, dont le Cardinal Secrétaire a besoin, & à mettre au net toutes les Lettres & Patentés qu'il doit signer.

Le Pape a un Secrétaire, qui est presque toujours un Cardinal. Ce Secrétaire a sous lui plus ou moins de Sous-Secretaires, selon qu'il plaît au Pape. Ces C

ges ne sont point venales , ni à vie. Ils servent par semestre , & leur Emploi ne consiste qu'à faire quelques petites notes dans le Cabinet du Pape , à mettre au net quelques Lettres ou billets , dont il leur donne les minutes , & à tenir quelques registres ou tablettes , qui contiennent une espece de Journal des choses , dont il est besoin de conserver la memoire.

Il y a les Secretaires des Brefs taxez , qui font des Lettres expedées sous l'anneau du Pêcheur , le Pape ayant trois sortes de Sceaux ou cachets. Le premier est l'anneau du Pêcheur qui a le Portrait de Saint Pierre tenant une ligne & un hameçon dans l'eau. Il ne sert que pour les Brefs , qui s'expedient avec le Sceau de cire rouge. Le second , pour les Bulles qui ont une medaille de plomb , a le portrait de S. Pierre & de S. Paul , avec une Croix d'un côté , & un buste avec le nom du Pape regnant de l'autre côté. Le troisième n'est en usage que pour les affaires particulieres du Pape. Il y a quelquefois jusqu'au nombre de vingt-quatre Secretaires qui travaillent à ces Brefs , entre lesquels le Pape en choisit un pour son Prelat domestique & Referendaire , à qui il donne un logement au Palais , & la Table comme à ses Secretaires particuliers. Ces vingt-quatre Charges sont venales , & vaquent à la mort du Pape.

Le Secretaire des Brefs secrets fait les brefs qui lui sont ordonnez par le Cardinal Neveu , & à son défaut par le Cardinal Patron , qui est premier Ministre , bien par les Secretaires d'Etat. Les minutes qu'on en fait ne sont vûës de personne , ni signées par le Cardinal Pre- des Brefs ; mais les extraits qu'on en tire aux personnes , en faveur de qui les accorde , sont signez & scellez par le Cardinal Patron , qui en conserve les minutes jusqu'à la mort du Pape ; & maintenant après que le Siege est vacant , il les envoie aux Archives du Château S. Ange. La Charge du Secretaire des Brefs secrets est à la collation du Pape ; & celui qui en est pourvû ne communique les minutes qu'à ceux à qui le Pape lui ordonne de les montrer. Ces Brefs secrets contiennent ordinairement des dispenses , ou des privileges que le Pape accorde aux puissances , & aux personnes de distinction qu'il veut favoriser.

Le Prefet des Brefs taxez est un Cardinal , dont la Charge est venale , & à vie. son Office l'oblige à revoir toutes les minutes , & à signer toutes les copies des brefs taxez.

L'Office du Prefet de la Signature de Grace ne se donne aussi qu'à un Cardinal. Sa principale fonction est d'être à la tête de tous les Prelats qui assistent à la
Signa

Signature de Grace, qui se fait devant le Pape tous les Mardis ou les Samedis. Il doit pareillement signer toutes les Suppliques ou Requêtees qui sont présentées à cette Assemblée, où se trouvent pour le moins douze Cardinaux. Il y assiste douze Prelats Referendaires, qui ont voix à la Signature de Justice, avec quelques Officiers; mais les uns & les autres n'ont point de voix délibérative pour les affaires qui concernent la Signature de Grace.

La Jurisdiction du Prefet de la Signature de Justice consiste à donner des Juges aux parties qui ont été lezées, pour reformer les Sentences des Juges ordinaires, ce qui se fait tous les Jeudis dans l'Assemblée de douze Prelats, qui sont les plus anciens Referendaires de la Signature, & qui ont voix délibérative. Le Pape ne donne cette Charge qu'à un Cardinal. Comme les Decrets de ce Prefet s'expedient les uns par des Lettres signées de sa main, & les autres par Bref, il a pour cela deux Officiers, l'un appellé le *Prefet des minutes*, qui après les avoir faites & signées, les remet à l'autre nommé le *Maitre des Brefs*, parce qu'il dresse les Brefs sur les minutes qu'il a reçues; ensuite il envoie au Secrétaire des Brefs signer ceux qui sont taxez. On a ajouté depuis vingt ans à ces Offices trois Charges de Reviseurs des Commissions de la Signature de Justice, qui se
 tendent à des Prelats. Le

Le nombre des Prelats Referendaires de ne & l'autre Signature n'est point limité, ce ne sont point des Charges, mais des Titres d'honneur que le Pape donne à six personnes qui ont de la naissance & du sçavoir. Les douze plus anciens sont appellez *Votandi di Signatura*, parce qu'ils ont voix délibérative dans les Assemblées où ils se trouvent; & les autres sont appellez *Proponenti*, c'est-à-dire Rapporteurs, ceux-ci n'ont point de voix délibérative.

La Daterie & la Chancellerie du Pape étoit anciennement qu'une même chose. Mais comme on en ait fait deux Tribunaux, à cause de la quantité d'affaires, elles ont une telle relation l'une avec l'autre, que la Chancellerie ne fait qu'expédier ce qui est passé par la Daterie. Le Dataire est un Cardinal, & quelquefois un Cardinal député par le Pape, pour recevoir toutes les applications touchant les provisions des Benefices. Il est autorisé à accorder, sans participation du Pape, les Benefices qui n'excedent pas la valeur de 24. ducats de rente annuelle; mais pour ceux qui sont au-dessus, il faut qu'il en fasse signer les provisions à Sa Sainteté.

Le Sous-Dataire a presque autant d'autorité que le Dataire. Il est comme lui *survû de sa Charge* par le Souverain Pontife; mais il n'a pas le pouvoir de confes-



vaque par mort , il ra
per obitum , qui est com
Dataire par commissi
tres cas , & pour tout
ces , comme resignati
il faut s'adresser au Da
Dataire , à moins que
quelque Cardinal ou Ar
assez de credit pour pre
que au Pape même , qu
te au Dataire , en lui
voriser le suppliant. Ap
re a souscrit la Suppliqu
Annuit Sanctissimus , on
de Requête en forme , a
restrictions qui doivent
la Bulle , on la porte
Dataire , qui écrit au ba
ce qui y est contenu . 2:

nee, & de le marquer au bas. Cette
requête signée & dattée passe ensuite
entre les mains des Reviseurs & autres Of-
ficiers dont il est parlé.

Il y a quatre Reviseurs à la Daterie,
ordonnez par le Pape, & qui n'exercent
leurs fonctions que par commission. Les Sup-
plications ayant été revûës & corrigées, on
les porte aux Registrateurs, qui les éten-
dent sur un registre. Le Maître du regis-
tre qui ces Requêtes sont communi-
quées, les collationne mot à mot, & puis
y met son nom au dos de chacune, dans
un grand R, qui signifie re-

Les Requêtes ainsi enregistrées, re-
viennent de nouveau au Dataire, qui y
date avec ces mots : *Datum Roma*
..., exprimant le nom du lieu où
il réside le Pape, avec la date de l'année
et le jour qui est marqué sur chaque

certains membres sont
payé à leur Corps , à ra
du Benefice , ou suivant
la matiere.

C'est une chose remar
Bulles qui sortent de la]
par les mains de plus de
distribuées dans quinze B
on paye à proportion de
donné aux Ecrivains Ap
taxe servant de regle aux :

Cette troisiéme partie
cinq chapitres , où l'Aute
les sont les principales C
qui servent le Pape comm
de l'Eglise , entre lesquel
tre du Palais Apostolique
rang. C'est un Religieux
en est toujours revêtu.

meurs Cameriers secrets, au nom
quels on en déclare huit Partici-
pi partagent entre eux tous les pre-
on leur fait, & le Pape choisit un
c-là pour être son Trésorier secret.
re de ces Cameriers secrets est é-
laître de la Garderobe, pour être
le l'argenterie & de toute la vais-
les bijoux & Reliquaires, & des
Dei. Le Medecin ordinaire du Pa-
aussi Camerier secret. Les Chape-
crets du Pape le servent à la Mes-
l'aident à dire l'Office du Breviai-
y a de plus les Cameriers d'hon-
qui sont des Prelats de la premiere
Le Pape en choisit ordinairement
nois, un Allemand, & un Espa-
Les Cameriers de la Boussolle, qui
omme les Huissiers, parce qu'ils font
le à la porte de la chambre du Pa-

Celui des Cardinaux, de
 tion est la plus ancienne,
 trouvé dans le cas de po
 premier titre des Cardina
 lui d'Offic, est le Doyer
 lege, & il a le droit de
 quand il est pris entre le
 ne sont pas Evêques. I
 en cet endroit sur les priv
 naux, dont la Dignité &
 fez connus.

Les Cardinaux élisent
 d'entre eux pour être Ca
 forier de leur Corps, &
 Camerlingue du Pape, &
 & celui-là n'étant que
 L'élection s'en fait par
 té, & n'a lieu qu'en
 resident actuellement à
 est pourvû de cette
 recevoir tous les rev
 nent au College des
 mun, & de les distri
 que année par égales
 dinaux qui sont pou
 qui sont absens n'y
 mois après qu'ils se f

Les Cardinaux ont
 tuel, qui est toujou
 Secrétaire annuel,
 National, parce c
 François, Alleman

de suppléer au défaut du Secrétaire, & de se tenir dans le Consistoire dans les Congregations des Cardi-

secretaire du College des Cardinaux dans le Conclave, quand le Siege est vacant, & il écrit les Lettres qui sont envoyées au nom du College, & signées des Cardinaux Chefs d'Ordre.

Le Tribunal de la Rote est composé de six Parlemens du Pape. Il est composé de douze Prelats, parmi lesquels un est Allemand, un François, & deux sont Français, chacun étant nommé par le Souverain de ces trois Couronnes. Les autres sont Italiens, dont trois sont Romains, un Boulonois, un Français, un Milanois, un Venitien, & un Français. Chaque Auditeur a quatre Notaires ou Greffiers, & le plus ancien Auditeur a la fonction de President. Ils jugent par appel de tous les procès Ecclésiastiques. Pour y obtenir gain de cause, il faut avoir trois Sentences conformes, une prononcée par les premiers Juges, une autre par les seconds, & une autre par les quatriemes. Ces Prelats donnent autant de Sentences, appellées *Décisions*, qu'il y a de points contestez dans un procès. Et ces Sentences ont été rendues, on ne peut plus se pourvoir devant le Pape à

les plus importans touchant la personne du Pape & l'Etat Ecclesiastique. Ils sont qualifiez du nom de Participans, pour les distinguer des Protonotaires Apostoliques *ad honores*, qui sont créez par la faveur des Cardinaux Legats, & qui ne peuvent faire les fonctions des Participans.

Les Congregations des Cardinaux sont le sujet de *la cinquième Partie* de ce Livre. Ce sont des assemblées où se trouvent plusieurs Cardinaux & Ministres d'Etat du Pape, chez les Cardinaux qui sont les Chefs de ces Congregations. On en compte jusqu'au nombre de 21. ou 22. dont la première est la *Congregation Consistoriale*, instituée par le Pape Sixte V. pour y préparer les matieres qui doivent être mises en délibération dans le Consistoire, en presence du Pape. Le Cardinal Doyen est le Chef de cette Congregation, en son absence le Pape choisit celui qu'il veut du College Apostolique, pour présider à cette Assemblée. Les matieres qu'on y traite ordinairement sont les nouvelles érections des Archevêchez & des Eglises Cathedrales, les réunions, les suppressions, & les resignations des Evêchez, les Coadjutoreries, & les aliénations des biens Ecclesiastiques.

La Congregation du S. Office, ou de l'*Inquisition* fut instituée par le Pape Paul III. Elle connoît des heresies & des nouvelles

des domaines du Pape. Elle est
 lée du Cardinal Camerlingue , du
 neur de Rome, d'un Trésorier Gé-
 d'un Auditeur, d'un Président, d'un
 Général, d'un Procureur Fiscal ,
 ommissaire , & de douze Clercs de
 re , quatre desquels sont , l'un Pre-
 l'Annone , un autre Prefet de tou-
 es de denrées , le troisième Prefet
 sons , & le quatrième Prefet des
 Les huit autres sont députez pour
 re de diverses causes , chacun dans
 ambre & Conseil particulier.

Trésorier Général de la Chambre A-
 que connoît des causes concernant
 ouilles des Prêtres , les trafics illi-
 & les revenus mal perçus. Il a la
 n particuliere de la perception des
 & revenus de la Chambre. Il re-
 comptes des Ministres & Officiers.
 le aux Monts de pieté.

Auditeur de la Chambre Apostolique
 e ordinaire en premiere instance ,
 sisdiction s'étend sur tous les Cour-
 ajets du Pape , & étrangers. Il est
 ge de tous les Marchands , & de
 es causes de l'Etat Ecclesiastique,
 a interjette appel devant lui. Il a
 rivativement à tous autres, de con-
 ceux qui sont redevables à la
 e. Il a la prévention pour les cau-
 nelles. Il a sous lui deux Lieu-

SUPPLEMENT DU JOURNAL
culiers touchant les differens qui naissent
à ce sujet dans les matieres civiles
criminelles.

Parmi ces Congregations sont celles des
Evêques & des Reguliers, pour regler les
differens d'entre les Evêques & leurs Diocésains,
& les disputes qui surviennent entre
les Reguliers de tous les Ordres
Monastiques. Celle pour l'examen des
Evêques, lesquels en Italie ne peuvent être
acrez qu'après avoir subi un examen de
des questions de Theologie & de Droit
Canonique. Celle pour les mœurs des
Evêques, où l'on examine les attestations
de leur vie & mœurs, & celle pour la
résidence des Evêques, qui oblige ou dispense,
selon qu'il est expedient & nécessaire,
à faire, tous les Evêques d'Italie, & les
Abbez de résider dans leurs Eglises.

Les autres Congregations sont celle pour
les Monasteres à supprimer, laquelle règle
les prétentions des Fondateurs & des
Bienfaiteurs; celle de la visite Apostolique,
qui nomme des Commissaires pour
faire la visite des six Evêchez suffragans
du S. Siege. Ces Commissaires pour
visiter les Eglises & les Monasteres de
& de l'autre sexe, tant dans la ville
la campagne, font leur rapport de
où ils les ont trouvez. Celle des Reliques
des Indulgences, des Rites, ou cérémonies
de l'Eglise.

Congregations précédentes se tien-
 ur le Gouvernement spirituel ; cel-
 nivent , font pour le bien temporel
 s du Pape.

us importante est celle de la *Con-*
 e premier Ministre du Pape re-
 st Préfet de cette Congregation , en
 de Sur-Intendant Général de l'E-
 esiaastique. Elle prend connoissan-
 us les crimes qui se font dans les
 Pape , en Italie seulement , ex-
 ns la ville de Rome, & dans deux
 autres villes. Tous les Gouver-
 s Villes & Provinces n'executent
 apportant , sans en avoir donné a-
 Consulte , & reçû ses ordres. Ils
 seulement condamner aux Gale-
 ceux qui y sont condamnez en
 appeller à la Consulte. Il y a u-
 gregation d'Etat particuliere , &
 aire , où l'on propose un jour a-
 emblée de la Consulte , toutes les
 sur lesquelles se doit prendre le len-
 ne resolution finale.

onsulte jusqu'au tems de Clement
 eu le soin de pourvoir les Villes
 ovinces de bons Gouverneurs, &
 e justice aux peuples des malver-
 e tous leurs Magistrats ; mais à
 grand nombre d'affaires, ce Pa-
 t la Congregation du bon Gou-
 t , qui juge aussi les affaires des



mes Deputez pieuement
Charges , dont on den
tion.

Les dernieres Congreg
la monnoye , pour la fab
& pour les eaux , ponts
chemins.

La sixième & dernière p
cerémonies de la Cour du
la Religion que pour le
y décrit en dix chapitres l
Couronnement du Pape ,
nemens pontificaux , do
dire la Messe , & ceux do
les fonctions publiques.
qui s'observent par ceux
les pieds , (ce qu'on ap
du Pape ;) celles de sa pi
Le Pape tient ordinaiрем

s Prelats, & leur séance. Quand on
 sur le point de sortir de la Chapelle,
 Cardinal Archiprêtre de la Basilique,
 la Messe a été célébrée, presente une
 urse au Pape, dans laquelle il y a vingt-
 q Jules de monnoye antique *pro bene-*
zzata Missa, ce sont les termes dont il
 sert; le Pape l'offre aux Cardinaux Dia-
 es qui ont chanté les Evangiles, & ces
 rдинаux en font present à leurs Cauda-
 res. Le Pape benit le peuple solemnel-
 ment trois fois l'année, le Jeudi-Saint,
 Dimanche de Pâques, & le jour de
 Ascension. Il a coûtume tous les ans,
 tant de commencer les Offices de la nuit
 Noël, de benir une épée garnie d'or,
 un chapeau mis sur sa pointe, & il les
 voye ordinairement à quelque Prince
 grand Capitaine, qui doit combattre
 sur la Foi contre les heretiques & les
 ideles. Le troisième Dimanche de l'A-
 nt, & le quatrième Dimanche de Ca-
 ne, il benit une rose d'or enrichie de
 eries, qu'il envoye à quelque Prin-
 e, ou grande Dame, & quelquefois à
 Eglise, en signe de prospérité. La
 diction des *Agnus Dei* se fait par cha-
 Pape la premiere année de son Pon-
 & puis de sept ans en sept ans. Ce
 petits pains de cire blanche, qui
 été representent la figure de Jesus-
 ressuscité, moulée sous celle d'un



ci de raques a l'issue de la M
Pape , les Cardinaux , & les I
stans y sont occupez pendant

De cette ceremonie l'Auteur j
les du Lavement des pieds de
representez par treize pauvres
trangers ; de la Canonisation
du Jubilé universel de l'année
enfin à celle des funerailles du I

La suite regarde la Promotio
dinaux , leurs habits & orner
quelle maniere ils se mettent en
des titres qui leur ont été assign
sion ou demission du chapeau
funerailles. Ce qu'il y a de j
quable touchant leur promotio
ceremonie qui se fait au premier
re secret , où le Pape ferme la
nouveau Cardinal. en lui défen

nces, des Internonces & des Le-
 e la préséance pour la marche de
 Prélatrice, des Processions géné-
 Clergé de Rome, & des cavalca-
 général & en particulier. Il y a
 tes de Legats, les uns s'appellent
a Latere, les autres Legats de *La-*
 & ceux qu'on nomme Legats nez.
 at à *Latere* est un Cardinal envoyé
 quelque Monarque ou autre grand
 hors d'Italie. Le Pape lui donne
 dans un Consistoire secret, à la
 el ce Prelat est accompagné pontifica-
 par les Cardinaux en cavalcade,
 de la Noblesse, & tout ce cor-
 jusqu'à la porte de la ville, dans
 le Legat ne doit plus rentrer, au
 publiquement, ni rendre ou rece-
 te, mais il doit s'en aller au plû-
 Legation. Quand il est à qua-
 illes de Rome, il a droit de faire
 a Croix devant lui, & de donner
 alement la benediction au peuple.
 pouvoir de conferer tous les Bene-
 Roiaume, & Etat où est sa Le-
 sans qu'on ait besoin de les obté-
 Cour de Rome. Il a pour cet effet
 lui une partie des Officiers de la
 e & de la Chancellerie. Il ne peut
 orter sa Croix dans le Royaume de
 , qu'après la vérification de ses
 ; & il ne la fait jamais porter dans

le lieu où le Roi est en personne. Quand il retourne de sa Legation, il entre dans la ville de Rome, accompagné de la même manière qu'il en est sorti, & il demeure revêtu de son caractère, jusqu'à ce qu'il ait été expressément révoqué. Le Legat de Latere est celui qui n'est pas Cardinal, & qui est néanmoins de la Legation Apostolique. Il n'est créé Legat que pour aller dans quelque Cour étrangère, ou pour gouverner quelque Province des Etats du Pape, & à son retour il ne jouit plus à Rome des prérogatives de sa Charge. Les Legats ne sont ceux, qui en conséquence de leur Dignité sont nez Legats, comme l'Archevêque de Reims, & celui d'Arles. Il y a à la fin, par forme d'Appendice, les énigmes ou prédictions, que l'on attribue à saint Malachie, touchant l'élection des Papes, avec une explication en François de celles qui sont arrivées jusqu'au Pape à présent regnant.

L'Histoire & la Religion des Juifs, depuis Jesus-Christ jusqu'à présent. Pour servir de Supplément & de continuation à l'Histoire de Joseph. Par M. BASNAGE. A Rotterdam, chez Reinier Leers, 1707.

DES sept Livres qui composent cette Histoire, il y en a cinq dont nous avons rendu compte dans le Journal

du 25. Juillet dernier, p. 86. & dans le Supplément du même mois p. 115. Ainsi il ne s'agit plus à parler que de deux Livres, qui sont le IV. & le V.

I. M. Basnage nous donne dans le livre de cet Ouvrage, un Systême de la Religion & des Dogmes, que les Juifs professent.

Il commence par nous exposer leur Confession de Foi, dressée par Maimonidès, à la fin de l'onzième siècle, & composée de treize articles fondamentaux, que voici, 1. Je crois d'une foi ferme & parfaite, que Dieu est le Créateur de toutes choses; qu'il conduit, & soutient toutes les créatures; qu'il a tout fait; qu'il agit encore, & agira pendant toute l'éternité. 2. Dieu est unique; il n'y a point d'unité semblable à la sienne; il a été seul, il est seul, & sera nôtre Dieu éternellement. 3. Dieu n'est point corporel; il ne peut avoir aucunes propriétés matérielles, & nulle essence corporelle ne peut lui être comparée. 4. Dieu est le principe & la fin de toutes choses; il demeurera éternellement. 5. Dieu doit être adoré seul, & nul autre que lui ne doit être adoré. 6. Tout ce que les Prophetes ont enseigné, est véritable. 7. La doctrine & la prophétie de Moyse sont véritables; *il est le Pere & le Chef de tous les Docteurs*

„ teurs contemporains
„ & après lui, ou qu
„ que nous avons, a é
„ 9. Cette Loi ne cha
„ n'en donnera pas d'
„ noit toutes les pe
„ des hommes. 11.
„ les œuvres de tous
„ cuté ses Command
„ ceux qui les auront
„ fie doit venir, & c
„ tems, je l'attendrai
„ qu'il vienne. 13.
„ morts se fera au te
„ ra bon. Le nom d
„ & glorifié éternelle
„ Il paroît par cette
„ que l'idée qu'ont les J
„ est assez pure ; & l'o
„ vorablement, & ram
„ sonnable certaines exp
„ & des Rabbins. Iesu

soient les premiers qui ayent publié ce Mystère; qu'il se soit répandu par leur canal chez les Chaldéens, les Egyptiens, les Perses, les Grecs, les Latins, & les Samothracés; & qu'Orphée, Pythagore, & Platon l'ayent enseigné. On tâche de prouver contre cet Auteur Anglois, que les Juifs n'ont eû qu'une connoissance très-obscuré & très-implicite de la Trinité, & que le peu d'attention qu'ils ont faite aux foibles traces que l'on en trouve dans l'Écriture, les a mis hors d'état de communiquer ce Mystère aux Payens; & on montre que Platon, en établissant en Dieu trois hypostases subordonnées entr'elles, n'a entendu autre chose que trois perfections Divines, dont il a voulu faire une espece de gradation ou d'échelle, qui pût servir à élever les créatures jusqu'à Dieu.

Les Juifs ont quatre opinions différentes sur la création du monde. Le plus grand nombre suit, sur cela, Moÿse & l'Histoire de la Genèse. Quelques-uns se sont figurez, qu'avant nôtre monde il y en avoit eu un autre, dont la fin étoit arrivée; parce que chaque monde ne doit durer que sept mille ans. Les troisièmes ont avancé, qu'il n'y a dans l'Univers qu'une substance unique, que Dieu est cette substance, & que tous les autres êtres qui existent, n'en sont que des modifications; sentiment que Spinoza, qui l'avoit puisé chez les *Cabbalites*, a réduit en Système. Enfin les
der-

A derniers s'imaginent, que toutes les créatures sont sorties de Dieu par voye d'émanation; & c'est encore une des visions de la Cabbale.

La doctrine des Juifs, sur les Anges, n'est pas uniforme. Quelques uns croient, que Dieu les forma dès le second jour de la création; d'autres, que ce ne fut que le cinquième. Un troisième parti veut que Dieu les produise tous les jours, & qu'ils sortent d'un fleuve nommé *Dinor*. Il y en a qui donnent aux Anges le pouvoir de s'entre-créer les uns les autres: & Ben-Gerson, qui nie leur existence, ne laisse pas d'avoir ses partisans. Les Docteurs éclairés reconnoissent, que ce sont des substances purement spirituelles, pendant que quelques Rabbins plus grossiers leur donnent des corps subtils comme le feu; leur attribuent différens sexes; les taxent de prendre la ressemblance de ceux qu'ils protègent, d'ignorer plusieurs choses, entr'autres la Langue Chaldaïque, de se tromper souvent, d'être sujets aux mouvemens de la jalousie, &c. Les Rabbins hazardent aussi leurs spéculations, sur la Hiérarchie des Anges. Rabbi Eliezer en fait quatre Ordres; d'autres en comptent jusqu'à dix; au-dessus desquels ils mettent un Chef, qu'ils appellent *Metatron*. Ils disent, qu'il y a quatre Anges qu'on ne voit jamais sur la terre, parce qu'ils sont toujours autour du Trône de Dieu; ce sont Michel, Gabriel, Uriel, & Raphaël. Ils croient non-seulement que chaque peuple

son Ange particulier qui s'intereffe fortement pour lui; mais qu'il y en a qui préfont sur chaque chose: Azariel, par exemple, préside sur l'eau; Gazardia sur l'Orient, & d'avoir soin que le Soleil se leve; & Mikid sur le pain & les autres alimens. Ils ont d'autres pour chaque Planete, pour chaque mois de l'année, & pour toutes les heures du jour. Ils tiennent aussi que chaque homme a deux Anges: l'un bon, qui le garde; l'autre mauvais, qui examine ses actions. Si le jour du Sabbat, au retour de la Synagogue, les deux Anges trouvent le lit fait, la table dressée, les chandelles allumées; le bon Ange s'en loue, & dit: *Dieu veuille qu'au prochain Sabbat les choses soient en aussi bon ordre*; à quoi le mauvais Ange est obligé, malgré qu'il en ait, de répondre *Amen*. Maimonides prétend non seulement que toutes les créatures qui composent l'Univers, sont créées & gouvernées par des Anges; mais qu'elles mêmes sont véritablement des Anges: titre qu'il accorde libéralement à toutes les *Facultez* de la nature. Maimonides met ici en question, si les Juifs invoquent les Anges, & leur rendent quelque sorte de culte; & après avoir produit les raisons alléguées pour le contraire, il conclut en faveur de la négative.

Les Juifs donnent aux Démons trois origines

gines différentes. Les
Dieu les a créés le
les enfers, pour leur
Les autres s'imaginer
long-tems sans conno
beauté de celle-ci to
ge Samaël, qu'il s'ur
le conçût, & enfant
en a qui sont persuad
créés dans un état d
déchu par jalousie p
leur révolte contre l
disent-ils, ont trois av
communs avec les A
les comme eux; ils
d'un bout du monde
noissent l'avenir. Il
perfections qui leur
les hommes; car ils
ger & de boire; ils
plient; & enfin ils n
On ne finiroit pas,

voulut point créer d'abord la fem-
 me, parce qu'il prévint que l'homme se
 vindroit bien-tôt de sa malice. Il at-
 tendit qu'Adam la lui demandât, & il
 ne manqua pas de le faire, dès qu'il
 fut remarqué que tous les animaux pas-
 soient devant lui deux à deux. Dieu
 prit toutes les précautions nécessaires
 pour la rendre bonne, mais ce fut in-
 utilement. Il ne voulut point la tirer
 de la tête, de peur qu'elle n'eût l'es-
 prit & l'ame coquette; cependant on a
 vu un beau faire; ce malheur n'a pas laissé
 d'arriver; & le Prophete Esaïe se plain-
 doit il y a déjà long-tems, que *les fil-
 les d'Israël alloient la tête levée, & la gorge
 ouverte*. Dieu ne voulut pas la tirer des
 yeux, de peur qu'elle ne jouât de la pru-
 dence; cependant Esaïe se plaint encore
 que les filles avoient l'œil tourné à la
 lanterne. Il ne voulut point la tirer
 de la bouche, de peur qu'elle ne par-
 lât trop; mais on ne peut arrêter sa lan-
 gue, ni le flux de sa bouche. Il ne la
 tira point de l'oreille, de peur que ce
 ne fut une écouteuse; cependant il est
 dit de Sara qu'elle écoutoit *à la porte du
 tabernacle*, afin de sçavoir le secret des
 langues. Dieu ne la forma point du
 cœur, de peur qu'elle ne fut jalouse;
 cependant combien de jalousies & d'en-
 vie déchirent l'ame des filles & des fem-
 me

garentit pas lui-même
ignorance, d'hypo-
en font un inceſt
idolâtre, & le for-
lente. Ce qu'ils ra-
quelque choſe de
» David, ſelon e
» lui faire connoi-
» lui apprit qu'il
» medi. Ce jour
» parce qu'on ne
» à ſa pompe fune-
» manda ſeulemen-
» re au lendemain
» un délai ſi cour-
»rir le Samedi au-
» doit-là, mais il
» David, qui étoit
» à la lecture de l'
» d'en prononcer
» ble ſ'avifa d'alle-

bbat. C'étoit une chose affreuse, que
laisser déchirer le corps de son pere
r les chiens, qui l'environnoient dé-

Les Docteurs leverent le doute, en
donnant qu'on coupât des morceaux
pain, & qu'on les mît proche le
davre, jusqu'à ce qu'on l'enlevât. Les
iens préférèrent le pain au corps du
oi, & David fut enterré. C'est ainsi
oute M. Bafnage) que les Rabbins se
uisent à falsifier les Histoires les plus
nstantes; lors même qu'ils ternissent
iellement la mémoire des Saints,
ils honorent à l'excès en d'autres en-
bits de leurs Ouvrages. „ Ils ne trai-
guères mieux Salomon, qu'ils abbaif-
jusqu'aux enfers, après l'avoir élevé
au Ciel, & dont ils font, dit l'Au-
un *maître sorcier*, qui a laissé des pré-
s de son art.

Bafnage s'attache ensuite à démêler
ifférentes idées que les Juifs se sont
ées du Messie, suivant la difference
ems où ils ont vécu. C'est un point
il paroît très-important, & qu'il trai-
ec beaucoup d'étenduë.

premiere idée du Messie est celle que
ont tracée les Patriarches & les Pro-
s, en nous marquant les véritables
, auxquels on devoit reconnoître ce
ateur. Les caracteres que les Pro-
ont donnez au Messie, doivent être



... dans le chapitre...
fin Daniel parlant plus
les autres , dit que soix
après sa prédiction le R
arriveroit. On examine
stances en autant de chap
qu'elles ont eû leur acc
la personne de Jesus-Chr
muler les raisons dont se
pour éluder ces trois ora
solidement à toutes leu
continuë dans le chapit
lopper les autres caractè
les Prophetes achevent d
le Messie , & qui se rédi
nité , à naître d'une Vie
de Bethléem , à ses souf
élévation.

La seconde idée du Mes

ariens ni les Apôtres ayent eu aucune
 e de la Divinité du Messie. Cependant
 convient que l'Eglise Judaïque ne man-
 oit pas de secours, pour découvrir ce
 érateur. Sans parler des Types qui lui
 résentoient J. C. elle le rencontroit en-
 re dans certaines interprétations des Ora-
 s Prophetiques, reçues alors dans la
 agogue, & qui ne le sont plus au-
 rd'hui. Mais divers préjugés, où l'on
 oit touchant le Messie, auquel on attri-
 oit le caractère de Conquérant; celui
 e donner un nouvel éclat à la Loi, au-
 u de l'abolir; celui de respecter le Sou-
 rain Sacrificateur comme son premier
 socié, & de n'avoir nul égard pour les
 entils; ont été les principales causes de l'a-
 ugement de la Synagogue.

La troisième idée du Messie est celle
 s Thalmudistes & des Rabbins, qui ont
 eu depuis la ruine du Temple, & qui
 blissent de nouveaux présages, & for-
 ent de nouveaux calculs, suivant lesquels
 déterminent le tems de la venue du
 essie, & les circonstances qui doivent
 accompagner. On nous parle, à ce pro-
 s, des conquêtes de Néhémie, pre-
 er Messie, fils de Joseph; de ses batail-
 lons contre Armillus ou l'Ante-Christ, qu'il
 ncrera, & par lequel cependant il sera
 ; de la défaite de cet Armillus & de
 mort, qui sera l'Ouvrage d'un second
 Messie

Messie Fils de David ; du magnifique Festin que celui-ci doit donner au peuple Juif, & où l'on doit servir pour mets principaux, 1. le *Leviathan*, poisson monstrueux, salé exprès pour ce repas, 2. le *Béhémot*, autre monstre, célèbre parmi les Quadrupèdes de l'Écriture, & que Dieu n'a point fait saler, de crainte qu'il ne devint trop dur; 3. l'oiseau nommé *Bariuchne*, qui couvre le Soleil de ses ailes, quand il les déploie, & qui pond des œufs si gros, qu'un seul de ces œufs qui étoit pourri, tombant un jour du nid de cet oiseau, submergea soixante villes; 4. du vin préparé dès le commencement du monde, & mis en réserve dans le propre cellier d'Adam. Quelque extravagantes que nous paroissent de telles visions, elles ne laissent pas de faire une si forte impression sur l'esprit des Juifs, que ce repas chimérique est un formulaire de serment parmi eux, comme celui de *la part du Paradis* chez le vulgaire des Chrétiens. Au reste les Juifs modernes se forment une idée de leur Messie beaucoup plus charnelle que ne faisoient les anciens; car ils ne pensent, dit l'Auteur, qu'à se gorger du sang des Nations, & à se plonger dans les plaisirs de la chair.

La quatrième idée du Messie est celle que les Juifs se sont faite de Jésus-Christ, & dont on peut voir un échantillon dans deux Livres abominables qu'ils ont publiés

LES SÇAVANS. AOÛT 1707. 389

Le titre de *Toldos Jesu*, c'est-à-dire *les actions de Jesus*, où ils ont défigurée l'histoire de Jesus-Christ en retenant seulement quelques circonstances de sa vie, qui leur ont paru les plus favorables à leur dessein. Nous avons vu dans le Journal du 9. de Mai de cette année p. 208. l'Extrait de l'un de ces livres. M. Bafnage les refute ici fort judicieusement l'un & l'autre, après en avoir fait un précis.

La dernière idée du Messie est celle qui s'en forme le commun des Juifs, & qui est si vague, que le premier imposteur qui prend ce titre, se fait suivre par tout le monde pour le Libérateur de la Nation.

La Synagogue se vante d'avoir les mêmes rites extérieurs de l'Eglise; unité dans les dogmes & dans le Culte; succession d'Évêques & de Docteurs, depuis Moïse jusqu'à présent; les promesses & les sermens du Dieu vivant pour une durée éternelle. Les portes de l'enfer, ajoute-t-on, ne doivent point prévaloir contre elle, & Dieu ne renoncera point à son alliance; l'étendue ne lui manque pas, & elle est répandue dans l'Orient & dans l'Occident: la seule marque extérieure qui lui peut disputer, est la prospérité; mais elle est équivoque & douteuse, dit notre Auteur. Quelques Rabbins continuent à se vanter sans miséricorde toutes les Na-

tions ; mais les autres plus humains favorisent les étrangers qui ont quelque principe de Religion , & leur accordent le salut , après douze mois d'expiation en Enfer ou en Purgatoire. Quelques Juifs modernes ont étendu ce salut jusqu'aux Chrétiens : ce qui peut n'être que l'effet d'une prudence humaine.

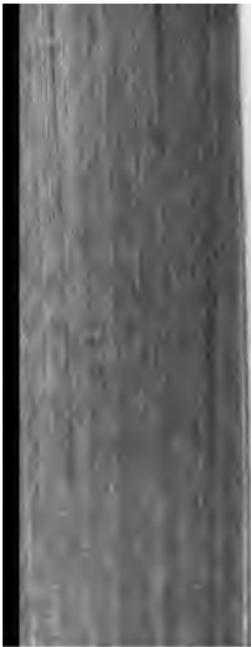
On traite dans les trois derniers chapitres de ce Livre , du sentiment des Rabbins , 1. Sur la révolution des ames , qu'ils croyent devoir passer de corps en corps un certain nombre de fois après la mort ; 2. Sur l'Enfer , le Purgatoire , & le Paradis ; 3. Sur la Resurrection des corps , qui se doit faire , selon eux , par le moyen d'un petit os incorruptible , qui est dans l'épine du dos , & qu'ils appellent *Luts* ; 4. Sur le dernier jugement , & sur l'embrasement du monde.

II. L'Auteur nous explique dans le V. Livre , les Rites des Juifs & leurs Cérémonies tant anciennes que modernes ; leur Gouvernement , leur Police , leurs Fêtes , leurs Jeûnes , leurs Sacremens , leurs Mariages , leurs Funerailles &c. C'est de quoi nous allons en peu de mots donner une idée.

On traite d'abord du Sanhedrin ou Grand-Conseil des Juifs. On expose les différentes opinions sur la première institution de ce Tribunal ; & après avoir montré qu'elle ne doit être attribuée ni à Moïse ,

à Josué ; qu'on ne voit de Sanhedrin sous les Juges, ni sous les Rois, ni au tour de la captivité ; on en fixe l'origine au tems des Maccabées. Ce Conseil, auquel présidoit le Souverain Sacrificateur, étoit composé de Prêtres & de Scribes ; & l'on s'efforce de prouver ici, contre le sentiment de feu M. Ferrand, que les Scribes, comme principaux Docteurs, devoient y avoir séance. On examine, au rapport de la *Misnah*, l'âge, les mœurs, & le métier de celui qui devoit entrer dans un corps si vénérable. Les Coëbreux, les usuriers, les eunuques & les vieillards en étoient exclus, aussi-bien que ceux qui n'avoient point d'enfans, parce qu'on les soupçonnoit d'être durs & cruels. Les Juges procedoient aux condamnations de mort, avec beaucoup d'exactitude & de circonspection. Quant à ce qui concerne l'autorité de ce Tribunal, on décide qu'il ne prétendoit pas à l'infailibilité ; qu'il ne s'est point arrogé le pouvoir de juger les Rois ; qu'il n'avoit plus droit de vie & de mort au tems de J. C. & sur ce dernier article on refute le P. Lami de l'Oratoire & Ligtfoot qui ont avancé le contraire. On traite de chimériques diverses translations du Sanhedrin, arrivées, si l'on en croit les Juifs, depuis la ruine de Jérusalem ; & l'on est persuadé, qu'après la prise de cette ville, il ne resta plus

à Dieu de ce mauvais traitement ; car quand il lui dit , *elle m'a donné de l'arbre*, il entendoit *un coup de bâton*. Le Soleil qui le vit , cacha sa lumiere. Il est donc neccessaire que les femmes rallument le flambeau qu'elles ont éteint , & qu'elles soient chargées de la peine , pour expier leur peché. Les hommes vont à Synagogue le Vendredi au soir faire des prieres. Au retour on trouve la table dressée , & l'on fait le premier des trois repas que l'on doit faire le jour du Sabbat, pour être garenti de trois grands maux, savoir des peines du Messie , de la guerre Gog & de Magog , & du feu de la géhenne. On retourne à la Synagogue le Samedi matin , pour y entendre lire des Pseumes & des benedictions à la loüange de Dieu & du Sabbat. La cérémonie la plus essentielle est celle de tirer la Loi de l'Arche ou de l'armoire. Après la Loi on lit quelques versets des Prophetes , auxquels on fait quelquefois succeder un Sermon , qui est mauvais pour l'ordinaire , ainsi qu'on peut juger par quelques morceaux qu'en apporte nôtre Auteur. On retourne le soir à la Synagogue pour y faire de nouvelles prieres. On tire une seconde fois la Loi de l'armoire ; on apporte le parfum ; après quoi l'on donne la benediction comme le matin ; & le Sabbat finit , lors qu'on voit nôtre trois étoiles au firmament.



à regret que nous nous disp
dans quelque sorte de détail ,
meriteroit un Extrait en pa
bondance des matieres qui
ne nous permet pas de no
toutes.

Les Juifs ont une haute i
& craignent extrêmement
repos. Cette célébration
Vendredi au soir , une der
le coucher du Soleil. On al
lampe à quatre méches ,
pendant une partie de la nu
une des cérémonies qu'on
le plus d'exactitude. „ Les
„ M. Bafnage , font cha
„ d'allumer ces lampes, par
„ l'une naturelle , car elle:

l'une doit servir, disent-ils, à procréer lignée,
 & l'autre doit être réservée pour le plaisir.
 Les Juifs se conforment sur cela aux Loix
 des pays où ils habitent. Ils pratiquent la po-
 lygamie en Orient, où les Mahométans
 leur permettent d'avoir plusieurs femmes;
 & il y a long-tems qu'elle est abolie en
 Occident, parce que les Princes Chrétiens
 ne veulent pas l'autoriser. Il en est de mê-
 me de la Loi, qui ordonnoit aux beaux-
 freres d'épouser leur belle-sœur, lors qu'elle
 demeroit veuve & sans enfans. Les cé-
 rémonies de la promesse de Mariage, des
 Fiançailles, & des Nôces, sont expliquées
 ici dans toutes leurs circonstances. On y voit
 la dot promise à la femme par l'époux, contre
 le droit ordinaire; la cruche cassée après
 que les fiancez y ont bû quelques gouttes
 de vin; la couronne de l'époux composée
 de sel & de soufre; les grains de blé que
 l'on seme sur les mariez, en criant: *Croissez
 & multipliez*; &c. Les Juifs ont poussé
 fort loin le relâchement sur le fait du di-
 vorce. La Loi permettoit de répudier sa
 femme, lors qu'on trouvoit en elle quel-
 que *action sale*. Il étoit aisé par là d'enten-
 dre l'adultere: mais les Casuistes abusant
 de l'ambiguité des termes, commencerent
 à soutenir, qu'il ne falloit qu'une *parole*,
 pour rompre l'union matrimoniale; & mê-
 me qu'il suffisoit pour cela, que la femme
 eût fait *trop cuire la viande d'un repas*. Rab-
bi

bi Akiba fut encore
permettoit à chacun d'
me pour une autre plu
mode. Les femmes se
liberté, & répudierent
ris jaloux, ou qui ne
Salomé, sœur d'Herod
de divorce à Costobare
remaria. Herodias qu
épouser Herode le Tét
sœur du Roi Agrippa ,
lémon Roi de Lycie, c
de se faire Juif, pour
vances sont devenus b
chez les Juifs, depuis le
au miracle des *eaux ar*
ploit, pour convai
dultères; il cessa dès l
vité, & l'on n'en vit au

Les Loix sur les pu
maniere de se laver ,
dont les Juifs s'occupen

ent recite la confession de ses pechez en
 éeence d'un Rabbïn , assisté de dix au-
 es personnes. Dans le moment qu'il
 pire , on lui donne le dernier baiser,
 lui ferme les yeux & un des assistans
 t obligé de déchirer son habit en quel-
 de endroit. On jette en même temps
 ans la ruë toute l'eau qui se trouve dans
 maison, & chez les voisins, après avoir
 é le cadavre. Ensuite on l'habille; on
 une chandelle qui brûle auprès;
 le place dans un cercueil , & on le
 rte en terre accompagné de flambeaux
 umez , & de pleureuses à gages. Les
 ifs respectent fort les tombeaux , & vont
 uvent y faire leurs prieres. M. Basnage
 tend fort sur toutes ces cérémonies , & sur
 usieurs autres qui concernent les enterre-
 ens, non seulement par rapport aux Juifs,
 ais aussi par rapport au Paganisme & au
 hristianisme ; il nous étale sur tout cela
 beaucoup d'érudition; & il finit ce cinquié-
 me Livre par quelques remarques sur les
 Précautions que prennent les Juifs, contre
 l'impureté des morts, des lépreux, & des
 idolâtres.

Traité des Maladies de l'Oeil , & des Remèdes propres pour leur guérison, enrichi de plusieurs expériences Physiques. Par Maître ANTOINE MAITRE-JAN, Chirurgien Juré



de les parties exterie
convient avec le con
tes , mais il s'en éloig
gard des parties qui
En parlant du crystal
prétend avec Plempiu
bre d'Auteurs , „ qu
„ pas absolument ne
„ Pour le prouver il
„ périence connuë de
„ ferme la porte &
„ chambre , en forte
„ cune lumiere que pa
„ te à un des volets
„ verture un carton p
„ il presente vis-à-vis
„ taine distance , u
.. blanc . & on voit

que, dit-il, elle montre manifestement
 que les faisceaux de rayons qui passent
 par le trou du carton, étant reçus sur
 un papier blanc, y expriment la figure
 & la couleur des objets de dehors,
 quoique ces rayons ne souffrent aucune
 refraction. Il est vrai, *continuë-t-il*, que
 cette figure se trouve grande & confu-
 se, & que si cela se faisoit ainsi dans un
 œil, dont le crystallin seroit détourné,
 on ne verroit que bien confusément les
 objets; mais on remarquera que l'émi-
 nence de la cornée transparente, tenant
 lieu du verre convexe qu'on met en de-
 hors au devant de ce trou, il arriveroit
 que les rayons qui y passeroient, & par
 l'humeur aqueuse, se briseroient comme
 ils se brisent effectivement, en s'appro-
 chant de la perpendiculaire. Ainsi la fi-
 gure des objets qui se traceroit sur la
 rétine, seroit moins confuse, comme
 on le voit dans l'expérience susdite. D'ail-
 leurs, *poursuit-il*, le crystallin ne peut être
 détourné, qu'en même tems le corps vi-
 tré n'occupe sa place, comme je le prou-
 verai ci-après, & ne forme une bossie
 ronde qui imite en quelque façon la su-
 perficie antérieure du crystallin, par la-
 quelle ces rayons continuant leur che-
 min, après s'être croisez en passant par
 la pupille, puissent se briser une seconde
 fois, *en s'approchant encore de la per-*
pen-

» pendiculaire, & venant
» tion se terminer sur
» vent tracer une figure
» fufe. Mais, *ajoute*-
» rayons ne souffrent
» tions, & que même l'
» parfaite, parce que
» qu'alors éminent en
» n'a pas la dureté du
» fait que les refractio
» lui, approchent de
» dans l'humeur aqueu
» ceux qui partent d'un
» objet, ne peuvent j
» pour se réunir en u
» retine; ainsi agissant
» différentes parties de
» peuvent faire voir l'
» chiffent, qu'avec quel
» aussi ce qui arrive à
» détourné le crystalli
» raj ci-après en parlar

La seconde partie est sur les ma-
ladies qui attaquent le corps vitré, l'hu-
meur aqueuse, la rétine, le nerf optique,
la cornée, & les membranes qui
couvrent le blanc de l'œil. La troisième
partie est de celles qui arrivent aux parties
entre le globe & l'orbite, aux an-
gles des yeux, & aux paupières. Nous ne
peut rapporter tout ce que nôtre Au-
teur a dit sur tant de maladies différentes.
Nous donnerons une idée de son Livre,
en nous contenterons d'extraire ce qui
concerne deux maladies fort communes, qui
sont la cataracte, & les yeux louches.
Tous les Auteurs depuis Galien
jusqu'à présent, disent que la cataracte
est une humeur superflue, épaissie en
la pellicule dans l'humeur aqueuse
entre la cornée & le cristallin,



il, que de nouvelles membranes chez nous après nous des Medecins modernes que si la cataracte n'est épaissie en forme de pellicule d'une petite membrane cristallin, & qui flotte queuse. Cette opinion de notre Auteur plus soutenue étoit vrai, dit-il, qu'il y a des pellicules du cristallin, ce qui seroit impossible que la surface ne se ressentissent de l'air qui seroient séparées : ainsi la pellicule étant abaissée, il ne pourroit empêcher la vue ; & la surface ne deviendroit jamais à laisser passer les rayons de l'œil.

il la définit. La cataracte vraie
 ération de tout le crÿstallin qui chan-
 eur, perd sa transparence, devient
 qu'il n'étoit, & qui diminuant un
 lume, semble cependant augmenter à
 d'une matiere mucilagineuse, qui s'a-
 our en maniere d'appendices qui flot-
 ent dans l'humeur aqueuse. Et la
 ette altération est la perte de la vûe.
 eur dit, que pour prouver la verité
 définition, il pourroit rapporter un
 mbre d'observations qu'il a faites en
 ur les cataractes; mais qu'il se con-
 en rapporter seulement deux de celles
 le plus désabusé de l'opinion commune
 oit alors fort religieusement.

ces deux observations. Nous les
 ons exactement, afin qu'on juge
 l'opinion de nôtre Auteur est
 mal fondée, car il n'est pas in-
 d'en connoître la verité ou la

année 1682. en Automne, il abaif-
 cataracte sur un nommé Thomas
 Maréchal à Chartres sous Mery.
 tataracte avant l'opération lui parut
 quoique la pupille eut de la peine à se

Dans le tems de l'opération, a-
 il eut introduit l'aiguille dans l'œil,
 hé la cataracte, il s'apperçût que
 ette s'avançoit fort en devant lors
 uyoit pour l'abaisser, & même
 qu'il



son aiguille , pour en
la pointe à la partie super
afin de retirer en dedans
qu'il voyoit. Mais en fai
il fut surpris, dit-il , de
son aiguille un corps , b
n'avoit point la forme d
reporta plusieurs fois la
guille sur ce corps , & i
quoi l'œil parut fort cla
distingua les objets com
jours après la cataracte ;
& l'Operateur apperçût ,
quelque chose de blanc
baissoit au moindre mou
il crut que cela se précipite.
mais il se trompa ; car a
de fut gueri de la piqu
chose continue & la m

voit remarqué la première fois ,
ne le trouva pas si gros. Il l'a-
nfin pour la seconde fois , & il
tit. Alors , ce qui paroïssoit au-
t disparut tout-à-fait , le malade
cet œil comme il voyoit de l'au-
a vécu près de dix-neuf ans de-

l'Auteur dit que cette observation
la première qui a commencé à le-
ver de l'opinion commune , & il
certit qu'il raisonnoit ainsi : *Si la cata-*
une membrane qui s'engendre entre l'u-
e cristallin , étant séparée elle ne peut
un si grand espace , & on pourroit ai-
la loger au dessous de la prunelle , sans
incommodât. D'ailleurs la vue seroit
me qu'elle étoit avant la naissance de
l'œil. Si c'est une pellicule qui se dé-
cristallin , à la vérité la vue devoit
inuée après l'opération ; mais cette pel-
devoit pas paroître sous un si gros
Il faut donc , disoit-il , que ce soit ve-
ent le cristallin altéré que l'on abaisse.
e qu'il n'avoit point de peine à conce-
ment on pouvoit voir sans cristallin, il
dit-il , persuadé par raison d'optique ,
le sentiment de Plempius qu'il a
é dans le chap. 22. de la description
; mais ce qui l'embarraçoit , remar-
étoit ce je ne sçai quoi de blanc
oit vû flotter dans l'humeur aqueuse.

Voilà donc la première
 a commencé à faire
 teur, que la cataracte
 le cryftallin alteré ;
 la cataracte , il faut
 Voici la seconde qu
 vaincu entierement ;
 geront.

Le 5. d'Octobre
 de la cataracte à un
 donnier , au Fauxbo
 fanne-en-Brie , l'aigu
 & la cataracte com
 arriva que l'on heu
 teur, ce qui lui fit
 vement à son aiguil
 tôt , que *presque la*
étoit passée par la p
 blanche & ronde , c
 tion précédente, & il
 à ce qu'il dit , *ce je*

tions que plusieurs Medecins ou Chirurgiens me faisoient.

Quoique cette derniere observation ait tellement convaincu nôtre Auteur, qu'elle ne lui ait laissé aucun doute, il ne laisse pas d'en ajouter trois autres, dont nous ne rapporterons que la derniere, de peur de nous trop étendre. Une femme à qui il avoit abaissé deux cataractes, venant à mourir d'une violente peripneumonie, il crut devoir profiter d'une occasion si favorable, tant pour s'éclaircir lui-même, dit-il, qu'*afin de pouvoir mieux détromper le public.* Voici donc ce qu'il fit : Il separa les deux yeux de leurs orbites, & examina d'abord l'œil droit. Il coupa la cornée transparente tout autour du cercle exterior de l'Iris, & il enleva la piece sans offenser l'Iris. Il tenoit cependant la partie anterieure de l'œil élevée en haut, pour empêcher qu'il n'arrivât aucune confusion au dedans de l'œil; l'humeur aqueuse s'étant écoulée en partie, il eut, dit-il, le plaisir de voir *au travers de la pupille, que le cristallin n'étoit plus dans le lieu qu'il devoit occuper, qui est le milieu de la partie anterieure du corps vitré.* Elevant l'uvée avec le bout d'un filet, il apperçût le cristallin en la partie inferieure au dessous de l'Iris, où il avoit été placé par l'opération. *Pour le mieux voir, je fendis, dit-il, la cornée, & l'uvée au travers des côté des deux angles*

de l'œil , le reste d
 coulé ; & ayant en
 vis alors tout le cr
 toit affermi par le
 à l'endroit qui to
 tout-à-fait ôté le c
 marquai que les fu
 ciliaire s'insèrent à
 tré , à l'endroit où
 le crySTALLIN, étoien
 cercle, à l'endroit
 duit lors de l'opéra
 guille avoit passé.

sur l'œil droit p
 qu'il rapporte ,
 il reconnut com
 tallin n'étoit plu
 occuper.

Notre Auteur
 venir aux différe

muscles de l'œil ; mais nôtre Auteur soutient que c'est un vice de la cornée transparente , laquelle étant mal tournée , oblige l'œil à regarder de travers , ou de côté. Pour sçavoir d'où vient ce vice , il faut remarquer que presque tous ceux qui en sont attaquez , ont la cornée transparente plus voutée que les autres ; & qu'avec cela , dans les uns la pointe de cette voute est tournée du côté du petit angle , dans les autres tournée en haut , & dans les autres en bas ; au lieu que dans ceux qui ont simplement la vûë courte , la pointe de la voute , quoique plus haute que dans les autres , n'est pas plus tournée vers un endroit que vers l'autre. Cela supposé , il n'est pas difficile de comprendre que lorsque les louches veulent regarder à la maniere ordinaire des autres hommes , ils ne peuvent voir distinctement les objets , parce que les rayons de lumiere qui viennent à leurs yeux , rencontrant la cornée transparente plus voutée , sont obligez de se briser davantage , en s'approchant de la perpendiculaire de leur entrée , lors qu'ils pénètrent cette membrane , & qu'ils entrent dans l'humeur aqueuse , d'où il arrive par une suite necessaire , que les rayons de lumiere doivent s'unir & se croiser dans le corps vitré , avant que d'atteindre la rétine ; & qu'ainsi étant divergens quand ils rencontrent cette membra

te, ils n'y peuvent former qu'une peinture confuse.

C'est ce qui oblige les louches, aussi bien que ceux qui ont la vûë courte, à s'approcher de plus près des objets. Car alors tous ces petits rayons de lumière, qui réfléchissent de chaque partie des objets, étant plus courts, puisque l'œil se trouve plus près de tous les centres d'où ils partent, ils doivent se briser moins en pénétrant la cornée, & en passant dans l'humeur aqueuse. Il s'ensuit de là que plus la cornée est voutée, soit dans les louches, soit dans ceux qui ont simplement la vûë courte, & plus on est obligé d'approcher l'œil de l'objet. Sur quoi on peut faire les remarques suivantes. 1. Que ceux qui ne sont pas louches, mais qui ont simplement la vûë courte, doivent, quand ils lisent, approcher le Livre fort près du nez, mais régulièrement devant eux. 2. Que ceux dont la voute de la cornée transparente est tournée en dehors, sont obligés pour lire dans un Livre, de mettre le Livre à côté, ou de tourner la tête vers le côté opposé à l'objet, & que souvent même ils ne peuvent lire que d'un œil si la voute est bien pointuë, & qu'elle soit tournée en dehors; parce qu'alors les deux yeux ne se peuvent assez tourner, pour que les deux axes optiques se puissent rencontrer, en regardant de si

près.

3. Que ceux dont la voute de la cornée transparente regarde en bas , font obligez de lever la tête , & de mettre le livre vers le menton , & quand ils marchent dans les ruës , d'avoir toujours le nez en l'air ; que ceux au contraire dont la même voute est tournée vers le haut , sont obligez de baissier la tête pour lire , & de lever le Livre en l'approchant du papier , & quand ils marchent , d'avoir la tête panchée , pour voir devant eux. 4. Que les louches doivent voir les objets plus gros que ne les voyent les autres hommes ; car l'angle par lequel ils voyent , par lequel on juge de la grosseur des objets , est plus ouvert à cause de la grande vouture de la cornée transparente , d'où vient que la plûpart des louches , en écrivant , font leurs caracteres plus pesants.

5. Que les louches pendant la nuit peuvent mieux que les autres , & qu'ils peuvent lire aisément au clair de la Lune ; parce que leur cornée étant plus bossue , rassemble plus de rayons de lumière.

6. Qu'ils peuvent voir plus loin avec des lunettes , dont les verres sont concaves ; parce que dans les yeux des louches , les rayons commencent à être divergens lors qu'ils frappent la rétine ; & qu'au contraire ils peuvent voir avec des lunettes à verres convexes , parce que leur cornée n'est

déjà que trop voutée. 7. Que plus les louches vieillissent, & plus ils peuvent voir de loin, à cause que l'âge desséchant leur cornée, l'affaïsse, & la rend moins voutée, d'où il arrive que la vùe des louches se perfectionne, lorsque celle des autres hommes diminue, en sorte que les louches peuvent parvenir à une grande vieillesse, sans être obligez de se servir de lunettes pour lire & pour écrire. 8. Que c'est une erreur de croire qu'on puisse ni par des besigles, ni par d'autres moyens empêcher les enfans de loucher, puisque ce vice consiste dans la conformation naturelle de la cornée. Nous voudrions pour la satisfaction des Lecteurs, pouvoir leur exposer ici un plus grand nombre d'articles; mais l'étendue de nôtre Extrait nous oblige, malgré nous, à finir. Tout ce que nous dirons, c'est que ce Livre contient un grand nombre de remarques curieuses & nouvelles. Il seroit à souhaiter que le langage en fût un peu plus supportable.

* ALBII TIBULLI Equitis Rom. Quæ existant, ad fidem veterum Membranarum sedulo castigata. Accedunt Notæ, cum variarum Lectionum Libello, & terni Indices, quorum primus omnes voces Tibullianas complectitur. *Amstelodami, ex Officina Westemiana. 1708. in 4. pagg. 596. sans les Indices qui contiennent. 71. pagg.* XXXVI.

XXXVI.

JOURNAL

DES

SCAVANS,

3

Du Lundi 5. Septembre M. DCCVII.

Sermons du Pere BOURDALOÛE, de la Compagnie de Jesus. A Paris chez Rigaud, Directeur de l'Impr. Royale, rue de la Harpe. 1707. in 8. 4. voll. I. vol. pagg. 544. II. vol. pagg. 530. III. vol. pagg. 473. IV. vol. pagg. 441. sans y comprendre les Tables, & les Abregez des Sermons.

IL y a bien de la difference entre cet Ouvrage & les autres Livres. On connoissoit ces Sermons, on les estimoit, on les admiroit long-temps avant que l'Impression les eût exposez aux yeux du Public; ainsi il seroit inutile d'entreprendre d'en donner une idée. Nous nous contenterons de dire qu'on est maintenant en

état de juger de la justesse des conjectures de certains Critiques , qui prétendoient que la voix , le geste , la prononciation vive & rapide du P. Bourdalouë , faisoient plus d'impression que ses discours mêmes ; & que c'étoit à ces qualitez exterieures , qu'il étoit principalement redevable des applaudissemens qu'on lui donnoit. Il est croyable que ceux qui ne se sont pas encore défait de cette prévention , en reviendront bien-tôt. Pour nous , il nous paroît que le P. Bourdalouë ne charme pas moins ses Lecteurs , qu'il a autrefois charmé ses Auditeurs. Comme la memoire de ce grand Homme sera sans doute chere à la posterité , nous esperons qu'on trouvera bon que nous mettions ici un petit abrégé de sa vie , suivant ce que le P. Bretonneau en dit dans la Préface , & que nous joignons à cet abrégé quelques reflexions du même Auteur sur l'éloquence du P. Bourdalouë.

Le P. Louis Bourdalouë naquit à Bourges en 1632 , & dès l'âge de quinze ans il entra dans la Compagnie de Jesus. Les 18. premieres années qu'il y vécut furent employées à ses propres études , & à enseigner les Lettres humaines , la Philosophie & la Theologie. Divers Sermons qu'il prêcha pendant qu'il enseignoit la Theologie morale , furent tellement applaudis , que ses Superieurs se déterminerent à l'ap-
pli.

ner uniquement au ministère de la Pre-
tion, quelque ouverture qu'il eût d'ail-
s pour les Sciences. Il continua quel-
années à prêcher dans la Province,
s quoi on le fit venir à Paris. A pei-
y parut-il, qu'une foule prodigieuse
aditeurs accourut de toutes parts pour
endre, & sa reputation bien loin de
merer, s'accrut toujours dans la suite.
ne renferma pas tout son zele dans le
istère de la Parole; il comprit que
ne convenoit mieux à un Predicateur,
de cultiver ce qu'il avoit planté, &
perfectionner dans le Tribunal de la
tence ce qu'il n'avoit, pour ainsi dire,
bauché dans la Chaire. Il se chargea
de la direction des consciences de
ceux qui touchez de ses Sermons,
efferent à lui. Plein de l'Evangile,
e P. Bretonneau, & jugeant de tout
les grands principes de la foi; solide
ses conseils, juste dans ses décisions,
t & desintereffé dans ses vûes, il n'é-
ni rigoureux à l'excès, ni trop indul-
t; mais il étoit sage, & d'une sagesse
étienne. Il passoit les cinq & six heu-
de suite à entendre les Confessions.
s le grand nombre de personnes de
premiere distinction dont il avoit la
duite, bien loin de negliger les pau-
& les petits, il les recevoit avec
té, il entroit dans leurs besoins, &

s'étudioit à gagner leur confiance.

En pensant aux autres , le P. Bourdalouë ne s'oublioit pas lui-même. Il ne compta jamais sur le credit où il étoit, pour agir avec moins de reserve. Etroitement resserré dans les bornes de sa vocation, on le vit toujours animé de l'esprit d'un véritable Religieux. Dans les dernières années de sa vie il resolut de quitter Paris, & d'aller finir ses jours en quelque Maison de la Province; mais ses Superieurs s'opposèrent à ce dessein. Il tomba malade le 11. de Mai 1704. & dès le premier jour de sa maladie il se sentit frappé à mort. Il mourut le 13. après avoir reçu les Sacremens; & ses derniers momens répondirent parfaitement à la vie vertueuse qu'il avoit menée.

Il avoit dans un degré éminent, remarque le P. Bretonneau, tout ce qui peut former un parfait Predicateur. Il reçût de la nature un fond de raison, qui joint à une imagination vive & pénétrante, lui faisoit trouver d'abord dans chaque chose le solide & le vrai. C'étoit là proprement son caractère; & ce fut, avec les lumieres de la foi, cette droite Raison qui le dirigea dans tous les sujets de la Morale Chrétienne, & dans les Mysteres de la Religion qu'il eut à traiter. C'est aussi ce qui donne à ses Sermons une force toujours égale, poursuit ce même Pere. Leur beauté

té ne confifte point précifément en quelques endroits bien amenez, où l'Orateur épuife tout fon art & tout fon feu ; mais dans un corps de discours où tout fe foutient, parce que tout eft lié & bien afforti. Ses divifions juftes, fes raifonnemens fuivis & convaincans, fes mouvemens pathétiques, fes reflexions judicieufes & d'un fens exquis, tout va à fon but ; & malgré l'abondance des chofes que lui fournisfoit une admirable fecondité, & qu'il fçavoit fi bien enfermer dans un même deffein, il ne s'écarte pas un moment de fa propofition. Qu'une pensée foit commune, il ne la rejette point ; c'est affez qu'elle foit vraie, & qu'elle lui ferve de preuve. Il l'approfondit & il la creufe, & par là la met dans un tel jour, que de commune qu'elle étoit, elle lui devient particuliere : de forte qu'en pensant ce que les autres ont pensé avant lui, il penfe néanmoins tout autrement que les autres. Qu'il s'oppose une difficulté, il y fait une réponse à laquelle il n'y a point de replique ; & quelquefois il tire de l'objection même, de quoi la refoudre, & il convainc l'Auditeur par fes propres sentimens. Son expreffion répond parfaitement à fes pensées ; elle eft noble & naturelle tout enfemble : il parle bien, & ne fait point voir qu'il veut bien parler.

Il a prêché durant trente-quatre

soit à la Cour ou dans Paris ; & pendant ces trente-quatre années, il a eû, dit le P. Bretonneau, l'avantage assez peu commun, être toujours également goûté des Grands, des Sçavans & du Peuple. On n'en doit point être surpris, dès qu'on fait reflexion au caractère de son éloquence. Ce qui est naturel, & fondé sur la Raison, vaît par-tout, & est de tous les goûts & de tous les temps.

Ce Recueil renferme deux Avents & un Carême. On nous promet les Sermons sur les Mysteres, sur les Saints, sur la Vocation Religieuse, & quantité d'autres Discours sur divers sujets de Morale. A la fin de chaque volume on trouve des Abreges fort justes & fort methodiques des Sermons qui y sont contenus. Le P. Bourdalouë a hautement desavoué les Sermons qu'on a donnez sous son nom dans deux Editions qui ont paru, l'une à Paris, & l'autre à Lion : aussi avoient-elles été faites sur des exemplaires très-peu corrects.]

Bibliothèque Universelle des Historiens, contenant leur Vie, l'Abregé, la Chronologie, la Geographie, & la Critique de leurs Histoires; un Jugement sur leur Style & leur Caractere, & le dénombrement des différentes Editions de leurs Oeuvres; avec Tables Chronologiques & Geographiques, Paris chez Pierre Giffart, 1707. 2. voll. in 8. pagg.

SEPTEMBRE 1707. 213
gg. 1000. & à Amsterdam, chez Fran-
l'Honoré, & Zacharie Chastelain.
vol. in 4. pagg. 376.

AUTEUR de cet Ouvrage entreprend
de donner une Bibliothèque des Histo-
r le plan de celle des Auteurs Ec-
ques de M. du Pin, dont on a sou-
rlé dans les Journaux. Celle-ci ne
t pas seulement la vie des Histo-
& le Catalogue de leurs Ouvrages,
avoit été déjà executé par Vossius;
tre dans le detail de leurs Histoires,
ontient l'abregé : en sorte que l'on
voir en racourci non seulement
re générale, mais encore les Re-
particulieres & differentes des Hif-
; ce qui n'a point été fait jusqu'à
. Cette methode d'apprendre l'Hif-
aroit d'autant plus utile & plus sûre,
puise, pour ainsi dire, les faits dans
ources, & que l'on y voit les diffé-
manieres dont ils sont rapportez
ferens Auteurs. Il est vrai que l'on
pas dans ce Livre une Histoire con-
& suivie : mais il sera aisé de rappel-
us les faits à leurs véritables épo-
& de les placer dans les lieux où
t arrivez, par le moyen des Cartes
nologiques & Geographiques qui se
ent à la fin de chaque volume. C'est
bregé du Plan que l'Auteur donne

lui-même de son Ouvrage dans l'Avertissement. Le dessein en est vaste; & si l'Auteur le poursuit jusqu'à nôtre temps de la maniere qu'il l'a commencé, son Ouvrage sera necessairement composé d'un grand nombre de volumes.

Les deux Tomes qui paroissent, contiennent les Historiens qui ont fleuri depuis le commencement du monde jusqu'au Regne d'Alexandre le Grand. La durée de ce temps est très-considerable, & il est assez rempli d'Historiens: mais par malheur il n'y en a que trois ou quatre dont on ait les Ouvrages entiers, & un très-petit nombre qui soient connus.

Il faut premierement en retrancher tout le temps qui a précédé le Deluge: car quoi qu'on doive raisonnablement supposer que les premiers hommes ont eu l'usage de l'écriture aussi-bien que celui de la parole, il n'est pas certain qu'ils s'en soient servis pour écrire l'Histoire de leur temps. Comme leur vie étoit très-longue, & que la maniere dont ils vivoient étoit fort simple, ils pouvoient facilement se passer du secours de l'écriture pour faire sçavoir à leurs descendans ce qu'il étoit nécessaire qu'ils sçussent du temps passé. L'Auteur ne croit pas néanmoins que l'on puisse nier absolument qu'ils ne tinssent des Registres, & qu'ils ne fissent des Memoires des choses qu'il leur étoit important de remarquer.

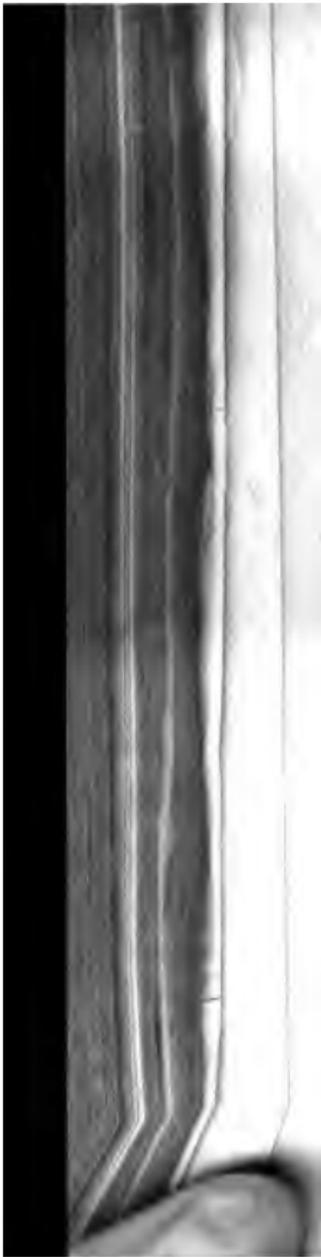
Mais

mais il ajoute, que tout ce qu'on en peut
 ne n'est que conjecture, parce que non
 seulement il ne nous reste rien de tout ce
 qui pouvoit avoir été écrit avant le De-
 luge; mais encore, que ce qu'on a dit des
 monumens plus anciens, paroît apocryphe,
 & fabuleux. Les Livres attribuez aux
 premiers Patriarches, sont certainement
 fautivez. Joseph rapporte que les enfans
 de Seth avoient érigé des Colonnes, où ils
 avoient écrit diverses choses pour l'instruc-
 tion de la posterité; & Manethon parle d'au-
 tre Colonnes placées dans la Terre Seria-
 que, par le premier Thoth, ou Mercure
 d'Egypte, sur lesquelles il y avoit des Car-
 acteres hieroglyphiques. Mais l'Auteur
 ne voit, que ces deux faits sont avancez
 sans fondement, & qu'ils n'ont aucune
 ressemblance. Il se moque, avec Ci-
 ceron, des observations des Astres, pen-
 sant plusieurs milliers d'années, que les
 Chaldéens prétendoient avoir conservées.
 Il prouve que les Pheniciens n'ont rien
 de plus ancien que le Deluge; & enfin
 il fait voir que les Annales des Chinois ne
 peuvent pas avoir l'antiquité qu'on leur
 donne.

Après avoir rejetté les faux monumens
 de l'ancienne Histoire dans le premier
 paragraphe de son Livre; il traite dans
 le second, des moyens par lesquels on
 a conservé la memoire des choses. C'est

un des endroits des plus plus curieux de son O connoître en peu de n numens qui peuvent f L'Institution des Fêtes (maniere de conserver la Elle est née, dit l'Auteu car Dieu ayant achevé jours, *se reposa le septiè. sanctifia, parce qu'il avoi. faire les Ouvrages qu'il av v. 3.]* Ce fut pour ce tuité parmi les hommes la creation du monde temps-là le Sabbat fut observée avant le Delug aux Israélites par le tro Decalogue, comme u blie : *souvenez vous de Sabbat.* La Pàque, des Juifs ont été institu pour conserver le sou qu'ils avoient reçus d Payens célébroient auss Jeux en memoire des derables; l'Auteur en exemples. Enfin toutes tiens ne sont que des me res de Nôtre Seigneur des actions & des vertu des autres Saints.

La seconde maniere



toire des faits remarquables , est
 ge des Monumens materiels. Les
 mnes font les plus anciens. On
 oit d'abord des pierres sans aucune
 iption. Leur situation & leur posi-
 faisoit connoître qu'elles signifioient
 que chose , mais on avoit besoin
 a memoire , pour sçavoir ce qu'elles
 oient dire. Depuis , on les a ren-
 comme parlantes , par des figures ,
 ar des lettres que l'on y a gravées.
 e coûtume de graver sur les pier-
 a été très-ancienne chez les Phe-
 ns & les Egyptiens ; & le nombre
 inscriptions est devenu presque in-
 chez les Grecs & les Latins. On
 oit même les Loix & les Traitez
 aix sur des Tables de pierre. Les
 ces publics , comme les Villes , les
 ples & les Autels , ont conservé
 oms & la memoire de leurs Fon-
 urs , ou Restaurateurs , & de ceux
 'honneur desquels ils étoient confa-
 , ou de ceux qui les avoient dé-

Les Sepulchres , les Tombeaux
 es Mausolées , sont des Monumens
 amille ; les Trophées le sont des
 oires ; & les statües , des grandes
 ons des Heros , ou des Capitaines.
 Monnoye dans la premiere antiqui-
 n'étoit d'aucun usage pour l'Hif-

: Car dans les commencemens on
 tra-



42

tra
me
aut
mo
de p
pren
ne r
ou c
rien c
a mis
ou d'l
gues ,
cours
beucc
durée c
tre des
prenoie

nets & inanimez qui ont pû con-
 memoire des choses, vient à ceux
 comme les canaux vivans, par
 l'Histoire des choses passées a été
 à la posterité. Le premier est
 tion de vive voix de pere en fils.
 ue de quelle maniere elle s'est pû
 r, & remarque neanmoins que cet-
 tion purement humaine, est sujet-
 n des altérations, & à des change-
 i auroient rendu l'Histoire fort in-
 , si on ne l'avoit mise par écrit.
 ur cette raison que celle des tems
 précédé les écrits, se trouve entié-
 inconnuë, ou très-obscuré, ou mê-
 e infinité de fables.

second moyen qui seroit le plus sûr
 , est l'Inspiration, si Dieu reveloit
 nmes l'Histoire des choses passées,
 entes : mais c'est une grace parti-
 qu'il n'a accordée qu'à peu de per-

troisième moyen de conserver la me-
 des faits d'une maniere vocale, est
 des Cantiques. L'Auteur fait voir
 est le plus ancien, tant par les His-
 sacrées que par l'Histoire profane.
 memoires & Registres publics sont
 des monumens authentiques de ce
 passoit dans les Etats; mais il n'est
 rien resté de ces anciens Monu-
 & sous prétexte d'en avoir, on a sou-
 nposé au Public. *Enfin*

Indes. Enfin après avoir
ciens , il vient aux Grecs

La plus ancienne Histoire
est la fabuleuse. Apollon
voit écrite exactement.
Abregé de son Histoire
nous donne un long Extrait
porte tout ce qu'il peut
que, dans cette narration
quelques endroits histor
peut y avoir de fabuleux
cet Auteur les Extraits de
par Photius ; mais l'Auteur
en cet endroit* , les a mis
Ouvrage. Il ajoute des
premiers Livres de Diodore
contiennent l'Histoire de
Il parle ensuite des Asiatiques
avoir précédé Homère.

Il est impossible d'entrer dans le détail de la vie & des écrits d'un grand nombre d'Historiens dont l'Auteur rapporte exactement ce que l'on en peut trouver dans l'antiquité. Il seroit difficile d'abreger ce qu'il en dit, & leurs noms seuls tiennent trop de place dans un Journal. Il prend sur trois excellens Historiens dont nous avons les Ouvrages entiers, sçavoir Herodote, Thucydide, & Xenophon. Il critique leurs vies avec assez d'étendue, & donne un abrégé de leurs Histoires; il a fait la Chronologie, & en tire ce qui peut servir à la Geographie ancienne.

On y trouvera la comparaison que Strabon d'Halicarnasse a faite d'Herodote & de Thucydide; mais l'Auteur encherit beaucoup sur le Jugement que cet Auteur a fait de ces deux Historiens; & l'on peut dire que c'est un des endroits de son Ouvrage, où sa Critique paroît davantage. Il ne fait pas grand cas de l'autorité de Strabon, que la plupart des Chronologues ont suivi, & lui préfère Herodote. Il finit après avoir parlé de tous les Historiens qui ont écrit avant Alexandre, il a conduit l'Histoire Grecque depuis Xerxès jusqu'à Alexandre, en faisant un Extrait de Herodote.

L'Auteur a joint à cet Ouvrage une Chronologie des Empires, & des Tables Chronologiques dressées par le Sr. Sanson.

La Chronologie n'est pas renfermé de simples Tables. Il y entre de grandes difficultez sur la Chronologie des Empires , & les traite avec exactitude. Nous réservons pour le Supplément la dernière partie de son Ouvrage , qui n'est pas moins utile , & la moins curieuse.

Observations Forenses Præticabile

Commentaria ad varia Capita Statutorum almæ Urbis, quibus multa, ipsi Statutis, verum etiam Juri communi accommodata, explanantur & dantur. Auctore FRANCISCO MARIE CONSTANTINO, &c. C'est-à-dire Observations sur la Pratique du Barreau. Commentaire sur divers Articles des Statuts de la Ville de Rome; dans lequel on cite & on décide plusieurs questions, rapport à ces Statuts particuliers, & rapport au Droit commun. Par François Marie Constantino, &c. A Rome chez François Antoine Galland Libraire, à l'enseigne du Navire. Deux volumes in folio. I. vol. pag. 708. II. vol. pagg. 708.

CE Traité des Statuts les plus anciens de Rome, commence par quelques Remarques sur ce qu'on appelle Statuts en général. On demande qu'on en fasse ? Par qui ce

cordé, & en quelles occasions? Com-
 l'usage peut en introduire ou en a-
 Les principes connus sur cette ma-
 , sont expliquez à la tête de l'Ou-
 , en cinq articles differens. On
 e ensuite le Chapitre huitième des
 ts de Rome. Ce Chapitre regarde
 voir des Juges ; & comme le sujet
 iste & important , l'Auteur s'y arrê-
 aucoup dans son Commentaire. Il
 ne , à cette occasion , sur le Cha-
 douzième des mêmes Statuts , les
 qui peuvent rendre un Juge suspect
 vocable. Il dit qu'à Rome un Plai-
 , pour exclure son Juge , n'a qu'à
 er avec serment qu'il lui est suspect ,
 à que cela se fasse dès l'entrée du
 : car si la contestation est engagée,
 t prouver les faits de *suspicion*. La
 qu'il donne de la facilité qu'on a au
 ier cas , de recuser un Juge sans preu-
 e'est qu'il vaut mieux , dit-il , déferer
 la , sans autre examen , à l'inquietu-
 s Parties , que d'entrer dans des dis-
 ns peu honorables aux Juges , & peu
 es à soutenir la haute idée que l'on
 voir de leur caractère.

explique après cela le Chapitre trei-
 , qui oblige les Magistrats de Ro-
 lorsqu'ils quittent leurs Charges , à
 aroître dix jours de suite devant les
 cs de la Ville , pour essuyer publi-

quement les plaintes & les reproches leurs prévarications, & être condamnés à réparer le tort.

Il passe de là au Chapitre quarantième, qui défend les présens aux Juges & ne leur permet de recevoir que ce que la Loi leur donne. Elle exige même qu'ils fassent grace de leurs droits aux pauvres qui sont hors d'état de les payer.

Après avoir parlé en général de l'office & des Juges, l'Auteur entre dans l'appréhension de plusieurs matières de Droit Pratique, qu'il examine toujours par rapport aux Statuts de Rome. Le premier Tome traite des Rescissions ou Révisions en entier; des Reconventionnelles; des Interrogatoires sur Serment & articles; des Enquêtes, des Péremptions; des Actes sous signature privée de la manière de les faire reconnoître en Justice; des Donations en faveur de mariage; des Causes sommaires; des Décrets ou Contumâces; du Privilège des Clerges; des différentes Jurisdictions de la Ville de Rome; des diverses sortes de Contumâces; des Compromis, & des Sentences arbitrales; des Partages entre Cohéritiers; des Chemins publics, & des Servitudes; des Retraits; de l'aliénation des biens des Mineurs; des Banqueroutes; des Lettres de Change. Nous ne pouvons donner que si grande abondance de mat

indiquer seulement les titres. Le second volume traite des Dots, de l'augment de Dot; & à cette occasion, de la renonciation des filles aux successions héréditaires des peres & meres, moyennant une certaine somme donnée en les mariant, ces renonciations peuvent exclure d'une partie même de la légitime, ou si elles ne vont qu'au retranchement de ce qui excède, c'est une question assez agitée par les Auteurs: le nôtre décide que pourvu que la dot soit considerable, il n'est pas nécessaire qu'elle remplisse absolument la légitime. Il parle ensuite des Substitutions, & des Fidei-commis. Il remarque, entre autres choses, que sur cette matiere il ne faut pas confondre les conditions avec les dispositions. Souvent le Testateur nomme des personnes pour marquer la condition sous laquelle il dispose, sans que pour cela il ait envie de faire une disposition en leur faveur. Un Testateur, par exemple, qui substitue à son heritier, en cas qu'il meure sans enfans, n'appelle pas les enfans de l'heritier au Fidei-commis; il se les nomme que pour faire cesser le fidei-commis, s'il y en a de vivans au moment de la mort de leur pere; ou pour le faire valoir, s'il n'y en a point. C'est de là qu'il a donné lieu à la maxime, que les enfans mis dans la condition, ne sont pas dans la disposition: mais comme en

me, qui deſend les pre
& ne leur permet de recev
la Loi leur donne. Elle exi
faſſent grace de leurs droits
qui ſont hors d'état de les p

Après avoir parlé en gé
& des Juges, l'Auteur ent
cation de pluſieurs matieres
Pratique, qu'il examine to
port aux Statuts de Rome
Tome traite des Reſcior
tions en entier; des Rec
Compensations; des Interrog
& articles; des Enquêtes
tions; des Actes ſous ſigna
de la maniere de les faire
Justice; des Donations en
riage; des Cauſes ſommaire
ou Contumaces; du Privile
des différentes Jurifdictions
Rome; des diverſes ſortes
des Compromis, & des S

seulement les titres.
 Le volume traite des Dots, de
 le Dot ; & à cette occasion ,
 l'attribution des filles aux successions
 pères & mères , moyennant u-
 ne somme donnée en les mariant,
 ces attributions peuvent exclure d'u-
 ne part de la légitime , ou si el-
 le est au retranchement de ce qui
 est une question assez agitée par-
 ailleurs : le nôtre décide que pour-
 tant soit considérable, il n'est pas
 qu'elle remplisse absolument la
 part. Il parle ensuite des Substitutions,
 le Fidei-commis. Il remarque, entre au-
 tres, que sur cette matiere il ne
 faut confondre les conditions avec les
 clauses.
 Souvent le Testateur nom-
 me des clauses pour marquer la condi-
 tionnelle il dispose, sans que pour
 l'effet de faire une disposition
 soit sur. Un Testateur, par exem-
 ple, substitué à son heritier, en cas
 de mort sans enfans, n'appelle pas les
 enfans heritier au Fidei-commis ; il
 appelle le Fidei-commis que pour faire cesser le fi-
 dei-commis, s'il y en a de vivans au mo-
 ment de leur pere ; ou pour
 l'effet de l'heredité, s'il n'y en a point. C'est
 un lieu à la maxime, que les
 clauses dans la condition, ne sont
 pas une disposition : mais comme en

lui, la Poësie née en Chaldée, a passé avec Abraham, sur les bords du Jourdain de là en Egypte, avec Jacob; d'où elle est revenue dans la Palestine avec le Peuple de Dieu, avec lequel elle s'est conservée jusques dans la Captivité de Babylone; de la Phenicie, dont la Judée faisoit partie, elle s'est répandue dans les différentes Contrées de la Grece, & ensuite dans tous les Pays où l'on a cultivé les beaux Arts

Dans la seconde Dissertation, M. l'Abbé Genest, après avoir parlé de la Sicile & de l'Arcadie, lieux célèbres par la Poësie Pastorale, vient à examiner ce que c'est que Poëme Bucolique, Idylle, & Eglogue. Tout le monde sçait que le mot *Bucolique* tire son étymologie d'un mot Grec, qui veut dire un bœuf. Comme parmi les Bergers, ceux qui nourrissoient des bœufs, étoient les plus riches, & par conséquent les plus considerez, les chansons rustiques ont pris d'eux leur dénomination, & l'on a nommé Poëme Bucolique, tout ce que produisoit la Poësie Pastorale. Le mot d'Idylle, dans la Langue originale, ne signifie qu'un *petit Ouvrage*, c'est un diminutif. Theocrite a nommé ainsi ses Compositions, soit par un effet de sa modestie, soit que ce mot eût un rapport naturel avec les pieces de Poësie, où, dans une étendue fort bornée, on décrit élégamment le bonheur de

la vie champêtre. Eglogue est, de même un mot pris du Grec, pour signifier Choix, triage; & c'est le nom que Virgile a donné à ses piéces Rustiques: comme s'il eût voulu dire, qu'il exprimoit *les entretiens choisis des Bergers*. Le nom d'Eglogue est plus en usage parmi nous, que celui d'Idylle. Octavien de S. Gelais, Evêque d'Angoulême, s'en est servi le premier, il y a plus de deux cens ans. Et comme le mot Idylle, est un mot françois, & que quelques uns de nos Poëtes l'ont donné à leurs Ouvrages, M. l'Abbé Genest s'attache à examiner s'il y a parmi nous une différence véritable entre Idylle & Eglogue, ou si l'on les peut employer l'un pour l'autre également bien, comme faisoient les Anciens: voici son sentiment. Dans nôtre maniere de parler, toute Eglogue est Idylle, mais toute Idylle n'est pas Eglogue. Idylle a une signification plus étendue, & peut servir de titre à d'autres petits Ouvrages de Poësie, qu'à des Poëties Pastorales; & pour déterminer le nom d'Idylle à signifier une Eglogue, il faut dire une Idylle Pastorale.

Dans la troisième Dissertation, l'Auteur établit le caractère de la Poësie Bucolique. Selon lui, elle étoit toute simple à l'égard des premiers Pasteurs, qui ne connoissant que leurs pâturages & leurs troupeaux, chantoient sur leurs instrumens les mêmes

choses qui faisoient l'unique occupation de leur vie. Mais elle est devenuë dans la suite, figurée & metaphorique, par rapport aux Poëtes, qui sous des noms de Bergers, & sous des idées champêtres, représentoient d'autres personnes que des Bergers, & d'autres soins que ceux de troupeaux. Pour établir ce plan, l'Auteur employe des exemples que lui fournissent les principaux Poëtes Bucoliques, à commencer par Theocrite; après quoi il conclud que c'est là tout le secret de la Poësie Bucolique, & que ce secret étoit particulièrement connu parmi les Anciens. Il fait ensuite le caractère propre de ce genre de Poësie, marquant avec soin ce qui peut y avoir place, & ce qu'il en faut élargir. Tout cet endroit est d'une beauté singuliere, aussi-bien que le caractère de Pollion, & les reflexions sur les Eglogues de M. Godeau.

Le quatrième Traité regarde le style qui convient à l'Idylle & à l'Eglogue; pour tout dire en un mot, comme le caractère en est *vrai, noble, simple, aimable*, l'Auteur veut que le style en soit *naturel, pur, poli, gracieux*. Tout cela est appuyé de preceptes très-justes, & d'exemples bien choisis.

A la fin de cette quatrième & dernière Differtation, M. l'Abbé Genest, veut faire voir en racourci presque tout son

vrage , donne une définition de l'Eglogue en cette sorte ; *Poëme composé d'un style pur , harmonieux & fleuri , où sous le nom de Bergers , & sous des images champêtres , on peut décrire l'état & les sentimens des personnes les plus élevées , & leur insinuer l'amour des plaisirs innocens , & les leçons d'une sage & douce Morale.*

C'est ainsi que toutes les idées s'ennoblissent dans ceux que leur mérite approche des personnes illustres , qui joignent à une grande élévation , le goût de l'esprit & de la politesse.

Vie du P. PIERRE CANISIUS , de la Compagnie de Jesus , & l'Histoire de ses diverses Missions , &c. Par le P. d'ORIGNY , de la même Compagnie , in 12. A Paris , chez Pierre Giffart , 1707.

Histoire abrégée des Comtes Souverains de Neuf-Châtel , avec leur Table Généalogique ; à l'occasion de la mort de S. A. S. Madame la Duchesse de Nemours , in 12. A Paris , chez Pierre Giffart , 1707.

* *Institutiones Medicæ , in usus annuæ Exercitationis Domesticæ , digestæ ab HERMANNO BOERHAVE. Lugduni Batavorum , apud Joannem vander Linden , P. & F. 1708. in 12. pagg. 250.*

JOURNAL
DES
SCAVANS,

Du Lundi 12. Septembre M. DCCVII.

*Histoire Ecclesiastique & Politique de la Ville
& du Diocese de Toul. Par le R. P. BE-
NOÎT de Toul, Prêtre Capucin, de
la Province de Lorraine. A Toul, chez
Alexis Laurent, Imprimeur du Roi & de
Monseigneur l'Évêque. 1707. in 4. pagg.
710. sans y comprendre les Titres, qui
remplissent 128. pagg.*

LE Diocèse de Toul, quoi que le plus étendu qui soit en France, n'ayant point eu jusqu'ici d'Historien, le R. P. Benoît s'est bien voulu charger de cet emploi, & il a pris toutes les mesures nécessaires, pour surmonter les difficultez d'une telle entreprise. Il a crû, pour cet effet, ne pouvoir trop se tenir en garde contre les
nar

uses, & les legendes fa-
 buleuses ; il a fouillé dans plu-
 sieurs de la Province ; il a con-
 sulté les Chartres de la Cathedrale, &
 de plusieurs Abbayes ; il s'est ser-
 vi de plusieurs morceaux confiés
 à lui par les Manuscrits de la Biblio-
 theque de Toul, & qui lui ont été commu-
 niés par le Clergé de Toul, & par le
 Chapitre de Toul. Son attention à puiser
 dans les sources originales, ne l'a pas em-
 pêché de recourir aux Livres imprimez
 sur l'Histoire Ecclesiastique un-
 verselle, & particuliere : & l'union de
 ces deux sources l'a conduit à démêler la
 vérité des faits, qu'il n'eût pu é-
 tablir par son seul secours, & à remplir heu-
 reusement les lacunes, que le malheur des
 guerres civiles ont causez dans les
 sources de l'Histoire de Toul.

Après avoir partagé son Ouvrage en
 six Livres, le premier, il nous don-
 ne une Notice exacte du Diocese de
 Toul, & une Notice détaillée des dif-
 férentes parishes qui le composent. Il employe
 le second à l'Histoire du Gouver-
 nement Civil, & Ecclesiastique de ce
 Diocese depuis Jules Cesar jusqu'à
 nos derniers Livres contient
 l'Histoire des Evêques de Toul, de-
 puis l'Evêque de Toul, de-
 puis l'Evêque de Toul, jus-
 qu'à Messire François
 de Toul, qui est le quatre-vingt-

L'ancien Peuple Leuquois (*Leuci* Jules Cefar (Liv. I. de la Guerre des) met au nombre des Peuples voifin la Germanie, & fur lesquels il comptoit pour la fubfiftance de fes Troupes ; poit juftement le País qui forme au d'hui le Diocefe de Toul. Cette Ville le tems du Geographe Ptolomée, c'eft à dire, dès le II. fiecle, étoit fans doute la Capitale des Leuquois, puifque cet Auteur qui leur donne deux Villes confiderables nomme celle de Toul la premiere : *itates eorum Tullum & Nafium*. Le Pline nous fait conjecturer auffi que Tacite veut parler de cette même Ville, fous le nom de *Cité des Leuquois, Civitas Leucorum* qu'il y fait paffer Valens fortant de Metz & allant à Langres, après avoir approuvé le mort de Galba. Il obferve que cette Ville n'étoit autrefois connue que fous ce nom, par lequel il prétend que Tacite l'a indiquée ; qu'elle n'en a point d'autre que celle d'une Chartre de Dagobert I. qu'elle a fervé fous nos Rois de la feconde Race & même fous les Empereurs Saxons qu'on l'appelle encore prefentement *l'antique Ville de Lutetia Lemcorum*, comme on appelle *Lutetia Parisiorum*. La Notice de l'Empire place la Cité des Leuquois dans la premiere Belgique ; & l'Hiftoire la plus ancienne fait foi que cette Cité obéiffoit au Gouverneur de Treves, & que lors

at Ville Episcopale , elle fut sou-
 l'Eglise de Treves Metropole de
 ande Province. L'Auteur, en par-
 la Religion des Leuquois , leur
 le culte de Jupiter, de Mars, de
 , de Bacchus , de Janus , & de la
 fondé sur divers Monumens anti-
 ouvez dans ce País-là , & sur la
 lance qui se remarque entre les
 e quelques-unes de ces Divinitez ,
 t de quelques Villes & de quelques
 de ce même País. Quant à l'é-
 de la Province des Leuquois , elle
 bit précisément le Territoire qui
 e aujourd'hui le Diocese de Toul ,
 lire 38. lieuës en longueur, & envi-
 en largeur. Ce Diocese étoit par-
 plusieurs Cantons ou petits País ,
 s noms s'y sont conservez. Ces País
 Toulois , le Chaumontois, le Per-
 le Vermandois , le Saintois , le
 nois , le Soulois , le Bassigny ,
 s , les Vaux , le Blésois , le Blois ,
 ois , la Voivre, le Saunois; de cha-
 quels on nous donne ici une No-
 rticuliere ; c'est-à-dire qu'on fait un
 des Villes , des Bourgs , des For-
 , des Maisons Royales , des Ab-
 des Prieurez , & de plusieurs Vil-
 evenus célèbres par quelque événe-
 sans oublier le Catalogue des Prin-
 des Seigneurs de ces lieux-là. On
 compte

compte à present dans tout le Diocèse de Toul plus de 1300. Villes, Bourgs & Villages, sans y comprendre un grand nombre de Métairies & de Hameaux, sur lesquels l'Evêque a juridiction.

Le P. Benoît recherche dans le 1. Chapitre du 2. Livre, quel a été le Gouvernement Politique de la Ville de Toul, depuis Jules-César jusqu'à Charlemagne. Il est persuadé que sous les premiers Empereurs Romains, le Peuple Leuquois ne perdit point le privilege de se choisir des Magistrats qui le gouvernassent suivant les Loix municipales des Gaules; puisqu'il paroît que du tems de Pline, & long-tems après, ce Peuple jouissoit encore de la liberté. Le Magistrat ou Gouverneur particulier de la Ville de Toul s'appelloit anciennement *Regulus*; nom que M. Ducange a eu raison, dit l'Auteur, de traduire par celui de *Comte*, puisque c'étoit l'usage dans l'Empire, sous Constantin, d'appeller *Comtes* les Gouverneurs des Villes, & *Ducs* ceux des Provinces. C'est une forme de gouvernement, que nos premiers Rois conserverent, dans les Païs dont ils s'étoient rendu maîtres; & les Manuscrits parlent de deux Comtes, qui dans le septième siecle gouvernoient la Ville de Toul. Dagobert I. en donna la Jurisdiction civile à l'Evêque, avec la jouissance de tout le temporel, telle que les autres Comtes l'avoient dans les Villes de
leu

ndance. Sur le déclin de la pre-
 ce de nos Rois , cette Eglise se
 er tout ce qu'elle tenoit de la
 eralité de Dagobert. Le Comté
 ut réuni au domaine du Prince ,
 enus Ecclesiastiques devinrent la
 Laïques. Les Rois nommerent
 s qui devoient rendre la Justice
 lle de Toul , & dans l'étenduë de
 ft. Henri l'Oiseleur , au dixième
 ant emparé du Royaume de Lor-
 itua le Comté de Toul à S. Gau-
 Evêque , avec les Regales & le
 y faire administrer la Justice par
 r qu'il jugeroit à propos. Cet Of-
 mmé par l'Evêque , prenoit le ti-
 mte ; & dans les commencemens,
 e simple Commission, dont la du-
 doit des Prelats. Mais dans la
 e Dignité devint hereditaire, en
 les familles l'alienoient ou l'en-
 , & que les filles même y succe-
 a portoient à leurs maris : ce qui
 s Evêques à faire leurs efforts
 primer. Mais ce fut en vain qu'ils
 rent , & ces Comtes ont subsisté
 930. jusqu'en 1261. que l'Evê-
 de Sorcy retira ce Comté des
 Frederic VI. Duc de Lorraine ,
 me Comte de Toul , & le réu-
 etuité au domaine de son Eglise.
 du Tribunal de l'Evêque pour
 le

le Civil seulement, se porterent d'abord au Conseil de l'Empereur, puis à la Chambre Imperiale établie à Spire; jusqu'à ce qu'en 1611. Louis XIII. ordonna qu'ils ressortissent à Mets. Huit ans après, le Roi ayant créé un Bailliage & ensuite un Siège Præsidentiel à Toul, l'Evêque & les Chanoines ont perdu la meilleure partie de leur Jurisdiction temporelle. Henri II. Roi de France s'étoit rendu maître de cette Ville-là dès l'an 1552. depuis lequel temps elle a toujours eû un Gouverneur & une Garnison Françoisise.

L'Auteur recherche après cela, le temps du premier établissement de l'Eglise de Toul; & sans vouloir s'en rapporter sur ce point aux Traditions populaires, il s'attache à prouver solidement trois propositions, lesquelles étant une fois bien démontrées, peuvent décider le fait dont il est question. Il s'efforce donc de faire voir, 1. *Que l'Eglise de Toul ne peut avoir commencé que vers le milieu du II. siecle.* 2. *Qu'il n'y a nulle apparence qu'elle ait été formée avant le milieu du III. siecle.* 3. *Qu'en quelque tems qu'elle ait commencé, il est certain qu'elle étoit formée, dans le IV. siecle, ou pour le plus tard au commencement du V.* Ensuite le P. Benoît nous parle de l'Eglise Cathédrale de Toul, dont il fait la description du Clergé de cette même Eglise, composé autrefois de 60. Chanoines, & réduit à 50

37; des Dignitez de ce Chapitre; des
 natives des Evêques de Toul, lesquel-
 nsistent à se revêtir d'un ornement
 e semblable au *Pallium*, & appellé
neral, de prendre le titre de Doyen
 êques de la Province de Trêves, &
 le Prince du Saint-Empire, d'avoir
 sfragans. On termine tout ce détail
 xplication de plusieurs Medailles qui
 é trouvées dans les terres qu'on a re-
 pour les nouvelles Fortifications de
 le de Toul en 1700; & dont la plu-
 onfirmant ce qu'on a dit touchant
 nneté de cette même Ville.

us ne pouvons nous étendre sur
 ire des quatre-vingt-huit Evêques
 endant l'espace d'environ 1400. ans
 ouverné l'Eglise de Toul, & dont
 les font le sujet des trois derniers Li-
 e ce Volume. Nous nous conten-
 de remarquer en général, que cet-
 niere partie de l'Ouvrage n'est pas
 ins intéressante. C'est un mélange
 le & instructif de l'Histoire tant
 qu'Ecclesiastique de ce Diocèse,
 e se trouve étroitement liée avec
 de Lorraine & de Bar. D'ail-
 , rien n'est plus propre à nous
 oncevoir une haute idée de cet-
 ise, que de voir combien elle a
 t de Saints, parmi lesquels se dis-
 le Pape Saint Leon IX. & com-
 bien

bien elle a donné de Cardinaux à l'Eglise Romaine , & d'Evêques aux Eglises particulieres.

Comme le P. Benoît ne prétend point , dans cette Histoire , en être crû sur sa parole , il a eû soin de faire imprimer à la fin du Livre , près de 105. Titres , qui sont autant de Pièces justificatives des faits qu'il avance , & qui serviront à prévenir les objections des Censeurs.

Enfin , pour donner plus de jour à tout l'Ouvrage , on y a joint une nouvelle Carte Geographique du Diocèse de Toul , composée par M. de l'Isle , de l'Academie Royale des Sciences , & très-digne de cet habile Geographe , par l'exactitude & la netteté qui y regnent. Elle est accompagnée d'un Avertissement en forme de Dissertation , où M. de l'Isle rend compte de sa methode. Il avertit qu'encore que dans sa Carte il n'ait pas negligé l'ancienne & la nouvelle Geographie , c'est néanmoins celle du moyen âge qui y domine , parce qu'elle est la plus favorable pour l'intelligence des Titres dont on a tiré cette Histoire.

Au reste , le P. Benoît nous a fait prier d'avertir le Public , Qu'il travaille actuellement à la Notice générale du Diocèse de Toul , dressée suivant le Plan que M de l'Isle en a tracé dans sa Dissertation , & dans laquelle on n'oubliera ni Villages ni
Eg

rend purement temporel,
 Articles, dans le premier
 ce que le Roi avoit sou-
 s'engage à desincamerer
 & de Ronciglione, &
 rachat au Duc de Parme.
 e regarde les prétentions
 odene, & la Maison d'Est
 contre la Chambre Apof-
 e troisieme, il est arrêté
 Chigi ira en qualité de
 & les propres termes dont
 premiere audience, y sont
 mot. Le douzieme por-
 e la Nation Corse sera
 able à jamais de servir
 dans Rome, mais aussi
 t Ecclesiastique. Le trei-
 era élevé une pyramide à
 ris l'ancien Corps de Gar-
 s, avec une inscription
 s concertez, qui contien-
 e le decret contre la Na-
 e quatorzieme & le quin-
 d'une part, la restitution
 age de faire au Pape, de
 n, & du Comtat Ve-
 utre, la desincameration
 il a été parlé dans le pre-
 ans les autres, on s'at-
 ec quels honneurs le Duc
 çu à son retour dans Ro-
 me,

456 JOURNAL DES SÇA
me , d'où il étoit sorti pe
après le defordre. On y reg
ce qui concerne deux per
on croyoit avoir fujet de
ſçavoir le Cardinal Imperial
Gouverneur de Rome , lo
me y fut commis ; & J
Chigi , Général des Armes d
cleſiaſtique.

Nous avons rapproché l'aff
ſes , & le Traité de Piſe
contient la reparation , p
Livre dont nous rendons cor
blic , n'eſt fait que pour
maniere dont la negotiation
pour parvenir à ce Traité.
Regnier y développe les aff
une grande intelligence du m
ce qui ſe fit pendant l'eſpace
& demi , ſoit du côté de la I
du côté de la Cour de Rome
expliqué très-exactement , e
eſt dans ſa juſte étendue ,
lement , dit l'Auteur , parc
tail eſt de l'eſſence des Hiſto
lieres , & ſur-tout de celles
tion ; mais auſſi parce qu
toire ne peut être véritable
qu'entant qu'elle entre dans
choſes , & que par-là elle
de tirer du paſſé des lumie
venir. Cette conſideration ,

Auteur à étendre son Ouvrage, nous a empêché de l'accourcir dans un Extrait. Il a pris soin de bien marquer les caractères des principaux Acteurs: comme, par exemple, celui de M. de Lyonne, & du Non-Piccolomini : „ dont l'un (c'est le Nonce) habile, hardi, & toujours ouvert en apparence, possédoit admirablement bien cette partie de l'art de persuader, qui consiste à parler avec confiance, & à faire croire qu'on est convaincu des choses qu'on dit; & l'autre, d'un génie vif, aisé, souple, pénétrant, & rompu dans les affaires, avoit outre cela acquis, par une longue pratique, une connoissance particuliere des esprits de la Cour de Rome.

Quant à la verité de l'Histoire que l'Auteur écrit: „ J'ai vû, dit-il, les choses dont je parle; elles m'ont toutes passé par les mains, & j'en ai en main toutes les piéces. „ En effet il les donne en original à la fin de cette Histoire, pour la satisfaction de ceux qui aiment à voir les choses dans leurs sources.

Le Traité de Pise fut executé de point en point, en ce qui regarde les satisfactions propres de la France; mais il n'eut point d'execution à l'égard de l'article qui concerne la Maison de Parme. Au regard de la Pyramide qui fut élevée même avant le retour du Duc de Crequi, le Roi

la fit abbatre en faveur de Clement IX. (Rospigliosi) pour qui il avoit une veneration particuliere , & au Pontificat duquel la Chrétienté n'a rien eû à desirer qu'une plus longue durée.

Tout l'Ouvrage est écrit avec cette justesse & cette précision , avec cette netteté , cette propriété de termes , & cette noblesse , que l'on admire dans M. l'Abbé Regnier , & qui le font regarder comme un des plus parfaits Ecrivains que la France ait produits.

Theologia Dogmatica & Moralis ad usum Seminarii Catalaunensis. Tomus Secundus , continens Tractatus de Incarnatione , & de Gratia Christi. Parisiis apud Spiritum Billiot , in domo Dionysii Thierry , viâ Cithareâ , ad insigne Civitatis Parisiensis. 1707. C'est-à-dire : Theologie Dogmatique & Morale , à l'usage du Seminaire de Châlons. Tome Second , contenant le Traité de l'Incarnation , & celui de la Grace. A Paris chez Esprit Billiot , dans la Maison de Denys Thierry , ruë de la Harpe , à l'enseigne de la Ville de Paris. 1707. vol. in 12. pagg. 600.

DANS le Journal du 18. Avril de cette année, p. 56. où nous avons parlé du premier Tome de cette Theologie Dogmatique & Morale , nous avons expliqué
des

de l'Auteur , & la maniere dont il prend pour l'exécuter ; mais nous n'avons pas dit , que cet Auteur est M. Hart , Docteur de la Faculté & de la Maison de Sorbonne , & dont on voit le nom dans le Privilege. Ce Livre fait son éloge , tant on y trouve par-tout d'ordre , de netteté , & de précision. Dans le premier Traité de ce volume il examine , selon la methode qu'il s'est prescrite , 1. Ce que c'est que le Myſtere de l'Incarnation , 2. La ſoſſibilité de l'Incarnation ; 3. L'accompliſſement de ce Myſtere , & comment il eſt accompli ; 4. Quels ſont les attributs de l'Homme-Dieu ; 5. Quelle eſt la cauſe finale , & la cauſe efficiente de l'Incarnation. Après quoi l'on trouve un *Appendix* , ſur le culte & l'invocation des ſaints , & ſur la veneration dûe aux Reliques , & aux ſaintes Images.

L'Incarnation eſt à la Grace , ce que la ſource eſt par rapport à l'effet ; ce que la pluie eſt par rapport à l'eau qui en découle. Il étoit naturel de joindre le Traité de la Grace à celui de l'Incarnation. C'eſt ce que l'Auteur a fait ; & l'on a , en huit chapitres , l'explication de cette matiere , ſur laquelle il y a eû de nos jours tant de conteſtations. Nous n'entrerons point ici dans ces queſtions épineuſes ; il nous ſuffira de dire , que l'Auteur donne à la Grace une effica-

ce antécédente au consentement de la volonté.

BARTHOLOMÆI BERSANI Jurisconsulti ex Oppido Hortæ Advocati Mediolanensis, Tractatus de Pupillis, eorum Privilegiis & Juribus, Opus singulare, Judicibus omnibus, Causarum Patronis, & cæteris in Foro versantibus, non solum utile, sed admodum necessarium; cum Indicibus locupletissimis, tum Capitem & Quæstionum, tum etiam Rerum & Verborum omnium. *Lugduni, sumptibus Anisson & Posuel. 1705. C'est-à-dire, Traité des Pupilles, de leurs Privileges, & de leurs Droits. Par M. Barthelemi Bersanus Avocat de Milan: Ouvrage nécessaire aux Juges, aux Avocats, & à tous ceux qui fréquentent le Barreau, &c. A Lyon aux dépens d'Anisson & de Posuel. 1705. in fol. pagg. 364.*

LA condition des Pupilles est extrêmement favorable; c'est la Loi elle-même qui prend leur défense. Non contente d'en charger avec précaution des personnes sages, & reconnues telles dans les Familles; elle veut encore que ces personnes n'ayent pas le pouvoir de leur nuire quand elles en auroient la volonté. M. Bersanus, en traitant cette matiere, commence par av

tir qu'il ne faut pas confondre son Ouvrage avec ceux qui concernent en général tous les Mineurs, il n'a intention de parler que des Pupilles dans l'étroite signification de ce mot, c'est-à-dire, des garçons qui n'ont pas encore quatorze ans, & des filles qui n'en ont pas douze. Encore faut-il, selon lui, que ce soient des enfans qui n'ayent plus de peres, ou qui ayent été émancipez par leurs peres. C'est ce qu'il appelle proprement Pupilles. Il ajoûte que le Traité qu'il en donne, est une suite naturelle de celui qu'il donna il y a quelque tems sur les Veuves; parce que, dit-il, dans l'ordre des personnes que la Justice protege, la Veuve & le Pupille marchent d'ordinaire ensemble, & sont devenus comme inseparables.

Il divise son Livre en cinq chapitres. Dans le premier, après avoir donné une juste idée de ceux qu'on nomme Pupilles, il parle de leur éducation, & des dignitez qu'ils peuvent posséder malgré leur bas âge. Dans le second, il traite de leurs droits, & des actions qu'ils ont contre leurs Tuteurs, au sujet des actes qui blessent leurs interêts. Dans le troisiéme, il expose la maniere dont ils procedent en Justice. Dans le quatrième, il demande s'il leur est permis de disposer de leurs biens par Testament ou par Codicille, & découvre comment ils peuvent sans risque accepter les successions qui leur viennent, ou y renoncer. Enfin dans

tous ces chapitres , nous
seulement quelques questio
remarques. On demande
quelles sont les dignitez
qu'un Pupille peut rempli
pable , répond l'Auteur , d
mandent un exercice perfor
tention immediate. Il ne lu
d'être Juge , ni Procureur
parce que les fonctions at
tats , demandent une ma
ment , & une certaine exp
âge ne lui permet pas d'a
la raison contraire , il est
gnitez que le droit de la
met , comme des Marquis
nies , des Principautez , &
tez ; car ce sont des titres
rez & indépendans des fon
les fonctions du moins pe

que tous les actes où l'on fait entrer un Pupille contre son intérêt, ne scauroient lui faire aucun préjudice, quelques précautions qu'on ait pû prendre pour l'engager; parce que les Tuteurs peuvent tout pour leurs Pupilles, & rien contr'eux, & que la même Loi qui les charge de conserver leurs intérêts, les met aussi dans l'impuissance de les blesser.

On propose une autre question qui est de sçavoir, Si un Pupille peut se rendre accusateur ou être accusé. Il n'y a qu'un seul cas, dit l'Auteur, où l'accusation lui soit permise: c'est lors qu'il s'agit de vanger l'injure faite à son pere ou à sa mere; il peut néanmoins être poursuivi criminellement, s'il paroît qu'il étoit proche de la puberté, lors qu'il a commis le crime qu'on lui impute, & si les circonstances font présumer en lui autant de malice que dans les personnes d'un âge plus avancé. Il faut pourtant convenir que dans ce cas-là même, la foiblesse de l'âge doit faire extrêmement adoucir la peine. Cela dépend de la prudence du Juge.

A l'occasion des Pupilles, il est parlé ici de la Substitution pupillaire, qui est celle par laquelle le pere qui a des enfans en sa puissance & en bas âge, peut faire leur Testament en faisant le sien; de sorte que s'ils viennent à mourir avant que d'avoir atteint l'âge nécessaire pour faire un Testa-

ment , l'heritier que le pere leur a nommé , succede non seulement aux biens qu'ils ont par le testament de leur pere , mais aussi à tous les biens qu'ils peuvent avoir d'ailleurs. C'est une suite de l'étenduë que donnoit le Droit Romain à l'autorité paternelle , & de la regle imperieuse qui faisoit considerer le testament du pere comme le testament du fils. La matiere des Substitutions est si étenduë & si difficile , que quoi que l'Auteur en touche ici quelques questions , nous ne croyons pas devoir nous y engager , surtout dans l'Extrait d'un Livre où il ne s'en agit pas expressément.

Les Tuteurs doivent aux Pupilles un compte exact de leur administration , & les Pupilles ont une hypothèque tacite & legale pour le reliqua de ce compte sur tous les biens de leurs Tuteurs. Cette hypothèque est du jour de l'acte de tutelle, s'il y en a ; & s'il n'y a point d'acte , elle est du jour de l'administration réelle & effective. La chose n'est pas reciproque : car si le Tuteur a fait des avances pour le Pupille , il n'a hypothèque sur ses biens que du jour de la condamnation qu'il a obtenuë contre lui. C'est par les discussions de ce compte , que l'Auteur finit son Traité. Ce sont des principes trop rebattus , pour en grossir inutilement un Extrait.

Tyrocinium Christianæ Moralis Theologiæ, ad mentem SS. Patrum, præsertim S. Augustini, de novo auctum & correctum. Per F. MACARIUM HAVERMANS, Ordinis Præmonstratensis Canonicum, S. Theologiæ Professore. Editio secunda. *Bruxellis apud F. T'serstevens, 1703. C'est-à-dire: Les Elemens de la Theologie Morale, suivant l'esprit des Saints Peres, & sur-tout de S. Augustin. Par F. Macaire Havermans, Chanoine de l'Ordre de Premonstré, Professeur en Theologie. Seconde Edition, augmentée & corrigée. A Bruxelles chez F. T'serstevens, proche du Couvent des Dominicains. 1703. 2. Voll. in 12. Tome I. pagg. 408. Tome II. pagg. 303.*

COMME c'est ici une nouvelle Edition d'un Livre imprimé il y a déjà plusieurs années, nous ne nous y arrêterons pas aussi long-temps que nous ferions si l'Ouvrage paroïssoit dans le Public pour la première fois. Le Pere Havermans Professeur en Theologie, ne l'avoit composé d'abord que pour le mettre entre les mains des jeunes Religieux de son Ordre, qui étudioient sous lui. Son dessein étoit de le faire transcrire à chacun d'eux pour leur usage particulier, & de fixer par là l'incertitude de leurs opinions sur les princi-

466 JOURNAL DES SÇAVANS
pes de la Morale Chrétienne. M
me les devoirs de Religion, qu
beaucoup de temps sur les étud
ligieux, ne leur laissoient pas l
copier cette regle universelle de
timens, on eut recours à l'impr
voici la seconde fois qu'on
L'Auteur débute par une longu
où il attaque avec chaleur les T
Scholastiques, qu'il regarde c
tant de Chouettes & de Hibous
paraison des Peres, qu'il com
Aigles; comme si ces nouveaux
dont il suit lui-même la methode
pas mis de l'ordre & de la n
des matieres que les Peres nou
nées assez confuses, & assez per
Son zele lui fait dire & redire
de choses sur ce sujet; & c'est
chaleur de ce zele qui rend le
Préface moins précis & moind
celui de l'Ouvrage même. C
pour signaler sa bonté, il v
relâcher un peu; & de cette m
ruption où il enferme presque t
veaux Theologiens, il conse
nommément deux Docteurs d
& de reconnoître publiquemen
beaucoup à leurs lumieres; l'
çois Van Vianen, l'autre est l
vaguez Augustin: le premier
sa doctrine, & par la gravité

SEPTEMBRE 1707. 467

autre si connu pour avoir, dit-il, porté une victoire signalée sur l'Attriconçue par la seule crainte de l'En-

n trouve ensuite les principes généraux de la Theologie Morale compris en plusieurs articles, tirez la plupart de S. Augustin, de S. Prosper, de S. Leon, & de Bernard. Voici l'article 179. " Qui est-ce qui ne se récriera pas qu'il y auroit de la folie à donner des preceptes, à qui n'a pas la liberté de les accomplir; & qu'il seroit injuste de condamner celui qui n'a pas la puissance de faire ce qu'on lui ordonne ? " Nous croyons qu'on lit dans ce Livre, qui doit être regardé comme le plus soigneusement travaillé, que ce qui est dit à la page 158. & 159. du Tome I. conformément à la Bulle d'Innocent X. touchant la liberté requise pour meriter & démeriter dans l'état de la nature corrompue; le reste étant rempli de choses délicates, & qui supposent dans les Disciples du P. Havermans un discernement très-fin, & une grande souplesse d'esprit, pour ajuster toujours la doctrine reçue dans l'Eglise, avec les opinions & les explications de leur Maître. C'est ce qu'il nous seroit aisé de montrer, si, dans nos Journaux, nous voulions faire des leçons de Theologie.

L'Auteur, conformément à son Titre, ne traite que les grandes questions de la Morale, sans entrer dans le détail des cas de conscience; dont apparemment il suppose la résolution aisée, quand une fois on sera convenu de ses principes.

Poësies Françoises de M. l'Abbé REGNIER DESMARAIS Secrétaire perpetuel de l'Académie Françoisse. Poësie Toscane, Poësias Castellanas, Carmina Latina ejusdem. C'est-à-dire : Poësies Italiennes, Poësies Espagnolles, Vers Latins du même
 A Paris chez Claude Cellier, rue S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, à la Toison d'Or. 1707. 2. Voll. in 12. I. Vol. qui contient les Poësies Françoises, pagg. 531. II. Vol. qui contient les Poësies Italiennes, &c. pagg. 517.

UNE grande partie de ces Poësies avoit déjà soutenu les yeux & le jugement du Public. On sçavoit en France, en Italie, & en Espagne, avec quelle habileté M. l'Abbé Regnier pouvoit manier les Langues de tous ces Pays, pour écrire en Vers ou en Prose. On connoissoit de même ses Vers Latins; on les voit gravez dans la Place des Victoires, sur un des plus superbes Monumens qui ait été érigé à la gloire de LOUIS LE GRAND. Le Public souhaitoit d'avoir en un corps com-

toutes ces differentes Pieces, qu'il
 séparément depuis tant d'années,
 est le présent que M. l'Abbé Regnier
 et de lui faire dans ces deux Volu-
 mes. Le premier comprend toutes ses
 Pièces Françoises, sous quatre titres;
 savoir, *Poësies Diverses, Poësies Lyriques,*
Poësies Morales, & Poësies Chrétiennes. Par-
 mi les Poësies Diverses, on trouve
 plusieurs Pieces qu'il a faites dans sa
 jeunesse, & qui sont presque toutes tour-
 nées du côté des sentimens que cet âge inspire.
 Il les a exprimez alors suivant que la ve-
 rité ou l'imagination les lui fournissoit. Que
 si il les fait imprimer dans un âge plus
 avancé, c'est qu'il est persuadé que la
 Poësie appartient encore plus à la jeunesse,
 qu'à tout autre âge, & qu'au fond, il ne
 pense pas qu'on doive avoir honte d'avoir été
 jeune.

Parmi les Vers Italiens du second Vo-
 lume, on retrouve la Traduction d'A-
 nacreon, qui parut il y a quelques an-
 nées, & que l'Auteur dédia à Messieurs
 de l'Academie *della Crusca*, dont il est
 Academicien lui-même depuis plus de
 quarante ans. Ce qu'il y a de plus nou-
 veau & de plus considerable, c'est la
 traduction des huit premiers Livres
 de l'Iliade. Ils sont rendus en certe espe-
 ce de Vers, que les Italiens nomment
Verfi Sciolti, tels qu'on en voit dans

Oeuvres de l'Alamanni, d'Annibal Caro, & du Chiabrera. Ce morceau de l'Iliade peut en quelque sorte être regardé comme un Ouvrage complet en soi, puis qu'il contient les malheurs que la colere d'Achille attira sur l'Armée des Grecs, jusqu'à ce qu'ils en fussent réduits à députer vers lui, comme ils font dans le neuvième Livre, & c'est vrai-semblablement ce qui a persuadé l'Auteur, qu'il pouvoit finir là, sans qu'on fût en droit d'exiger de lui une Traduction entière de l'Iliade.

Les Poësies Espagnoles, ni les Poësies Latines, ne sont pas en si grand nombre; mais elles ne sont ni moins nobles, ni moins travaillées, que les Françaises & les Italiennes. Nous ne donnerons point d'Extrait des unes ni des autres. Et comment extraire des Poësies? Chacun peut juger des Françaises, & y remarquer l'agrément, la noblesse, & les sentimens dont elles sont remplies. Mais pour juger des autres, & en faire mieux connoître le prix, nous emprunterons de M. l'Abbe Regnier les paroles qu'il a employées en parlant au Roi dans la première de ses Odes, où plein de cette audace qui sied bien aux Poètes, & suivant l'exemple d'Horace & de Malherbe, il ne fait pas difficulté de publier ce qu'

a reçu des Muses. Voici comme il s'exprime :

Je puis chanter ta gloire en la Langue
du Tage;
Et j'oserois être garent
Que l'Ibere croira que c'est un juste
hommage
Que l'Espagne même te rend.

Je puis à l'Italie apprendre ta vaillance,
Avec des termes assez purs,
Pour lui faire douter si , peut-être,
Florence
Ne m'a point vû naître en ses
murs.

Que si des vieux Romains le style noble
& juste
Est plus propre à te bien louer,
Je puis faire des vers , que le siecle
d'Auguste
Auroit peine à desavouer.

XXXVIII.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

Du Lundi 19. Septembre M. DCCVII.

*Les Metamorphoses , ou l'Ane d'or d'APU-
LE'E Philosophe Platonicien , traduites en
François , avec des Remarques & des
Figures à chaque Livre ; & le Demon de
Socrate du même Auteur. A Paris chez
Michel Brunet , Grand' Salle du Palais.
1707. in 12. deux Tomes. I. Tome
pagg. 411. II. Tome pagg. 452.*

AVANT que de parler de cette Tra-
duction , & des Notes qui l'accom-
pagnent , nous croyons devoir dire un mot
du sujet de l'Ouvrage , d'autant plus que
le Traducteur passe legerement là-dessus ,
se contentant de dire que cet Ouvrage
„ est une Satyre continuelle des desordres
„ dont les Magiciens , les Prêtres , & les
„ Vo.

se remplissoient le monde du temps
 ée : Qu'on y voit les mœurs
 coutumes des Anciens , & qu'on
 dans l'onzième Livre quantité
 ses fort curieuses sur leur Reli-
 ,, ce qui ne fait point entendre à
 isent le titre du Livre, ce que
 cet Ane d'*Apulée*, quoi que ce-
 on nous dise dans la Preface,
 vaillé que pour ceux qui n'ont
iqué cet Auteur. Voici donc ce
 croyons devoir dire pour sup-
 plence du Traducteur.

étant allé à Hipate , ville de
 fut loger chez un nommé Mi-
 orès duquel on lui avoit donné
 e de recommandation. Il apprit
 ante du logis , que la femme de
 nommée Pamphile , étoit Magi-
 voulut le sçavoir par lui-même,
 sea cette servante à lui faire voir
 e sa maîtresse , lors qu'elle fe-
 nchantemens. Sa curiosité fut
 il vit Pamphile se changer en
 par la vertu d'une pomade dont
 tta. Apulée trouva que la me-
 e avoit ses commoditez , &
 vie de se changer aussi en oi-
 pria Photis , (c'étoit le nom
 ante) de voler un peu de cette
 our lui en donner. Photis qui
 lument amoureuse de lui , s'em-
 presse

RIOTIS ainçee d'une tene n
consoler son Amant, en lui
qu'à mâcher des roses po
premiere forme ; & comir
elle lui promet de lui en
pointe du jour. Apulée cep
son cheval à l'écurie, le va
que ce cheval le reconnoît
& auroit pitié de lui ; mais l
de partager son avoine ave
chasse à coups de pied. Ap
voit toujours son jugement
perçût dans cette écurie un
ses sur la tête d'une image
de la Déesse Epone, il se le
de derriere pour les mordre
let, qui étoit là, le chasse
ton. Sur ces entrefaites,
foncent la porte de la mais
& trouvant là le cheval & l'â
charge dessus . & les emmen

qu'il recevoit quelquefois, c'est que
 ne se défiant de lui sous cette fi-
 il avoit le plaisir de voir & d'enten-
 des choses qu'il n'auroit ni vûes
 tenduës sans cela. Cependant le cha-
 ne pouvoir les dire, le mortifioit
 coup; l'envie de reprendre sa premie-
 rme faisoit son principal souci; il cher-
 des roses, mais ou il n'en trouvoit
 ou s'il en trouvoit, c'étoit dans des
 sions perilleuses où il auroit risqué sa
 s'il étoit revenu à sa forme d'homme.
 s enfin un jour qu'il se vit à l'écart,
 hors de tout danger, il implora le se-
 rs du Ciel; & par une conjoncture
 aordinaire, dont il seroit trop long de
 nter ici l'Histoire, il parvint à manger
 roses, ce qui le fit revenir à son pre-
 er état. Alors il songea de reveler tout
 qu'il avoit vû, & composa le Livre
 nt il s'agit, où il raconte tout ce que
 isoient de son temps. les Voleurs, les Ma-
 ciens, les Prêtres, &c. où il peint les
 œurs & les coûtumes des Anciens, & où
 rapporte quantité de choses curieuses sur
 Religion. Comme tout le Livre roule
 cette Metamorphose d'Apulée en âne,
 Ouvrage fut nommé l'Ane d'Apulée, &
 excellence l'Ane d'or; les Anciens
 ant coutume d'appeller un excellent Ou-
 ge, un Ouvrage d'or; ainsi qu'on le
 it par l'épithete qu'ils donnerent aux
 Vers

Vers attribuez à Pythagore , en
 tant les Vers d'or. Cependant Ap
 pas proprement l'Inventeur de ce
 morphose , il l'a prise dans Lucie
 Lucius de Patras , qui étoit avan
 mais , comme le Traducteur le
 Apulée l'a si bien embellie par qu
 pisodes charmantes , sur tout pa
 de Ppsyché , & tous ces incidens
 génieusement liez , qu'on peu
 l'Ane d'or , comme le model
 les Romains. Les Chymistes
 que les merveilles qui sont racc
 ce Livre , renferment les myster
 œuvre. Nôtre Traducteur , p
 cette opinion , dit qu'il a bien
 à croire cela , & qu'il n'y a gu
 rence qu'Apulée sçût faire de l
 ne prétendons point décider la
 nous ferons seulement une rem
 nôtre Auteur auroit dû faire : c'
 qui croient qu'Apulée a eu en
 faire allusion au grand œuvre
 bien se fonder peut-être sur ce
 dans l'onzième Livre , où Apu
 voir décrit tout ce qu'il fit po
 tié dans la Religion de la Déess
 ture , dit : „ Peut-être , Lecte
 „ me demanderez-vous avec es
 „ ce qui se passa dans la suite ;
 „ dirois , s'il m'étoit permis de
 „ re , & vous l'apprendriez , s'i

mais de l'entendre ; mais les langues
 le reveleroient , & les oreilles qui
 outeroient , iẽ rendroient également
 pables d'une indiscretion & d'une cu-
 té temeraire. Je vais cependant con-
 er , en ce que je pourrai , le pieux
 r que vous avez d'en sçavoir quel-
 chose. Ecoutez donc , & foyez
 uadé de la verité de ce que je vas
 : Je fus conduit aux portes du tré-
 , & je posai le pied jusques sur l'en-
 du Palais de Proserpine ; j'en revins
 ant par tous les élémens ; je vis au
 ieu de la nuit le Soleil brillant d'une
 iere très-vive ; j'arrivai en la presen-
 les Dieux du Ciel & des Enfers , &
 es adorai de fort près. Ce sont là
 choses que vous ne sçauriez com-
 ndre , quoi que vous les ayez enten-
 s. „ En voila assez pour ce qui re-
 l'Ouvrage. Il nous reste à dire un
 de l'Auteur. Lucius Apulée vivoit
 es Antonins ; il naquit vers le milieu
 uxième siecle sur la fin de l'Empire
 ien. Il étoit de Madaure , aujourd'
 Madara , petit bourg du Royaume de
 . Son pere se nommoit Thesée , &
 exercé à Madaure la charge de De-
 ir , qui étoit la premiere dignité d'u-
 plonie. Sa mere s'appelloit Salvia ,
 oit de la Famille du fameux Plutar-
 Il s'attacha à la Philosophie de Pla-

ton , & composâ plusieurs Livres, en Vers , & les autres en Prose : duifit le Phedon de Platon , & metrique de Nicomachus : il écrivit République , des Nombres , & de Musique. On cite aussi ses Questions Philosophiques , ses Lettres à Cerellia , ses Prologes de son Hermagoras , & ses *Ludicra*. Ouvrages qui ne sont point venus jusqu'à nous. Il ne reste de lui que son *de* d'or , son Apologie , ses Traitez de Philosophie naturelle , de la Philosophie morale , du Syllogisme , du Démonstratif , du Monde , & ses Florides. On a aussi des fragmens de ses déclamations.

Après ces préliminaires , il n'y a plus à présent que de parler de la Traduction.

Pour ce qui est donc de la Traduction qu'on nous donne ici , le Traducteur nous avertit qu'il y a retranché toutes les répétitions de l'Original , & qu'il a adouci quelques endroits qui sans tenir de l'obscure ont paru néanmoins un peu trop durs. Que du reste , il a suivi Apulée scrupuleusement qu'il a pu , sans moins s'attacher trop servilement à rendre toujours mot à mot , & aussi sans jamais perdre de vue la clarté. Qu'il a omis quelques endroits qui peuvent avoir leur grace dans l'Original , & qui lui ont semblé en l'Original

andre le discours languissant, & ne rien ôter à l'expression.

Quant aux Notes, il dit qu'il en a fait ce qu'il l'a jugé nécessaire pour ceux qui n'ont point pratiqué cet Auteur, sont faites d'en avoir une parfaite intelligence & aussi pour rendre raison de quelques endroits qu'il a cru devoir ou retrancher, ou adoucir, ou rendre plus clairs.

La Traduction dont il s'agit, n'est pas celle qui ait été faite de l'Ane d'or, il y a une en vieux François qui fut imprimée il y a environ cent ans. Si elle n'a d'autre défaut que le vieux Langage, elle ne seroit pas à mépriser, puisque, ainsi que le remarque nôtre Traducteur, le Pluque d'Amiot n'est peut-être pas moins connu aujourd'hui, qu'il l'étoit du temps de Henri III. mais elle est si mal digérée, qu'il est souvent impossible d'y rien commander. Nôtre Auteur dit que c'est ce qui l'a porté à traduire cet Ouvrage: il dit qu'il ne se flatte pas d'y avoir parfaitement réus-

Il ne faut plus à présent, pour donner l'idée entière du Livre, que rapporter quelques exemples qui puissent faire juger du Langage & des Notes du Traducteur. Pour ce qui est du Langage, le titre du Livre nous offre le premier exemple. *Les Métamorphoses ou l'Ane d'or traduites.* Nous porterons les autres comme ils se sont présentés à nous à l'ouverture du Livre.

AUTRE EXEMPLE. Nous trouvâmes un temperament qui fut de lui couper la bra par la jointure du milieu, que nous laissons attaché à la porte. Tom. I. p. 217.

AUTRE EX. Thrasiloos, l'honneur de notre Troupe, ne fait pas le moindre cri ni le moindre plainte qui puisse le trahir & découvrir notre dessein. p. 239.

AUTRE EX. Les Soeurs de Pfyé étant sorties du Palais magnifique où la Sœur les avoit recûes, s'en retournerent toutes surprises de ce qu'elles avoient vu. Le Traducteur leur fait dire; Retournez chez nos meris dans des maisons bien modestes, auprès de celle que nous venons de quitter. p. 294.

AUTRE EX. Cette vision l'ayant veillée, elle s'abandonne à la violence de son affliction, & avec ses cruelles mains se meurtrit les bras qu'elle avoit si beaux. Tom. II. p. 8.

AUTRE EX. Cet homme qu'on avoit chargé d'avoir soin de moi, pilla ce qu'il y avoit de plus précieux dans cette petite maison, qu'il gardoit dans un lieu bien fermé, dont je me chargea. p. 93.

AUTRE EX. Il y avoit parmi eux un jeune homme robuste, & bien taillé, qui jouoit parfaitement du hautbois, qu'ils avoient acheté au lieu où l'on expose les esclaves en vente, de l'argent qu'ils avoient amassé de côté & d'autre. p. 116.

AUTRE EX. Au milieu de la cham

*une lampe fort brillante; cette femme
cha pour se froter, & moi aussi, d'une
-precieuse. p. 275.*

oila plus qu'il n'en faut pour met-
Lecteurs en état de juger du style
ngage du Traducteur; venons aux

Voleurs qui avoient emmené l'Ane
& son cheval, dirent quand ils
retournez vers leurs camarades:
vous pillé la maison de Milon à
, nous sommes tous revenus ici
faufs; & si cela se peut encore
pour quelque chose, nous som-
retour avec huit jambes de plus.

Le Traducteur fait là-dessus la
ivante. *Nous sommes de retour avec
bes de plus, à cause du cheval & de
ils avoient emmenez avec eux. p. 264.*

Voleurs avoient enlevé une fille
e Carite, & promise en mariage
me homme de naissance nommé
me: ils l'avoient emmenée pour
l'argent de ses Parens. Cette fille,
nce de ces voleurs, ayant essayé
tir sur l'Ane Apulée, les rencontra
in comme ils revenoient de leurs
ges ordinaires. Irritez de sa fuite,
erent le dessein de la tuer. Mais
me, qui pour délivrer sa Maîtresse
t semblant d'être Voleur lui-mê-
s'étoit enrôlé dans la compagnie

7

vendre bien cher, que d'en-
geance qui ne leur apporte
fit. Tous applaudirent ;
Tlepoleme , qui pour fe-
tage, avoit pris le nom d'
dire sanguinaire. Cet Em-
sa Maîtresse, en l'emmena
pulée. Apulée dit là-dessus
que cet excellent Avocat
profit de toute la troupe.

à ce sujet fait une Note.

Advocatus, dit-il, l'*Avoca*
leurs ; parce qu'il craignoit
devoit revenir aux Voleurs de
te fille, ne fût perdu, com
s'ils l'avoient fait mourir. C
leront ce que nous venon
pretendu Voleur, pour
Note. tom. 2. p. 58.

Quand cette fille, monta
été renduë à sa famille par

té à la campagne avec des jumens, & conduire des mulets. Le Traducteur conte la chose fort serieusement, dessus une Note. *Il est assez plaisant-il, de voir une assemblée de parens is pour deliberer de quelle maniere on usera un Ane.* p. 60. du 2. Tome. une troupe de gens menant en triomphage d'une Déesse, l'avoit mis hors de l'Ane dont il est question. avoir passé devant quelques mécabanes, ils arriverent à la maison-campagne d'un homme fort riche; & fit des cris & des hurlemens dès le moment qu'ils furent à la porte, ils entrèrent dans la maison comme des furieux. Le Traducteur sur une Note. *Remarquez, dit-il, que ce de ces miserables: ils entrent comme des furieux dans la maison d'un homme riche, sans lui en demander la permission. Le respect qu'on a pour la Religion, a tant de fois donné lieu à bien des fripons & des gens indignes de s'en prevaloir.*

On trouve ici plusieurs autres Notes, desquelles il y en a de sçavantes, que nous en rapporterons qu'un exemple; & nous allons à temps de finir cet Extrait. Apres avoir vu l'âne transformé en âne, comparant le sort de sa vie presente avec le bon-heur dont il jouissoit auparavant lors qu'il étoit homme; il ne pouvoit s'empêcher de se plaindre de la Fortune, en disant que ce

le malheur souvent des
qu'elle rioit à des gens in-
veurs.

Le Traducteur, à l'occa-
de *Fortune aveugle*, fait un
pages, où il commence par
Payens regardoient la Fort
Divinité dont dépendoient
mens : puis il ajoute ,
avoient élevé plusieurs T
pretenduë Divinité ; & l
détail de ces divers Temp
explique pourquoi les Phil
que la Fortune étoit ave
sur quoi il cite Aristote
remarque avec ce dernier
lement la Fortune est ave
le rend aveugles ceux qu'
là il passe aux Statuës qui
à la Fortune.

Les autres Notes du L
moins à propos ni mo

phé. Apulée à cette occasion fait dans son Livre toute la Doctrine thagoriciens & des Platoniciens toutes Dieux, les Demons, les Genies, éralement tout ce qu'on appelle ; c'est un abrégé de tout ce que en dit dans six de ses Dialogues, nt le Theages, le Banquet, le Phé e Phedon, le Timée, & l'Epino-

arque, comme le remarque le Tra- r, a traité le même sujet dans un Dialogue ; mais ce qu'il en dit n'ap- pas du détail & de la netteté qu'on dans ce qu'en dit Apulée. Comme e parle ici de la nature des Genies Demons, par le ministère desquels tend que se produisent les enchante- & toutes les merveilles de la Magie, aducteur a cru qu'après avoir mis ançois les Livres de l'Ane d'or, où parlé de ces sortes de merveilles, il plaisir aux Lecteurs de leur donner e ici dans la même Langue, un Li- où les causes de ces mêmes merveilles apportées.

RI FRANCII Orationes. Editio tunda, longè emendatior, & magna te auctior. *Amstelredami, apud Fran- um Vander Plaats. 1705.* C'est-à-dire : *Harangues de Pierre le Franc. Seconde*

Edition, corrigée & augmentée. L.
dam chez François Vander Plas
in 8. pagg. 611.

LA plupart des Pièces d'Eloque
composent ce Recueil, ont
renduës publiques. On a eu so
sembler dans cette nouvelle Editio
ce qu'avoit écrit en ce genre feu
Franc, Professeur en Langue Grè
Histoire, & en Eloquence, à An
dont nous avons les diverses Poë
primées pour la première fois d
même Ville, en 1682. in douze
est Auteur d'un Livre intitulé :
*Eloquentia exterioris, ad Orationem
pro A. Licin. Archia accommodatum*
à-dire, *Essai de l'Eloquence exterie
commodé à la Harangue de Cicero*
Poète Archias : imprimé au même
en 1697. in 8. & pour la secon
en 1700.

Ce Recueil contient quarante-
rangues, qui ont toutes été pr
par l'Auteur pendant les 32. ans
rempli la Chaire de Professeur; c'e
depuis l'année 1672. jusques à
1705. Ces Harangues sont de c
tes.

* On plâtôt Mr. Francini, car c'est
nommoit ce Professeur.

s unes ne sont que de petits Discours
 minaires , dans lesquels M. le Franc
 le sujet de plusieurs Harangues choi-
 armi celles des meilleurs Maîtres , &
 faisoit déclamer publiquement à ses
 ers , pour les exercer : car à exami-
 chose de près , il est aisé de recon-
 e , que ces sortes d'Exercices scholaf-
 rouloient sur une veritable Decla-
 on , & non pas simplement sur une
 e à haute voix , qui est néanmoins
 e signifie , dans le bon usage de la
 ue Latine , les mots *recitare* & *reci-*
 que l'Auteur employe presque tou-
 dans les titres de ces petits Discours ;
habita , cùm Orationes Ciceronis pro
la & Marcello recitarentur : ou bien ,
habita , finitâ recitatione. Il y en a
 le cette espece , qui servent de Pre-
 ou d'Epilogue , 1. Aux Harangues
 emosthene , contre la Lettre de Phi-
 , & en l'honneur des Grecs qui é-
 t morts à la bataille de Cheronée ;
 celles de Ciceron pour Archias , pour
 ellus , pour Ligarius , contre Catili-
 au Peuple & au Senat après son re-
 pour le Roi Dejotare , pour la Loi
lia ; 3. A celles d'Ajax & d'Ulysse dans
 e , à l'Elegie de ce Poëte pour Livie ,
 dixième Satyre de Juvenal , au Poëme
 etrone sur la Guerre Civile ; au Dis-
 de Flavien Patriarche d'Antioche à

L'Empereur Theodose, traduit de S. Chrysofome ; 4. A quelques Harangues, tirées des Auteurs modernes, entr'autres, à celle que le Ministre Pierre du Bose fit au Roi, sur la revocation de l'Edit de Nantes, & qui paroît ici traduite en Latin.

Les autres Discours qui se trouvent dans ce Recueil, & qui sont au nombre de treize, doivent passer la plupart pour des Harangues en forme, où l'on traite avec étendue & dans le style oratoire divers points d'Eloquence & de Litterature. Il y en a sur l'étude de l'Eloquence: sur la nécessité d'y joindre l'étude des belles Lettres: sur l'utilité de l'Histoire, à l'occasion de celle de Tite-Live, que l'Auteur devoit expliquer: sur l'excellence de la Langue Gréque: sur la maniere de déclamer; sur les qualitez d'un parfait Orateur; où l'on propose pour modèle Cicéron, dont on fait l'Eloge: sur l'année du Jubilé, dont on rapporte l'origine & les différentes especes. On y voit, outre cela, l'Oraison funebre de Marie II. Reine d'Angleterre, suivie d'une longue Elegie; celle d'Etienne Morin, natif de Caën, Ministre de la Religion prétendue reformée, & Professeur des Langues Orientales à Amsterdam; un Remercement de l'Auteur aux Magistrats de cette Ville, pour avoir été continué dans sa Charge de Professeur; la loüange du Coq; & celle de la ville d'Amsterdam,

et l'Ouvrage d'un des Disciples de M.
nc.

s'apperçoit assez, par la lecture de
arangues, que l'Auteur s'est efforcé
mer son style sur celui de Cicéron. Il
e même qu'en voulant trop imiter ce
Orateur, il soit devenu son Copiste
elques endroits, & n'ait pas usé de
la précaution nécessaire, pour éviter
op grand air de ressemblance, dans
s commencemens d'Exorde, con-
e tout le monde pour être de Cice-
& qui paroissent ici sans beaucoup
guisement. Une telle affectation,
pardonne à de jeunes gens nouvel-
e sortis de leurs Humanitez, ne con-
gueres à un célèbre Professeur com-
le Franc, qui devoit être assez
e son propre fonds, pour n'avoir
oin de mandier chez les Anciens des
& des périodes. Au reste, plusieurs
Pieces pourront être de quelque
ux Regens de College, à qui elles
ont des desseins & des modèles,
es Discours qu'ils sont obligez de
l'ouverture des Classes, & des au-
ercices publics. Au regard des Sça-
on doute fort que leur curiosité soit
par ces sortes de Recueils de Ha-
s Latines; & il pourra bien arriver
ui-ci ait le sort de tant d'autres de
nature, qui sont releguez dans des



ils n'ont pas plutôt vû le
trouvent condamnez à le
secours de l'impression n'
suffisant pour les tirer de l'
l'oubli, où on les laisse av
de raison. En effet, ne v
aller puiser la connoissance
Latin dans les bonnes so
quité, que de s'en rappo
de à toute l'érudition des
quelque scrupuleusement
crire en l'une & l'autre La
jours très-éloignez de cett
racterise les bons originau

On n'attend pas de noi
des extraits circonstanciez
cours de M. le Franc, q
fait qu'indiquer en généra
particulier deviendroit en
sonnes qui s'intereffent p

Discours , dont le dessein nous a paru le plus singulier ; c'est-à-dire , sur la loüange du Coq.

M. le Franc s'excuse d'abord auprès de ses Auditeurs , d'avoir choisi , pour les entretenir , une matiere si peu serieuse , sur la circonstance du temps où il se trouve , qui est celui du Carnaval , & qui répond aux Saturnales des Romains , pendant lesquelles il étoit permis aux plus sages de descendre de leur gravité. Il s'appuye de l'autorité de Themistocle , qui prêt à partir pour la guerre de Perse , encouragea ses Soldats par le spectacle d'un combat de deux Coqs. Outre cela , il se défend encore par l'exemple des plus fameux Ecrivains anciens & modernes , qui n'ont pas dédaigné d'exercer leur veine & leur éloquence , sur les sujets les plus frivoles ; témoin Homere , dans son combat des Grenouilles & des Souris ; Virgile , dans son Moucheron ; Catulle , dans son Moineau ; Ovide , dans son Perroquet ; Lucien , dans la loüange de la Mouche ; Synesius , dans celle d'une Tête chauve : témoins encore , parmi les Modernes , ceux qui ont fait l'Eloge de la Fievre quarte , de la Goute , de l'Aveuglement , de la Folie , de l'Ombre , de l'Oeuf , de la Boue ; témoin Scaliger le pere , qui a fait la loüange de l'Oye ; Lipsé , celle de l'Elephant ; Melanchthon , celle de la Fourmi ; Daniel *Heinsius* , celle des Poux ; Calcagnin , celle

des Puces; Passerat, celle de l'Ane; Conrad Goddæus, celle de la Choüette.

Après ce préambule d'excuses, M. le Franc entame sa matiere, par une description pompeuse du Coq, que nous rapportons ici, traduite fidèlement sur le Latin de l'Auteur, afin que l'on puisse juger s'il sçait peindre d'après nature; si tous les traits de sa copie sont bien ressemblans, & si ces mêmes traits meritent les *points admiratifs*, dont ils sont accompagnez. *Quelle vivacité*, dit-il, *ne remarque-t-on pas dans cet Oiseau! Quelle beauté de corps! Quelle grandeur de courage! Comme il marche fierement! Comme il s'applaudit par le son redoublé de sa voix gaillarde! Que les plumes qui lui couvrent les épaules sont larges! Que son bec est court & bien taillé! Quel menton! Quelles joües! Quel brillant dans les yeux! Quelle longueur & quelle rondeur de queue! Quelle crête large & droite orne le haut de sa tête, plus rouge que la Pourpre de tous les Rois, & plus belle que leurs Couronnes! Quels ergots arment ses pieds! Ne semble-t-il pas que ce soient deux poignards qu'il ait reçûs de la nature, pour être la terreur & la perte de ses ennemis? Enfin, quelle variété de couleurs & quel éclat merveilleux dans son plumage!*

Après un dénombrement des diverses especes de Coqs, il recherche l'origine de cet Oiseau, & ne croit rien faire de trop pour lui, en le declarant propre fils du
Dieu

Mars , dont il passe pour l'Oiseau fa-
 Il exagere ensuite son courage &
 iniatreté dans le combat , d'où il ne
 ordinaire que mourant ou victorieux.
 vient, que les Romains le prenoient
 symbole de la vaillance ; & que son
 bit anciennement un présage de la
 re. La vigilance de cet Oiseau ne
 pas moins admirable à nôtre Au-
 qui observe, que les Sybarites, peup-
 luptueux , avoient exclus de leur
 tous les Coqs , aussi-bien que tous
 tisans , pour jouir d'un sommeil plus
 ille. Il philosophe sur la cause de
 vigilance , & de la regularité qu'a
 iseau à prevenir par son chant le
 du Soleil : & après avoir allegué
 la, l'opinion extravagante de Maho-
 qui enseigne dans son Alcoran, que
 es Coqs du monde reçoivent le si-
 le leur chant, d'un certain Coq
 du Paradis , dont les ailes couver-
 meraudes, d'hyacinthes & de perles,
 dent depuis l'Orient jusqu'à l'Occi-
 dont la tête est sous le trône de la
 , & les pieds sur la haute region de
 & qui est destiné uniquement pour
 er les heures de la priere ;) après a-
 donc allegué & rejeté cette vision ,
 ie mieux , avec Democrite , établir
 cause dans la bonne constitution de
 nac de cet Oiseau, laquelle le met-

mais encore qu'il a été
personne de Pythagore ;
Romains , qui consulte
comme un oracle , pour
faire les plus importants
Mèdes , & les Perfes ; I
gyptiens , les Syriens &
L'Auteur tâche d'égayer
tout ce que la Fable , l'É
frique peuvent lui fournir
particulieres , sur la natu
res de cet Oiseau ; & il
comme Orateur , tout
voir orner ou amplifier
absurde que cela puisse é

Il termine ce Discou
de nouveau toutes les b
Coq , d'où il prend occa
Magistrats au maintien d
que ; les Soldats , à la
les Pasteurs . au soin de

SEPTEMBRE 1707. 495

vite son Auditoire à une sincere peni-

*coutume de Normandie reduite en Maxi-
s, selon le sens litteral, & l'esprit de cha-
e article. Par M. PIERRE DE MER-
LLE Avocat au Parlement. A Paris
chez Henri Charpentier, dans la Grand'
lle du Palais. 1707. in 4. pagg. 652.*

R. de Merville nous avertit que ce n'est pas ici un Commentaire sur la Coutume de Normandie, mais que c'est la Coutume même, dont il a expliqué sur chaque article les termes étrangers & inconnus de la Langue Françoisé. Il tâche d'éviter l'inconvenient ordinaire de la plupart des Commentateurs des Coutumes de France, qui ont dit beaucoup de choses vaines sur les questions problematiques, & ne se sont pas efforcés de les décider; son principal but ayant été de donner des décisions nettes & précises sur les questions veritables & naturelles que chaque article lui a fourni. En cela il dit qu'il s'est conformé au sentiment des meilleurs Commentateurs de la Coutume, & qu'il s'est pareillement attaché à la Jurisprudence des Arrêts du Parlement de Normandie, à l'usage de la Province, & aux Reglemens de 1666. & de 1673. du même Parlement. Après avoir dressé sur ce plan, il estime „ que son

„ Ouvrage paroîtra no
 „ l'auront examiné, qu
 „ à cette Coûtume , qu
 „ ; & qu'il levera toutes
 „ la barbarie du Texte
 „ des Commentateurs o
 „ plus sage Coûtume du

Il faut avoüer que le
 répond assez à l'idée gén
 cée; mais il y a quelques
 Livre , qui meritent tro
 xions particulieres.

. 1. L'Art. 5. de la Coü
 Vicomte appartient la c
 autres choses, de toutes
 dresne entre roturiers, f
 teur dit pag. 17. qu'on n
 trouver l'origine du mot
 & que suivant la meilleu
 toutes matieres où il y a
 soit par serment, soit par
 mandant ou en défendan
 sulté Cujas au Liv. 1. titi
 l'Indice de Ragueau, ou l
 de Lauriere , il auroit a
 vient de *Dencgare* , *fortite*
 serment, & que c'étoit au
 celui qui nioit une chose
 purgeoit par serment, &
 Livre des Evangiles jusq
 deux, trois, quatre, cinq
 moins, qu'on appelloit s

Le mot de Seigneur Suzerain , ne se
 suivant l'usage reçu dans toutes les
 umes , que par raison aux arriere-vas-
 dont il est le Seigneur mediat, & de
 eleve le Seigneur dominant, leur Sei-
 immediat. L'Art. 126. de la Coûtu-
 e Normandie qualifie le Seigneur Su-
 des noms de Seigneur *Superieur* , &
Seigneur ; cependant M. de Merville se
 resque toujours du terme de *Suzerain*,
 signifier le Seigneur dominant & im-
 at , comme on voit sur les Articles
 105. 106. 128. 139. 163. 164. & 197.
 n'y a gueres que sur l'Art. 126. où il
 mployé ce terme dans sa propre & ve-
 e signification. Car il dit , p. 126.
*Il y a des cas où les Proprietaires & Posses-
 de Fief & Terres nobles , sont exempts de
 la foi & hommage au Seigneur Suzerain :*
*Le Roi n'est point tenu de faire foi ni hom-
 au Seigneur Suzerain & immediat des
 confisquees au profit de Sa Majesté. Il dit
 30. que le Seigneur Suzerain peut recevoir
 rocureur la foi & hommage de son Vassal.*
 p. 131. *Que le Vassal ne doit pendant sa
 d'une fois, la foi & hommage au Seigneur
 ain immediat de son Fief , &c. en con-
 nt par tout le Seigneur dominant im-
 it du Vassal avec le Suzerain.*
 Dans l'Art. 201. qui permet au Sei-
 de faire le rachat des rentes foncie-
 iës par le Vassal & par les hommages
 reii-

réunis au Fief dominant , & cela sur le pied du denier 20. il y a une exception, en faveur des rentes dues à l'Eglise, & dont elle a joui paisiblement pendant 40. ans, desquelles rentes le rachat est exclus, si ce n'est aux termes des Edits de 1539. & 1551. pour les rentes créées sur des maisons bâties dans des Villes, dont il est permis à ceux qui les doivent de faire le rachat au denier 20.

Sur quoi l'Atteur ajoute : *Et même en ces cas ce rachat sera fait au denier 20, encore que par le Contrat de vente, il y eût un autre prix.*

Mais la maxime contraire n'est-elle pas plus véritable ? puisque l'Ordonnance n'a réglé le rachat sur le pied du denier 20. que quand il n'est point dit à quelle raison il se doit faire; & comme on peut stipuler qu'elle sera rachetable à un plus fort denier, & que cette stipulation fait partie du contrat, comment se dispenser de suivre cette Loi ?

4. *Demembrer un Fief.* „ C'est, dit l'Atteur, d'un Fief en faire plusieurs, en separer l'unité & l'intégrité, & en faire plusieurs tenus également en homages separez ; en un mot, conclut-il, c'est faire des arriere-Fiefs. „ Mais cette proposition peche en deux manieres. 1. En ce que le cas du démembrement de Fief peut arriver, sans faire des arriere-Fiefs ; comme quand le Vassal alienne son domaine sans en retenir la foi, il fait deux Fiefs sans subordination de l'un

re , & il arrive un véritable dé-
 ement , fans que cela produise au-
 riere-Fief. 2. On peut faire des ar-
 iers , fans qu'il y ait démembre-
 au Fief. Par exemple , quand le
 aliene une partie de son Fief, fans
 on de foi , & qu'il en reste dans
 tume de Paris le tiers , & dans la
 ne de Normandie une quantité
 e pour satisfaire aux rentes & rede-
 dûs au Seigneur , c'est le cas où
 it des arriere-Fiefs , & il ne se fait
 un démembrement de Fief ; c'est
 oi ces fortes d'alienations s'appel-
 jeu de Fief, étant simplement un
 brement de partie du domaine , &
 du Fief.

urplus , on ne peut nier que cet
 e ne soit composé avec beaucoup
 & de netteté ; & quoi que M.
 ville n'y ait rien mis du sien, nous
 cette justice à l'Auteur , qu'il a
 fidèlement toutes les maximes qu'il
 é dans les Commentateurs de la
 e de Normandie , & particuliere-
 elles de Basnage , en écartant les
 tions inutiles , & les citations
 rs , qui très-souvent embarrassent
 es questions , qu'elles ne servent à
 ifion.

XXXIX.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

Du Lundi 26. Septembre M. DCCVII.

Le Diable Boiteux. A Paris chez la Veuve
Barbin. 1707. in 12. pagg. 314. & à Am-
sterdam chez Henri Desbordes, pagg.
348.

CE Livre roule sur une fiction qui don-
ne lieu à l'Auteur de faire plusieurs cen-
sures divertissantes. Asmodée le plus laid
Diable de l'Enfer, & qui se vante ici de
être le Dieu de l'Amour; eut autrefois, en
France, un différent avec Pillardoc le De-
mon de l'Interêt. Il s'agissoit de sçavoir
qui des deux posséderoit un certain Par-
san Manceau. Comme le Partisan étoit un
excellent sujet, ils en disputèrent la posses-
sion. Ils se batirent dans la moyenne ré-
gion de l'air. Pillardoc fut le plus fort

& jetta l'autre sur la terre , de la même maniere à peu près que Jupiter culbuta Vulcain. Asmodée demeura boiteux de sa chute , & ses camarades ne l'appellèrent plus , que le Diable Boiteux. Ce pauvre Diable , qui se dit toutefois un Diable de consequence , fut un jour conjuré par un Magicien de Madrid , qui le reduisit à entrer dans une phiole. Asmodée demeura long-tems enfermé dans cette étroite prison , sans sçavoir comment s'y prendre pour en sortir. Il s'en tira enfin par le secours d'un nommé Dom Cleofas Perez Zambulo , jeune Ecolier d'Alcala , qui ne songeoit à rien moins qu'à faire une telle délivrance. Ce jeune homme ayant été surpris avec une certaine Dame chez qui il étoit , sortit brusquement par une lucarne , & se sauva de toit en toit dans un grenier voisin qui se trouva précisément être le lieu où le Magicien tenoit Asmodée. Comme dans ce moment le Magicien n'y étoit pas , Asmodée profita de l'occasion ; il se fit connoître à l'Ecolier ; & après l'avoir rassuré , l'engagea à casser la phiole , lui promettant qu'il ne lui feroit point payer les pots cassez , & l'encourageant au contraire par diverses promesses. La chose ne fut pas plutôt executée , qu'Asmodée paroît sous la figure d'un petit homme Boiteux , fort laid , appuyé sur deux bequilles mais qui tout boiteux qu'il est , ne laisse

d'

d'emporter, tout d'un coup, Cleofas par la fenêtre, & de le transporter avec une vitesse étonnante sur la Tour de S. Sauveur, & ensuite en d'autres lieux. C'étoit pour s'acquiescer envers son cher Libérateur, & lui découvrir de ces lieux élevez tout ce qui se passoit parmi les hommes. Le Boiteux en vint à son honneur, & Dom Cleofas voyoit dans les maisons, comme s'il eût été dedans.

L'occasion de faire ici divers portraits & diverses censures de la vie humaine, est toute naturelle; aussi ne manque-t-on pas de s'en servir: on prête au Diable Boiteux, & à Dom Cleofas, tous les discours qu'il faut pour cela, & on fait passer devant eux plusieurs objets differens. Tantôt c'est un homme qui se leve & s'habille à la hâte. Cleofas demande ce que c'est, l'Esprit répond que c'est un Médecin qui se leve pour une affaire pressante, un Médecin qu'on vient querir de la part d'un Devot, qui depuis une heure qu'il s'est couché, a toussé deux ou trois fois. Tantôt c'est un Inquisiteur que deux de ses Penitentes veillent, & dont l'une fait ses bouillons, & l'autre, à son chevet, prend soin de lui tenir la tête chaude. Cleofas demande quelle est donc la maladie de cet Inquisiteur? Il apprend de l'Esprit, que l'Inquisiteur est enrhumé du cerveau, & que ses Devotes craignent que son rhume ne lui tombe

à poitrine. Cleofas voit en même
 dans l'antichambre du malade plu-
 autres femmes empressées ; l'Esprit
 me que ce sont encore des Devotes
 Inquisiteur, lesquelles, sur le bruit de
 disposition, sont accourues avec des
 les. L'une apporte, pour la toux, des
 de Jujubes, d'Althea, de Corail, & de
 sage. L'autre, pour conserver les pou-
 de Sa Reverence, s'est chargée de syrops
 gué vie, de Veronique & d'Immortelle ;
 autre, pour lui fortifier le cerveau &
 mach, a des eaux de Melisse & de
 lle orgée, avec des essences de Mut-
 & d'Ambre gris. Celle-ci vient of-
 les confectons anacardines & besoar-
 es ; celle-là des teintures d'œillet, de
 l, de millefleurs, de soleil, & d'e-
 udes. Toutes ensemble vantent au
 t de l'Inquisiteur, les choses qu'elles
 tent : elles le tirent à part tour à
 ; & chacune lui mettant un Ducat
 la main, lui dit à l'oreille : Laurent,
 cher Laurent, fais, je te prie, en
 que mes remedes ayent la préferen-
 Tantôt c'est un Capitaine qui se botte
 hâte pour partir, & qui quelques heu-
 auparavant n'avoit rien pour faire son
 age. Afinodée en raconte l'Histoire :
 Usurier sortoit de chez lui en manteau
 , en rabat, & en cheveux courts, avec
 hapelet à la main, pour aller devote-
 ment

men
pitai
pagr
mill
& b
je n
trou
prête
quat
bille
cens
foixa
gent
fure
Dem
trois
Poin
taine
voye
vous
cevo
vous
refus
passe
reux
l'Usu
le Se
tir, i
quitt
Mess
que c

r pas perdu sa peine ; mais à la fois
 Usurier lui dit : Seigneur Capitaine,
 un homme qui vient de faire son
 , allons à présent faire le nôtre.

tantôt c'est un Pedant qui a perdu l'es-
 cherchant le *Paulopost futurum* d'un
 grec. Tantôt c'est un Chanoine qui
 qu'il dit son *Benedicite*. Tantôt un
 qui s'agite comme un furieux , &
 et la dernière main à l'Épître dedi-
 e d'une Tragedie de sa façon , inti-
 e *Deluge universel* , dont toutes les
 se passent dans l'Arche de Noé,
 garder l'unité de lieu. C'est un
 œuvre que cette Dedicace, dit Af-
 à Dom Cleofas, toutes les vertus
 s & politiques, toutes les louanges
 n peut donner à un homme illustre
 Ancêtres & par lui-même n'y sont
 épargnées : l'encens y est jetté à
 on. A qui prétend-il adresser cet
 , reprend Dom Cleofas ? Il n'en
 en encore, réplique Asmodée, il a
 e nom en blanc , pour le remplir
 il aura trouvé quelque riche Sei-
 qui veuille payer l'Épître, &c.

l'auteur parmi tous ces traits a inséré
 nouvelles Historiques fort intéressan-
 le du Comte de Felflor & de Leo-
 Gespedes est de ce caractère, aussi
 ie celle de Dom Juan & de Dona
 ora. Il est vrai que ces Histoires



rchitecture , venoient de ce
 ouvriers ignorent entierement
 u du moins n'en ont qu'une
 superficielle , tirée de quel-
 z trop abrezgez. C'est ce qui
 rendre la resolution , non
 de donner une regle courte,
 & aisée pour construire cha-
 e d'Architecture , & bien é-
 ui convient le plus à le ren-
 eux à la vûe , mais encore
 er certains avis généraux sur
 ntes manieres de bâtimens.

sture a trois parties principa-
 : aussi les trois parties de ce
 air *l'Ordonnance* , *la Disposition* ,
sion ; & *la Bienfiance*.

nnance est ce qui donne à
 parties d'un Bâtiment la juste
 qui leur est propre par rapport
 ge. La Distribution est l'ar-
 convenable de ces parties.
 fiance est ce qui fait que cet-
 ion est telle qu'on n'y puisse
 er qui soit contraire à la na-
accoutumance , & à *l'usage des*

premiere Partie qui regarde
 , il est parlé des cinq Ordres
 e , de leurs proportions , &
 e de les mesurer. La mesure
 dule , & c'est toujous le dia-

& les Modernes se font se
terminée sans fraction „ l
„ Piedestaux, des Colonne
„ blemens, & de tous les c
„ qui les composent, de
„ faillie de leurs bases, c
„ teaux, & de leurs corn
mesure entiere est nommée
la moitié qui est le demi d
du Fust de la Colonne, est
Module; & le tiers, *petit M*
Module divisé en cinq partie
fois en douze, est propo
Cordemoi comme la Mesur
mode pour l'ordonnance de
d'Architecture.

L'Auteur n'en reconno
que trois, qui sont ceux qui
inventez, sçavoir le *Dorique*
cien de tous; l'*Ionique*, &
les choses qui distinguent ce
sont fort considerables. &

Il passe ensuite à la *Distribution* qui fait la seconde partie de ce *Traité*. Il nous y apprend d'abord les différentes manières de disposer les Colonnes; il donne un nouveau moyen de trouver la grandeur du Module, par rapport à chacune de ces diverses dispositions, & il détermine l'ordre qui leur convient. Les Anciens avoient cinq manières de disposer les Colonnes. Ces cinq dispositions appellées, *Pycnostyle*, *Systyle*, *Dyastyle*, *Arcostyle*, *Eustyle*, étoient principalement distinguées par la différente grandeur de l'entrecolonnement; mais dans toutes ces dispositions, les Colonnes n'étoient qu'une à une. Les Architectes modernes ont inventé une sixième manière de les disposer; ils les accouplent, c'est-à-dire, qu'ils les joignent deux à deux, mettant ainsi l'espace de deux Entrecolonnemens en un. „ Cette dernière
 „ manière, dit nôtre Auteur, doit être
 „ préférée aux autres, puis qu'elle a seule
 „ & cette beauté qui résulte de l'appreté,
 „ & du serrement des Colonnes qui plai-
 „ soit tant aux Anciens, & ce dégage-
 „ ment que les Modernes recherchent
 „ avec tant d'ardeur.” Après quelques autres raisons, il ajoute que cette nouvelle disposition a plu dès qu'on l'a vûe, & que c'est là le caractère de la vraie beauté, de frapper d'abord, & de plaire.

Il employe encore ici quatre chapitres à

a bien des articles où
d'accord avec nos Ar

La troisiéme Partie
seance, qui doit être g
différens genres d'Edif

Ce sont divers avis
difices des Particuliers
publics. On trouve
ques raisonnables qui
y verra entre autres
teur trouve à redire a
dedans de la premiere
à celle des Galeries &
ries du côté du Jard
dans le Portail de S.
dans l'Eglise de S. Pie
il s'en faut beaucoup
grande idée, que cell
en a ; & les Remarc
Statués colossales ,
celles de la Place de

t comme des medailles qui doivent rendre en abregé aux siecles futurs, que ces Heros sont eux-mêmes, le temps, & les principaux endroits de leur belle vie; mais comment verra-t-on tout cela dans les siecles à venir, par les Statuës qu'on a érigées à Paris à la gloire du Roi? Ce ne sera ni par leur position, ni par l'attitude... S'avisera-t-on de penser dans trois ou quatre cens ans, voyant la Statuë de la Place de Vendôme, que Louis XIV. qui regne à présent avec tant de gloire, & de splendeur, n'ait pas été habillé à la Romaine, que tête nuë il n'ait pas monté ordinairement un Cheval sans selle & sans harnais." Le Discours de nôtre Auteur sur cela est long, & contient des Reflexions que nous avons sautées, & qui meritent d'être lûes.

Comme en differens endroits de cet ouvrage M. de Cordemoi marque avec liberté les defauts où il croit que tombent nos plus grands Architectes, au lieu de nous prévenir dans sa Préface, & d'y déclarer que son dessein n'est pas de diminuer leur merite, mais seulement d'empêcher qu'on ne les suive aveuglément dans les fautes qui leur sont commises.

Les Planches ont été gravées par M. de la Motte. La Table des Matieres est selon le plan de M. de la Motte. Le titre des Chapitres.

*Histoire de la Conquête des Isles Moluques
 les Espagnols, par les Portugais, & par
 Hollandois; traduite de l'Espagnol d'Arg
 sola, & enrichie de Figures & Cartes G
 graphiques pour l'intelligence de cet Ouv
 ge. A Amsterdam chez Jacques D
 bordes 1707. in 12. 3. Voll. I. V
 pagg. 405. II. Vol. pagg. 402. I
 Vol. pagg. 388.*

DES trois Volumes qu'on donne id
 Public, il n'y a que les deux prem
 qui ayent été traduits de l'Espagnol.
 troisiéme, est une espece de Suplém
 Les deux premiers Volumes contien
 la réduction des Isles Moluques à l'
 sance de Philippe III. Roi d'Espagne
 Dom Pedro d'Acugna Gouverneur
 Isles Philippines. Barthelemi La
 d'Argensola Curé de Villa-Hermos
 Chapelain de l'Imperatrice, les co
 par l'ordre du President & du Con
 Indes. Ils furent imprimez à Mac
 1609. en un Volume in folio.

Comme cette Conquête se fit p
 seule attaque, & ne coûta que
 de temps aux Espagnols; elle pouvo
 ne coûter à l'Ecrivain qu'un petit n
 de pages. Il a cependant mieux aim
 un long Ouvrage, divisé en dix I
 où cette Conquête n'est rapportée qu

le dixième. Les neuf autres nous apprennent à la vérité ce qui se passa aux Moluques, depuis la découverte qu'en firent les Portugais, jusqu'à cet événement: mais l'Auteur y mêle plusieurs Relations étrangères au sujet. Néanmoins toutes inutiles qu'elles sont par rapport à cette Histoire; elles peuvent servir à celles d'Espagne, d'Angleterre & de Hollande, & sont même assez curieuses pour mériter l'attention du Lecteur. Dans le recit du Voyage de Pierre Sarmiento, au Détroit de Magellan, on voit l'exactitude scrupuleuse avec laquelle Sarmiento, au nom du Roi d'Espagne, & en vertu de la Bulle du Pape, prend authentiquement possession des Terres dont il fait la découverte. L'Auteur a recueilli avec soin un de ces Actes de prise de possession, comme une Piece importante. On trouve dans cet Ouvrage jusqu'à des Histoires galantes; comme celle de cet Officier, qui pendant le siege du Fort des Portugais, en sortoit toutes les nuits pour voir une Moluquoise, & qui fut marié avec elle par le Commandant. Nôtre Historien aime si fort les Harangues, qu'il en fait faire une à ce Commandant, pour exhorter l'Officier, qui n'étoit qu'un Enseigne; à ne plus sortir du Fort, puisque dorénavant il y posséderoit celle qui causoit sa sortie.

Dans la description de quelques Isles

„ bre est capable de lu
„ moins qu'il ne se r
„ pour aller se mett
„ vers l'Orient , où
„ arbre , à peu de
„ l'autre, est l'antidot
„ la premiere.

A la tête du premie
un Avertissement que
composa , pour le just
proches qu'on lui faiso
trop frequents & trop
style trop plein de figu
res.

Comme les Holland
long-temps les Isles M
avoir conquises sur les
Portugais , aussi-bien
on a jugé à propos d'
Volume aux deux pre
recit de cette Conquêt
une Histoire complette

on y donne une signification plus étendue. C'est le seul endroit du monde où croisse le clou de girofle : ce qui rend la conquête de ces Isles plus importante , & qui a causé tant de malheurs aux Habitans, qu'ils se resolurent de se priver pour toujours d'un fruit si precieux & si fatal , en reduisant en cendres tous les arbres qui le portent. Heureusement , cet incendie n'en a pas détruit l'espece. Ce Pays fut decouvert par les Portugais en 1515 , & le Roi de Ternate les engagea à bâtir un Fort dans son Royaume , pour les y fixer, & voir accomplir par eux ce que ce Prince qui se piquoit d'avoir une entiere connoissance de l'avenir, avoit prédit lui-même ; „ Qu'un jour on verroit aborder
 „ à Ternate des hommes de fer , qui
 „ viendroient des parties du monde les
 „ plus éloignées ; qu'ils s'établiroient en
 „ ce Pays-là pour y habiter , & que par
 „ les forces de ces étrangers , la domina-
 „ tion & la gloire des Moluques seroient
 „ fort augmentées. La moitié de la Pro-
 phetie se trouva vraie. Ils s'établirent dans les Moluques : mais ce fut pour y exercer un empire si despotique , que les Princes de ces Isles , qui ne vivent pas d'ailleurs en trop bonne intelligence , se liquerent pour chasser des hôtes qui étoient devenus des Maîtres insupportables. La ligue fut dissipée par la valeur & par l'ha-

avoient bâti dans l'île, e
& qui fut pris en 1575. :
siegé. C'est ainsi que les
affranchies du joug des P
avec les Espagnols sous
ils firent quelques tentativ
reconquerir un Pays qui
été un sujet de guerre ent
tions. Enfin en 1609. c
duites à l'obéissance de P
d'Espagne & de Portugal
de Ternate, de Tidor,
& même le Roi de Siam
n'avoit fait que lui jurer
foi & hommage entre les
Pedro d'Acugna.

Mais les Espagnols furent
blez dans cette conquête
dois, & „ la valeur d
l'emporta dit l'Aute

SEPTEMBRE 1707.

dit, à l'approche de six Vaiffeaux
Provinces Unies." Les Holland
ient abordé aux Moluques pour la
ere fois en 1599. En 1605. ils de
ent les Portugais de ce qui leur
ns ces Isles. En 1607, ils se r
nt à Ternate, d'où Dom Pedro
gna les avoit chaffez l'année préce
à la priere des Habitans qui de
nt, qu'ils vouloient vivre & mourir
ur domination, ils bâtirent un Fort
ois lieuës de la Ville. La même an
furent un Traité avec les Ternatois
quelque temps après fut suivi d'un
tant avec le Roi de Ternate, qu'av
lui de Bachian, par lequel les Espagn
les Portugais furent declarez leurs
nis communs. La guerre que nos
veaux Commerçans eurent à soutenir
tre l'Angleterre, jalouse de leurs succès
penfa ruiner leurs affaires dans les Indes
ques. Mais elles se remirent dans leur
& ils parvinrent à un tel degré de
riorité, dit nôtre Historien, qu'il n'y
pas moyen de le leur disputer: de sorte
quoi qu'en 1648. ils eussent conclu
Paix avec les Espagnols; ces derniers
pouvant plus subsister dans leurs Forts
cause de la haine des Habitans qui n'étoient
plus retenuë par la crainte, se retirèrent
enfin d'eux-mêmes; & les Hollandais
ayant dès 1644, fait la Paix avec les

tugais , qui avoient secoué le joug de l'Espagne , demeurèrent paisibles possesseurs de ces Isles si long-temps disputées. Cependant les Naturels du Pays lassés d'une domination étrangere, quoi que beaucoup plus supportable que celle des Portugais & des Espagnols, entrerent en guerre avec leurs Maîtres , qui les reduisirent entièrement en 1680. Ils avoient commencé à remuer en 1672. Nôtre Historien finit sa Relation par la permission que les Hollandois ont eüe d'élever un Fort à l'embouchure de la riviere de Bantam: ce qui les rendant à peu près maîtres de la Ville & du Royaume, leur assure que jamais, dit-il, la Conquête des Moluques.

L'Auteur de la Relation de cette Conquête, avouë dans son Avertissement qu'il n'a pu écrire cette Histoire avec tant d'exactitude qu'il en paroît dans celle d'Argensola. Mais en recompense, il s'écarte pas tant de son sujet, qui fournil assez de lui-même pour former un seul Volume, sans qu'il soit besoin d'aller chercher ailleurs de quoi le remplir. Ses digressions même qu'il fait quelquefois ont presque toujours du rapport à l'établissement des Hollandois dans les Moluques. Il ménage aussi mieux les Reflexions que l'Auteur Espagnol, qui en paroît un peu trop prodigue. Au reste, on ne v

dire d'aucun de ces deux Historiens, qu'il écrive avec assez de desintereffement, pour faire douter de quel Pays & de quelle Religion il est.

Le style de tout l'Ouvrage est vif & assez naturel; mais quelquefois il n'est pas correct.

Comme nous n'avons pas lû l'Espagnol, nous ne sçaurions dire si la Traduction est fidelle.

Tout le corps de l'Ouvrage est divisé en quinze Livres, chaque Volume en a cinq.

Chaque Relation a son Index separé.

ΙΟΥΛΙΟΥ ΠΟΛΛΑΕΤΚΟΥΣ Ο'νομαστικὸν ἐν
 Βιβλίοις δέκα. JULII POLLUCIS Ono-
 masticum Græcè & Latinè. Post egre-
 giam illam *Wolfgangi Seberi* Editionem
 denuo immane quantum emendatum,
 suppletum, & illustratum, ut docebunt
 Præfationes. Præter *W. Seberi* Notas olim
 editas, accedit Commentarius doctissi-
 mus *Gothofredi Jungermanni*, nunc tan-
 dem à tenebris vindicatus. Itemque alius
Joachimi Kühnii, subsidio Codicis MS.
 Antwerpiensis; variantium Lectionum
Isaaci Vossii; Annotatorum *Cl. Salmafii*
 & *H. Valesii*, &c. concinnatus. Omnia
 contulerunt ac in ordinem redegerunt,
 varias præterea Lectiones easque in-
 signes Codicis Falckenburgiani, tum &
 suas Notas adjecerunt, editionemque cu-
 raverunt, septem quidem prioribus li-

bris JOH. HENRICUS LEDERLINUS, Linguar. Orient. in Acad. Argentoratensi Prof. P. & post eum reliquis TRIBERIUS HEMSTERHUIS, Philos. & Mathes. in ill. Amstelæd. Athenæo Prof. P. Cum Indicibus novis, iisque locupletissimis. *Amstelædami, ex Officina Westfaliana. 1706.* C'est-à-dire : *Le Dictionnaire Grec de Jules Pollux, avec la Version Latine ; les Notes de Seberus, de Jungerman, de Kühnius ; & celles de J. H. Lederlin & de T. Hemsterhuis, qui ont pris soin de cette Edition, &c. A Amsterdam, chez Wetstein. 1706. in fol. 2. Voll. To. I. & To. II. page 1388. sans y comprendre les Tables, qui remplissent 178. pages.*

JULES POLLEX, Auteur de ce Dictionnaire, étoit originaire de Naucratis ville d'Egypte, fameuse par la naissance de quantité d'Hommes illustres dans les belles Lettres, tels qu'Apollone, Athenée, Proclus, Ptolomée, & plusieurs autres Sophistes, dont Philostrate a écrit la vie. Le pere de Pollux étoit habile dans la Critique, & il communiqua ce même goût à son fils ; qui, dans la suite, étudia l'éloquence sous Adrien, Rheteur d'une grande réputation. Si le disciple ne put atteindre à tout ce qu'un tel Maître lui offroit d'excellent à imiter, il sçut au moins n'en pas copier les défauts : & il se vit bien-tôt en état de trans-

met.

tre aux autres ce qu'il avoit puisé de
 leur dans une si bonne Ecole. L'esti-
 que lui acquirent ses Leçons publiques,
 répandit jusqu'à la Cour de Marc-Au-
 ; & cet Empereur, dans le choix qu'il
 des Sçavans destinez à conduire les é-
 es de Commode son fils, n'oublia pas
 llux, qui composa, pour l'instruction
 ce jeune Prince, l'Ouvrage dont nous
 ndons compte. Le son agreable de sa
 ix charma tellement Commode, que
 risque celui-ci fut parvenu à l'Empire, il
 ut ne pouvoir mieux recompenser le me-
 te de son Precepteur, qu'en lui donnant
 Chaire de Professeur en Eloquence, é-
 ablié dans la Ville d'Athenes. Pollux y
 mourut âgé de 58. ans.

Philostrate, qui le range parmi les So-
 phistes dont il fait l'Histoire, leur attri-
 buë une connoissance exacte de la Langue
 Gréque; un juste discernement sur le bon
 ou mauvais caractère du style; quelque
 genie pour l'Eloquence, mais que l'Art
 avoit peu perfectionné. On remarquoit
 dans ses Ouvrages plus de douceur, que
 de feu ni d'élevation. Il en avoit com-
 posé plusieurs, dont Suidas nous a con-
 servé les noms; & c'est tout ce qui nous
 en reste, (à l'exception du Dictionnaire.)
 Quelques Sçavans ont crû que Lucien con-
 temporain de Pollux, n'étoit point de ses
 amis; & que c'est ce Rheteur qu'il veu

tourner en ridicule dans son *Lexiphants*, & dans la petite piéce qui a pour titre *le Maître des Rbeteurs*. On appuye ce soupçon sur l'autorité du Scholiafte Grec de Lucien, qui assure formellement que cet Auteur ne s'est point proposé d'autre but, dans la dernière des deux piéces que nous venons de citer. M. Hemsterhuis, l'un des Editeurs, a soin, dans sa Préface, de mettre Pollux à couvert d'une telle censure; & il s'efforce de prouver, que le témoignage du Scholiafte, Ecrivain assez moderne, qui a seduit sur ce point de fort habiles gens, choque toute sorte de vrai-semblance, & n'est digne d'aucune attention.

Le seul Ouvrage de Pollux, qui soit venu jusqu'à nous, est son Dictionnaire, appelé *Onomasticon*, partagé en dix Livres, & dédié à Commode, lors qu'il n'étoit encore que Cefar. C'est proprement un Recueil des termes consacrez aux Sciences & aux Arts, & des expressions synonymes que les bons Auteurs Grecs ont coûtume d'employer pour signifier une même chose. Pollux, ainsi qu'il s'en explique lui-même, ne s'est pas proposé d'y rassembler tous les mots; il a eu sur cela plus d'égard au choix qu'à l'abondance, & il n'a fait entrer dans son Livre que les termes les plus élégans & du plus bel usage. L'arrangement qu'il leur donne n'est point

celui

des Lettres de l'Alphabet : c'est ces différentes matieres , auxquelles ils tiennent , & dont la disposition est tout arbitraire. Il n'y fuit gueres de l'ordre , que celui du hazard ; & il commence d'abord sa déclaration : *Nous commencerons*, (dit-il) *par les Dieux , ainsi que le nous y oblige ; après quoi , nous placerons les autres matieres , comme elles se présentent*. On trouve à la tête de chaque Livre une petite Préface adressée à Commo- & suivie d'une Table des Chapitres contenus dans le Livre. Les mots que l'auteur fait ici passer en revûë , n'y sont pas tous rapportez sechement. Il y joint l'ordinaire une explication courte & précise , qui fait sentir la force des termes ; & ne neglige pas , dans l'occasion , de citer les Anciens qu'il prend pour guide de l'usage qu'il donne à ces mêmes termes ; & il cite fort souvent les passages des Auteurs , qui lui ont fourni quelques expressions remarquables. Il assaisonne quelquefois ce détail par des traits d'Histoire ou de Fable inserez à propos : par exemple en parlant (liv. I. ch. I.) des sacrifices que l'on immoloit dans les Sacrifices , il dit qu'en Béotie l'on sacrifioit des victimes à Hercule , & raconte l'Historiet- te de quoi l'on fondoit cette coûtume. De même (ch. 4.) au sujet des diverses teintures , il nous apprend quel a été le pre-
mier

mier Inventeur de la pourpre, comment on pêche le Coquillage qui renferme cette précieuse teinture, & la maniere de la préparer. Telle est l'idée que l'on peut se former de l'*Onomasticon* de Pollux; & l'on voit assez qu'un Ouvrage de cette nature n'est pas susceptible d'un Extrait plus circonstancié.

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot des différentes Editions de ce Livre, & de ce que celle-ci a de particulier.

Pollux fut imprimé pour la première fois à Venise, chez Aldé Manuce, en 1498 puis en 1502. *in folio*. En 1520. Bernard Junta l'imprima à Florence *in folio*, avec une Préface de *Garteromachus*; & Balthazar Lafius, à Basle, en 1536. *in quarto*, avec une Préface de Simon Grynée. Ces quatre Editions sont toutes Grecques. Rodolphe Gualtherus en publia une Version Latine de sa façon & très-défectueuse, à Basle, chez Winter, en 1541. *in quarto*. Wolfgang Seberus en donna une Edition Gréque & Latine, imprimée à Francfort chez Wechel, en 1608. *in quarto*, & c'est la meilleure de toutes celles qui avoient paru jusqu'alors. Seberus y avoit corrigé avec beaucoup de travail, non seulement le Texte Grec, mais la Version Latine de Gualtherus; & il avoit enrichi son Edition d'excellentes Notes & de deux Tables. En 1675. Joachim Küchnius fit im-

à Strasbourg, *in octavo*, un Essai
marques sur Pollux, où il corrigeoit
nal & la Traduction Latine en beau-
d'endroits.

s tout ce qu'ont pû faire jusqu'ici
e sçavans Hommes en faveur de Pol-
n'approche pas des avantages qu'on
procurez par cette nouvelle Edition.
en avons l'obligation au Sieur Wet-
Libraire, qui a rassemblé la plûpart
ateriaux; à M. Lederlin Professeur
angues Orientales à Strasbourg, &
Hemsterhuis, Professeur de Philo-
& de Mathématique à Amsterdam;
ils n'ont rien oublié de tout ce qui
oit rendre cette Edition parfaite. Ils
ait imprimer le Texte Grec, revû sur
s les Editions précédentes, & rétabli
ne infinité d'endroits sur les sçavan-
orrections que Kühnius, (qui prépa-
me Edition de Pollux) avoit écrites
propre main aux marges de son Ex-
aire de Basle, & qu'il avoit tirées en
d'un Manuscrit d'Anvers, & en par-
es Notes manuscrites d'Isaac Vossius,
umaïse, & d'Henri de Valois. On
à côté du Grec la Version Latine de
herus. M. Lederlin avoit d'abord en-
s de la corriger; mais il n'a executé
objet que dans le premier Livre; &
au reste, il a donné cette Version tel-
eu près qu'on la trouve dans l'Édition

de Seberus ; déferant en cela aux avis de feu M. Obrecht, qui a fait comprendre l'inutilité d'une pareille correction, & l'impossibilité de bien traduire en Latin un Auteur tel que Pollux. Le bas des Pages est rempli d'une riche moisson de diverses Leçons & de Commentaires. On y marque scrupuleusement les différences de l'Édition de Seberus, pour la commodité de ceux qui y sont accoustumés ; après quoi viennent les Notes de cet Editeur ; celles de Kithnius & de Godefroi Jungerman, qui n'avoient point encore paru, & qui sont de main de maître ; les diverses Leçons & les corrections extraites d'un Exemplaire de Basle, sur lequel on soupçonne que Falckenbourg ami d'Henri-Etienne, & fort habile dans la Langue Gréque, les avoit écrites ; quelques restitution^s de Canterus ; enfin les Remarques de MM. Lederlin & Hemsterhuis, dont le premier, après avoir conduit l'Édition jusqu'à la fin du VII. Livre, a commis en partant d'Amsterdam, le soin du reste, à M. Hemsterhuis son ami. On distingue aisément des autres Notes, celles de ces deux Messieurs, parce qu'elles sont imprimées sans nom d'Auteur. Celles de M. Lederlin sur les sept premiers Livres, sont très-courtes ; mais en recompense, celles de M. Hemsterhuis sur les trois derniers, & principalement sur le dixième, sont très-étendues.

On rencontre à la tête du premier V.
10

faces, dont les trois premières
 proprement à cette nouvelle
 du Sieur Wetstein Librai-
 x Editeurs. M. Lederlin nous
 a donné un essai de diverses Le-
 çons de cinq Manuscrits de Pol-
 lux en passant par Paris , dans la
 Bibliothèque du Roi , & qui n'ont point en-
 core paru avec les Editions. Une
 correction du Texte de Pollux sur ces
 Manuscrits ne laisseroit rien à souhaiter ,
 de la part de cet Auteur. Les cinq autres
 de l'Ouvrage de divers Sçavans
 qui ont été cités sur Pollux, c'est-à-dire, de
 Seberus, de Grynée, de Carte-
 r, de Manuce. Les Tables qui
 sont à la fin du 2. Volume, sont au
 nombre de dix. La 1. contient les Titres &
 les matières que renferme Pol-
 lux, & celle de tous les mots qui com-
 mencent par *alpha*, rangez par ordre al-
 phabétique. La 3. est pour les Auteurs citez
 & la 4. pour ceux que l'on cor-
 recte. L'on éclaircit dans les Notes;
 les mots Grecs & les mots Latins, expli-
 qués dans les mêmes Notes, remplissent les
 autres Tables.

On ne peut trop louer cette E-
 dition pour la correction & l'exac-
 titude ; pour la beauté du papier , & la net-
 teté des caractères.

SUPPLEMENT
DU JOURNAL
DES
SCAVANS

[Du dernier de Septembre M. DC

*La Chronologie des Empires jusqu'à
d'Alexandre le Grand, expliquée
prise dans des Tables, à la fin*
BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE
HISTORIENS. A Paris, chez
Giffart, 1707. pagg. 255. &
dam chez François l'Honoré &
Chastelain, pagg. 131.

L'HISTOIRE & la Chronologie
Empires, & des peuples
sujette à tant de difficultez,
de si épaisses ténèbres, qu'il
impossible de résoudre les un
dissiper les autres. Il y a un
nations dont nous n'avons au
ancienne. Les Histoires qu'

remontent pas bien haut, ou sont dans l'origine tellement mêlées de Fables, qu'il est difficile de discerner le vrai d'avec le faux. Les contradictions manifestes des Historiens & des Chronologistes, jetent encore dans la confusion, & dans l'embarras.

Plusieurs Chronologistes de nos jours ont tâché de démêler ce cahos presque inépuisable; mais comme ils ont des sentimens très-différens, pour se déterminer à suivre une Chronologie plutôt qu'une autre, il faut examiner les raisons des uns & des autres. Cet examen est long & pénible, tout le monde n'en est pas capable.

L'Auteur de la Bibliothèque des Orientaux a crû qu'il rendroit service au Public, en faisant cet examen.

Il propose pour maxime fondamentale de la Chronologie des Empires, que la durée de ceux qui ont précédé celui des Perses doit être comprise dans l'intervalle du déluge jusqu'à l'année de Cyrus. L'Epoque de la première année du Règne de ce Prince, est certaine; car, de l'aveu de tout le monde, c'est la première année de l'Olympe LV. c'est-à-dire, la 4154. ou 4155. de la Période Julienne, & la 559. ou 560. de l'Ere vulgaire de la naissance de Jésus-Christ. L'Auteur se sert de ces deux Époques pour régler ses Tables Chrono-

s'est écoulé depuis le deluge ju
gne de Cyrus , est aussi différen
trois Textes , & les Chronolo
rentes. Les uns le font de 18
environ ; & les autres de 300
plus. Cette différence de Chron
cree influë sur la profane , &
ment à proportion la durée
narchies. Mais l'Auteur, sans a
à cette différence , entreprend
le plan de la Chronologie pro
les Historiens & les monumens
vec lesquels il sera fort aisé , d
corder la Chronologie sainte , &
terminer à suivre le Texte Heb
Version Grecque. Il a néanm
ment abregé la durée des Emj
est aisé de voir qu'il l'a voulu
avec la Chronologie du Texte

emi-Dieux ou des Heros, appelez
es, ou Mestrcens dans l'ancienne
nologie, de 217. ans. Le troisieme
mmes, dont Manethon nous a laissè
Dynasties. Le premier tems est fa-
ix, ou imaginé sur la révolution des
; on ne sçait rien du second : le
ème est historique ; mais il y a bien
difficulté à débrouiller les Dynasties
Rois d'Egypte, rapportées par Mane-
, & à en assigner précisément la du-

Si on les suppose successives, elles
posent 5355. années jusqu'au Regne
exandre, durée qui ne peut s'accorder
l'Epoque du déluge, quelque Systé-
qu'on embrasse. C'est ce qui a fait
ncher à Africanus & à Eusebe les quin-
remieres Dynasties. De nos jours on
erché le moyen d'accorder ces trente
asties avec l'Epoque du déluge, en
osant qu'elles ne sont pas toutes suc-
res, c'est-à-dire qu'elles ne contien-
pas une suite de Rois qui ayent re-
l'un après l'autre dans toute l'Egypte ;
les Successeurs de plusieurs Rois dans
s Royaumes. Outre cela Eratosthene
a donné une suite de 38. Rois de
bes, la plupart differens de ceux qui
dans les Dynasties de Manethon.
ge Syncelle a aussi composé une nou-
suite de Rois d'Egypte. Herodote,
phe, & Diodore ont parlé de quel-

part des Chronologites ont
Chronologie de l'Empire de
Le Chevalier Marsham est
a tâché de mettre en ordre
des Egyptiens , & d'en acco
nologie avec le Texte Hebr
ble. Le Pere Pezron y a
mais dans l'intention de fai
les ne peuvent s'accorder qu'
nologie des Septante. Nôtr
s'est servi de leurs lumieres
couvertes plus loin , & réfor
du Chevalier Marsham.

Pour établir la distinction
dans differens Royaumes , i
l'Egypte étoit divisée dès c
mencé à être habitée , en
les parties ; la Thebaïde , l
te , & la basse Egypte. Ce
non seulement rapportée pa
phes anciens , comme Stral
mée . mais encore fondée

This, qui subsista jusqu'au temps de Sesostris. Memphis étoit la capitale de la haute Egypte. Dans la basse Egypte étoient Heracleopole, Heliopole, Tanis, & la petite Diospole. Nous passons les autres subdivisions de l'Egypte.

Menès est selon tous les Auteurs le premier Roi de toute l'Egypte. Après sa mort son fils Athothes fut encore Roi de la Thebaïde, & d'une partie de la haute Egypte. Torsothros fut Roi de Memphis, & Curudès de la basse Egypte. Après la mort d'Athothes les Royaumes de Thebes & de This furent divisez. Ainsi l'Egypte fut deslors partagée en quatre Royaumes, celui des Thebains, celui des Thinites, celui des Memphites, & celui de la basse Egypte. Les Successeurs de ces premiers qui composent autant de Dynasties, sont differens jusqu'à la Reine Nitocris qui se trouve dans la succession des Rois Thebains, & des Memphites justement dans le même temps. Outre ces principales Dynasties, il s'en est encore formé de temps en temps dans de différentes Villes, comme à Heracleopole, à Elephantine, à la petite Diospole, & à Tanis. Quelques-unes ont concouru avec les premières Dynasties, & quelques autres leur ont succédé. Manethon a distingué toutes ces Dynasties, & les a rapportées dans les trois premiers Livres de

pour ranger les Dynasties, vrai-semblance que Maneth dans chaque Livre les Dy contemporains, & qu'il les qu'au tems auquel finissoit Livre.

Il est impossible de dor de toutes ces Dynasties, lopper la Chronologie. L'Atant de briéveté & de nette cours & dans sa table, qu en rien retrancher. On y v des quatre principales Dy quatre Royaumes des Theb nites, des Memphites, & de te, depuis Menès jusqu'à . 567. ans. Cet Apapus ou gna cent ans, réunit les Thebains & des Memphite me des Thinites fut éteint ~~trains~~ : & la Reine Nitocris

d'une grande partie de l'Égypte pendant 300. ans; après lesquels toute l'Égypte fut réduite sous un seul Roi. Sesostris, ce fameux Conquerant, fut le dernier de cette Dynastie. Nôtre Auteur croit que c'est le Sésac de l'Écriture qui vint piller Jérusalem la cinquième année du Règne de Roboam. Après lui le Royaume fut encore divisé entre des Rois de Memphis, de la petite Diospole & de Tanis. Hérodote & Diodore donnent la succession des premiers, les autres sont rapportez par Africanus sur la foi de Manethon. Enfin Sabacon, Ethiopien, chassa Anyfis l'Aveugle, le dernier Roi de Memphis, & Bocchoris fils de Gnephactes Saïte, s'empara du Royaume des Tanites. Ce dernier fut tué par Sabacon; mais l'un & l'autre eurent des successeurs, jusqu'à ce qu'après la mort de Nechaon & de Sabacon l'Égypte se trouva réduite dans une Anarchie. Ellè eut ensuite douze Rois; mais bien-tôt après Psammitichus ayant chassé les autres, se rendit maître, non-seulement de toute l'Égypte, mais encore d'une partie de l'Asie. Son fils Nechaon fut dépouillé par Nabuchodonosor de ce qu'il possédoit hors de l'Égypte; & Cambyse s'empara de l'Égypte la quatrième année de son Règne. Depuis ce tems-là les Égyptiens furent soumis à la Monarchie des Perses. Inare fils de Psammithe, dernier

de son Royaume la dix-huitième
son Regne par Artaxerxès O
gypte soumise aux Perles l'an
la fondation de cet Empire ,
l'année 4370. de la Periode
344. ans avant Jesus-Christ.

L'Auteur passe ensuite à la
des Empires des Babyloniens
riens, des Medes, & des Per
ture Sainte nous marque cla
gine des Assyriens, & des
Babylone a tiré son origine d
Babel, & les Assyriens vien
fils de Sem. Nembrod fils de
de Sem, est le premier Cong
villes de son Royaume furent
Arach, & Chalane dans le
naar, proche de Babylone,
Tygre. Il se jetta dans l'Assy
tit quatre villes, Ninive, Rol
lé, & Réhesem. Après lui
qui avoient été soumis à sa

ur la durée de l'Empire des Assyriens. africanus & Eusebe mettent avant lui des Rois Chaldéens & Arabes, dont les Regnes ont de 440. ans. La plupart des Historiens & des Chronologistes, après Ctesias, ont duré l'Empire d'Assyrie depuis Ninus jusqu'à Sardanapale, treize ou quatorze cents ans. Ctesias nous a laissé une liste des noms de ces Rois. Nôtre Auteur fait voir qu'elle est insoutenable, & refute par ses raisons très-plausibles la Chronologie de Ctesias, pour embrasser celle d'Herodote, que Denys d'Halicarnasse, Appien d'Alexandrie, & Plutarque ont approuvée. Il préfère l'avis de ces judicieux Historiens à la foule d'Auteurs qui ont suivi aveuglément Ctesias.

Il abandonne aussi Ctesias sur la durée du Regne des Medes qui est selon cet Auteur de 350. ans depuis la destruction de Ninive, & de l'Empire d'Assyrie. Il fait voir par des témoignages incontestables de l'Ecriture Sainte, & des Auteurs profanes, que l'Empire d'Assyrien n'a jamais été plus florissant, & Ninive plus riche & plus puissante, que dans le temps qu'on suppose, suivant cette hypothese, l'Empire des Medes établi sur toute l'Assyrie.

Il donne une suite certaine des Rois de Ninive & de Babylone, dont les Royaumes furent réunis en la personne d'Assardon fils de Sennacherib. Il décrit com-

buchodonosor fils de Nabo
de Babylone, joint à Cyax
entièrement l'Empire des
ruina Ninive, en faisant pe
le qui en fut le dernier Ro
teur croit qu'Evilmerodach
buchodonosor, est le Baltha
& que Nabonide dernier R
niens, & Darius Medus,
Ce dernier ayant été vain
l'Empire général de l'Asie t
ses. La Chronologie des
depuis Cyrus jusqu'à Alexa
douteuse. L'Auteur place
ment du Regne de Ninus à
la periode Julienne; la r
sous Sardanapale à l'an 411
periode. Ainsi, selon l
des Assyriens n'a duré que
jocès a commencé à étab

duré jusqu'à l'an 4383. c'est-à-dire
8.

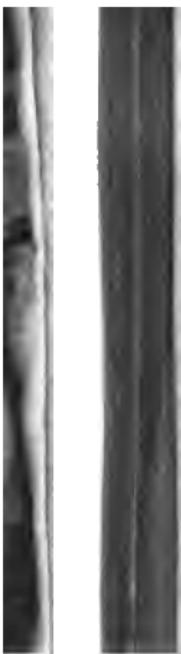
Grecs n'ont écrit leur Histoire que
plus tard que les Nations Orien-
& n'ont commencé à se servir de la
logie que long-tems après. Il n'y
eu chez eux d'écrits plus anciens
Loix de Dracon, qui furent faites
Olympiade xxxix. & les plus anciens
Grecs n'ont précédé que de peu
l'expédition des Perses en Grece.
premiere Histoire est extrêmement
, & remplie de fables. Ce temps
x dure jusqu'à la premiere Olym-
selon Varron; & jusqu'à la guerre
ye, selon Diodore. On n'a rien,
laton, de plus ancien dans la Gre-
nachus & Phoronée Rois d'Argos.
tant Pausanias, Castor, Africanus,
be donnent une liste de 26. Rois
one qui remontent beaucoup plus
Mais il y a lieu de douter si tous
is sont veritables, & si ce Royaume
ancien, & a duré aussi long-temps
marquent ces Auteurs. On rappor-
plusieurs conjectures pour montrer
Rois de Sicyone sont imaginaires.
que l'on fait premier Roi des Si-
ns, & si ancien, étoit frere de Pho-
Sicyon que l'on prétend avoir don-
nom à la ville de Sicyone, étoit
Pelops, & n'a regné à Sicyone, que

jectures & quelques autres
l'Auteur, contre l'avis com-
nologistes, que cette longue
Rois de Sicyone, aussi-bien
& la durée de ce Royaume
seules.

Il n'en est pas de même
des Argiens, & des Mycéné-
en est certaine. Phoronée
commença à regner à Argos
la période Julienne, & c
duré environ 400. ans, jusq
A Sthenelus succeda Danaï
Regne, & ceux de ses suc
de 192. ans. Après Acrifius,
Danaïdes, le Royaume des
à Mycenes. Depuis ce tem
pides furent Rois d'Argos &
Les Auteurs rapportent di
suite de ces Rois : ce n'est

uent il faut rapporter le déluge d'O-
à l'an 2918. de la periode Julienne,
ans avant l'Ere de J. C. Ogygès étoit
on seulement de Thebes, mais aussi
tique.

re Attique, ou le commencement
gne des Athéniens, dont Cecrops
premier Roi, est certaine, par la
ique gravée sur des marbres trouvez
s, que l'on cite ordinairement sous
de marbres d'Arondel. Car l'Auteur
e Chronique finissant à l'année en
e Diognete étoit Archonte à Athé-
qui est l'an de la periode Julienne
ou 4451. Et comptant 1318. ans de-
commencement du Regne de Ce-
usqu'à cette année, il faut que ce
commencé à regner l'an 3132. de
ode Julienne, & 1582. avant J. C.
s'accorde avec les marbres sur l'es-
u temps qui s'est écoulé depuis Ce-
jusqu'à la prise de Troye; mais il
de 26. ans le temps qui s'est écoulé
la prise de Troye jusqu'à la premiere
iade. Nôtre Auteur suit exactement les
s d'Arondel, selon lesquels il compte
ession des Rois d'Athènes, & la
de leur Regne depuis Cecrops jusqu'à
s. Il place l'expédition des Argo-
vers la quarantième année du Regne
l'an 3446. de la periode Julienne,
ns avant la prise de Troye, &



que , la 15. du Regnẽ de Mnc
est la 3496. de la periode Julien
ans avant J. C. Troye fut prise
année de cette guerre , qui est
riode Julienne 3505. & 1209.
26. ans avant le temps qu'Euseb
La guerre de Thebes commen
Thrasyllus , ancien Chronolog
par Clement d'Alexandrie , la
avant la guerre de Troye , l'a
riode 3468. Il y eut une second
Thebes dix ans après, l'an 3477. d
Julienne. L'Epoque de la ruine
narchie de Troye étant fixée à
de la periode Julienne ; il est aisé
ter à son commencement , en
les années de Priam , & des Ro
précédé , jusqu'à Teucer & Da

nce à la xxviii. dans laquelle Cho-
 Elide fut vainqueur, que l'on
 pour la premiere. Elle tombe à
 de l'Ere Attique, 3938. de la pe-
 lienne, 774. ans avant J. C.

tas & Lacedemon regnoient en-
 la 67. année de l'Ere Attique,
 la 3198. de la periode Julienne,
 ans avant J. C. Les descendans de
 mon regnerent à Sparte pendant
 Depuis ce temps-là les Heraclides
 erent du Peloponese 80. ans après
 e de Troye; Aristodeme regna à
 mone, & laissa deux fils jumeaux,
 ene & Proclès, qui firent deux suc-
 de Rois de Lacedemone. L'Au-
 nne la liste de ces Rois, & les an-
 leurs Regnes.

nne aussi celle des Rois Messeniens,
 s, Corinthiens, Lydiens, & Ma-
 ens. Il parle des differentes Colo-
 s Grecs, & enfin fait une Table
 de tous les Archontes d'Athenes.
 rnes du Journal ne nous permettent
 ntrer dans un plus grand détail sur

s ajouterons seulement ce qui re-
 es Pheniciens, les Tyriens, & les
 ens. Les Pheniciens se van-
 oient grande antiquité. Il est certain qu'ils
 é les premiers qui ont exercé l'art
 navigation, & qu'ils ont envoyé

Moïse , de Josué , & d
lieu qu'il n'est fait mention
l'Histoire Sainte , que depuis
David. La ville de Tyr n'est
quand les Sidoniens forcés
des Ascalonites , vinrent sur
aborder au lieu où étoit l'ancien
Tyr , quelques années avant
Troye , 240. ans avant
du Temple de Jerusalem :
3466. de la période Julienne
avant J. C. La succession de
ne nous est connue que celle
d'Abibalus qui succéda à son
la 33. année du Règne de
thage fut fondée par Didon
la période Julienne ; 882. ans
Toutes ces Epoques sont bien
& la durée des Règnes des
depuis Abibalus bien marquée
bal II. Nabuchodonosor ayant
cienne ville de Tyr , les T

logiques par une Table générale, où
 et marquées les Epoques du commen-
 ment & de la fin des Empires, des Roy-
 mes, & des peuples; & les principaux
 evenemens de l'Histoire depuis le Dé-
 gè jusqu'au Regne d'Alexandre le Grand.

Lettre d'ABRAHAM CYPRIANUS, Doc-
 teur en Medecine, & ci-devant Professeur
 en Anatomie, & en Chirurgie, dans l'A-
 cadémie de Franequer, rapportant l'Histoire
 d'un Fœtus humain de 21. mois (lisez 12.)
 détaché des trompes de la matrice, sans
 que la mere en soit morte. Ecrite à M.
 Thomas Millington, Chevalier, Medecin
 ordinaire du Roi, & Président du College
 des Medecins de Londres. A Amsterdam,
 aux dépens d'Estienne Roger, Mar-
 chand Libraire, 1707. brochure in 12.
 pagg. 72.

L CYPRIANUS rapporte dans cette
 Lettre l'Histoire d'un Fœtus de 12.
 mois, qu'il a tiré des trompes de la ma-
 trice, sans que la mere en soit morte. Ce
 est arrivé en 1694. Si l'Auteur a at-
 tenu jusqu'ici à le publier, il nous aver-
 que c'est qu'il en a été détourné
 son peu de santé, & par divers
 voyages qu'il a faits: voici la chose
 comme elle s'est passée. M. Cyprianus,
 le 17. de Decembre de 1694. fut de
 Fra-

Franequer à Lewarde, pour voir la d'un soldat, nommé Henri Lewis, de 12. mois, & âgée de 32. s'informa avec soin de tout ce qui étoit passé, & il apprit les circonstances suivantes.

1. Elle avoit déjà eû deux garçons dont elle s'étoit tirée heureusement elle étoit venue jusqu'au neuvième de celle-ci, sans rien appercevoir de différent de ce qu'elle avoit apperceu dans ses grossesses précédentes : si ce n'est qu'elle ne lui avoit point paru de lait ambré, & qu'elle avoit senti le lait plus haut & plus pesant que de coutume sur-tout lorsque l'enfant étoit muoit.

2. A la fin du neuvième mois elle eut de grandes douleurs, & son enfant se muoit avec plus de force, & on commença à l'heure de l'accouchement à sentir l'enfant, mais il ne se fit aucun effort pour le tirer, & il ne coula aucune eau que deux tems après l'enfant cessa de se muoir, & la mere commença à se plaindre de porter.

3. Après le dixième mois, les douleurs n'avoient été arrêtées pendant toute la grossesse, commencent à revenir à la mere, au lieu de sentir remuer l'enfant, ne sentoient qu'un poids lourd & incommodé, qui augmentoit tous les jours.

le II. mois elle fut obligée de se lever au lit, & elle commença à se plaindre d'une grande douleur autour du nombril. Cette douleur au commencement du mois fut suivie d'un ulcere fongueux dans la region du nombril.

Cyprianus, après avoir appris ces circonstances, examina l'état present de la malade. Il remarqua que l'enflure du ventre aboutissoit en pointe par en-bas, & ressembloit à un corps pesant. Il comprima fortement l'*Abdomen* avec les deux mains, & il sentit une grande dureté qui alloit jusqu'au Peritoine, il introduisit dans l'ulcere un stilet, & il lui sembla toucher quelque dureté; ensuite il dit l'entrée de l'ulcere; & y ayant fait passer le bout du petit doigt, il crut effectivement toucher l'os parietal du Fœtus.

Devenu plus hardi par cette découverte, & s'étant assuré de la situation du fœtus, il déclara que l'enfant étoit dans les compes de la matrice, & il dit à la malade qui ne pouvoit déjà plus se lever, ni prendre aucun aliment, que si elle vouloit souffrir qu'on lui fit une incision, il lui restoit encore quelque espérance d'en échapper; mais que si elle ne vouloit pas se résoudre à l'opération qu'il proposoit, elle n'avoit que peu de chance de vivre. Elle prêta l'oreille à ces discours, & dit qu'elle souffriroit tout ce

ici , pour abreger , nous
re que l'évenement justifi-
prianus avoit dit , & qu
ment l'enfant hors des tre
trice ; mais la maniere
pour le tirer , merite bie
tée. Il introduisit d'abor
l'ulcere , puis ouvrit l'*Ab*
dedans , le doigt indice ga
duisit jusques dans la cav
de fallope , le long de la
ligne blanche. Quand il
il posa ses ciseaux sur son
ne incision aussi grande ,
sible de la faire d'un feu
tus commença d'abord à
il ne fut plus question qu
violence. Pour en venir
prianus étendit l'ouvertur
gueur d'un pied ou envi
avec la main gauche de
rement les bovaux , af

l'hernie. Avec ces ménagemens il
 l'enfant sans beaucoup de peine. Cet
 ent, qui étoit une fille, avoit les pieds
 edus vers le diaphragme, son cordon
 oit aux trompes par le moyen du pla-
 a, qui étoit si mince & si desseché,
 ne sembloit plus qu'à une substance
 rbraneuse; la cavité du cordon pa-
 oit enduite d'un certain mucilage,
 n auroit pris pour quelque humeur
 alente; mais M. Cyprianus ayant exa-
 é ce mucilage, trouva que c'étoit un
 e de l'eau de la membrane amnios,
 ayant d'ailleurs au-dedans aucune par-
 ulcerée, ni aucune matiere qui bles-
 le moins du monde l'odorat. Cette
 étoit d'un grandeur mediocre, son
 ps, excepté le côté gauche de la tête,
 & l'épaule du même côté, qui pour
 re trouvé vis-à-vis l'ulcere, avoit été
 peu rongé, paroissoit, du reste, sain
 entier. L'Auteur conserve ce Fœtus
 ns une eau balsamique.

Plusieurs personnes furent témoins de
 te opération, entre autres M. Latané,
 oesseur en Medecine, collegue de nô-
 Auteur, M. le premier Medecin &
 Chirugiens du Prince de Nassau, a-
 c M. Simonides, Chirurgien ordinaire
 la malade, & quelques Etudians en
 edecine de l'Académie de Franequer.
 enfant étant ainsi tiré, on vit à la pla-
 ce

qu'on avoit de la peine à
il fit voir ensuite que l'e-
fac avoit été attachée au
matrice vers le fond, ce qu
trompes, n'y ayant là aucu
ensorte qu'on ne peut dou-
tus ne fût dans la trompe
teur ajoute ici une circon-
gne de remarque. C'est
la matrice, & l'ayant mo-
assistans dans son état natu-
vaire & la trompe gauche
dans leur entier, il pron-
malade venoit à guérir, e-
core devenir grosse : ce qu
vrai, qu'elle a accouché de
ainsi que nous le verrons pl
M. Cyprianus, après l'ex

r une issue libre aux matieres,
 une ouverture vers la partie
 e la playe , & y fit entrer u-
 Nous n'oublions pas de rap-
 ue remarque M. Cyprianus ,
 ue la malade lui dit qu'elle a-
 uffert de douleur par cette li-
 elle n'en avoit senti dans toute

L'opération ainsi achevée, la
 peu-à-peu , & il se fit une
 non de toute la trompe, mais
 e la membrane interne. Pour
 e l'externe , elle se resserra in-
 , se joignit avec le peritoine à
 l'incision , & devint dure com-
 lage. Enfin les choses réussirent
 e le troisieme mois après l'opé-
 à-dire, le 17. de Mars de 1695.
 e femme commença à sortir; que
 t demi' après cette premiere for-
 dire le 2. de Janvier de 1696.
 ha heureusement d'une fille , &
 ensuite elle fit deux jumeaux ,
 & une fille: ce qui marquoit cer-
 que les trompes gauches n'a-
 aucun mal, ainsi que M. Cypria-
 observé : voilà le fait comme il
 Ce fait est singulier sans doute,
 ien qu'avec nôtre Auteur, nous
 ons les principales circonstances.
 tances font 1. Que la mere n'a
 e lait pendant sa grossesse.

2. Que le Fœtus a été trouvé dans les trompes, & que par le moyen du placenta, qui étoit attaché à la tunique interne des trompes, il y a pris son accroissement comme il auroit fait dans la matrice.

3. Que le placenta étoit desseché, & ne paroïssoit plus qu'une substance membraneuse.

4. Que la mere dans cette grossesse sentoït un fardeau plus pesant que dans les autres grossesses.

5. Qu'après le neuvième mois l'enfant cessa de se mouvoir, & mourut.

6. Que le dixième mois les regles qui jusques-là avoient été arrêtées, commencerent à paroître.

7. Que le Fœtus étoit d'une juste grandeur, & sans aucune pourriture.

8. Qu'on n'a trouvé aucune eau de l'amnios, mais seulement une humeur mucilagineuse.

9. Que la surface interne de la trompe, quelque tems après cette opération, devint aussi dure qu'un cartilage.

Comme les explications que M. Cyprianus donne sur tous ces articles, nous ont paru naturelles & instructives, nous ne pouvons nous résoudre à en retrancher aucune, nous tâcherons seulement de les exposer le plus succinctement que nous pourrons.

Il s'agit donc premierement de sçavoir,
d'où

d'où vient que la mere ayant eû du lait dans ses autres grossesses , n'en a point eû dans celle-ci. Nôtre Auteur , pour expliquer ce fait , suppose d'abord que ce qui contribuë le plus à la génération du lait dans une femme enceinte , est la grosseur de la matrice , qui pressant alors les arteres qui vont aux parties basses , cause une surabondance de sang dans les parties hautes ; en sorte que les vaisseaux étant plus ouverts , deviennent plus propres à laisser passer la matiere du lait : ce qui ne laisse pas de durer encore après l'accouchement ; parce que les vaisseaux une fois dilatez se maintiennent en leur état. Cela posé , il dit qu'ici l'enfant étant placé de côté , puis qu'il étoit situé dans les trompes , les arteres qui vont aux parties basses n'en souffroient aucune compression , & qu'ainsi la mere ne pouvoit manquer d'être sans lait. L'Auteur , à cette occasion , examine d'où vient qu'on a vû quelquefois des filles , de vieilles femmes , & même des hommes avoir du lait ; mais nous passerons cette digression pour venir au second article.

Quoi qu'il soit extraordinaire de trouver un foetus dans les trompes , le cas n'est point si rare , qu'il n'y en ait plusieurs exemples. Le point est de bien expliquer comment le Foetus étant entré dans les

vaife conformation des trompes
par exemple , l'extrémité
donne dans la matrice ne
ou se trouvera trop étroit
dentelle , qui est l'effet de
chement difficile ou de que
die , où il fera survenu a
inflammation qui en aura
ge vers la matrice. Que
trompes qui aboutit dans
se boucher par l'effet de q
c'est une chose dont il est
suader , si l'on considère
trompes se bouchent quel
extrémité opposée , qui est
large , & qu'on appelle
trompe , ou le morceau de
un fait dont nôtre Auteur
ple qui merite d'être rema

ces gens lui donnerent , la sauve-
 enfin , & lui procurerent encore dix
 de vie , au bout desquels elle mourut
 ement , après avoir demeuré sterile
 ce tems-là. M. Cyprianus voulant
 voir dequoi cette femme étoit morte ,
 la curiosité de l'ouvrir , & en cher-
 tant la cause de sa mort , il trouva celle
 de la sterilité , c'est-à-dire le pavillon des
 trompes entierement bouché & resserré ,
 par l'effet , sans doute , de l'inflammation
 que ce violent accouchement n'avoit pû
 empêcher de causer aux parties voisines de
 la matrice ; ensorte que les œufs ne trou-
 voient point de passage pour descendre dans
 la matrice , il falloit necessairement que
 la femme demeurât sterile. L'Auteur
 fait ici , en passant , une remarque qui
 n'est pas inutile : c'est que les violens mou-
 vemens que souffre la matrice dans un accou-
 chement difficile , laisse quelquefois aux
 trompes une paralysie qui les prive de
 tout mouvement peristaltique , & qui em-
 pêche leur partie frangée , qui est ce qu'on
 appelle le pavillon , de s'attacher à l'œuf
 , & d'y aller prendre l'œuf , pour
 le porter dans la matrice ; en sorte qu'a-
 insi il faut encore qu'une femme soit ste-
 rile. M. Cyprianus après avoir examiné pour-
 voir si l'œuf s'arrête quelquefois dans les
 trompes , & n'avance pas jusques dans la
 matrice , recherche ensuite comment il

s'attache, par le moyen du placenta, à la tunique interne des trompes, & comment il y prend son accroissement. Pour expliquer la chose, il fait le parallele de la matrice & des trompes, & montre que ces deux cavitez ont une conformation semblable; enforte que l'une & l'autre sont également propres à conserver le Fœtus, & à le nourrir. Nous n'entrerons point dans le détail de ce parallele, à l'occasion duquel il rapporte un exemple curieux, au sujet d'une trompe extraordinairement enflée, dont il donne la figure, & de laquelle il tira après la mort de la femme 130. livres d'eau. Passons au troisiéme article.

Le placenta étoit desséché, & ne paroissoit que comme une substance membraneuse. Nôtre Auteur dit là-dessus que le Fœtus étant venu à mourir après le neuvième mois, a cessé par conséquent de recevoir le sang de la mere, & que par ce défaut de circulation; le placenta, qui auparavant recevoit ce sang, a dû se dessécher, comme on voit les vaisseaux umbilicaux après la naissance de l'enfant, se dessécher aussi, & ne paroître plus qu'une substance membraneuse.

Au regard de la quatriéme circonstance, qui est que cette femme dans sa grossesse sentoit son fardeau plus pesant & plus incommode qu'à l'ordinaire, l'Auteur croit

cela vient de ce que l'enfant étant dans les trompes, & par conséquent de côté, n'y avoit plus d'équilibre dans le poids du corps, & qu'ainsi le fardeau du fœtus étoit balancé inégalement. Il appuye cette raison de l'exemple des porte-faix, qui quelque chargez qu'ils soient, portent, sans beaucoup de fatigue, un fardeau posé sur leur dos ou sur leur tête, dans un juste équilibre, & qui au contraire ne peuvent le soutenir un moment, s'il panche plus d'un côté que de l'autre.

Pour ce qui est du cinquième point, où il s'agit de sçavoir pourquoi le Fœtus est mort ici après les neuf mois, l'Auteur répond que lorsque le terme de l'enfantement s'étend au delà du neuvième mois, il est certain que le Fœtus est foible, & que l'accroissement de ses parties s'est fait trop lentement; il ajoûte que c'est encore une marque que le trou ovale du cœur s'est retréci plus tard; car on remarque, dit-il, que la diminution de cette ouverture est la véritable cause qui oblige l'enfant à chercher sa sortie, & à donner des coups de pied, qui font déchirer les membranes. La raison en est, que ce trou ovale devenant plus petit, il faut nécessairement que le cours du sang dans les poûmons devienne plus grand, & que par cette vitesse de circulation l'enfant acquiert de nouvelles forces, ce qui l'oblige à

mouvoir avec plus d'action qu'à l'ordinaire, & à rompre sa clôture. Que si au contraire ce trou ovale ne se retrécit pas assez-tôt, le cours du sang est alors trop foible pour donner au Fœtus, déjà grand, la vigueur dont il a besoin, le cœur languit, & les fonctions ordinaires se dérèglent à un point qui ne permet guères à l'enfant de vivre plus long-tems. Or si l'on examine bien le cas présent, dit nôtre Auteur, on verra que tous ces accidens ont dû nécessairement arriver au Fœtus dont il s'agit.

L'article qui se présente ici, selon l'ordre que nous nous sommes proposé, est d'où vient que les regles, après avoir été arrêtées pendant les neuf premiers mois, ont commencé à reparoître le dixième. L'Auteur répond à cela en deux mots. L'enfant mourut après les neuf mois, il ne recevoit donc plus alors le sang de la mere. Ce sang auparavant employé à la nourriture du Fœtus, devint surabondant, & par cette surabondance, fût obligé de reprendre son cours naturel, & de se décharger par les vaisseaux excretoires de la matrice en la maniere ordinaire. Le même Auteur prend ici occasion d'expliquer au long comment se fait dans le sexe cette évacuation réglée, mais nous passerons l'explication, pour ménager de la place aux autres articles.

7. L'enfant étoit d'une juste grandeur,
qu'on

que renfermé dans un lieu plus restreint que la matrice; il étoit de plus sans nourriture, quoi-qu'il y eut déjà trois mois qu'il étoit mort, lors qu'on le tira.

Il ne paroît pas étonnant que l'enfant ait pu prendre son accroissement naturel dans les trompes, si l'on considère deux choses, 1. Que cet enfant étoit attaché par le placenta à la tunique interne des trompes, & qu'il recevoit le sang de la mere en la même maniere que s'il eut été dans la matrice, ainsi que l'Auteur l'a remarqué plus haut. 2. Que l'eau renfermée dans la membrane Amnios, étoit en une telle quantité que les trompes en devoient être suffisamment étendues pour empêcher que le Fœtus n'en fut comprimé.

Pour ce qui est de l'autre circonstance, l'Auteur dit que la raison pourquoi ce Fœtus s'est conservé si long-tems dans les trompes après y être mort, vient de ce que dans les trompes il n'y a point d'entrée pour l'air extérieur, comme dans la matrice, dont l'orifice interne en admet une assez grande quantité pour y corrompre le Fœtus mort. Cet Auteur, comme on voit, suppose que c'est l'air extérieur qui corrompt les Fœtus qui demeurent quelque temps morts dans la matrice; mais il ne suppose rien en cela que de très-conforme à l'expérience. Les Chirurgiens

giens remarquent tous les jours , que les parties attaquées de quelque indisposition, & renfermées dans quelque cavité du corps, ne manquent point de se corrompre , & de venir à suppuration , dès que l'air extérieur vient à les toucher ; au lieu que le contraire arrive lorsque l'air n'y peut pénétrer. Le cas dont il s'agit fournit un exemple de cette observation ; car le Fœtus mort s'est conservé sans corruption dans les trompes , jusqu'à ce que l'ulcère de la membrane interne de la trompe , s'avançant jusqu'à la surface externe de la peau , ait donné lieu à l'air de s'insinuer : aussi la corruption qu'on y a remarquée n'attaquoit-elle que les endroits qui avoient été vis-à-vis l'ulcère. L'Auteur conclut delà avec assez de raison , que sans cet ulcère le Fœtus se seroit conservé ici sans la moindre pourriture , comme il est arrivé à tant d'autres qu'on a trouvé dans les trompes , seulement desséchés & sans corruption , quoi qu'ils y eussent demeuré plusieurs années.

8. Il n'y avoit dans l'amnios , au lieu d'eau , qu'une humeur mucilagineuse ; M. Cyprianus dit là-dessus , que c'est que la partie la plus subtile de l'eau renfermée dans l'amnios , s'étoit dissipée à la longue , & que la plus épaisse étoit restée. Cette humeur cependant ressembloit à du pus ; mais l'Auteur soutient que ce n'en étoit

étoit point , & il fait là-dessus une remarque qui nous a paru de conséquence : c'est que les humeurs de nôtre corps, tandis qu'elles ne se mêlent point avec d'autres humeurs ne se peuvent changer en pus , & qu'ainsi le sang extravasé qui reste pur dans les interstices des parties ne se change jamais en pus. En effet, on observe tous les jours , par exemple , qu'après un coup de tête, le sang qui est extravasé au sommet de la tête , demeure plusieurs semaines sans se corrompre , & qu'on le tire sans qu'il ait reçu aucun changement. Toute l'altération qui peut arriver au sang en cette rencontre , c'est la coagulation , sur-tout lorsque par l'usage continuel des fomentations on en a fait dissiper la partie la plus subtile. On remarque aussi tous les jours qu'il n'y a aucune sorte de lymphe qui se change en pus , tandis que cette lymphe demeure sans mélange. C'est ce qu'on peut voir dans l'hydropisie, dans l'hydrocele, dans l'hydrocephale &c. Nous ne voyons pas non plus , que la lymphe épaisse & grossière se tourne en pus ; on remarque, par exemple, que lorsque celle qui se trouve dans les articulations , & qui sert à faciliter le mouvement des os , vient à former une tumeur , elle ne se change point en pus, pourvû qu'elle demeure seule & sans mélange. La lymphe épaisse comme un blanc



qu'elle demeure extravasée un
& plus. Si la graisse vient à
& à croupir, pourvû qu'elle c
le & fans mélange d'autres h
ne reçoit d'autre changemen
de devenir ou plus dure ou j
mais elle ne se tourne nuller
c'est ce qu'on peut remarquer
peces de loupes qu'on nomm
Steatome, Melicaris, &c. car
perseverent des années entier
en arrive aucune suppuration
qu'il se forme du pus, il fa
meur s'extravase, & se mêle
tres humeurs de diverses nat
exemple, il se ramasse hors
quelques humeurs lymphatiq
ses natures, il se forme un p

L'ouverture que fit M. Cyprianus pour tirer l'enfant étoit d'un pied, il la fit de cette grandeur pour deux raisons; la premiere, afin de tirer le Fœtus sans violence; & la seconde, pour pouvoir plus aisément chasser dehors les matieres qu'il falloit ôter. L'Auteur prouve ici par plusieurs exemples la necessité qu'il y a de faire de grandes incisions.

Le dernier article est, que la surface interne de la trompe après l'opération, étoit devenuë cartilagineuse. Pour expliquer ce phenomene, il dit que la surface extérieure glanduleuse, qui pouvoit fournir quelque humidité à la membrane, ayant été enlevée par l'opération, l'extérieure a dû se dessécher, & ensuite se durcir, comme cela arrive à plusieurs cicatrices, parce que par-tout où les parties se collent, & se joignent, les vaisseaux se ferment de telle sorte, que les humeurs y trouvent à peine passage. L'Auteur ajoûte que cette membrane s'étant durcie, & s'étant jointe par toute sa circonference avec le peritoine, a en quelque sorte suppléé au défaut des tendons qui furent coupez dans l'opération. Et il remarque que si la nature qui pourvoit à tout, n'eût pas formé cette porte cartilagineuse, & ne l'eût pas placée au-devant; cette femme dans la suite n'auroit pû si aisément porter des *Fœtus* dans sa matrice, & sur-tout deux

jumeaux, comme elle fit; car après avoir coupé les tendons qui contiennent & renferment particulièrement les parties du bas ventre, les ouvertures de la playe n'auroient pû s'approcher de si près, qu'il ne fût resté quelque intervalle à cause de l'écoulement du pus qui les auroit empêché de se réunir. C'est pourquoi il seroit arrivé en cet endroit une si grande extension causée par le poids & par l'accroissement du Fœtus, que la partie ayant perdu toute action, il seroit survenu infailliblement une hernie ventrale fort grande; les bouts des tendons coupez & repris dans cette partie durcie n'auroient pas été assez forts pour procurer la sortie du Fœtus, & n'auroient pû en même tems empêcher une descente de boyaux extraordinaire. Voilà en substance ce que contient l'excellente Lettre de M. Cyprianus. Nous avons tâché de l'abreger sans en rien ôter d'essentiel.

Nouveau Système ou nouvelle Explication du mouvement des Planetes. Par M. PHILIPPE VILLEMOT, Prêtre, Docteur en Theologie, &c. A Lyon, chez Louis Claustre. 1707. in 12. pagg. 252.

CE nouveau Système est le Système des Tourbillons Cartésiens; mais reformé sur de nouvelles idées, & déduit de quel-
ques

ques hypotheses , différentes de celles de Descartes. L'explication qu'on y donne du mouvement des Planetes est divisée en trois parties ; parce qu'il y a trois sortes de mouvemens dont on entreprend de rendre raison : le premier est celui qui entraîne toutes les Planetes autour d'un centre commun : le second est celui par lequel chaque Planete tourne sur elle-même : le troisième qu'on nomme Pesanteur , est cette pression de la circonférence au centre , qui contient & lie ensemble les parties d'une même Planete. On joint à la Pesanteur les Marées & le Magnétisme , parce que ce sont des Phenomenes qui dépendent des mouvemens généraux.

L'Auteur pose d'abord pour le fondement de son explication , un principe qui lui sert à établir les proportions qu'il doit y avoir entre les cercles décrits dans un fluide homogène par plusieurs mobiles égaux , mûs circulairement autour d'un même centre , avec différens degrez de vitesse. Sa proposition fondamentale est que dans cette première considération des mobiles égaux , circulant avec différentes vitesses , décrivent des Peripheries qui sont entr'elles comme les quarez de ces vitesses. Le mobile A circule avec la vitesse 2 , le mobile B circule avec la vitesse 3 ; on démontre que la circonférence

décrite par le mobile A , est à celle qui décrit le mobile B , comme 4 quarré de la vitesse 2 , est à 9 , quarré de la vitesse 3 .

L'Auteur donne deux démonstrations de ce Theoreme , qui semblent un peu embarrassées , mais qui étant bien entendues , sont de veritables démonstrations. Elles reviennent à la même. On est persuadé que dans une seconde édition, l'Auteur les tournera d'une maniere plus claire & plus simple.

Il tire dans le second chapitre plusieurs Corollaires , du principe qu'il vient établir ; le premier de ces Corollaires est le Theoreme fondamental de M. Newton, sur les forces centrifuges. M. Villenot s'en fait honneur comme d'un avantage qui relève le merite de son principe ; mais il ne prend pas garde qu'il est pour le moins aussi facile & aussi naturel de tirer du Theoreme le principe , que de tirer du principe le Theoreme. On est encore persuadé que dans une seconde édition , l'Auteur , recommandable d'ailleurs par tant de bons endroits , renoncera sans peine à un petit avantage qui n'est pas solide.

Dans le troisieme chapitre il propose une hypothese , où il fait usage de son principe. Il suppose d'abord que Dieu n'a pris qu'une portion sphérique de la matiere de nôtre grand Tourbillon , & qu'il a imprimé à toutes ses parties un mouve-
ment.

ment égal, mais infiniment rapide autour d'un même axe. Il appelle cette portion de matiere, *matiere primitive*; & son mouvement, *mouvement primitif*. Le reste de la matiere est appelé *matiere seconde*. L'Auteur suppose que cette matiere seconde a été créée *fluide*; mais il a reconnu que pour parler plus exactement, il auroit fallu dire également susceptible de mouvement dans toutes ses parties, comme n'étant liées les unes aux autres par aucune force; car, à la rigueur, elle n'étoit point fluide, avant que d'avoir reçu le mouvement qui est le principe de la fluidité. Il tâche de montrer ensuite comment la matiere primitive a bouillonné. Par ce bouillonnement, il entend un mouvement irregulier des parties du fluide qui circule, lesquelles se choquent mutuellement en se réfléchissant vers le centre, où elles trouvent moins de resistance que par tout ailleurs. Par ce mouvement confus & irregulier, l'effort des parties du fluide à s'échapper, suivant des rayons partans du centre de la Sphere, est devenu inégal, & par conséquent celles qui en ont eû le plus, se sont échappées au travers de la matiere seconde, pour aller circuler, selon le principe de l'Auteur, à des distances qui soient entre elles comme les quarez des vitesses de ces parties. Au reste on doit penser, qu'il est arrivé la même chose en même temps dans tous les



devoir d'être expliqué par
montré, si cela se peut, d'u
re & précise.

Cet Auteur marque la v
partie de la matiere primiti
face supérieure, par le f
en gros caractère; & dans l
rieure par le même signe
tere. Il en use ainsi, par
pheries décrites, où leurs ra
me les quarez des vîteffes
comme les racines des ra
l'Auteur veut presenter à l'
les signes & c'est $\sqrt{\quad}$ & ,
même raison qu'il désigne
par $\sqrt{\sqrt{\quad}}$, $\sqrt[3]{\quad}$; ce qui veut d
comme les quarez des v
se tromperoit fort, si l'c
son Livre $\sqrt{\sqrt{\quad}}$: $\sqrt[3]{\quad}$ pour

ès que le mouvement primitif s'est communiqué à toute la matiere *seconde* sur chaque surface spherique, la vitesse sur chaque partie doit s'exprimer par $\frac{\sqrt{3}}{\sqrt{4}}$ dans une surface inferieure, & par $\frac{\sqrt{3}}{\sqrt{4}}$

sur une surface superieure; ou $\frac{1}{\sqrt{3}}$, & $\frac{1}{\sqrt{4}}$:

est-à-dire qu'après la communication du mouvement, la vitesse resultante d'une surface inferieure, est à celle d'une surface superieure en raison reciproque des vitesses primitives, & par conséquent que ces vitesses resultantes sont entr'elles comme les racines des distances du centre commun. Or où l'on voit quelle est la proportion dans laquelle croissent les vitesses des surfaces spheriques, à mesure qu'elles approchent du centre; proportion fondamentale de l'équilibre des Cieux, & par conséquent de tous les mouvemens, soit du grand Tourbillon, soit des petits.

Pour expliquer avec plus d'ordre le mouvement des Planetes, l'Auteur divise le grand Tourbillon en trois parties, le centre qui est le ciel du Soleil, le milieu qui est le ciel des Planetes, & l'extrémité qui est celui des Cometes. Il commence par le ciel des Planetes.

Les Planetes, dit-il, ont la même vitesse réelle que le fluide dans lequel elles naissent :

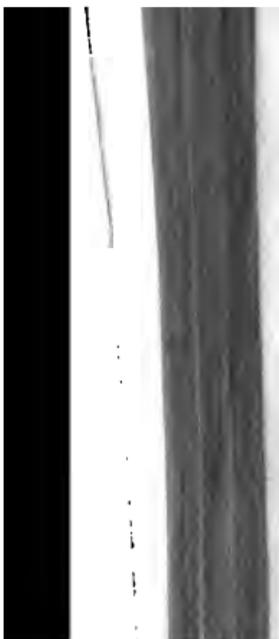


pace parcouru au tems
courir , il est facile ,
de l'Auteur , de détermi-
ner les distances relatives des Planetes d'un
commun. C'est-là cette règle que
l'Auteur avoit proposée. Ce qui
est observé à l'égard des
distances peuvent se com-
parer aux quarrés des tems de leur
course entr'eux comme les courses
tances , ou par une hypothese
qui tendre cette même proportion
des Planetes dont les distances
sont connues immediatement
Cassini confirma la conjecture
de Kepler , par les observations
des Satellites de Jupiter pendant
il manquoit toute autre

voient paroître douteux , la seule détermination de la Regle de Kepler à laquelle ils conduisent , selon lui , si naturellement , seroit comme un garant de certitude.

Il démontre ensuite la Regle de Ptolemée. Cette Regle consiste à déterminer différentes distances d'une même étoile par les temps qu'elle employe à parcourir des arcs semblables dans son Aphelie , & dans son Perihelie. Cette Regle est contraire à celle de Kepler ; aussi la démonstration de l'Auteur ne va qu'à faire voir que dans le cas proposé , l'une ne s'éloigne sensiblement de l'autre ; de sorte que la Regle de Kepler étant exactement vraie ; celle de Ptolemée l'est sensiblement. Dans ce chapitre on démontre l'équilibre des tourbillons , en faisant voir que toutes les Planètes sphériques ont une égale quantité de force centrifuge. Sur la fin du chapitre on tâche de montrer qu'il doit y avoir un reflux de matiere des Poles vers l'Equateur : c'est ce reflux , selon l'Auteur , qui pousse toutes les Planetes vers l'Equateur du grand Tourbillon , autant que les autres causes le permettent. Ce chapitre sert aussi dans la troisième partie à expliquer le Magnetisme.

Après le milieu du Tourbillon on passe au chapitre de la matiere primitive. Le centre du Tourbillon est dit qu'occupe la matiere primitive.



constitue le Soleil. Si
tions de M. Cassini o
demidiametres de la ter
& qu'on ne donne aux
face que la vitesse nec
leurs revolutions dans
la Regle de Kepler , q
beaucoup plus de mou
vitesse n'en suppose ,
les devroient circuler
heures : ainsi comme
taches du Soleil se fa
27. jours & demi, il sui
ties qui entraînent les ta
poyent à la circulation
tie de leur mouvement
qui restent , & qui se
bouillonnement , feroie
se parcourir à une pa

ue près du centre le cercle dé-
 une seconde, n'a que demie ligne
 ametre ; il lui semble qu'on ne
 oser un plus petit cercle ; delà
 que le demidiametre du cer-
 par les taches en 27. jours $\frac{1}{2}$ ex-
 fois le demidiametre de la ter-
 à le vrai sens de ce que l'Auteur
 dire (pag. 72.) Ce raisonne-
 quoique fondé sur une supposi-
 z conforme aux dernieres ob-
 s qui font la distance d'ici au
 35000. demidiametres de la ter-
 uteur s'est pourtant fixé à 22000.
 s ses calculs.

el des Cometes fait le sujet du
 chapitre de cette premiere partie.
 uteur le fluide de l'extrémité du
 on doit être bien différent de ce-
 el des Planetes, & dans son mou-
 & dans la qualité de ses parties.
 vement en doit être irregulier,
 des courants qui s'y forment par
 les Tourbillons voisins, & qui
 toutes les déterminations imagi-
 même dans un sens contraire au
 reste de la matiere : d'un autre
 parties les plus grossieres de tout
 billon doivent être rejettées à son
 é par les surfaces inferieures. Or
 à l'Auteur qu'un fluide tel que
 nous venons de représenter, a

propres à former ces co
encore à les revêtir de
pheres, qui produisent
queuë ou de chevelure
même dans les courants
le principe de toutes l
cours des Cometes,
reconnu que ce cours
directement opposé à
Tourbillon, l'Auteur
trarieté de mouvemens
ve invincible que les
dessus du Ciel de Satu
objections de M. New
d'ailleurs il croit qu'il es
Du reste on voit bien
entraînées par une mati
est si different de celui
billon, ne doivent pas
Kepler. & l'Auteur.

ifon de l'Axe , fon Parallelisme , la variation infensible du Parallelisme , la progression des nœuds des Planetes principales , & la retrogradation de ceux de la lune. Ce qu'on dit de la Terre & de la lune doit s'entendre des autres Planetes , de leurs Satellites.

La Terre tourne en vingt quatre heures sur son centre , dans un sens contraire par rapport au bas de son globe , au cours du grand tourbillon qui l'entraîne. Pour expliquer ce mouvement , il fait remarquer d'abord , que la Terre est environnée par un fluide , dont les parties extrêmes , c'est-à-dire celles des surfaces qui passent par les points extrêmes du Diametre de son Orbe , ou par les points de son Orbe les plus & les moins éloignés du centre commun qui est le Soleil , ont des vitesses sensiblement égales ; d'où il suit que le centre du mouvement ou de l'impulsion que la Terre reçoit de ce fluide , doit presque tomber sur le centre de gravité de son globe , (ce que l'Auteur , page 116. prouve par la regle de Colomée , & qu'il auroit prouvé avec plus de précision , par sa proposition fondamentale de la page 38. Il fait prendre garde ensuite que ces vitesses , quoique sensiblement égales , regardées comme *progressives* , sont pourtant *inéga-*
s entant que circulaires ; c'est-à-dire ,
 que

noit lui-même qu'il devoit avoir
distinction page 112 , & avoir
mot de vîteses , celui de *circu*
il dit page 120. que *la cause de*
propre est la difference des vîteses
On démontre donc que la di
vîteses circulaires , & non p
cause necessairement un reflux
reflux fait tourner la Terre ,
centre de mouvement est pr
me que le centre de gravite
Terrestre ; & l'on fait voir q
doit tourner par le bas de son
un sens contraire au cours du
billon , la matiere celeste éta
née à refluer en ce sens , p
l'endroit où il y a plus de
celui où il y en a le moins.
regarde la periode des vingt-qu

, que l'Auteur fera sans doute dans
 aircifsemens qu'il se propose de don-
 premier jour.

tes les Planetes principales tournent
 e la Terre autour de leur Axe ; mais
 qui sont plus grosses & plus éloignées,
 nt avec plus de vitesse que les au-
 tant parce que plus la Planete est é-
 e, plus le centre de mouvement ap-
 de celui de gravité, que parce que
 erence des vitesses circulaires d'où
 le reflux, est d'autant plus grande,
 Planete est plus grande elle-même.

teur se sert de la regle de Ptolom-
 pour établir la difference de ces vi-
 mais il n'a pas fait difficulté de re-
 titre qu'il devoit plutôt se servir pour
 a Lemme de la page 114.) C'est

premiere des raisons qu'on vient
 rter que la Lune ne tourne point
 même ; son peu de distance de la
 est cause que le centre de mouve-
 ar lequel elle devoit tourner, se
 considerablement éloigné de celui
 ité, & partage ainsi toute la masse
 x Hemispheres sensiblement inégaux,
 plus grand se tient le plus éloigné,
 plus petit est toujours tourné de nô-
 é. Cependant comme l'Apogée &
 gée de la Lune sont assez distans
 l'autre, on conçoit que cette Pla-
 en s'éloignant, doit acquerir quel-

que disposition à tourner; & qu'à mesure qu'elle se rapproche, elle doit reprendre la situation qu'elle avoit dans le Perigée; & c'est-là, selon l'Auteur, ce qui cause la libration qu'on remarque à la Lune. Il seroit curieux d'observer si cette libration se fait de l'Orient à l'Occident, en allant du Perigée à l'Apogée, & de l'Occident à l'Orient en descendant de l'Apogée au Perigée. Dans les principes de l'Auteur la chose doit se passer ainsi, & il a peine à croire que l'observation ne se trouvât pas conforme à son idée. C'est ainsi, comme il nous l'assure, qu'avant qu'il eût appris qu'on observoit une libration dans le cinquième Satellite de Saturne, il avoit vû, pour ainsi dire, dans la cause même, que la libration devoit être une propriété commune à tous les Satellites.

L'inclinaison de l'Axe de la Terre dans ce Systême dépend de l'Heterogeneité de sa masse, & de l'irregularité de sa figure. On fait voir, ou du moins on prétend faire voir, que la Terre est plus solide sous les Poles qu'ailleurs. On dit aussi, & cela sera moins contesté, qu'elle est plus élevée, & par consequent plus éloignée du centre sous l'Equateur. On ajoute qu'il suit delà, que par les loix de la Méchanique les Poles & l'Equateur, tendant à se mettre dans le plan du mouvement annuel, la Terre doit s'incliner pour prendre

re une situation moyenne, telle que l'exige la proportion qu'il y a entre l'effort des Poles, & celui de l'Equateur. Sans doute que cette proportion n'est pas la même dans toutes les Planetes, puisque chacune a différente inclinaison.

L'Axe de la Terre est toujours parallele lui-même pendant la revolution annuelle : on voit du premier coup d'œil jetté sur la figure que l'Auteur en a tracée, qu'à mesure que l'Axe se détourne par le mouvement diurne, il est, pour ainsi dire, relevé par l'impulsion du fluide inferieur sur le bas du Globe de la Terre, parce que la vitesse circulaire de ce fluide, excède celle du fluide moyen, précisément de ce qu'il faut pour faire faire à la Terre, dans un an, une révolution entiere sur elle-même, dans un sens contraire à celui du mouvement diurne, comme il est très-aisé de le calculer.

La variation du Parallelisme dépend de ce que la vitesse *progressive* du fluide inferieur, quoique sensiblement égale à celle du fluide moyen, est réellement plus grande ; on trouvera que la difference est d'une 4000. partie, en comptant 22000. demi-diametres de la Terre d'ici au Soleil ; où il sembleroit que la periode de la variation devoit s'achever dans 44000. ans ; mais comme la vitesse du fluide moyen est plus grande que celle du *superieur* d'une pareille difference, l'Au-

teur nous a assuré qu'il démontreroit les éclairciffemens qu'il promet, & d'on a déjà parlé, que par cette seconde raison la periode de la variation devoit s'achever en 22000. ans, & que par la regle générale cette periode dans chaque Planete doit être d'autant de révolutions de la Planete dans son Orbe, que le diametre de cet Orbe contient de fois le demidiametre de la Planete. Ainsi les dernieres observations mettant 35000. de demidiametres de la Terre d'ici au Soleil, la periode de la variation de la Terre doit être de 35000. ans, & ce temps, selon la remarque de quelques modernes, est un terme moyen entre le plus grand & le plus petit, que donnent à cette periode les observations faites en differens siècles. L'Auteur nous a prié lui-même, qu'en faisant remarquer qu'il a omis dans son Traité la seconde cause qui abrege de moitié la periode de la variation, nous avertissons aussi les Lecteurs qu'il s'est mépris, quand il a dit page 108. que les observations donnent 44000. à cette periode.

Les Orbes des Planetes sont inclinés à l'Ecliptique, & par conséquent la coupe en deux points oppofez, qu'on appelle *Nœuds*. Ces Nœuds avancent d'Orient en Occident; au contraire ceux de la Lune reculent. Les figures rendent la démonstration de ces deux Phenomenes très-

aisée ; mais sans figures l'explication en seroit trop longue. Dans cet article , à la page 162. lig. 2. il y a une faute , au lieu de *plus de la moitié*, il faut lire , *d'environ la moitié*.

La troisième Partie commence par l'explication de la Pesanteur. L'Auteur ne s'accommode pas du sentiment de Descartes , il le refute , & le refute par des raisons déjà fort rebattuës , sans prendre garde qu'elles attaquent tout ce qu'il établit lui-même. Enfin après un circuit plein de difficultez & d'embarras , il trouve à peu près la même chose que lui offroit tout d'un coup le sentiment Cartésien qu'il a refuté. Il pense qu'on doit chercher le principe de la Pesanteur dans un mouvement propre aux parties qui sont dans le centre de chaque Planete : or ayant fait voir (page 176. & 181.) comment les petits Tourbillons se forment autour des Planetes, il ne trouve d'autre mouvement dans leur centre que le bouillonnement, il croit donc que c'est la matiere bouillonnante au centre , qui pressant toute la matiere du Tourbillon , oblige les corps graves à descendre ; par la même raison que l'eau fait monter le liege ; & il appelle cette pression la *Tendance*. La matiere qui a cette Tendance agissant d'autant plus fortement , que les corps lui don-

corps doivent être entre elles en raison directe de la solidité de ces mêmes corps, ou en raison reciproque de leurs pores. Comme en s'éloignant du centre, la Tendance diminuë en même raison que la densité des rayons de lumiere, c'est-à-dire en raison reciproque des quarez des distances, on peut déterminer la diminution de la pesanteur d'un corps porté sur une haute montagne. L'Auteur en supputant cette diminution, n'a pas sans doute prétendu donner un calcul exact, il a voulu seulement indiquer la maniere de le faire. Il remarque ensuite que la force centrifuge étant plus grande sous l'Equateur que vers les Poles, & que se trouvant aussi dans ce même endroit directement opposée à la Tendance (il falloit dire à *l'effet de la Tendance*,) les graves doivent moins peser sous l'Equateur que vers les Poles : d'où il conclut que la Terre doit être aplatie vers les Poles, & relevée sous l'Equateur. Il rapporte une observation de M. Cassini qui favorise ce sentiment ; mais il semble ignorer que ce sentiment est tout commun. Il croit au reste qu'on ne sçauroit disconvenir, que la diminution de la pesanteur ne soit une des principales raisons qui obligent sous l'Equateur à accourcir les Pendules.

Les Planetes ont deux sortes de pesanteurs, une extérieure vers le Soleil leur centre commun, & une intérieure vers leur

leur propre centre. La pesanteur extérieure précipiteroit toutes les Planetes vers le Soleil, si le choc de leur Tourbillon particulier avec le Tourbillon solaire ne les soutenoit à une certaine distance, où la force de ce choc doit être précisément égale à la force de la Pesanteur. Cette raison paroît peu naturelle, & peu solide. L'Auteur ajoûte que les Planetes cependant ne s'arrêtent jamais à la distance qu'il vient de marquer; tantôt le mouvement de leur Pesanteur les faisant descendre plus bas, & tantôt le choc de leur Tourbillon les faisant remonter avec impetuosité plus haut qu'il ne faudroit; & cela parce qu'à mesure qu'une Planete descend, les forces centrifuges de son Tourbillon augmentent en plus grande proportion que sa pesanteur.

L'Auteur appelle ce mouvement alternatif dans les Planetes principales l'*Aphélie* & le *Perihélie propre*, pour le distinguer de l'*Aphélie*, & du *Perihélie* de leurs Orbes: ce dernier vient de l'Excentricité des Orbes, & l'Excentricité dépend des inégales pressions faites par les Tourbillons des Etoiles fixes, & vient aussi peut-être des divers courants du ciel des Cometes. Il faut distinguer de même dans la Lune l'*Apogée*, & le *Perigée propre*, de l'*Apogée*, & du *Perigée* de l'Orbe; & par-là,

avec clarté toutes les Anomalies de cette Planete. Il fait voir que l'Apogée propre avançant tous les mois selon l'ordre des Signes, la Lune doit se trouver successivement dans l'Apogée, aussi-bien dans les Syzygies, que dans les Quadratures, que cet Apogée doit être presque aussi grand dans les Syzygies que dans les Quadratures; mais que le Perigée doit être beaucoup plus petit dans les Quadratures que dans les Syzygies. Tout cela se conçoit aisément par la seule inspection de la dixième figure du Livre; mais la Peripherie marquée AA y doit être représentée tant soit peu elliptique, & non pas circulaire.

Le rapport constant des marées avec la Lune semble démontrer que la Lune est la vraie cause du Flux & du Reflux. L'Auteur pense qu'on doit attribuer ce Phenomene, non pas proprement au corps de la Lune, mais à son Tourbillon, qui s'étend bien au-delà de son Globe; & qui tournant par le bas dans un sens contraire au mouvement du Tourbillon Terrestre, doit presser considerablement la surface de la Terre. Il prétend aussi qu'il faut joindre aux effets du Tourbillon Lunaire, ceux de la matiere Celeste, qui presse inégalement le Globe de la Terre, comme l'Auteur l'a fait voir dans l'explication du mouvement diurne. Avec ces deux cau-
ses

ses il croit pouvoir rendre raison de tous les Phenomenes généraux que presentent les marées ; mais avec tous ceux qui se mêlent d'expliquer le Flux & le Reflux de la mer , il observe que pour en expliquer les irregularitez particulieres à certains lieux , il faudroit pouvoir combiner avec les causes générales , celles qui dépendent de la consideration de ces lieux , & des circonstances qui leur sont propres , telles que sont les vents , les courants , les côtes , &c.

L'Auteur finit par le *Magnetisme*. Il explique la formation de la matiere Magnétique , d'une maniere differente de celle de Descartes , mais qui ne s'en éloigne pas beaucoup. Voici ce que c'est : Les courants qui refluent d'un Pole à l'autre , se serrent si fortement autour des Poles , que la matiere qui circule là avec plus de vitesse qu'il ne lui convient , est obligée de se précipiter le long de l'Axé , en tournoyant. Or les particules de cette matiere , en pénétrant les Pores de la Terre , doivent s'y configurer en petits cylindres , dont les inégalitez soient couchées de devant en derriere , & un peu de biais vers l'Occident ; parce que ces particules en avançant , tournent sur elles-mêmes vers l'Orient. Par la même raison les pores ou les canaux qui reçoivent ces particules , doivent avoir leurs poils couchés

de tous ces Phenomenes en
barrasse le plus les Physiciens
de montrer que le double co
tiere Magnetique décrit des S
tendant de chaque Pole vers
coupent sous l'Equateur ; d'o
toutes causes particulieres m
l'Aiguille doit decliner par sa
reale vers l'Occident au-deçà
teur ; & au-delà , par sa poi
mais que sous l'Equateur ces
tes doivent regarder directem
Poles du monde.

En voilà assez , & peut-être
un Extrait. Nous nous som
sur ce Livre , pour exciter
phes à le lire , & à l'exam
teur qui joint une grande mod
coup d'esprit & de pénétratio
lui-même à cet examen : il n

Nous oublions de remarquer que l'Auteur a mis à la fin du Livre quelques legeres corrections, dont il dit qu'il est redevable d'une partie à un Sçavant du premier Ordre, qui a vû l'Ouvrage au sortir de la Presse, & qu'il doit le reste aux reflexions qu'il a faites lui-même, en l'examinant de nouveau au grand jour de l'impression. Il est bon aussi d'avertir en général que dans tous ses calculs il ne s'est pas picqué d'une exactitude scrupuleuse, ayant presque toujours négligé les fractions pour avoir des nombres entiers.

Un Homme de merite nous ayant communiqué la Notice des Antiquitez Grecques & Romaines, dressée par un Antiquaire de ses amis, nous avons crû que le Public la verroit avec plaisir, d'autant plus que ce Recueil est d'un trop grand prix pour être fort commun, & contient trop de volumes pour être lu aisément. Cette Notice est comprise en plusieurs Lettres, que nous donnerons dans le Supplément du Journal, & nous prendrons soin d'y retrancher, ce qui n'étant que de civilité, est inutile pour l'instruction. Voici de quelle façon la premiere débute.

MONSIEUR,

Rien n'est plus in-

fité pour le Recueil des *Antiquitez Grecques & Romaines*, imprimé en Hollande sur la fin du dernier siècle ; & j'accepte volontiers, & comme une occasion de m'instruire moi-même, le soin de la satisfaire, puisque les occupations importantes qui remplissent tous les momens de votre vie, ne vous en laissent pas le loisir. J'en dresserai une Notice exacte, à laquelle je donnerai assez d'étendue, pour vous mettre sous les yeux le plan général de ce grand Ouvrage, & les différentes parties dont il est composé. Ce ne seront point des Extraits ou des Analyses de chaque piece en particulier, à la maniere qu'on observe dans les Journaux. Car, outre que cela seul rempliroit plusieurs volumes, ce corps d'Antiquitez est une collection de divers Ouvrages publiez pour la plupart il y a long-tems, & qui chacun séparément sont connus des gens de Lettres. Je me tiendrai donc dans les bornes d'une simple Notice, si ce n'est lors qu'il se trouvera des pieces extrêmement rares, dont le sujet sera curieux & important. Ainsi pour l'ordinaire je ferai comme ceux qui montrent des choses précieuses, & qui chez les anciens étoient nommez *Mystagogi*, comme Cicéron le dit en quelque endroit. Ils se contentent d'indiquer aux curieux, de quel Ouvrier est le vase ou la statue qu'ils leur montrent; mais ils leur

ont le soin d'en examiner eux-mêmes
 à détail toutes les beautez. Je com-
 mencerai par le *Trésor des Antiquitez Ro-*
maines, selon l'ordre que vous m'avez pres-
 crit ; & si mon travail vous agrée, ce que
 j'aurai fait sur les Antiquitez Romaines, je
 le continuerai sur les Antiquitez Grecques.
 Le titre du premier volume est commun
 à tout le corps de l'Ouvrage qui en con-
 tient douze.

Theſaurus Antiquitatum Romanarum, in
quo continentur lectiſſimi quique Scriptores, qui
ſuperiori aut noſtro ſeculo, Romana Reipublica
rationem, diſciplinam, leges, inſtituta, ſacra,
artesque togatas ac ſagatas explicarunt & illuſ-
trarunt, congeſtus à JOANNE GEORGIO
GRAEVIO. Acceſſerunt variæ &c. accurata
tabula enee. Tomus primus. Trajeſti ad Rhen.
apud Franciſcum Halmam. Lugd. Batavor.
apud Petrum vander Aa. Bibliop. M. DC. XCIV.
 c'est-à-dire : „ Trésor des Antiquitez Ro-
 „ maines, où ſont compris les principaux
 „ Ecrivains, qui dans le ſiecle paſſé, ou
 „ dans le nôtre, ont expliqué & éclairci
 „ l'Etat de la Republique Romaine, ſa diſ-
 „ cipline, ſes loix, ſes inſtitutions, ſa reli-
 „ gion, & ce qui regarde la paix ou la guer-
 „ re. Par Jean George Grævius. Avec di-
 „ verſes Tailles-douces très-exactement deſ-
 „ ſinées ſur le cuivre. Tome I. A Utrecht,
 „ chez François Halma, & à Leide, chez
 „ Pierre vander Aa, Libraires, 1694. co

„ l'omnes des deux premiers volumes, 2070.
 „ sans les *Addenda* & les Tables.

Je me serois épargné la peine de traduire ce titre en François, si vous ne m'eussiez paru souhaitter de rendre publiques les Lettres que je vous écrirai sur ce sujet, & de les exposer par conséquent aux yeux de bien des Lecteurs, à qui la Traduction ne sera pas inutile.

L'Ouvrage entier a été cinq ans sous la presse. Le premier volume est de 1694. & le dernier de 1699.

Le dessein de M. Grævius est grand & noble: puis qu'après avoir travaillé utilement toute sa vie à faciliter par ses propres Ouvrages l'étude des belles Lettres, il l'a terminée en publiant, sans jalousie, ce que les autres avoient écrit dans les mêmes vûës, & redonnant, pour ainsi dire, une nouvelle vie à des Ecrivains ensevelis dans la poussiere des Bibliothèques. Il les a placez dans ces beaux volumes, comme dans un Temple éternel & magnifique; on n'a épargné ni soins ni dépenses, & il faut avoüer que ce n'est pas une gloire mediocre à la Nation Hollandoise, d'avoir également & des hommes capables de former les plus grandes entreprises, & des Libraires de les executer.

Chaque volume a sa Préface. On en voit une à la tête de celui-ci, dans laquelle M. Grævius auroit dû, ce semble,

présenter en raccourci tout son Ouvrage, & l'union du tout ensemble. Il n'est point tenté d'en dire quelque chose dans les autres faces des autres volumes, & il se contente ici de montrer en peu de mots ce que l'on trouve dans la connoissance de l'Histoire Romaine. Après quoi il fait le compte de chaque Ouvrage, dont le premier volume est composé. Il donne ensuite ses observations sur des endroits de ces mêmes Ouvrages qui ont paru remarquables; c'est ainsi qu'il en use dans les autres volumes, bien que dans la face du second il ne se donne que le titre de Collecteur, & non pour un Auteur. Cette attention fait que ce Trésor ne doit pas être regardé comme une simple compilation; mais qu'on doit le considérer en même tems comme une suite de plusieurs Traitez qu'il contient.

Le premier Tome, le second, & une partie du troisiéme, rempliront cette première Lettre. Vous y trouverez les Auteurs qui ont écrit du Gouvernement Romain, soit dans Rome même, soit dans l'Italie, soit dans les Provinces soumises à sa domination hors de l'Italie.

Vous avez d'abord la Carte Topographique de Rome par Pyrrhus Ligorius; ensuite l'ordre naturel des matieres, & le Catalogue posthume de Ferrarius touchant

l'origine des Romains. *Octaviani Ferrarii de origine Romanorum liber.* Quoique l'Auteur n'y ait pas mis la dernière main, il étoit digne cependant d'être conservé à la postérité ; & ce que Ferrarius n'a pas fait, M. Grævius l'a suppléé en partie par ses corrections. Le but de Ferrarius est de montrer que les premiers habitans de l'Italie ont été des Grecs, qui s'étant emparez d'abord de cette partie qui regarde de plus près la Sicile, & l'ayant nommée Italie, ont porté ce nom de proche en proche jusqu'à l'autre extrémité. Il suit entièrement en cela l'opinion de l'Historien Antiochus de Syracuse, cité par Strabon, & par Denys d'Halicarnasse, & sur lequel on peut consulter Vossius dans le Traité des Historiens Grecs. Ferrarius entre dans la discussion des Colonies fondées par les Grecs en Italie ; sur quoi il prétend que les Troyens mêmes étant Grecs d'origine, ne doivent point faire d'exception, & ne servent au contraire qu'à confirmer son Système. Car il suppose, avec les anciens, leur arrivée en Italie, ce qui n'est pas sans contestation, comme vous sçavez, depuis que le sçavant Samuel Bochart a publié une dissertation pour établir le contraire. Il dispute aussi fort au long contre l'autorité du faux Berosé, donné par Annius de Viterbe. L'Ouvrage de Ferrarius étant de-
meu-

imparfait par la mort de l'Auteur, Paul Manuce Capra, Milanois, qui l'a rendu public, y a ajouté de sa façon quelques additions, dont il se fait plus d'honneur qu'en mérite.

Le second Ouvrage est celui de Paul Manuce, de *Civitate Romanâ*. Paul Manuce avoit entrepris de composer un Ouvrage complet sur les Antiquitez Romaines, & l'avoit divisé en dix Livres: mais sa mort ayant empêché l'exécution d'un si beau dessein, son fils Alde Manuce publia ce qu'il en avoit pu faire, & entr'autres ce Traicté de la Jurisdiction, dont les exemplaires étoient devenus extrêmement rares. M. Grævius croit avec assez d'apparence, que Paul Manuce avoit composé avant que ni Onuphrius Panvinus en 1558. ni Sigonius en 1560. eussent fait imprimer leurs dissertations sur le même sujet, de sorte qu'il ne doit rien être de plus recherché de ces deux célèbres Antiquaires.

L'Ouvrage de Sigonius vient après. Il est intitulé pour titre: *De Antiquo Jure Civium Romanorum*. Il est distribué en deux Livres, & est beaucoup plus ample que celui de Paul Manuce: car Manuce ne traite que de la Jurisdiction de la Ville & du Territoire de Rome, & des différentes manieres dont le Peuple Romain étoit partagé par Tribus, par Centuries, &c. au lieu que Sigonius, outre cela, embrasse plusieurs choses qui ont rapport au

Droit

Romaine , ou du Droit Roman
ner beaucoup de temps & de
lecture de Cicéron , sans avoir
de ce qu'enseigne Sigonius ,
Grævius au sujet d'un autre
perdre son temps & sa peine
gager sans guide dans une forêt
connoît point les routes. En
faisant réimprimer ce Livre de
Grævius a suivi l'édition de
avoit raison de croire la même
qu'ayant été faite après la même
teur , elle devoit naturellement
pièce d'après l'édition la plus
il y en avoit une plus parfaite
Francfort ; c'est celle qui a été
à Paris en 1573. revûë & corrigée
gonius même , laquelle étoit
entre les mains de M. Grævius

jet du second. On trouve dans l'un & dans l'autre un très-grand nombre d'inscriptions, qui servent extrêmement à éclaircir l'Histoire, & à l'appuyer, & ne manquent point de rendre un Ouvrage précieux & respectable aux yeux des doctes de ceux qui ne le font pas.

Celui de Paul Manuce, *de Comitibus Romanorum*, l'étoit depuis long-temps par sa rareté. M. Grævius le redonne ici, quoique Manuce avouë que de tous les morceaux qui devoient avoir place dans l'Antiquitez Romaines, c'est celui, où il a employé beaucoup de soin & de travail, il n'estoit le moins satisfait lui-même.

Ce qu'il y a peut-être de plus curieux dans ce volume, c'est l'Ouvrage de Gruchius sur le même sujet. Il est partagé en trois Livres, dont le premier est intitulé *de Comitibus Centuriatis*; le second, *de Comitibus Tributis*, & le troisième, *de Comitibus Curiatis*. Nicolas Gruchius (De Gruchio) étoit de Roüen. Son mérite est grand dans les Lettres, & sa réputation égale à son mérite. Ses disputes avec Sigonius servirent à la rendre encore plus célèbre; car Sigonius dans son Traité *de Comitibus*, ayant entrepris de réfuter son sentiment sur l'élection des Magistrats; Gruchius de son côté entreprit de lui répondre, & d'établir son Système par de nouvelles preuves. Cette différen-

ce d'opinions entre deux hommes très-sçavans , produisit plusieurs écrits de part & d'autre , & donna un grand jour à une matiere qui n'avoit point encore été bien éclaircie. Toutes les pieces de cette dispute sont mises ici à leur rang ; si l'on en croit Scevole de Sainte Marthe , les Sçavans décidèrent en faveur de l'Ecrivain François contre l'Ecrivain Italien.

Un Traité de Paul Manuce *de Senatu Romano* , & deux Livres de Zamofki sur le même sujet , terminent ce premier volume. Celui de Manuce a été publié après sa mort par son fils Alde ; Zamofki composâ le sien à l'âge de vingt-deux ans ; dans le temps qu'étudiant à Padouë sous Sigonius , il jettoit les fondemens de ce rare merite , & de cette haute réputation , qui l'ont rendu l'un des plus célèbres personnages de son siècle, par le merite des Lettres , & par les vertus politiques & militaires.

TOME II. Le second Tome est imprimé la même année que le premier. Il présente d'abord les anciennes Loix Romaines éclaircies par trois Critiques, dont le nom est grand parmi les Doctes. Paul Manuce , Antonius Augustinus , & Fulvius Urfinus. La lecture de ces trois Auteurs est presque l'unique moyen de parvenir à la connoissance de l'ancien Droit

it Romain , devenu fort obscur de-
 que Justinien a retranché les ancien-
 formules , & que la forme des ju-
 ens n'a plus été la même qu'elle é-
 du temps de la Republique. Urfi-
 s'est attaché à éclaircir l'ancien La-
 , & l'Orthographe ancienne , telle
 n la voit encore dans quelques ins-
 tions , que l'injure du temps a épar-
 es. Le Latin des premiers siècles de
 ne étoit une Langue si différente de
 e qu'on a parlé depuis , que Polybe
 ancien lui-même , assure qu'à peine
 voit-il trouver dans Rome , parmi
 x qui connoissoient le mieux l'antiqui-
 , une ou deux personnes qui fussent
 ables d'expliquer certains traitez faits
 vieux style , entre les Romains &
 Carthaginois , & dont il avoit be-
 pour son Histoire. Je ne dois pas
 olier de vous dire que M. Grævius
 s sa Préface donne une liste des Au-
 rs , qui , depuis ces trois hommes
 èbres , ont choisi quelqu'une des an-
 nées loix , pour l'examiner encore plus
 ond , & la commenter avec plus d'ex-
 tude qu'ils n'avoient fait.

Voilà ce qui regarde proprement les
 oyens Romains , & parce que dans le
 e de l'Italie les Romains avoient éta-
 un Droit différent , & qu'ils en avoient
 si établi un différent dans les Provinces
 que

que la force des armes ou la foi des traittez avoient mises sous leur obéissance; Sigonius a démêlé toute cette matiere en deux Livres, que M. Grævius redonne ici, intitulez l'un : *de antiquo Jure Italia*, l'autre *de antiquo Jure Provinciarum*. Chacun de ces Ouvrages est distribué en trois Livres; & comme dans le troisiéme du dernier Ouvrage, Sigonius parle des Magistrats que le peuple Romain envoyoit dans les Provinces avec commandement, *cum imperio*, & que c'étoit en partie sur ce sujet que ce sçavant homme étoit en contestation avec Gruchius, on retrouve ici sa réponse à Gruchius, non pas telle qu'elle est imprimée dans le premier Tome page 843. mais retouchée par l'Auteur, & rendue plus complete.

Pour lire avec sens les Ouvrages des Jurisconsultes anciens, des Orateurs & des Historiens même, il faut sçavoir exactement de quelle maniere se pratiquoient les jugemens parmi les Romains. C'est ce qu'on peut aisément apprendre dans les trois Livres de Sigonius *de judiciis*, que l'on a mis ici à leur rang, à quoi l'on a ajouté quelques Ouvrages particuliers, dont la lecture est toujours utile, en ce que les Auteurs dans une matiere très-vaste, ne choisissant qu'un sujet à part, donnent à leur Ouvrage toute leur attention, qui se dissipe faci-

quand elle est partagée à toutes
 parties qui entrent dans la composition
 du système entier. Il y a d'autres dis-
 positions particulieres que l'on conserve
 pour leur rareté, quoique l'on n'ignore
 que le fonds n'en est pas vrai. Tel
 est le Livre de Tetardus Sibrandus Sicca-
 rini, de *judicio Centumvirali*. Cet Ecri-
 vain s'étoit fait une idée grande & magni-
 fique du Jugement Centumviral. Selon
 lui les Centumvirs n'étoient pas des Juges
 particuliers, *privati*, par opposition à
 ceux qui étoient Magistrats; & tout son
 livre roule sur ce principe qui n'a nulle ve-
 rité: car il est très-certain que tous les
 Juges, tant ceux qui étoient nommez
 par le Préteur, que ceux qui par le Pré-
 teur étoient tirez au fort, les Decemvirs
 & les Contumvirs étoient de purs particu-
 liers, n'ayant ni autorité, ni commande-
 ment, *sine imperio & potestate*. Tous
 ces Magistrats, comme les Consuls, les
 Préteurs, les Ediles, les Questeurs, les
 Tribuns du peuple étoient créez par le
 peuple dans les *Comices* ou Assemblées,
 les Juges étoient au choix du Préteur, ou
 au sort. Le Préteur nommoit cent hom-
 mes pour juger avec lui pendant qu'il étoit
 en Charge, certaines causes déterminées.
 Lui & les Decemvirs présidoient à ces
 jugemens, qu'on nommoit *Judicia Cen-
 tumviralia*; mais les Centumvirs n'en étoient

pas moins des Juges particuliers, *privati*, que les autres Juges donnez par le Préteur pour la décision des affaires.

La matiere des choses judiciaires est terminée dans ce volume par les trois Livres de François Hotman ; le premier, *de Magistratibus Romanorum, & eorum institutione* ; le second, *de Senatu & insignibus aliquot Senatusconsultis* ; le troisiéme, *de Formulis antiquis*.

C'est une chose assez difficile que de bien déterminer la signification du mot *fundi*, quand il est joint avec *populi*, *populi fundi* ; & la force de ces paroles bien expliquées peut extrêmement servir à l'intelligence de l'oraison de Cicéron pour Cornelius Balbus de Cadix en Espagne. C'est apparemment ce qui a déterminé M. Grævius à redonner ici trois petites dissertations sur ce sujet, écrites en 1651. La première par M. Rigault, la seconde par M. Bouillaud, & la troisiéme par M. Henri de Valois, avec la Préface qui est à la tête au nom du Libraire, & qui n'est pas inutile à l'éclaircissement de cette difficulté. *Populi fundi*, étoient ainsi nommez, parce qu'étant libres, ils quittoient leurs anciennes loix pour adopter celles des Romains, ou que conservant leurs loix propres, ils y ajoûtoient quelques-unes des loix Romaines, à l'égard desquelles ils devenoient *fundi*, entant qu'elles pre-
noient

ent, pour ainsi dire, racine chez eux qui donna sujet à la discussion de cette matiere, fut un endroit des *Libertez de l'Eglise Gallicane* c. VIII. où M. Pithou que nos Rois ne sont point, par rapport au Saint Siege Apostolique, *ut dediti, aut fundi*. M. Rigault crut que M. Pithou s'étoit trompé, & qu'il supposoit *populi fundi* de pire condition que les *dediti*, ce qui seroit une erreur manifeste. Bouillaud, & M. Henri de Valois cracherent à justifier M. Pithou, & à entrer qu'ayant pris le mot *fundi* dans son propre signification, il avoit eu raison de dire que nos Rois ne sont par rapport au S. Siege ni *dediti*, ni même *fundi*. Mais ils ne soient pas *dediti*, cela est certain. Il est clair aussi qu'ils ne sont pas *fundi*, puis qu'ils ne tiennent point de leur forme la forme du Gouvernement comme dans les *Libertez de l'Eglise Gallicane*, où ils ne sont point obligés à recevoir l'usage en France, qui n'y soit conforme: voilà ce qui résulte de ces trois petits passages.

La connoissance des noms Romains est un grand jour à l'Histoire, soit pour en rechercher la verité dans les Livres, ou dans les Medailles & les Inscriptions. Les Traitez de Sigonius & d'Ortobrius Panvinius sont ce que nous avons de meilleur sur ce sujet, & c'est aussi ce

qui leur a donné place dans ce volume. Mais c'est la singularité qui y a fait mettre la Dissertation de Castalion qui prétend établir que parmi les Romains les femmes n'ont point eû de *prénoms*. Roesenius a refuté cette opinion; mais comme elle est refutée fort au long dans les v. VI. VII. VIII. chapitres des *Miscellanea* de Servius, Medecin de Rome, M. Grævius les a fait imprimer dans sa Préface, quoi qu'ils eussent dû naturellement être placés après l'Ouvrage de Castalion, dont Servius fait voir la fausseté par un nombre considerable d'inscriptions où les femmes ont des *prénoms*, aussi-bien que les hommes. Ce même Castalion dans une petite Dissertation qui finit ce volume, rend aux enfans les *prénoms*, qu'Alciat, Robortellus, & Onuphrius Panvinius leur avoient ôtez. Sigonius avoit déjà traité ce sujet contre le sentiment de Robortellus, que Castalion acheve de détruire par le témoignage des Inscriptions qu'il rapporte, & qu'on lit sur les marbres à Rome.

TOME III. imprimé en 1696. Le chiffre de ce volume recommence après la colonne 64. & continuë jusqu'à la fin du IV. colonnes 1953. avec une addition. Le commencement du troisieme volume appartient de droit à la fin du second. Le Libraire en a décidé autrement pour l'égalité des Tomes; car jusqu'à la 23. colonne,

qui jointe aux 64. premières est la 87. c'est un ramas de petits Traitez qui regardent le Gouvernement de Rome; & qui avec ce qui précède font un tout assez complet. Ces Traitez sont plus recommandables par la rareté que par l'excellence. Il y en a cinq de Robortellus, sçavoir: *De Provinciis Romanorum. De Judiciis. De Magistratibus Imp.* *De gradibus honorum & Magistratum Romanorum. De mensium appellatione ex nominibus Imp.* Robortellus sur la fin du XVI. siècle étoit Professeur à Boulogne, homme envieux, & qui en marquant du mépris pour les plus habiles gens, croyoit s'élever sur les ruines de leur réputation. Il a eu de grands démêlez avec Sigonius, à qui il étoit fort inférieur en toutes façons, & qui dans les Ecrits qu'il a composés pour lui répondre, lui a fait sentir sa grande supériorité.

Deux Ouvrages de Pancirole, & un de Junius Rabirius finiront cette Lettre, comme ils finissent cette première partie du Recueil. Ceux de Pancirole sont, l'un de *Magistratibus municipalibus*, l'autre, de *corporibus Artificum*. Pancirole a été Professeur en Droit à Turin & à Padouë, & son nom est fort connu des doctes. L'Ouvrage de Rabirius a pour titre: *De Hastarum & Suctionum origine*. C'est un Traité singulier, mais plein de bevûës & de fautes grossières. L'Auteur vivoit sous Henri second.

Pensées choisies de M. l'Abbé BOILEAU, Prédicateur ordinaire du Roi, & l'un de Quarante de l'Académie Française, sur différens sujets de Morale, mises par ordre alphabétique, dédiées à Monseigneur l'Abbé Bignon. A Paris, chez Louis Guerin, rue S. Jacques, 1707. in 12. pagg. 444.

LE nom de M. l'Abbé Boileau à la tête d'un Recueil de Pensées choisies, en promet de vives & de brillantes : on trouvera ici, du moins en partie, ce que ce nom promet. Parmi les Pièces qu'il a laissées, il y en avoit quelques-unes qui n'étoient encore qu'ébauchées ; c'est de ces Ouvrages imparfaits qu'on a tiré ces Pensées. M. Richard qui les a recueillies dans ce volume, & mises dans l'ordre & dans la forme qu'elles y ont, fait esperer que par ses soins on aura bien-tôt tout ce qui s'est trouvé de Sermons en état d'être donnez au Public. Il se propose de faire paroître d'abord les Panegyriques, les Vétures, & les Professions, & de finir par les *Avent & Carême.*

On a voulu sans doute pressentir le goût des gens d'esprit, en faisant aller devant ces Pensées choisies, & on les a crû propres à exciter le desir des Lecteurs pour les Ouvrages qui doivent suivre. Peut-être seroit-on plus de plaisir au Public.

& plus d'honneur à M. l'Abbé Boileau, si au lieu des Pièces entieres on continuoit à ne donner que des Pensées choisies. Il est très-rare que des Sermons imprimez soustiennent la réputation d'un Prédicateur du caractère d'esprit vif & brillant qu'on a admiré dans M. l'Abbé Boileau, & qui se fait sentir dans quelques-unes de ces Pensées.

M. Richard les a rapportées sous divers chefs qui font autant d'articles, disposez selon l'ordre des lettres de l'Alphabet. Nous en allons extraire quelques-unes indifferemment, & sans choix. Dans l'article de la vaine gloire; " Pour avoir
 „ l'approbation du monde, dit l'Auteur,
 „ il faut être modeste; pour avoir celle
 „ de Dieu, il faut être humble, c'est-à-
 „ dire, que pour une fausse gloire, il
 „ faut être humble en apparence; & pour
 „ une solide, il faut l'être en effet. En-
 „ core tout corrompu qu'est le monde,
 „ il veut qu'on fuie la gloire pour meri-
 „ ter la sienne. On dit ordinairement
 „ qu'elle suit ceux qui la fuient: mais il
 „ la faut fuir sans tourner la tête. Dès
 „ que nous jettons la vûe pour la trouver
 „ à nôtre suite, elle dispaôit, & nous
 „ avons le chagrin de nous appercevoir
 „ qu'elle n'y est plus. "

Dans le même Chapitre, parlant des
 „ ouïanges; " Comme nôtre vanité, dit-il,

„ est subtile & fine , il ne lui faut que
 „ des éloges fins & subtils. Nôtre mo-
 „ destie ne peut tenir contre ces longi
 „ discours que la flatterie dicte , & que
 „ l'intérêt compose : mais un tour simple
 „ & naïf , une expression qui semble ne
 „ pas dire ce que l'on dit , nous charme,
 „ & nous oblige , en refusant l'encens ,
 „ de louer au moins l'adresse de celui
 „ qui nous le donne ; & comme sa pen-
 „ sée paroît naturellement liée à son su-
 „ jet ; nous approuvons le bonheur que
 „ nôtre merite lui a fourni , d'exercer si
 „ agréablement son esprit. “

Il dit encore sur la vaine gloire : “ Nous
 „ nous cachons , mais nous sommes bien
 „ aisés qu'on s'apperçoive que nous nous
 „ sommes cachez. Nous ne sommes pas
 „ *marris* qu'on revele nos mysteres de de-
 „ votion. Il est vrai que nous paroissions
 „ ne laisser tirer le rideau qu'à regret :
 „ mais on ne nous flatte jamais si bien ,
 „ que lorsque l'on croit nous faire violen-
 „ ce. *Nous pardonnons à nôtre vertu , si*
 „ *elle nous trahit , & nous nous reconciliens*
 „ *avec la gloire , quand elle s'obstine à nous*
 „ *suivre.* “

Sur l'amitié ; “ la justice , la charité ,
 „ & l'amitié ont de grands rapports. La
 „ justice rend au prochain ce qui lui est
 „ dû ; la charité lui fait plus de bien qu'il
 „ ne lui en est dû ; l'amitié semble es-

un sens encherir encore sur la charité, comme la charité encherit sur la justice. La justice conserve les interêts d'autrui ; *la charité ne cherche pas ses propres interêts* ; & l'amitié préfere ceux d'autrui aux siens propres. Si la charité regnoit parmi les hommes, il seroit inutile de demander la justice ; & si l'amitié (j'entens une amitié chrétienne & heroïque) regnoit parmi eux , on seroit dispensé de demander la charité. “

„ Le Fils de Dieu , dit-on ailleurs , a voulu nous donner l'exemple d'une amitié parfaite dans celle qu'il a eüe pour Marthe , Marie Magdelaine , & Lazare. Aussi l'Écriture nous marque expressément *qu'il les aimoit*. Mais dans la conduite , ajoûte nôtre Orateur, qu'il tient à l'égard de ces trois personnes, il semble condamner trois sortes d'amitez ; à l'égard de Marthe , les amitez d'éloge ; à l'égard de Magdelaine , les amitez de complaisance ; à l'égard de Lazare , les amitez de cérémonie. Marthe étoit turbulente , & Jesus-Christ l'avertit , pour condamner ces amis qui ne donnent que des éloges, lors qu'ils devroient donner des avis sérieux & utiles. Marie Magdelaine avoit été pechereffe , & il l'instruit pour condamner ces amis , qui au lieu de soutenir la vertu encore foible de ceux qu'ils ai-

» dit de sortir de son Sepulchr
» ner ces amis , qui au lie
» ceux qu'ils aiment , & qu
» mourir , ne leur rendent qu
» cérémonie.

En voilà assez pour rapp
la maniere de penser de M
leau , & pour faire juger du
Recueil.

* *Projet d'une Dixme Royale ,
la Taille , les Aydes , les Doi
vince à l'autre , les Decimes
tous les autres Impôts onereu
taires ; & diminuant le pri
tié & plus , produiroit au
certain & suffisant , sans fra
à charge à l'un de ses sujets
tre qui s'avanteroit com*

CATALOGUE DE LIVRES NOUVEAUX

Dont il n'est pas parlé dans ce Volume,
& qui se trouvent à Amsterdam
chez les WAESBERGE.

L *Estres du Cardinal d'Offat avec des Notes Historiques & Politiques de Mr. AMELOT DE LA HOUSSAIE. Nouvelle Edition corrigée sur le Manuscrit original, considérablement augmentée & enrichie de nouvelles Notes de Mr. Amelot de la Houssaie qui ne se trouvent point dans la dernière Edition de Paris de 1697. 5. vol. in 12. A Amsterdam chez Pierre Humbert 1708. Tom. I. pagg. 640. T. II. pagg. 520. T. III. pagg. 549. T. IV. pagg. 549. T. V. pagg. 480.*

Histoire générale de l'Empire du Mogol depuis sa Fondation. Sur les Memoires Portugais de Mr. MANOUCHI, Venitien. Par le P. FRANÇOIS CATROU, in 12. A la Haye, chez Guillaume de Voys. 1708. pagg. 380.

Novum Testamentum Græcum. Cum Lectionibus Variantibus Mss. Exemplarium, Versionum, Editionum, SS. Patrum & Scriptorum Ecclesiasticorum; & in eadem Notis. Accedunt loca Scripturæ Parallela, aliâque ἰσχυριστὰ, & Appendix ad variantes Lectiones. Præmittitur Dissert.

C A T A L O G U E:

o, in qua de Libris N. T. & Cano-
 as constitutione agitur. Historia S. Tex-
 us N. Fœderis ad nostra usque Tempo-
 ra deducitur: & quid in hac Editione
 præstitum sit, explicatur. Studio & labo-
 re JOANNIS MILLII S. T. P. Oxonii,
 è *Theatro Sheldoniano*. in Fol. 1707. pagg.
 1065.

Dissertations Historiques sur divers sujets. Tome
I. in 12. A Rotterdam chez Reinier
Leers. 1707. pagg. 328.

JO. ALBERTI FABRICII S. Theol.
 D. & Prof. Bibliotheca Græca, five notitia
 Scriptorum Veterum Græcorum, quo-
 rumcumque Monumenta integra, aut
 Fragmenta edita existant, tum plero-
 rumque è Mss. ac deperditis. Accessit
 EMPEDOCLEIS Sphæra & MARCELLI
 SIDETÆ Carmen de medicamentis è
 piscibus, Græcè & Latinè cum brevibus
 Notis. *Hamburgi. 1705. in 4. pagg. 900.*

— Liber III. de Scriptoribus qui clarue-
 runt à *Platone*, usque ad Tempora Chri-
 sti Sospitatoris nostri. Accedunt *Albini*
 introductio in Platonem & *Anatolii* quæ-
 dam nunc primùm edita, tum *Pœta*
Vetus de viribus Herbarum Diis Sacra-
 rum, cum Latina versione & Notis.
Hamburgi. 1707. in 4. pagg. 844.

Histoire du Règne de Louis XIII. par MICHEL
LE VASSOR. Tome IX. & penultieme.
A Amsterdam chez Pierre Brunel. 1708.
 in 12. L

CATALOGUE.

Les Veritez & les Devoirs de la Religion Chrétienne ; ou Catechisme pour l'Instruction de la Jeunesse. Par DANIEL DE SUPERVILLE Ministre de l'Eglise Wallonne à Rotterdam. Seconde Edition revüe , corrigée & augmentée par l'Auteur, d'un Abregé à l'usage des plus petits enfans. A Amsterdam , chez Jaques Desbordes. 1707. in 8. pagg. 387. du Catechisme , & 45. de l'Abregé.

DOMINICI GULIELMINI Philosophi Medici Bononiensis , & in Patavino Lyceo Medicinæ theoricæ Professoris primarii , de Salibus Dissertatio epistolaris physico-medico-mechanica ad Illustrissimum & Excellentissimum Dominum Christianum Martinelli Patritium Venetum 8. *Lugd. Batav. apud Freder. Haaring. 1707. pagg. 296. avec la Preface.*

BARTHOLOMÆI EUSTACHII SANC-TOSEVERINATIS Medici ac Philosophi Opuscula anatomica , & de Dentibus , editio secunda emendata , & figuris æneis ab ipso Auctore delineatis , priori verò editioni non adjunctis , aucta. Accedit Leal. Lealis de Partibus semen conficientibus in viro 8. *Lugd. Batav. apud Joannem vander Linden. P. & Fil. pagg. 512.*

